



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Publications

mai 2013-avril 2017

www.strategie.gouv.fr

France Stratégie

Publications

mai 2013 – avril 2017

Mode d'emploi

« Il n'est point de progrès, point de révolution dans les vicissitudes du savoir, mais au mieux de patientes et sublimes récapitulations. »

Umberto Eco

Ce catalogue présente l'ensemble des publications de France Stratégie entre mai 2013 et avril 2017.

France Stratégie est le nom d'usage du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, créé par le **décret n° 2013-333 du 22 avril 2013** (modifié par le **décret n° 2017-392 du 24 mars 2017**). Le nom France Stratégie apparaît pour la première fois en juin 2014. Le décret de 2017 précise dans son article premier : « Il est institué auprès du Premier ministre un Commissariat général à la stratégie et à la prospective, dénommé France Stratégie. »

Les publications sont ici classées par format – rapports, notes d'analyse, documents de travail, autres publications – et par ordre chronologique de parution.

En début de volume, on trouvera une table des matières complète, par collection et par année.

En fin de volume, on trouvera un **index thématique** (p. 233) et un **index des auteurs** (p. 245).

On peut accéder à tous les documents en cliquant sur le titre, sur la couverture des rapports ou sur les pastilles de couleur.

-  Ouvre la page dédiée au document sur le site de France Stratégie
-    Ouvre la note, le rapport, le document de travail, etc., au format PDF
-  Ouvre une vidéo consacrée au document
-  Ouvre un podcast consacré au document
-  Ouvre le communiqué de presse ou le dossier de présentation
-  Ouvre une traduction ou une synthèse en anglais
-  Ouvre la page dédiée sur le site de la Documentation française

Programmes de travail



2017



2014-2015

Rapports d'activité



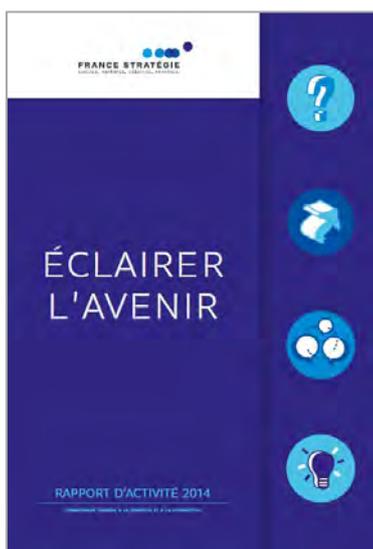
2017



2016



2015



2014



2013

Table des matières

Rapports 13

2013

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans	15
L'évaluation socioéconomique des investissements publics.....	17
Les territoires numériques de la France de demain.....	19
Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.....	21
Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni.....	23
La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France.....	25
Pour une politique du stationnement au service des usagers.....	27

2014

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance.....	29
La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions.....	31
Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?	33
Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie.....	35
Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025.....	37
Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social.....	43
Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique.....	45
Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable.....	47
Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain.....	49
Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France	51
Les métiers en 2022. Résultats et enseignements.....	53
Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.....	55
France-Allemagne : performances comparées.....	57
La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature.....	59

2015

Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur.....	61
Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers.....	63
Les métiers en 2022. Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications.....	65
Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes	67
L'Union de l'énergie.....	69
La négociation collective, le travail et l'emploi	71
Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.....	73
Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent.....	75
Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret.....	77

2016

Quinze ans de politiques d'innovation en France	79
Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité. Évaluation et approche stratégique.....	81
Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours.....	83
Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens.....	85
Le coût économique des discriminations	87
Quelle finalité pour quelle école ?	89
L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie	91
Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	93
2017-2027, enjeux pour une décennie.....	95
Lignes de faille. Une société à réunifier.....	103
La révolution numérique et le marché du logement.....	105

2017

L'insertion professionnelle des jeunes.....	107
Avis sur la politique des pôles de compétitivité	109
Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle	111
2017-2027, actions critiques pour une décennie	113
Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?	121
Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail.....	123

Notes d'analyse..... 125**2013**

N° 1 – Un fonds européen pour l'emploi des jeunes.....	127
N° 2 – Internet : prospective 2030.....	128
N° 3 – Approvisionnements en métaux critiques : un enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne ?.....	129
N° 4 – Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans.....	130
N° 5 – Pour un secteur des semences diversifié et innovant.....	131
N° 6 – Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique	132
N° 7 – Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ?.....	133
N° 8 – Analyse des <i>big data</i> . Quels usages, quels défis ?.....	134

2014

N° 9 – Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? (volet 1).....	135
N° 10 – Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? (volet 2).....	136
N° 11 – L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises	137
N° 12 – Augmenter aussi le nombre de bons élèves	138
N° 13 – Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ?.....	139

<i>Quelle France dans dix ans ? Réforme régionale : un enjeu pour la croissance</i>	140
<i>Quelle France dans dix ans ? Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience</i>	141
<i>Quelle France dans dix ans ? Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ?</i>	142
N° 14 – Les processus « atypiques » de négociation collective en entreprise.....	143
N° 15 – Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ?.....	144
<i>Quelle France dans dix ans ? – Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France</i>	145
<i>Quelle France dans dix ans ? – Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ?</i>	146
N° 16 – Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ?.....	147
N° 17 – Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement.....	148
N° 18 – Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement.....	149
N° 19 – Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action.....	150
N° 20 – La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ?.....	151

2015

N° 21 – Profils migratoires européens dans la crise.....	152
N° 22 – Demain, l'internet des objets.....	153
N° 23 – Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur.....	154
N° 24 – Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe.....	155
N° 25 – Les divergences sociales en Europe après la crise.....	156
Hors série – Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?.....	157
Hors série – Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration.....	158
N° 26 – Fiscalité du numérique.....	159
N° 27 – Quelle place pour la France sur le marché international des soins ?.....	160
N° 28 – Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ?.....	161
N° 29 – Réforme territoriale et cohérence économique régionale.....	162
N° 30 – Contrat de travail : les réformes italiennes.....	163
N° 31 – Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ?.....	164
N° 32 – Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France.....	165
N° 33 – Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?.....	166
N° 34 – Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social.....	167
N° 35 – Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ?.....	168
N° 36 – La géographie de l'ascension sociale.....	169

2016

N° 37 – Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ?.....	170
N° 38 – Comprendre le ralentissement de la productivité en France.....	171
N° 39 – Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen.....	172
N° 40 – MOOC français : l'heure des choix.....	173
N° 41 – Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois.....	174
N° 42 – Marché du travail : un long chemin vers l'égalité.....	175
N° 43 – Modèles macroéconomiques et transition énergétique.....	176
N° 44 – Autocars interurbains : un bilan après six mois d'ouverture.....	177

N° 45 – Le temps partiel, une réserve d’emplois ?	178
N° 46 – L’économie circulaire, combien d’emplois ?	179
N° 47 – La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité	180
N° 48 – L’éducation peut-elle favoriser la croissance ?	181
N° 49 – L’effet de l’automatisation sur l’emploi : ce qu’on sait et ce qu’on ignore	182
N° 50 – Les transitions professionnelles, révélatrices d’un marché du travail à deux vitesses	183

2017

N° 51 – Peut-on éviter une société d’héritiers ?	184
N° 52 – Peut-on estimer le rendement de l’investissement social ?	185
N° 53 – Dynamique de l’emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?	186

Documents de travail

187

2013

N° 01 – L’effet des « taxes comportementales »	189
N° 02 – L’ <i>impact investing</i> pour financer l’économie sociale et solidaire ?	189
N° 03 – La protection sociale en Amérique latine	190
N° 04 – Approvisionnements en métaux critiques	190
N° 05 – Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre	191
N° 06 – Les difficultés d’insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d’une exception française	191
N° 07 – Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises	192
N° 08 – Retours d’enquête sur la filière « silver économie »	193

2014

N° 01 – Les pratiques pédagogiques efficaces. Conclusions de recherches récentes	193
N° 02 – Gouvernance et organisation des services à la personne	194

2015

N° 01 – Une évaluation de la cohérence économique interne des régions	195
N° 02 – Rebalancing the governance of the euro area	195
N° 03 – Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ?	196
N° 04 – La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu’européenne ?	196
N° 05 – La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques	197
N° 06 – La géographie de l’ascenseur social français	197

2016

N° 01 – MOOC, l’âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques	198
N° 02 – Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison	199
N° 03 – Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français	199
N° 04 – L’avenir du travail : quelles redéfinitions de l’emploi, des statuts et de la protection ?	200
N° 05 – Approfondissement méthodologique pour l’évaluation de la circularité de l’économie	201

N° 06 – L’emploi saisonnier : enjeux et perspectives	201
N° 07 – Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle.....	202

2017

N° 01 – Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012)	202
N° 02 – Comment estimer le rendement de l’investissement social.....	203
N° 03 – Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d’une malédiction ?.....	204
N° 04 – Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives.....	205
N° 05 – Imaginer l’avenir du travail. Quatre types d’organisation du travail à l’horizon 2030	206
N° 06 – Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain.....	206

Autres publications..... 207

Notes de synthèse..... 209

Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations.....	209
Compte personnel d’activité. Synthèse des débats.....	209
Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l’organisation du travail	210

Travaux de la Plateforme RSE..... 211

Compétitivité et développement durable, l’enjeu des TPE-PME. Rapport d’étape.....	211
Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises. Rapport d’étape.....	211
Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur. Rapport d’étape	211
La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable, en particulier pour les PME. Rapport.....	212
RSE, performance globale et compétitivité. Rapport.....	212
L’implication des salariés dans les démarches RSE dans les TPE-PME-ETI. Rapport	212
Contribution pour le Plan national d’actions prioritaires pour le développement de la RSE.....	212
Avis sur le Plan d’action d’application des principes directeurs des Nations unies pour les droits de l’homme et les entreprises.....	213
Avis sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE relative à la publication d’informations extra-financières par les entreprises.....	213
RSE, place de l’entreprise dans la société : quels engagements de la France ? Actes de colloque.....	213

Points de vue..... 215

Actes de colloque..... 219

Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ?.....	219
Quelle France dans dix ans ? Débat avec les think tanks.....	219
Les adolescents : problématiques d’individuation et d’accès à l’âge adulte.....	220
L’évaluation socioéconomique des projets de transport.....	220
Trois ans après, l’ <i>Energiewende</i> sur le point d’échouer ?	221
La prise en compte des effets d’agglomération dans le calcul socioéconomique.....	221
L’évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires	222
La sélection des projets d’investissement public.....	222

Les nouveaux défis du calcul économique	223
Mutations sociales, mutations technologiques.....	224
Fiches de la commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité	225
Ouverture de l'offre de transport par autocar.....	225
Réforme du travail dominical	226
Réforme de la justice prud'homale.....	226
Réformes des professions réglementées du droit	227
Mesures touchant à l'urbanisme commercial.....	227
Réforme du permis de conduire.....	228
Mises de jeu, présentations et divers	229
Pauvreté et vulnérabilité des enfants et des familles.....	229
OpenFisca, un logiciel libre pour simuler des réformes fiscales et sociales.....	229
Pour une stratégie nationale de l'enfance et de l'adolescence	230
L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? Éléments de débat.....	230
Le rôle des écosystèmes dans l'innovation de rupture. Éléments de cadrage	231
Services à la personne : constats et enjeux.....	231
Les métiers et leurs territoires.....	232
Index thématique.....	233
Index des auteurs.....	245

Rapports



Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?

Perspectives à vingt ans

Rapport de la mission présidée par Claude Abraham

Aurélien Croq et François Vielliard, rapporteurs

Juillet 2013, 141 pages

Les grandes compagnies aériennes européennes sont confrontées à de multiples défis. L'environnement institutionnel est en pleine mutation, reflet de la mondialisation des échanges et de l'essor des puissances émergentes. La concurrence se développe, tant sur les courts et moyens courriers que sur le long courrier. Les prix ont commencé à intégrer les externalités environnementales. Avec le cadre réglementaire, les incitations fiscales pèsent de plus en plus dans les décisions stratégiques des entreprises. Les besoins de financement sont considérables dans une activité fortement capitalistique, où tout retard dans la modernisation de la flotte se traduit par une perte de compétitivité.

La redistribution des cartes entre compagnies aériennes a débuté aux États-Unis avec la déréglementation lancée par l'administration Carter en 1978. Elle s'est étendue à l'Europe. De

nouveaux acteurs émergent, venant de zones géographiques en pleine croissance. Parmi les géants actuels, certains ont connu une progression fulgurante. Car il s'agit bien là d'un combat de géants : l'histoire montre que les plus grandes compagnies peuvent disparaître faute de s'adapter à un nouveau contexte mondial. Plusieurs de nos voisins ont vu leur compagnie porte-drapeau perdre son autonomie, voire disparaître. Trois pays – la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – ont réussi à préserver leur compagnie historique. Mais leurs difficultés, notamment financières, sont réelles.

Le rapport décrit cette évolution dans un premier chapitre. Il aborde ensuite le panorama actuel du transport aérien, en insistant sur l'Europe et la France, et en pointant les menaces qui pèsent sur les compagnies historiques. Le troisième chapitre est consacré aux modèles économiques actuels du transport aérien de voyageurs. Un dernier chapitre s'efforce de tracer des perspectives. Les incertitudes de toutes sortes, géopolitiques, fiscales, environnementales, sont les principaux écueils de la prospective : les propositions de ce rapport visent à réduire les inconnues qui fragilisent les politiques industrielles à long terme et à minimiser les handicaps des compagnies européennes qui pourraient découler de politiques publiques.

Une politique de soutien à la compétitivité des acteurs en Europe – aéroports autant que transporteurs – est indispensable pour que la France et l'Europe gardent leur rang dans le monde. Le partage du trafic moyen-courrier intra-communautaire entre compagnies généralistes et *low cost* européennes résultera des décisions stratégiques prises par les entreprises.



À l'inverse, les pouvoirs publics français et communautaires ne peuvent rester indifférents devant le risque d'éviction des marchés long-courriers qui menace les grandes compagnies et,

dans une certaine mesure, les plates-formes aéroportuaires européennes, au détriment de la compétitivité et du rayonnement de l'Union européenne sur la scène internationale.

SOMMAIRE

Introduction

Propositions

Chapitre 1 – L'évolution du cadre institutionnel et l'ouverture du ciel

1. L'apparition du transport aérien et son encadrement
2. La dérégulation du transport aérien aux États-Unis
3. Les étapes de la libéralisation du marché en Europe
4. Répercussion en France de la libéralisation en Europe et de la concurrence internationale
5. La fin du modèle « compagnie porte-drapeau »
6. Vers une libéralisation étendue dans le monde, mais non encore universelle

Chapitre 2 – Un panorama de la situation actuelle des compagnies aériennes

1. Les industries européennes et américaines en difficulté
2. Les compagnies *low cost*, à maturité aux États-Unis mais en plein développement en Europe
3. Le cas particulier des marchés asiatiques
4. Les compagnies du Golfe en position de challengers
5. L'Amérique latine : un marché en croissance dominé par les compagnies étrangères sur le long-courrier
6. Un enjeu majeur : offrir un réseau mondial

Chapitre 3 – Les modèles économiques des compagnies aériennes

1. Les fondamentaux de l'industrie
2. La caractéristique du hub
3. Les modèles à bas coûts : l'avenir du moyen-courrier ?
4. Les accords bipartites
5. Les alliances : un intérêt économique évident pour les compagnies, plus discuté pour les voyageurs
6. Vers des compagnies aux modèles hybrides et une importance croissante des partenariats

Chapitre 4 – Recommandations aux pouvoirs publics français et communautaires. Scénarios à vingt ans

1. La demande
2. La rigidité des coûts et les externalités
3. Les scénarios possibles

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2012), *Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ?*, rapport, juillet.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)

DOCUMENT ASSOCIÉ

Croq A., Vielliard F. et Abraham C. (2013), « Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? », *La Note d'analyse*, n° 4, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juillet.



L'évaluation socioéconomique des investissements publics

Rapport du groupe de travail présidé par Émile Quinet

Luc Baumstark, **rapporteur général**

Julien Bonnet, Aurélien Croq, Géraldine Ducos, David Meunier, Aude Rigard-Cerison et Quentin Roquigny, **rapporteurs**

Septembre 2013, 349 pages

Les dépenses publiques d'investissement représentent environ 15 % des investissements totaux de notre pays. Elles s'appliquent à des secteurs aussi essentiels que les transports, l'énergie, la santé ou l'éducation. Ces investissements façonneront sur le long terme l'aspect de notre pays et sa capacité à affronter les défis futurs. C'est dire combien les décisions les concernant doivent être prises de façon éclairée, en évaluant au mieux les avantages qu'ils vont procurer et les coûts qu'ils vont engendrer. Ce n'est donc pas sans raison que l'État s'est préoccupé depuis longtemps d'élaborer et de mettre à jour les méthodes permettant d'assurer ces évaluations.

La commission qui a réalisé ces travaux se situe dans la lignée d'une longue tradition, initiée par les rapports établis par Marcel Boiteux en 1994 et

2001¹. Les principes sur lesquels elle s'appuie sont simples et de construction ancienne. Ils consistent à jauger les effets de chaque projet sur l'ensemble de la collectivité nationale, en évaluant les gains de productivité ou de capacité de production apportés aux entreprises ainsi que les suppléments de consommation marchande et les améliorations de qualité de vie procurés aux citoyens, et en permettant de comparer ces effets aux coûts de l'investissement.

Ces principes ne peuvent qu'emporter l'adhésion, mais tout l'enjeu est dans leur mise en œuvre, qui n'a pas été à la hauteur des intentions. Les évaluations, menées par des opérateurs de plus en plus divers, ont appliqué des méthodologies divergentes, rendant hasardeuses les comparaisons entre projets ; les perfectionnements de ces méthodologies ont conduit à des procédures de plus en plus complexes, sans effort d'explication et de transparence ; enfin, certains acquis récents de l'analyse économique n'ont pas été intégrés. Au total, on arrive à la mise en œuvre de procédures complexes et parfois obsolètes, insuffisamment expliquées et ne répondant pas aux questions que se posent les décideurs. En outre, les domaines où ces évaluations sont appliquées se sont réduits ; aujourd'hui, elles ne sont utilisées de façon systématique que pour les transports. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que les calculs économiques aient peu de poids dans les décisions d'investissement public.



¹ Boiteux M. (1994), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*, Commissariat général du Plan ; Boiteux M. (2001), *Transports : choix des investissements et coût des nuisances*, Commissariat général du Plan, Paris, La Documentation française.

Le rapport est parti de ce constat, et les recommandations qu'il contient constituent un ensemble de mesures destinées à remédier à ces lacunes. Les changements et nouveautés qu'il préconise portent à la fois sur les techniques d'évaluation et sur la gouvernance,

c'est-à-dire sur leur insertion dans les processus de décision.

Nota bene : un **second volume** rassemble les documents de travail ayant contribué à la rédaction de ce rapport.

SOMMAIRE

Résumé / Synthèse introductive

Principales recommandations opérationnelles

Chapitre 1 – Problématique commune à tous les secteurs

1. Le scénario de référence
2. Le calcul des surplus
3. Le risque et le système d'actualisation
4. Les conséquences du nouveau système d'actualisation pour l'éligibilité des projets
5. Le coût des fonds publics et les indicateurs de choix en situation de pénurie financière
6. Récapitulation des critères de choix
7. Le calcul économique et les modalités de commande publique
8. La valeur statistique de la vie humaine
9. La valeur du carbone

Chapitre 2 – Les infrastructures de transport

1. Les expériences étrangères
2. Le retour d'expérience en France
3. Le calcul socioéconomique dans la décision publique
4. La prévision de la demande et les modèles
5. La valeur du temps
6. La fiabilité et le confort
7. Le cas particulier des marchandises
8. Les coûts d'environnement
9. La prise en compte du coût des nuisances sonores
10. Concurrence imparfaite
11. Les effets spatiaux
12. Les effets macroéconomiques
13. Les effets redistributifs

Chapitre 3 – L'évaluation socioéconomique dans les secteurs autres que le transport

1. Le secteur de l'énergie
2. Le domaine des inondations
3. Le secteur de la santé

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *L'évaluation socioéconomique des investissements publics*, rapport, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Les territoires numériques de la France de demain

Rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton

Antton Achiary et Joël Hamelin (CGSP), Jean-Pierre Quignaux (ADF), **rapporteurs**

Septembre 2013, 177 pages

Aujourd'hui, un tiers de la population mondiale utilise internet et sur ces quelque 2,3 milliards d'individus – nombre qui a doublé en 5 ans – 1,1 milliard se connectent en mouvement, grâce aux smartphones et aux tablettes. À l'horizon 2020, avec les nouveaux contingents issus des pays en croissance, plus de la moitié de l'humanité sera en prise directe avec l'internet, via des terminaux intelligents, fixes ou mobiles, eux-mêmes connectés à plus de 50 milliards d'objets communiquant avec les humains ou entre eux. En France, le nombre d'internautes a quadruplé en dix ans et s'établit, en janvier 2013, à plus de 41 millions. Le président de Google, Eric Schmidt, souligne que « tous les deux jours, nous produisons autant d'informations que nous en avons généré depuis l'aube des civilisations jusqu'en 2003 ». Le numérique dessine un nouveau paradigme dont nous ne percevons pas encore précisément les contours.

Les politiques publiques, en France comme en Europe, n'ignorent pas les transformations

induites par le numérique. Mais elles n'en ont pas pris toute la mesure. Elles ont d'abord porté leurs efforts sur les infrastructures. C'était nécessaire, compte tenu de l'évolution constante des technologies qui contraignent à passer du débit au haut débit, puis au très haut débit.

La question se pose ensuite de savoir comment parvenir à ce que chaque internaute s'approprie l'outil numérique. Ce qui, en bonne logique, interpelle également la puissance publique. Or, en France, nos institutions ont tardé à se saisir de la question du numérique et de ses enjeux. Nos administrations ont considéré qu'il leur fallait se moderniser, rien de plus. Au risque de changer sans rien changer. Comme si la révolution numérique était une vague qu'il suffisait de canaliser pour la maîtriser. C'est faire peu de cas de l'essentiel : ce n'est qu'en empruntant la voie et l'esprit de l'innovation que nous trouverons le chemin de l'avenir.

C'est en raisonnant de la sorte que ce rapport veut envisager les territoires numériques de la France de demain. Et en s'appuyant sur une conviction : si internet est un des principaux vecteurs de la mondialisation, c'est aussi en inscrivant son usage dans la proximité, celle des territoires vécus, qu'il peut et doit être un formidable facteur de transformation. Pour libérer les initiatives, il importe notamment de revoir l'ensemble de notre conception de la décentralisation des pouvoirs, ou encore d'imaginer une optimisation des moyens en croisant les ressources publiques et privées.

Le présent rapport s'attache d'abord à dégager des éléments de diagnostic, en précisant les inégalités que les individus et les territoires subissent en matière d'accès et d'usage du numérique, mais en passant aussi en revue d'autres critères comme l'accès aux services, le revenu, la santé, l'éducation, l'environnement, etc. Sont ensuite rappelées et analysées les



principales transformations sociétales en cours sous l'effet des technologies numériques, ainsi que les politiques numériques conduites en France et en Europe, tout particulièrement à l'égard des territoires.

Dans un second temps, le rapport aborde les opportunités qu'offre le numérique à la France et à ses territoires. Les potentialités pour le développement des collectivités locales sont décrites dans une perspective où le principe de l'égalité des territoires doit être réinventé à l'aune de la diversité de leurs capacités et de leurs richesses sur le plan culturel, social, économique et environnemental. Trois grands

secteurs – l'éducation, la santé et l'accès aux services publics – sont analysés car ils sont intrinsèquement porteurs de la réalité du territoire. Sont abordés également l'accompagnement des usages numériques et les politiques de solidarité, en tant que leviers de réduction des inégalités. La troisième partie articule les 22 recommandations adressées à la puissance publique qui se dégagent de l'analyse.

Ces travaux ont donné lieu à un large panel d'auditions – plus d'une cinquantaine – et de contributions écrites, dont la transcription forme la charpente de ce rapport.

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Première Partie – Éléments de diagnostic

1. Inégalités face au numérique et dans les territoires
2. Transformations sociétales induites par le numérique
3. Politiques numériques et territoires

Deuxième Partie – Des opportunités pour la France et ses territoires

1. La métropolisation au défi d'une nouvelle urbanité
2. Développement des territoires
3. Éducation
4. Santé et dépendance
5. Administration et accès aux services publics
6. L'accompagnement des usages numériques

Troisième Partie – Recommandations

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

Claudy Lebretton (2013), *Les territoires numériques de la France de demain*, rapport à la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, avec le concours du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) et de l'Assemblée des départements de France (ADF)

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Sous la présidence de Jean Pisani-Ferry

Claire Bernard et Antoine Naboulet

Octobre 2013, 49 pages

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), première des 35 mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Conformément à la loi, un comité de suivi est chargé d'en suivre la mise en œuvre et d'en évaluer les effets. Présidé par Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, ce comité réunit les huit partenaires sociaux représentatifs au niveau national interprofessionnel, les représentants des administrations compétentes, ainsi que la Banque de France, le Commissariat général à l'investissement, l'ACOSS et deux experts (Jacques Mairesse et Philippe Askenazy). Chaque année, le comité établira un rapport public exposant l'état des évaluations réalisées, avant le dépôt du projet de loi de finances de l'année au Parlement.

Ce premier rapport intervient neuf mois après l'entrée en vigueur du CICE. Il ne saurait donc être question d'évaluation à proprement parler. Le rapport apporte un éclairage – provisoire et partiel – sur le champ d'application du CICE et sur sa mise en œuvre. Les questions à traiter relèvent de trois registres : quelles sont les entreprises bénéficiaires du CICE ? Quels sont les effets sur les comportements d'entreprise ? Quel est l'impact au niveau macroéconomique ?

Sur la base des données disponibles, quatre aspects peuvent être éclairés.

1. Les données issues des déclarations de cotisations sociales des entreprises mettent en évidence la prise en compte croissante du calcul du CICE dans les entreprises. En juillet 2013, 72 % des établissements du régime général avaient déjà renseigné la masse salariale devant servir d'assiette au calcul du CICE, contre 33 % en mai.

2. Il est possible de détailler la répartition attendue des bénéficiaires du CICE par type d'entreprises. Le CICE, avec un seuil d'éligibilité fixé à 2,5 fois le SMIC, est relativement peu sélectif : 65,7 % de la masse salariale de l'ensemble des entreprises entrent dans l'assiette de calcul. Des disparités existent entre secteurs ou régions, selon que les salaires y sont plus ou moins élevés. Les petites entreprises et les entreprises non exportatrices sont plus concernées que les grandes et celles qui exportent, où les salaires sont généralement plus élevés. En termes de répartition du montant total de l'effort budgétaire que constitue le CICE (13 milliards en 2013), 38 % devraient bénéficier aux entreprises non exportatrices, 35 % à celles dont les exportations représentent moins de 5 % du chiffre d'affaires, et 27 % à celles exportant pour plus de 5 % de leur chiffre d'affaires. S'agissant des secteurs, 18 % du montant total



devraient revenir à l'industrie manufacturière, 18 % au commerce.

3. Un troisième élément concerne la prise en compte du CICE dans l'indice du coût du travail Insee au 1^{er} trimestre 2013. Il ne s'agit pas d'une mesure de l'impact effectif du CICE sur le coût du travail mais d'une simple prise en compte statistique. Le comité continuera de suivre avec attention l'ICT afin de voir si cette baisse du coût du travail relative au CICE persiste ou non.

4. Enfin, un bilan intermédiaire de la mobilisation du système de préfinancement du CICE peut être dressé au travers de l'activité de la banque publique d'investissement (Bpifrance). Plus de 10 000 dossiers de préfinancement lui ont été soumis au 20 septembre 2013, pour un montant de près de 920 millions d'euros. 680 millions de préfinancement ont été accordés par Bpifrance. Les demandes de faibles montants (moins de 25 000 euros) représentent une part significative et croissante des dossiers traités.

SOMMAIRE

Préambule / Résumé

Organisation et méthode de travail du comité de suivi

1. Fonctionnement
2. Missions et objectifs
3. Première série de questions recensées
 - 3.1. Quelles entreprises bénéficient du CICE ?
 - 3.2. Quels sont les effets du CICE sur le comportement des entreprises ?
 - 3.3. Quels sont les effets macroéconomiques du CICE ?
4. Démarche du comité : différencier suivi, évaluation et bouclage macroéconomique
 - 4.1. Le suivi du dispositif
 - 4.2. L'évaluation microéconomique des effets du CICE
 - 4.3. Le bouclage macroéconomique
 - 4.4. La nécessité de mobiliser et d'enrichir le système statistique public
 - 4.5. En marge des méthodes d'évaluation, des travaux qualitatifs

Premiers éléments d'analyse disponibles

1. Taux de déclaration des assiettes CICE à l'URSSAF
2. Répartition des gains du CICE par type d'entreprise : estimations INSEE
 - 2.1. Données mobilisées
 - 2.2. Répartition des gains du CICE par secteur d'activité
 - 2.3. Répartition des gains du CICE par taille d'entreprise
 - 2.4. Gains du CICE pour les entreprises exportatrices
 - 2.5. Répartition territoriale des gains du CICE
3. Prise en compte du CICE dans l'indice du coût du travail
4. Bilan du préfinancement au 20 septembre 2013
 - 4.1. Présentation du dispositif
 - 4.2. La mise en place du dispositif au cours de l'année 2013
 - 4.3. Le préfinancement par Bpifrance : un régime de croisière atteint en juin 2013
 - 4.4. Un poids important de préfinancements inférieurs à 25 000 euros

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre.



Étudiants étrangers et marché du travail

Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni

Nicolas Charles, Cécile Jolly et Frédéric Lainé

avec la collaboration de la division Enquêtes et études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Campus France

Novembre 2013, 98 pages

Les pays européens, en particulier les trois plus grands, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, attirent toujours plus d'étudiants étrangers. Environ 10 % des étudiants en Allemagne, 12 % en France et 22 % au Royaume-Uni sont étrangers. La mobilité internationale des étudiants, en provenance d'Asie notamment, s'accroît avec l'augmentation de leur nombre dans le monde. Résultat de politiques d'attractivité visant à attirer les talents et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, les étudiants étrangers sont à la fois facteurs et témoins de l'excellence scientifique et du rayonnement des pays d'accueil.

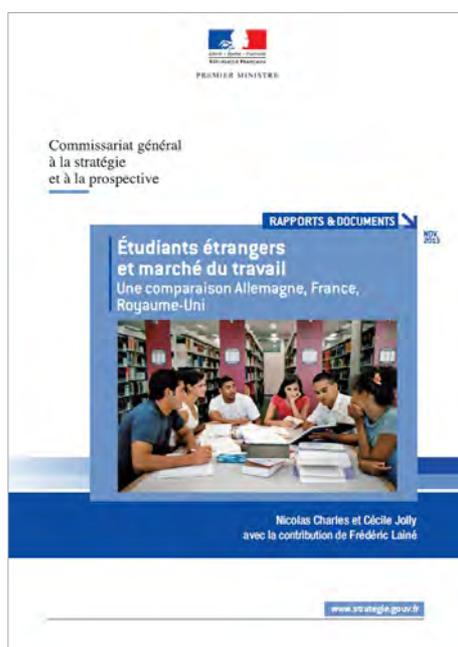
Avoir un emploi temporaire ou ferme à l'issue de leurs études constitue en ce sens un continuum avec leur formation, même si la majorité d'entre eux ne s'installent pas définitivement dans le pays de leurs études. Du point de vue des pays d'accueil, les immigrés

diplômés représentent entre 40 % (France, Allemagne) et plus de 50 % (Royaume-Uni) de l'immigration qualifiée, contribuant ainsi à la hausse de la qualification de la main-d'œuvre. Dans ce cadre, l'accès à l'emploi est un facteur d'attraction des étudiants étrangers. Bénéficiaire d'une première expérience professionnelle concrétise le diplôme obtenu et permet de valoriser les compétences développées.

Pourtant, à la fin de la formation supérieure, seule une minorité des étudiants étrangers s'insèrent, professionnellement, dans de bonnes conditions car le marché du travail ne leur offre pas nécessairement des conditions d'accès très favorables. Les conditions administratives sont également déterminantes pour faciliter leur passage à la vie active. Elles oscillent entre une volonté de retenir cette main-d'œuvre qualifiée et des politiques migratoires et d'emploi plus restrictives, pour limiter les flux d'immigration et la concurrence avec la main-d'œuvre locale.

À l'instar d'autres travaux et publications, tel le document préparatoire au débat au Parlement sur l'immigration professionnelle et étudiante (ministère de l'Intérieur, Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, 2013), ce rapport vise à éclairer la réalité de l'immigration étudiante dans une dimension particulière : l'insertion professionnelle après les études. Le cœur de cette étude porte dès lors sur trois enjeux :

- faut-il accueillir davantage d'étudiants étrangers sur le marché du travail français, par rapport notamment au nombre de migrants arrivés après la fin de leurs études supérieures ?
- comment préserver l'attractivité de l'enseignement supérieur français par



l'amélioration des conditions administratives pour les étudiants étrangers en France, notamment en matière de changement de statut « étudiant » vers celui de « salarié » ?

- quelles actions mener pour limiter l'exode des diplômés étrangers issus des pays les moins avancés, restés en France pour une première expérience professionnelle, voire pour une installation définitive ?

SOMMAIRE

Synthèse / Propositions / Introduction

Un enjeu de mobilité internationale et d'attractivité de l'enseignement supérieur

1. Articuler la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée avec les autres objectifs d'une politique d'attractivité
2. L'accès à l'emploi, facteur d'attraction des étudiants étrangers

Un vivier de travailleurs qualifiés

1. Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en Allemagne, en France et au Royaume-Uni
2. Les étudiants étrangers en France

L'accès à l'emploi des étudiants étrangers : opportunités et freins

1. La structure de la relation formation-emploi, déterminant de l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée
2. Un besoin de main-d'œuvre moins aigu en France et au Royaume-Uni qu'en Allemagne
3. Des spécialisations productives hétérogènes mais une augmentation attendue des plus hauts niveaux de qualification
4. Un effet de sélection des étudiants étrangers lié à la situation du marché de l'emploi et aux politiques migratoires

L'installation des étudiants étrangers dans le pays d'accueil

1. Un décalage entre les aspirations et les opportunités
2. Diversité des choix : raisons familiales en Allemagne et en France, professionnelles au Royaume-Uni
3. Quelles nationalités restent dans les trois pays ?

L'insertion des étudiants internationaux sur le marché de l'emploi

1. Les étudiants internationaux mieux insérés sur le marché de l'emploi que les immigrés « tardifs »
2. Des étudiants internationaux moins segmentés sur le marché du travail que les immigrés arrivés après l'obtention de leur diplôme

Comment attirer les talents étrangers ?

1. Les conditions administratives du passage des études à l'emploi
2. Repenser les procédures d'accès à l'emploi des étudiants étrangers
3. Replacer la question des étudiants étrangers dans une logique d'attractivité
4. Agir de façon équilibrée face à la « fuite des cerveaux »

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*, novembre.

SITE

RAPPORT

VIDÉO

CP

DF

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France

Claire Bernard, Sanaa Hallal et Jean-Paul Nicolai

Décembre 2013, 109 pages

Dans les sociétés développées, le vieillissement de la population, d'abord explicable par l'allongement de l'espérance de vie, se voit accéléré par l'avancée en âge des cohortes de baby-boomers. Cette évolution pose d'immenses défis en termes de financement de nos systèmes de santé et de retraites. À l'initiative de la ministre des Personnes âgées et de l'Autonomie, ce rapport s'interroge sur la valeur économique que peut apporter le vieillissement. Dans quelle mesure le marché en pleine expansion des seniors peut-il être source de croissance pour l'économie française ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils encourager la réalisation de ce potentiel de croissance ? Peut-on envisager le développement d'une « Silver Économie » servant de levier à des secteurs comme les services ou les technologies avancées (domotique, robotique, e-autonomie, dispositif médical, etc.) ?

Ce double phénomène du vieillissement est très accentué en France. Premièrement, on constate un accroissement marqué du « ratio de

dépendance économique », soit le nombre de personnes de plus de 65 ans rapporté au nombre de personnes en âge de travailler : sous l'impact de l'arrivée des baby-boomers à la retraite, ce ratio devrait passer de 28 % en 2013 à 46 % en 2050. Deuxièmement, l'espérance de vie continue de s'accroître régulièrement : elle devrait passer de 81 ans aujourd'hui à 86 ans en 2050. Il en résulte plusieurs effets économiques, qu'il faut savoir encourager ou corriger de façon à produire un effet positif. D'abord, ce mouvement démographique doit créer une demande de produits et services dédiés aux personnes âgées suffisamment large pour donner à une offre émergente la taille critique de rentabilité.

Ensuite, la hausse probable du taux d'épargne doit être canalisée pour que cette épargne favorise l'investissement productif. Cette hausse du taux d'épargne est attendue même dans les modèles théoriques supposant un comportement de désépargne des retraités du fait d'une anticipation par les plus jeunes de leurs besoins accrus de ressources en fin de vie. La probabilité d'une hausse du taux d'épargne est renforcée par un comportement des personnes âgées différent de cette hypothèse théorique dite du « cycle de vie », puisqu'on constate empiriquement un taux d'épargne qui tend à s'accroître avec l'âge.

Par ailleurs, le vieillissement des actifs peut avoir un impact positif sur la productivité du travail. Un des arguments est l'investissement accru en éducation des jeunes générations en réponse à l'allongement de la période d'inactivité en fin de vie. Enfin, pour revenir à la dimension industrielle, l'essor de ces marchés de biens et services, par leurs connexités avec certaines technologies clés ou filières industrielles, doit apporter un effet de levier à l'ensemble de notre politique industrielle. Ce surcroît de croissance que pourrait engendrer le vieillissement, c'est la Silver Économie.



SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Les défis du vieillissement

1. Financement des systèmes de santé, des soins de long terme et des retraites
2. Effets du vieillissement sur l'économie et la société : les grands mécanismes
3. L'activité des seniors

Vers une typologie de la demande

1. Revenus, consommation et patrimoine des âgés
2. État de santé et inégalités de revenus
3. Une segmentation de la demande

Le potentiel de l'offre

1. Enjeux industriels du vieillissement
2. Quelques marchés clés
3. Quelques technologies clés
4. Quelles perspectives de marché à l'international ?

Préconisations

1. Principes généraux de l'intervention publique
2. Freins, leviers et rôle de l'État dans la Silver Économie
3. Communication et sensibilisation
4. Labellisation et normalisation
5. Infrastructure
6. Mobilisation de l'épargne
7. Financement
8. Encapsuler une partie de la filière dans l'habitat collectif ou le *homecare*

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France*, rapport, décembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Pour une politique du stationnement au service des usagers

Rapport du groupe de travail présidé par Olivier Paul-Dubois-Taine

Christine Raynard, **rapporteuse**, avec la contribution de Nicolas Anxolabehere
Dominique Auverlot, **coordinateur**

Décembre 2013, 146 pages

Depuis les années 1960, les collectivités territoriales adoptent des mesures pour réguler le stationnement dans leur espace urbain. À l'heure actuelle, les autorités organisatrices des transports se saisissent du levier « stationnement » pour encourager l'essor de nouvelles formes d'usage de la voiture ou du vélo, pour favoriser les activités de logistique urbaine ou pour contribuer à l'objectif de préservation de la qualité de l'air. Cependant, les conditions techniques et réglementaires régissant les politiques de stationnement urbain ne sont pas à même de satisfaire les intentions des collectivités territoriales. C'est pour analyser ce décalage qu'un groupe de travail piloté par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, et placé sous la présidence d'Olivier Paul-Dubois-Taine, a produit ce rapport.

Aujourd'hui, les collectivités ne disposent pas des leviers nécessaires pour organiser un station-

nement adapté aux spécificités locales, fondé sur des recettes stables et prévisibles, et pour assurer un contrôle et des taux de recouvrement du stationnement payant permettant une organisation efficace. L'ambition du groupe de travail est d'apporter aux collectivités territoriales des repères concrets et mobilisables pour la mise en œuvre de leur politique de stationnement, au-delà des dispositions arrêtées en matière de dépenalisation du stationnement : sur quels fondements et dans quelles conditions la mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement peut-elle apporter une réponse aux dysfonctionnements actuels ?

Après un rappel historique, le rapport aborde la question sous trois angles : les politiques globales à l'échelle du bassin de mobilité, leur déclinaison à l'échelle des quartiers et les instruments techniques et réglementaires.

Le chapitre 1 dresse un état des lieux. Comment les politiques de stationnement ont-elles évolué avec la motorisation ? Quels sont les principaux objectifs affichés par les agglomérations et les moyens dont elles disposent ? En quoi le droit du stationnement est-il devenu inadapté à la mise en œuvre de ces objectifs ?

Le chapitre 2 décrit les enjeux des politiques de stationnement à l'échelle de l'agglomération. Quelles sont les caractéristiques socio-économiques communes des politiques de stationnement dans les grandes agglomérations en France et chez nos voisins européens ? Quels ont été les objectifs poursuivis et les effets observés des mesures réglementaires et tarifaires mises en œuvre ?

Le chapitre 3 propose des modalités de mise en œuvre des politiques globales de stationnement à l'échelle du quartier. Le chapitre 4 traite des



moyens réglementaires et techniques, c'est-à-dire la « boîte à outils » dont auront besoin les collectivités pour mener à bien leur politique de stationnement. Cela concerne les possibilités de réglementer l'usage de l'espace public selon les types de véhicules et les catégories d'usagers ; les moyens de gestion (maintenance, surveillance et

contrôle du respect de la réglementation) ; les conditions de tarification de l'offre publique de stationnement sur et hors voirie ; les possibilités de mutualiser l'usage de certains parkings privés sous-utilisés, afin de limiter le stationnement sur la voie publique.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Une gouvernance du stationnement inadaptée aux enjeux des politiques urbaines

1. Le droit du stationnement : une longue histoire
2. Les politiques de stationnement ont varié avec les politiques de déplacements
3. La dispersion des compétences en matière de stationnement urbain
4. La dépenalisation du stationnement : une première étape

Chapitre 2 – Maîtriser les effets globaux des politiques de stationnement

1. Les politiques de stationnement dans leur contexte : contribuer à des enjeux globaux d'aménagement et de mobilité
2. Finalité et périmètre d'une politique du stationnement
3. Une nouvelle politique du stationnement qui prépare une étape ultérieure de décentralisation
4. Des gains économiques substantiels

Chapitre 3 – Mettre en œuvre les politiques de stationnement à l'échelle des quartiers

1. Le stationnement résidentiel s'approprie l'espace public
2. À chaque quartier son modèle
3. La politique de l'agglomération devra être harmonisée avec celle des communes
4. Une mise en œuvre conditionnée par une nouvelle organisation

Chapitre 4 – Les moyens réglementaires et techniques

1. Les instruments de partage à disposition du gestionnaire de l'espace public
2. L'élaboration d'une nouvelle chaîne de contrôle de la réglementation et de la tarification
3. La mise en place d'un service technique intercommunal du stationnement

Conclusion et recommandations

Annexes – Composition du groupe de travail / Liste des intervenants / Historique des politiques de stationnement / Benchmark sur les politiques de stationnement dans les grandes agglomérations / Repères économiques / Repères législatifs et réglementaires / Glossaire / Bibliographie

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *Pour une politique du stationnement au service des usagers*, décembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Lutter contre les stéréotypes filles-garçons

Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance

Travaux coordonnés par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill

Janvier 2014, 232 pages

Les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent. Elles constituent non seulement un problème de justice mais aussi d'efficacité économique. La situation est d'autant plus paradoxale et choquante que les parcours scolaires et universitaires des femmes n'ont cessé de s'améliorer, pour dépasser ceux des hommes. C'est la raison pour laquelle la ministre des Droits des femmes a demandé à France Stratégie de réfléchir de manière transversale au problème des stéréotypes entre les filles et les garçons, dans l'enfance et l'adolescence, en couvrant l'ensemble de leur vie quotidienne.

La recherche d'égalité bute sur les attitudes et les rôles sociaux. En d'autres termes, les positions sociales des hommes et des femmes ne résultent pas uniquement de choix de vie individuels et rationnels mais aussi d'habitudes, de clichés, de traditions, qui n'influencent pas seulement les goûts des individus mais aussi les institutions et les ressources qu'elles constituent pour chacun et chacune. Le rapport se départit, dans son ton, de la neutralité distante propre aux documents

administratifs et aux écrits scientifiques. L'éthique de la conviction y est fortement présente. Mais il se fonde sur une synthèse de travaux de recherche et une série de faits et d'analyses, pour certains nouveaux, qui concourent, selon la logique du faisceau d'indices, à étayer la thèse selon laquelle les stéréotypes entre les filles et les garçons contribuent à freiner la marche vers l'égalité hommes-femmes. Notamment : en dehors de la famille, la prise en charge des petits enfants demeure une « affaire de femmes ». Seuls 17 % des métiers, représentant 16 % des emplois, sont mixtes, au sens où la proportion d'hommes (ou de femmes) y est comprise entre 40 % et 60 %. Malgré leur meilleure réussite scolaire les filles se retrouvent dans des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons, etc.

Ce faisceau d'éléments – et d'autres encore – suggère que pour les jeunes hommes et femmes, l'éventail des choix est singulièrement plus étroit dans les faits qu'il ne l'est en droit. C'est en particulier le cas pour les enfants des milieux populaires ou défavorisés. Que les invitations à fermer le champ du possible viennent de l'entourage familial, du milieu scolaire, de l'institution éducative elle-même ou de représentations stéréotypées formées dès la petite enfance, elles sont autant de limitations à l'exercice de la liberté individuelle, autant d'entraves à l'épanouissement, autant de facteurs d'inégalité.

Face à cette situation, les politiques publiques ne peuvent se borner à l'affirmation du principe d'égalité et à la répression des discriminations. Elles doivent aussi veiller à la neutralité effective des institutions publiques et encourager une plus grande mixité des parcours, des filières et des métiers.

Par le passé, des politiques volontaristes ont déjà fait leurs preuves : l'exemple des femmes



ingénieures – passées de 3 % en 1982 à 34 % dans les nouvelles générations – est archétypal. Cependant, ces politiques ciblées ne se sont pas diffusées dans le reste des filières scolaires, notamment dans l’enseignement professionnel. Le rapport invite à aller plus loin et formule une série de recommandations en vue d’une action volontariste.

Par-delà les suggestions spécifiques, les auteurs invitent les décideurs publics à se fixer l’objectif de réformer l’architecture des choix offerts aux individus. Même si elles empruntent à d’autres références, même si elles ne se reconnaissent pas nécessairement dans le paternalisme libertaire

de Richard Thaler et Cass Sunstein, ce qu’elles nous disent est que le *nudge* ou plutôt la série de *nudges* qui orientent subrepticement les comportements des enfants, des adolescents et de chacun d’entre nous sont porteurs de différenciations infondées et, finalement, d’inégalités. Il faut donc travailler sur ces micro-incitations dont chacune a l’air insignifiant mais dont la somme nous rend moins libres. Pour le décideur public, ce programme n’est pas des plus aisés à mettre en œuvre. Il faut de la finesse pour réformer l’architecture des choix sans verser dans le paternalisme impérieux. Mais ce n’est pas une raison pour ne pas s’y atteler.

SOMMAIRE

Principaux enseignements et propositions

Introduction – Les stéréotypes filles-garçons, terreau des inégalités hommes-femmes et enjeu de justice sociale, par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill

Chapitre 1 – La socialisation des jeunes enfants : pour plus d’implication des pères et plus de mixité dans les métiers de la petite enfance, par Marine Boisson-Cohen et Vanessa Wisnia-Weill

Chapitre 2 – Orientation scolaire et métiers : une insuffisante mixité qui pénalise surtout les jeunes moins qualifiés, par Vanessa Wisnia-Weill, Frédéric Lainé et Marie-Cécile Naves

Chapitre 3 – Inégalités et discriminations filles-garçons dans les outils pédagogiques, les pratiques éducatives et la socialisation scolaire, par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill

Chapitre 4 – Inégalités et différences filles-garçons dans les pratiques sportives et culturelles des enfants et des adolescents, par Marie-Cécile Naves et Sylvie Octobre

Chapitre 5 – La santé des jeunes au féminin et au masculin : stratégies pour combler les inégalités, par Mathilde Reynaudi et Sarah Sauneron

Complément – Stéréotypes et inégalités filles-garçons dans les industries de l’enfance, par Mona Zegai

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d’égalité et de mixité dès l’enfance*, janvier.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



La crise du système électrique européen

Diagnostic et solutions

Dominique Auverlot, Étienne Beeker, Gaëlle Hossie, Louise Oriol et Aude Rigard-Cerison, avec les contributions de Marc Oliver Bettzüge, Dieter Helm et Fabien Roques

Janvier 2014, 133 pages

L'Europe de l'énergie est en crise. Fin 2008, l'Union européenne se donnait avec le « paquet climat-énergie » des objectifs pour 2020 de nature à frapper les esprits : des émissions de gaz à effet de serre réduites de 20 %, une efficacité énergétique accrue de 20 % et une part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie portée à 20 %. Mais la cohérence entre ces objectifs reposait sur des anticipations erronées. La poursuite attendue de la croissance économique devait permettre le développement de nouvelles énergies à des coûts aisément supportables. La hausse supposée des prix des énergies fossiles allait garantir la rentabilité des énergies renouvelables et permettre d'éliminer leur subventionnement. L'Europe était vouée à affirmer un leadership mondial et à en recueillir les dividendes dans la production des énergies vertes et l'invention des nouveaux modes de vie.

C'était une stratégie ambitieuse et intégrée. Aucune des projections sur lesquelles elle

reposait ne s'est cependant confirmée. La crise financière est passée par là, mais aussi la révolution des gaz de schiste aux États-Unis. Le monde ne s'est pas mis en ordre de marche pour préserver le climat de la planète. Le recours au charbon s'est accru, son prix ayant baissé sous l'effet du développement des gaz de schiste et les émissions allemandes ont augmenté en 2012. Quant au leadership de l'Europe dans le domaine des renouvelables, il a été entamé par la poussée chinoise dans le domaine du photovoltaïque. Fondée sur un calibrage qui s'est révélé hasardeux, la politique climatique européenne n'a pas même permis de donner de la visibilité sur le prix du carbone et de fournir aux industriels un cadre propice à des investissements de long terme. Quant aux prix de détail de l'électricité, ils ont nettement augmenté pour les ménages européens, d'environ 27 % entre 2008 et 2013.

Le paquet climat-énergie est en fait le second pilier de la construction d'une Europe de l'énergie dont l'autre élément est un marché de l'électricité intégré et libéralisé, dont la construction remonte au début des années 1990. Force est de constater aujourd'hui que cet ensemble ne répond plus aux objectifs initiaux : ni la sécurité d'approvisionnement, ni la préservation de la compétitivité européenne, ni enfin la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre par l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (ENR) ne sont assurées. L'une des raisons du dysfonctionnement est l'interaction entre une logique d'offre nationale et la logique du marché intérieur européen. L'intégration massive d'énergies renouvelables subventionnées et prioritaires sur le réseau conduit à une situation de surcapacité, déprime les prix de l'électricité sur le marché de gros et dégrade fortement la rentabilité des centrales thermiques à gaz. Or ces centrales sont indispensables à l'équilibre du système qui doit faire face à l'afflux d'ENR intermittentes et



aléatoires. Dans le même temps, d'importants investissements sont nécessaires au renouvellement des infrastructures vieillissantes. Plusieurs grands opérateurs, en graves difficultés financières, auront du mal à y faire face.

C'est dans ce contexte que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a été mandaté par le Premier ministre pour examiner les perspectives à moyen terme du marché européen de l'électricité. Il a sollicité l'expertise de trois économistes : Marc Oliver Bettzüge, directeur de l'Institut de l'économie de l'énergie à l'université de Cologne ; Dieter Helm, professeur de politique énergétique à l'université d'Oxford ; et Fabien Roques, professeur à l'université Paris-Dauphine et vice-président de Compass Lexecon. Sur la base de ces contributions, une équipe du CGSP a livré son analyse et formulé des recommandations pour tendre vers un marché de l'électricité européen durable.

Il s'agit pour l'essentiel, d'une part, de clarifier les objectifs de la politique énergétique européenne,

de veiller à leur cohérence et, d'autre part, de bien distinguer ces objectifs des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Cela signifie notamment que dans le cadre des réflexions sur la politique énergétique, l'Union européenne devrait considérer la réduction des émissions de CO₂ comme l'objectif premier, voire unique, d'un nouveau paquet climat-énergie – le recours à l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables apparaissant comme des moyens au service de l'objectif précédent.

Il importe également de revoir les politiques de soutien au développement des ENR, en remplaçant, pour les technologies matures, les tarifs d'achat par des mécanismes plus compatibles avec le marché, et en faisant participer les ENR à l'équilibrage du réseau.

Les analyses proposées ici suggèrent qu'il est urgent de remédier aux graves dysfonctionnements qui affectent le marché européen de l'électricité.

SOMMAIRE

Introduction / Recommandations

Le marché européen de l'électricité à la croisée des chemins, par Dominique Auverlot, Étienne Beeker, Gaëlle Hossie, Louise Oriol et Aude Rigard-Cerison

Marchés européens de l'électricité : défaillances des politiques et des modèles, opportunités pour les responsables politiques, par Marc Oliver Bettzüge

Situation actuelle des marchés européens de l'électricité et prévisions à moyen terme, par Dieter Helm

Les marchés européens de l'électricité en crise : diagnostic et solutions, par Fabien Roque

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2014), *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, janvier.

DISPONIBLE EN ANGLAIS : *The Crisis of the European Electricity System. Diagnosis and possible ways forward*

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)

DOCUMENT ASSOCIÉ

France Stratégie (2015), *L'Union de l'énergie*, Étude, avec les contributions de Marc Oliver Bettzüge, Dieter Helm Fabien Roques, août.



Prospective des métiers et des qualifications

Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?

Document méthodologique

Frédéric Lainé (CGSP) et Aline Valette-Wursthén (Céreq)
avec la collaboration de Tristan Klein

Avril 2014, 193 pages

La capacité d'expertise technique sur la prospective des métiers et des qualifications est devenue, avec le renforcement de la décentralisation et le rapprochement des logiques d'intervention entre formation et emploi, un enjeu important pour les acteurs régionaux. Les besoins et les attentes sont multiples et vont croissant. Ils interpellent à la fois les services d'étude et les structures d'observation, mais également les décideurs et commanditaires de ces démarches. Face à une telle montée de la demande et des besoins, quel est l'état des lieux des ressources techniques et des compétences ? Sur quels critères choisir un outil plutôt qu'un autre, pour répondre à quelle question, pour animer quel type de débat entre les institutions ? Sur ces questions, le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques peuvent être utilement mobilisés.

C'est dans cette optique que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a souhaité réunir un groupe de travail autour de la prospective des métiers et des qualifications au niveau régional et a sollicité le Céreq pour le co-animer. Rassemblant une quinzaine de techniciens et d'experts qui, au sein de chaque institution, ont en charge de conduire des travaux sur le sujet (représentants de Carif-Oref, de services étude des Direccte, de rectorats, de l'Insee, de la Datar, d'Observatoires de branche, de Maisons de l'emploi ainsi que des représentants d'exécutifs régionaux intéressés par ces questions), ce groupe de travail s'est fixé deux objectifs.

D'abord, recenser et expertiser les travaux existants, faire un état des lieux des démarches et outils de prospective régionale, sélectionner et évaluer les plus représentatifs dans la perspective de repérer les enjeux, les sources utilisées, les méthodes, la capacité à développer et transférer la démarche ; examiner les échecs et les difficultés. En second lieu, mutualiser les bonnes pratiques et identifier des pistes d'amélioration, en particulier en ce qui concerne l'articulation entre l'exercice national et les travaux régionaux.

Le présent document reprend et élargit les propos et échanges qui se sont tenus au sein du groupe. Il fournit un ensemble d'exemples et de références sur des travaux réalisés en région. Il a surtout vocation à faire partager les concepts, les résultats, les préoccupations des acteurs parties prenantes de ces démarches. Au sein d'un document unique, il permet un regard synthétique et utile, à la fois sur l'amont, la réalisation et l'usage des exercices de prospective des métiers et des qualifications réalisés au niveau régional.



Avant-propos / Introduction

Synthèse des recommandations

Chapitre 1 – Prospective des métiers et des qualifications : la démarche en région

1. La prospective des métiers et qualifications en région
2. Acteurs et usages
3. Les enjeux des exercices de prospective
4. Questions de méthode

Chapitre 2 – Prospective des métiers et des qualifications en région : périmètres et dispositifs institutionnels

1. Les périmètres de la prospective régionale des métiers et des qualifications
2. Cadres institutionnels et dispositifs contractuels aux niveaux national et territorial

Chapitre 3 – Les exercices de prospective réalisés sur un secteur ou une famille de métiers

1. Les outils pour la prospective sur des secteurs ou des métiers
2. L'évolution des compétences dans les métiers

Chapitre 4 – Les exercices de prospective réalisés sur l'ensemble des secteurs ou des métiers

1. Panorama des exercices de prospective générale
2. Les méthodes de projections d'emploi faites à partir du prolongement direct de tendances régionales
3. Les méthodes économétriques de projections directes d'emploi à partir de variables explicatives
4. Les méthodes de projection d'emploi reliées à des exercices de projection nationale
5. Des évolutions d'emploi, aux postes à pourvoir et aux besoins en formation

Chapitre 5 – La prospective à l'échelon infrarégional : quel accompagnement pour l'action ?

1. La dimension « métiers-qualifications » dans une approche systémique du territoire
2. Métiers, qualifications, forces et faiblesses des territoires : les indicateurs
3. Métiers, qualifications, forces et faiblesses des territoires : les méthodes de scoring
4. Démarche prospective et offre de formation initiale au niveau des territoires
5. Formation continue et adaptation des compétences : les démarches de GPEC-territoriale

Annexes



Quelle France dans dix ans ?

Les chantiers de la décennie

Rapport de France Stratégie au président de la République

Jean Pisani-Ferry

Juin 2014, 232 pages

À l'été 2013, le président de la République a demandé au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) d'introduire un séminaire gouvernemental consacré à la France dans dix ans. À l'issue de ce séminaire, le président de la République et le Premier ministre ont souhaité que France Stratégie poursuive la réflexion de façon approfondie.

Ce travail devait se nourrir d'échanges avec les partenaires sociaux et la société civile. La phase de consultation a mobilisé à l'automne 2013 de nombreux acteurs et adopté des formes multiples : débats publics thématiques, auditions et séminaires de travail, consultations des partenaires sociaux, dialogue avec les Assemblées, débats en régions avec les acteurs locaux, ouverture d'un espace contributif en ligne, sondages, etc. À partir de ces échanges et de ses travaux propres, France Stratégie a

élaboré une analyse des enjeux essentiels auxquels la société française doit répondre et avancé une série d'orientations prioritaires pour les dix années à venir. Le présent rapport soumet ces analyses et propositions au débat social et citoyen et à la décision politique.

L'ambition de ce rapport est d'offrir aux décideurs politiques comme aux acteurs économiques, sociaux et citoyens les repères nécessaires pour conduire la mutation qui nous attend. Il ne s'agit donc ni d'un essai de futurologie, ni d'un exercice de projection économique, ni d'un catalogue des réformes supposées indispensables, mais d'un inventaire raisonné des principales questions qui se posent à nous à horizon de dix ans, d'une discussion argumentée des réponses qui peuvent leur être apportées, et d'une réflexion sur la stratégie du changement.

Le rapport s'organise en quatre parties.

- La première offre une perspective sur les grandes évolutions internationales en même temps qu'une image de ce que la France peut ambitionner d'être à horizon de dix ans.
- La deuxième partie présente un diagnostic sur l'état de la France, une analyse critique des stratégies de réforme qui y ont été conduites, et une réflexion sur les principaux dilemmes auxquels nous sommes confrontés.
- Sur cette base, la troisième partie indique, dans huit domaines, des orientations pour la décennie à venir.
- La quatrième partie propose l'esquisse d'une stratégie.



SOMMAIRE

Première partie – Dans dix ans

Chapitre 1 – Le monde en 2025

Chapitre 2 – La France en 2025

Deuxième partie – Ce qui nous entrave

Chapitre 3 – État des lieux

Chapitre 4 – Trop peu ou trop de réformes ?

Chapitre 5 – Nos dilemmes

Troisième partie – Nos objectifs à dix ans

Chapitre 6 – Une démocratie de la confiance

Réconcilier les citoyens avec leur démocratie

Réformer l'organisation territoriale pour assurer efficacité et responsabilité

Promouvoir l'engagement citoyen et social

Chapitre 7 – Une égalité républicaine effective

Combattre toutes les discriminations

Donner à tous les enfants les moyens de réussir à l'école

Offrir à chacun le droit à une deuxième chance

Chapitre 8 – Un état entreprenant et économe

Redonner aux services publics l'esprit de conquête

Ouvrir le service de l'État à tous les talents

Fournir aux citoyens les moyens d'évaluer l'efficacité de tous les services publics et politiques publiques

Chapitre 9 – Un développement responsable

Réduire la charge financière qui pèse sur les générations futures

Découpler croissance et atteintes au climat et à la biodiversité

Orienter les comportements vers un développement sobre

Chapitre 10 – Une société décloisonnée et ouverte sur le monde

Réinvestir dans le savoir et les compétences

Inventer l'entreprise du XXI^e siècle

Prendre appui sur le développement des métropoles

Chapitre 11 – Une économie du mouvement

Renouveler les fondements de la croissance

Financer le développement des entreprises

Élargir le socle de notre compétitivité

Chapitre 12 – Un modèle social lisible et inclusif

Viser le plein emploi et construire les nouvelles sécurités professionnelles

Simplifier et personnaliser les politiques sociales

Recalibrer la politique du logement

Chapitre 13 – Une Europe force d'entraînement

Refaire de l'Union un pôle de prospérité

Gouverner la zone euro

Faire de l'Europe un acteur international de poids

Quatrième partie – Un chemin

Chapitre 14 – La stratégie

Faut-il choisir entre les objectifs ?

Comment séquencer les initiatives ?

Comment mobiliser les acteurs ?

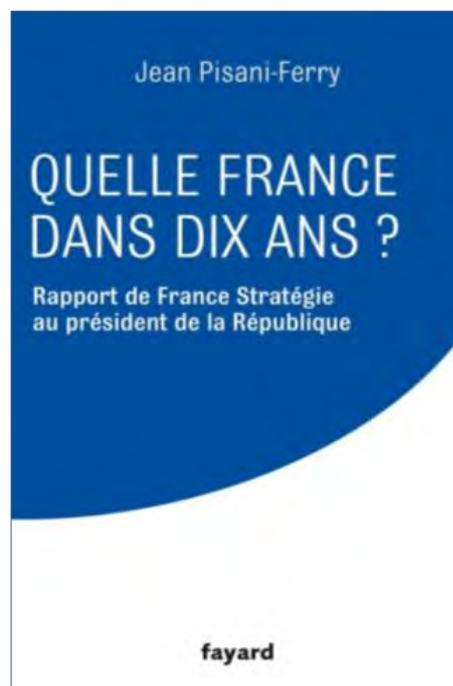
Conclusion



Le rapport *Quelle France dans dix ans ?* a fait l'objet en parallèle d'une publication aux éditions Fayard, avec la présentation suivante de l'éditeur.

« Les Français ne sont pas le plus mal loti des peuples, que ce soit en termes de niveau ou de qualité de vie. Pourtant, ils sont les plus pessimistes quant à leur avenir. Désunis et comme paralysés, ils se sentent mis à l'écart du progrès et peinent à se projeter dans l'avenir. Pouvons-nous inverser la tendance ? Quels buts la France peut-elle rêver d'atteindre dans dix ans ? Quelles priorités doit-elle se fixer ? Quels moyens doit-elle se donner ? Ces questions, le président de la République et le Premier ministre les ont posées à Jean Pisani-Ferry et aux équipes de France Stratégie (Commissariat général à la stratégie et à la prospective). Pour y répondre, ceux-ci ne se sont pas contentés d'un travail en chambre. Ils ont interrogé les Français. Ils ont sillonné le pays à la recherche des initiatives qui préparent nos lendemains. Ils ont recueilli les propositions des jeunes. Ils ont dialogué avec des parlementaires de tout bord. Ils ont écouté les think tanks, les partenaires sociaux et les associations. Ils ont confronté leurs analyses à celles des meilleurs experts français et internationaux. Cet ouvrage offre au lecteur l'essentiel d'un travail ambitieux, rigoureux et exemplaire. »

ISBN : 978-2-213-68171-9



Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025

Cahier des indicateurs sous la direction de Jean Pisani-Ferry

Coordonné par Nicolas Lorach et Hervé Monange

25 juin 2014, 96 pages

Le rapport *Quelle France dans dix ans ?* définit les contours de ce que pourrait être notre pays à cet horizon. Il propose huit objectifs centraux qui dessinent une perspective à dix ans. À chaque objectif sont associés des indicateurs chiffrés. *Repères pour 2025* présente de manière volontairement synthétique les trente-trois indicateurs chiffrés du rapport. Pour chaque indicateur, nous nous sommes attachés à :

- souligner les éléments de constat qui ont justifié de retenir un tel indicateur ;

- préciser comment ont été fixés les objectifs à dix ans ;
- rappeler les leviers et les pistes présentés dans le rapport pour atteindre cet objectif.

Ces indicateurs sont évidemment imparfaits. Leur mérite est de présenter des mesures objectives et quantifiées de la situation de notre pays et d'indiquer des buts à atteindre. Ils ont été choisis en sorte de permettre un suivi, autant que possible annuel, des progrès accomplis.

SOMMAIRE

La France en 2025

1. Être parmi les dix pays de l'OCDE où l'on vit le mieux
2. Rejoindre le premier tiers des pays européens pour l'emploi
3. Appartenir au premier tiers des pays de l'OCDE pour la confiance dans autrui
- Rejoindre le groupe des pays européens leaders pour l'innovation

Une démocratie de la confiance

4. Atteindre 70 % de participation aux élections législatives
5. Porter à 50 % la part des intercommunalités dans la dépense publique locale
6. Atteindre un taux de 50 % d'engagement bénévole

Une égalité républicaine effective

7. Faire baisser le taux de ressenti des discriminations pour être dans le premier tiers des pays européens
8. Multiplier par deux la proportion de métiers mixtes
9. Diviser par trois le nombre de « décrocheurs » ainsi que celui des enfants ne maîtrisant pas le français
10. Diviser par deux l'illettrisme chez les adultes

Un État entrepreneurial et économe

11. Porter à un quart la part des non-fonctionnaires dans les emplois pourvus en Conseil des ministres
12. Améliorer le taux de satisfaction des usagers des services publics
13. Atteindre un taux de 90 % de citoyens utilisant Internet dans leurs relations avec l'administration

Un développement responsable

14. Ramener la dette publique à 75 % du PIB
15. Réduire à moins de 49 % la part des dépenses publiques primaires dans le PIB
16. Réduire de 30 % les émissions nationales de gaz à effet de serre
17. Réduire de moitié la progression de l'artificialisation du territoire

Une société décloisonnée et ouverte sur le monde

18. Faire émerger une dizaine d'universités pluridisciplinaires de classe mondiale
19. Doubler le taux de jeunes Français ayant séjourné à l'étranger dans le cadre de leurs études
20. Accueillir 200 000 étudiants internationaux de plus
21. Accroître la satisfaction des salariés quant à leurs conditions de travail

Une économie du mouvement

22. Porter à 50 % la part des PME innovantes
23. Porter la R & D des entreprises à 2 % du PIB
24. Viser 1 000 entreprises de taille intermédiaire supplémentaires
25. Accroître de 30 000 le nombre d'entreprises exportatrices
26. Atteindre un taux d'ouverture de l'économie de 75 %
27. Augmenter d'un tiers le volume des recettes touristiques

Un modèle social lisible et inclusif

28. Doubler le taux de transition annuel des contrats courts vers un emploi stable
29. Réduire à moins de 20 % le non-recours aux prestations sociales
30. Réduire de 30 % le prix des logements (en euros constants)

Une Europe force d'entraînement

31. Faire converger les taux de chômage et les taux d'emploi nationaux dans l'Union européenne
32. Faire converger les conditions de financement qui prévalent dans les pays membres de la zone euro



« Quelle France dans dix ans ? Contribution au séminaire gouvernemental du 19 août 2013 », 16 août 2013, 38 pages

Préparée en juillet-août 2013 par un groupe d'experts du CGSP, cette note a été conçue pour servir d'introduction au séminaire gouvernemental du 19 août 2013. Elle propose des éléments de constat et des pistes de réflexion sur les perspectives à horizon de dix ans.

Cinq ans, c'est l'horizon du politique mais dix ans, c'est celui de la société. Réfléchir à ce que nous voulons être dans dix ans, en débattre, fixer sur cette base des orientations et engager les actions correspondantes peut aider à remobiliser un pays aujourd'hui désorienté. La France de 2013 n'est plus celle des années 1970 ou même des années 1990. Les urgences et les priorités ne sont plus les mêmes. L'État n'est plus en situation de décider pour la société dans son ensemble. Mais répondre aux questions qui se posent à nous demande toujours continuité et cohérence. La valeur de la méthode demeure. Dans cette perspective, la présente note est organisée en trois parties. La première fournit un cadrage prospectif sommaire sur le monde, l'Europe et la France à horizon de dix ans. La deuxième met l'accent sur trois choix collectifs d'importance pour la société française. La troisième offre des éléments de méthode et des points de repère pour l'élaboration d'une stratégie à dix ans.



« Place au débat », 26 septembre 2013

« Le Président de la République a indiqué qu'il attendait que nous posions un diagnostic affûté sur les perspectives de l'économie et de la société françaises et que nous explicitions les choix auxquels la collectivité nationale est confrontée. Il a demandé que nous assortissions les grands objectifs que nous proposerons d'indicateurs quantitatifs qui permettront, au fil du temps, d'apprécier les progrès accomplis. Mais d'abord, il a souhaité que l'élaboration de ce projet pour la France fasse l'objet de consultations et de débats associant experts, partenaires sociaux, élus et citoyens. Le Premier ministre nous a plus particulièrement demandé de travailler sur cinq sujets d'importance pour le moyen terme : l'avenir du modèle de production ; la réforme du modèle social ; la soutenabilité du modèle de croissance et de financement ; l'évolution du modèle républicain face aux mutations de la société ; et le projet européen. Il nous a, lui aussi, demandé de nous garder de l'exercice en chambre et de soumettre nos idées à la discussion. En publiant sur chacun de ces cinq thèmes une note d'introduction au débat national, le CGSP prolonge donc la réflexion engagée en vue du séminaire du 19 août et entame un débat de fond sur une série d'enjeux essentiels pour l'avenir du pays. Ces documents n'ont pas pour objet d'apporter des réponses, mais de poser des questions. Chacun d'entre eux propose un constat, formule un diagnostic prospectif, et dessine des choix possibles. Il ne s'agit pas de points d'aboutissement mais de points de départ, de documents de travail dont la finalité est d'offrir une base construite à la discussion qui va maintenant s'ouvrir. Celle-ci permettra certainement de compléter et de préciser les analyses, de mieux apprécier les défis et les risques, d'affiner les choix. Ce sera la preuve que ces notes ont atteint leur but. Notre souhait est que le débat qui s'ouvre soit large et exigeant. Pour être instructif, ce débat devra emprunter des formes variées. Au cours des six prochaines semaines, nous multiplierons les occasions d'éprouver l'exactitude de nos diagnostics et de tester la pertinence de nos questions. Nous écouterons les experts et les citoyens. Nous dialoguerons avec les élus et avec les partenaires sociaux. Nous débattrons avec les think tanks et les associations de la société civile. Nous organiserons des rencontres à Paris et en région. Nous ouvrirons un espace de discussion sur le web. Nous nous soumettrons au regard de partenaires internationaux. À la fin de l'année, nous tirerons les leçons de tous ces échanges dans le rapport que nous préparerons pour le gouvernement. »



Jean Pisani-Ferry

« Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national »

septembre 2013, 16 pages

Antton Achiary, Quentin Delpech, Anne Epaulard, Christel Gilles, Rémi Lallement, David Maguerit, Xavier Ragot, Mouhamadou Sy, contributeurs

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale la France a su mettre en place un modèle productif efficace qui lui a assuré une croissance soutenue et un taux de chômage faible : ce sont les « Trente Glorieuses ». Ce modèle, qui avait commencé à montrer ses limites dans les années 1980, s'est difficilement adapté à la mondialisation et au renouvellement accéléré des produits et des processus induit par l'innovation. Les atouts de la France dans certains domaines (infrastructures, très grandes entreprises, formation des élites, démographie) sont compensés par de réelles faiblesses dans d'autres, le chômage a augmenté et les positions dans l'échange international se sont continuellement dégradées. La croissance potentielle a ralenti. Ces résultats sont la conséquence d'un ensemble de facteurs, comme la faiblesse du secteur exposé à la concurrence internationale, la stagnation des gains de productivité globale des facteurs, la baisse de la rentabilité des entreprises qui pèse sur leur capacité à innover et donc à exporter, un marché du travail dual, un système de formation initiale et continue rigide, une mauvaise coordination des institutions sur lesquelles repose ce modèle productif. La France doit aujourd'hui faire des choix décisifs pour rendre plus performant son modèle productif, tout en organisant sa transition vers une croissance soutenable. Ces choix portent notamment sur l'articulation entre le système de formation et l'emploi, l'organisation du marché du travail, le degré de concurrence dans le secteur abrité, la gouvernance et le financement des entreprises, ainsi que l'insertion dans le commerce international.



« Quel modèle social ? Note d'introduction au débat national »

septembre 2013, 16 pages

Claire Bernard, Hélène Garner, Camille Guézennec, Guillaume Malochet, Christine Raynard, Alain Trannoy, contributeurs

Élaboré au cours des Trente Glorieuses, le modèle social français repose sur trois types de transferts : des assurances sociales collectives financées par des cotisations assises sur le travail et gérées paritairement par les représentants des salariés et des employeurs ; des prestations d'assistance généralement sous conditions de ressources, financées par l'impôt et les taxes, et gérées par l'État et les collectivités territoriales ; des services publics gratuits et universels (éducation et santé) financés et organisés par l'État. Le modèle social renvoie donc non seulement à la protection sociale mais aussi à d'autres institutions au cœur de la régulation économique et sociale en France. Ce modèle est ébranlé par l'apparition de nouveaux risques (chômage de longue durée, insécurité de l'emploi, déqualification, monoparentalité, dépendance, etc.) et par la montée des inégalités (de revenus, d'accès au marché du travail et aux services publics mais aussi plus largement de réussite scolaire, de mobilité sociale ou de trajectoires professionnelles). Il est aussi fragilisé par les difficultés de financement de la protection sociale et par la crise de l'État providence. Pour beaucoup, il aurait atteint ses limites et serait confronté à une triple crise de légitimité, de solvabilité et d'efficacité. Le modèle social est en même temps une composante centrale de notre cohésion sociale et de l'identité française. L'enjeu pour son avenir est de repenser les objectifs et les moyens que l'on entend lui assigner, en tenant compte de notre insertion dans une économie européenne et mondialisée. Trois questions apparaissent essentielles : quelle prise en compte de la solidarité dans le modèle social ? quelle place de l'impôt, des transferts et des services publics dans la redistribution ? enfin, quelle part des ressources transférer de l'action curative vers l'action préventive face aux risques contemporains ?



« **Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? Note d'introduction au débat national** »,
septembre 2013, 16 pages

Mahdi Ben Jelloul, Pierre-Yves Cusset, Géraldine Ducos, Clélia Godot, Mohamed Harfi, Jean-Luc Pujol, contributeurs

Une croissance « soutenable » doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Or la croissance française ne correspond plus à cette définition : la perspective du changement climatique, l'accélération du rythme d'extinction des espèces et la pollution de nos nappes phréatiques en sont trois marqueurs dans le domaine de l'environnement. Le rythme d'accroissement des dépenses de notre État providence soulève des problèmes de même nature, tandis que notre endettement public nous met à la merci de chocs financiers. Définir ce que pourrait être une croissance soutenable de l'économie française pose de redoutables difficultés méthodologiques. Cela nécessite d'anticiper l'évolution de notre modèle de croissance et donc de comprendre ses interactions avec l'environnement naturel et social, de même qu'avec les autres économies européennes et mondiales. Au-delà de l'exercice de projection, des désaccords peuvent exister sur les solutions qu'il conviendrait d'apporter pour renforcer la soutenabilité de notre modèle et assurer un partage équitable des efforts. La soutenabilité d'un modèle de croissance suppose en effet que soient définis les objectifs que l'on veut atteindre et les réformes que l'on veut (ou doit) mettre en place tout en tenant compte de la contrainte budgétaire. Ce n'est qu'à cette aune que nous pourrions juger de la possibilité de réussir les réformes de nos modes de production ou de notre modèle social tout en engageant la transition énergétique et écologique, qui nous invite à repenser notre modèle de consommation, de production, de développement et de croissance. Pour assurer notre transition vers un modèle de croissance soutenable, il sera enfin nécessaire de donner à nos institutions les moyens de mieux tenir compte du long terme.



« **Quel modèle républicain ? Note d'introduction au débat national** »,
septembre 2013, 16 pages

Blandine Barreau, Nicolas Charles, Julien Damon, Annick Guilloux, Marie-Cécile Naves, Mathilde Reynaudi, contributeurs

La France, comparée à certains de ses voisins européens, demeure un pays homogène sur le plan de l'accès aux ressources (services publics, prestations sociales), de la distribution des infrastructures et de la répartition des revenus. Son modèle social est apprécié par la majorité de ses habitants, qui le considèrent comme globalement égalitaire. Néanmoins, les principes fondateurs de notre modèle républicain gagneraient à s'adapter aux évolutions qui ont transformé la société et les relations sociales, et changé notre rapport au politique et aux institutions. La mondialisation économique et culturelle, la construction européenne ainsi que les bouleversements démographiques ont rendu la société plus complexe, engendré des peurs et créé de nouvelles aspirations. De moins en moins acceptées, les inégalités sociales et territoriales persistantes ainsi que les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'origine alimentent un sentiment d'injustice et de cohésion sociale dégradée. Par ailleurs, se développe une multiplicité des appartenances et des identités individuelles et collectives, gage de liberté mais aussi, pour certains, d'incertitude. Enfin, la participation à la vie publique ne se cantonne plus au vote et à l'adhésion à la démocratie représentative : d'autres formes d'engagement citoyen se font jour. Il convient donc d'accompagner ces changements afin de lutter contre la perte de confiance dans les institutions et dans les acteurs privés comme l'entreprise. À terme, il s'agit de garantir l'adhésion de tous à un projet commun, en s'appuyant sur les savoir-faire et les mérites de chacun. Le modèle républicain, sans nul doute, porte en lui

les ressources pour s'adapter à cette société plurielle dans ses composantes comme dans ses attentes, une adaptation qui devra aller de pair avec l'amélioration de notre modèle social.



« **Quel projet pour l'Europe ? Note d'introduction au débat national** »,
septembre 2013, 16 pages

Marine Boisson, Étienne Espagne, Cécile Jolly, Jean-Paul Nicolai, François Viellard, contributeurs

Jamais les incertitudes sur l'avenir de l'intégration européenne n'ont été aussi fortes. Ses difficultés à créer une prospérité partagée et un horizon de progrès social, à constituer une valeur ajoutée incontestable dans la compétition mondiale et une ambition partagée par les peuples ont érodé l'élan européen. La crise de la zone euro et les divergences entre pays sont venues accentuer la perception d'une Europe à l'édifice institutionnel inachevé, qui n'a pas clarifié ses intentions sur les buts à atteindre, et dont les décisions s'élaborent trop loin des citoyens. La valeur de l'Union persiste pourtant, qu'il s'agisse de faire de son marché de 500 millions de consommateurs un levier de croissance et d'influence ou de porter des valeurs de paix, de démocratie et de progrès économique et social. Pour que la France joue un rôle moteur dans le renouveau du projet européen et de son idéal de prospérité partagée, il lui faut clarifier son ambition. Une refondation du marché unique est-elle possible ? Au sein de la zone euro, un progrès parallèle de la responsabilité budgétaire et de la solidarité est-il possible ? Partage des risques et partage de la souveraineté peuvent-ils aller de pair ? Une union politique est-elle souhaitable et sur quelle base ? Comment envisager la question des frontières européennes ? À quels efforts sommes-nous prêts pour la stabilité et la prospérité de nos voisins ? Quelles sont, au total, les conditions économiques et politiques requises pour que la France s'inscrive avec succès dans une stratégie ambitieuse de refondation européenne ? Telles sont quelques-unes des questions que nous devons nous poser aujourd'hui.



Cinq rapports thématiques – détaillés pages suivantes – ont ensuite synthétisé les travaux de réflexion et alimenté le rapport final :

- *Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social.* Rapport thématique sous la direction de Hélène Garner et Camille Guézennec, juin 2014, 51 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique.* Rapport thématique sous la direction d'Anne Épaulard et de Christel Gilles, juin 2014, 47 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable.* Rapport thématique sous la direction de Géraldine Ducos et Clélia Godot, juin 2014, 58 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain.* Rapport thématique sous la direction de Marie-Cécile Naves et Mathilde Reynaudi, juin 2014, 41 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France.* Rapport thématique sous la direction de Jean-Paul Nicolai et Natacha Valla, juin 2014, 35 pages

Quelle France dans dix ans ?

Réconcilier l'économie et le social

Rapport thématique sous la direction de Hélène Garner et Camille Guézennec

Juin 2014, 51 pages

Les Français sont très attachés à leur modèle social et s'entendent assez largement sur ses objectifs. À leurs yeux, le premier de ces objectifs est de permettre à tous les citoyens de « vivre dignement ». Selon un sondage récent, 82 % des personnes interrogées considèrent ainsi qu'une société juste doit couvrir les besoins de base de ceux qui ne peuvent les assumer seuls (la santé, l'éducation, la nourriture, le logement, etc.) et 58 % qu'elle doit réduire au maximum les inégalités entre les individus. Les trois quarts sont favorables à ce que les dépenses sociales bénéficient davantage aux plus démunis, et ce malgré la « crise de la solidarité » que traverse la société française.

Le développement de notre modèle social a conduit *de facto* à un système mêlant contributivité et universalité. Si notre système de protection sociale est fondé à l'origine sur une logique assurantielle, son développement s'est accompagné d'une universalisation progressive des prestations. Les Français tiennent à cette caractéristique. Le même

sondage montre qu'ils distinguent les domaines de la protection sociale à vocation universelle (maladie) d'autres plus contributifs (chômage, retraite) ou plus ciblés (famille).

Le rôle de l'État comme garant du modèle social n'est pas remis en cause. Les Français se disent plutôt en attente d'une plus grande intervention publique dans les domaines économique et social et les personnes interrogées à l'occasion de l'exercice « Quelle France dans dix ans ? » se sont montrées très attachées à l'équilibre public/privé du modèle français, l'exemple américain, avec sa faible couverture des risques et son financement avant tout privé, faisant figure de « contre-modèle ».

Le périmètre des institutions et dispositifs constituant le « modèle social » n'est toutefois pas figé. La notion de « modèle social » est d'ailleurs aussi récente que ses définitions sont nombreuses. Au sens strict, elle fait référence au système de protection sociale, et notamment à son pilier central, la Sécurité sociale, fondée en 1945. Au sens large, le modèle social désigne l'ensemble des règles et des institutions qui organisent les relations sociales. Parmi elles, les services publics, les règles et institutions régulant les relations du travail, les partenaires sociaux qui participent à la gestion paritaire de la protection sociale et le système socio-fiscal qui joue notamment un rôle redistributif. Nous adoptons ici cette définition large, tant il apparaît qu'au-delà de la seule protection sociale, le système éducatif, la formation professionnelle, le droit du travail et la politique du logement jouent un rôle essentiel dans l'accès de chacun à « une vie digne ».

Le modèle social ainsi défini a accompagné le développement économique et social de notre pays, jusqu'à devenir une composante centrale de notre cohésion nationale. Cependant les Français doutent de plus en plus de sa capacité à atteindre les objectifs qu'ils lui assignent, qui



sont nombreux et évoluent avec le temps et les transformations de la société. Face aux « nouveaux » risques sociaux, à la montée des inégalités, à la persistance d'un chômage élevé et aux mutations de l'emploi et du travail, l'enjeu consiste aujourd'hui à repenser les objectifs et les moyens du modèle social.

Ce dernier n'a pas été en mesure de lutter contre certaines formes d'inégalités, notamment pour l'accès à des services essentiels comme la santé et le logement, ni contre les inégalités d'accès à l'emploi ou à la formation. De ce point de vue, le modèle social ne semble plus garantir à chaque individu la capacité d'être libre et autonome dans la conduite de ses choix. Or, dans une société décloisonnée, et alors que le poids des institutions traditionnelles est affaibli, donner à chacun les « moyens de vivre dignement » suppose que le modèle social non seulement protège mais aussi accompagne et soutienne les individus, pour mettre chacun en égale capacité de maîtriser son destin.

À cet égard, la participation au marché du travail, au fondement de notre modèle

assurantiel, n'est plus un vecteur d'émancipation et d'insertion sociale pour nombre d'individus qui ou bien en sont privés, ou bien sont enfermés dans des trajectoires de précarité. L'emploi et le travail occupent aujourd'hui une place ambivalente dans le modèle social : d'un côté, leur centralité dans l'intégration et la protection des individus n'a pas été fondamentalement remise en cause dans l'architecture actuelle du modèle ; d'un autre côté, l'emploi manque et, même lorsqu'il ne manque pas, les conditions de son exercice ne sont plus nécessairement source de sécurité pour les individus.

Ce rapport thématique était placé sous la direction de Hélène Garner et Camille Guézennec. Il a bénéficié des contributions de Claire Bernard, Nicolas Charles, Delphine Chauffaut, Pierre-Yves Cusset, Quentin Delpéch, Véronique Deprez-Boudier, Marc Ferracci, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé, Noël Leuthereau-Morel, Nicolas Lorach, Guillaume Malochet, Antoine Naboulet, Christine Raynard.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Des défis majeurs à horizon de dix ans

1. Un défi d'égalité : inégalités d'accès et de couverture
2. Un défi de simplification et de lisibilité
3. Un défi de financement
4. Un défi relatif à l'emploi

Partie 2 – Réconcilier les finalités économiques et sociales du modèle

1. Donner à chacun les moyens de maîtriser son destin par l'éducation et la formation
2. Construire les nouvelles sécurités professionnelles par la portabilité des droits sociaux et par un accompagnement global des actifs
3. Viser des emplois de qualité par la responsabilisation des employeurs et par la négociation collective
4. Recalibrer la politique du logement

Conclusion



Quelle France dans dix ans ?

Investir dans le redressement économique

Rapport thématique sous la direction d'Anne Épaulard et de Christel Gilles

Juin 2014, 47 pages

Dessiner ce que pourrait être une économie du mouvement inscrite dans une société décloisonnée et ouverte sur le monde suppose de s'interroger sur les mutations qui ont affecté l'économie française dans la période récente et sur celles qu'elle est appelée à connaître dans les années à venir. Il s'agit dans un premier temps d'analyser les courants qui nous ont amenés où nous sommes et ceux qui sont susceptibles de nous porter par la suite. Nous en identifions trois principaux : la mondialisation, les innovations et les crises. Ces trois phénomènes ont façonné et continueront de façonner, de manière certaine au moins pour les deux premiers, notre système productif dans les dix ans à venir.

Cependant ces phénomènes de fond globaux n'expliquent pas à eux seuls la situation présente et l'évolution future de l'économie française. Tout diagnostic réaliste doit identifier les faiblesses résultant, au moins pour partie, de choix et d'insuffisances propres à notre pays.



Nous en décrivons cinq, dont les quatre premières, qui par leur enchaînement logique, fournissent, sans doute parmi d'autres possibles, un diagnostic et une prospective raisonnés.

- L'érosion du tissu industriel est plus marquée en France que dans d'autres pays avancés.
- Cette désindustrialisation s'explique pour partie par la dégradation de la compétitivité française, et pour partie par la faible densité d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), dont dépend la capacité exportatrice d'un pays.
- Les causes de cette baisse de la compétitivité sont multiples mais l'une d'elles est l'insuffisante intégration de l'innovation dans les processus de production, dont résultent une moindre qualité prix des biens et services produits, une moindre rentabilité, et au final moins d'innovation. En d'autres termes, les sources de la croissance de la productivité globale des facteurs (l'innovation dans le langage des économistes) ne sont pas pleinement exploitées.
- Une des raisons de cette difficulté à tirer pleinement parti du progrès technique est une sous-exploitation du capital humain.
- Nous proposons également des éléments de diagnostic quant au financement de l'appareil productif, ingrédient essentiel du processus de renouvellement et de croissance des entreprises.

Armés de ces constats il est possible, dans un deuxième temps, de proposer les grands leviers qui doivent permettre, à l'horizon de dix ans, d'accéder à ce que nous appelons une « économie du mouvement ».

Le premier de ces leviers « Réinvestir dans le capital humain » prend acte du fait que le capital humain est le facteur essentiel de cette économie du mouvement. Nous mettons en

avant deux axes de développement du capital humain, parmi beaucoup d'autres : la formation continue qui garantit aux individus d'augmenter, de renouveler et de diversifier leurs compétences au cours de la vie ; la participation active des salariés dans l'entreprise qui vise à leur permettre de déployer leur plein potentiel.

Le deuxième levier, « Élargir le socle de la compétitivité », s'attache à identifier les mesures qui rendraient l'économie française plus agile et davantage impliquée dans la compétition commerciale internationale.

Le troisième levier, « Viser une économie à haute valeur ajoutée » complète le volet sur le capital humain en proposant des pistes pour

construire un système d'innovation, de recherche, de financement, de soutien public et d'organisation territoriale qui assure que le capital humain présent en France donne sa pleine mesure.

Le rapport thématique « Investir dans le redressement économique », rédigé sous la direction de Anne Épaulard et Christel Gilles, a bénéficié des contributions de Antton Achiary, Michel Aglietta, Quentin Delpech, Rémi Lallement, Nicolas Lorach, Claude Mathieu, Antoine Naboulet, Jean-Paul Nicolai, Thomas Philippon, Xavier Ragot, Mouhamadou Sy et Alain Trannoy.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Constat, diagnostic, prospective

1. Mondialisation, innovations et crises : les quinze dernières années de l'économie mondiale, les dix prochaines
2. L'industrie et les services en France dans dix ans
3. Les paradoxes de l'insertion de la France dans l'économie mondiale
4. Les sources de la croissance de la productivité totale des facteurs insuffisamment exploitées
5. Un potentiel humain sous-exploité
6. Un accès aux financements par les entreprises satisfaisant, mais qui pourrait être affecté par les nouvelles régulations financières

Partie 2 – Les grandes orientations

1. Réinvestir dans le capital humain
2. Élargir le socle de la compétitivité
3. Viser une économie à haute valeur ajoutée

Conclusion



Quelle France dans dix ans ?

Bâtir un développement responsable

Rapport thématique sous la direction de **Géraldine Ducos** et **Clélia Godot**

Juin 2014, 58 pages

Selon les termes du rapport Brundtland, un développement « soutenable » ou « durable » est un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Mesurer la soutenabilité d'une société ou d'une économie est une entreprise ardue. La soutenabilité fait en effet appel à la notion de stocks, de capitaux ou encore de patrimoine économique, environnemental et social que l'on lègue aux générations futures. C'est donc un regard dynamique, non figé dans le temps, que l'on porte sur un modèle de société et sur sa capacité à transmettre. Évaluer la soutenabilité nécessite de savoir mesurer l'état présent et futur de ces « capitaux », ce qui est, au vu des connaissances disponibles, extrêmement difficile, a fortiori lorsqu'il s'agit de ressources naturelles.

La crise économique, sociale et environnementale que nous traversons aujourd'hui sonne bien

comme une remise en cause de notre modèle de développement dont la croissance du PIB est le principal étalon. En particulier, deux dimensions nous semblent préoccupantes : nous risquons de léguer aux générations futures un environnement dégradé et une dette publique dont le poids n'a cessé de croître.

Mais dette publique et environnement entretiennent des relations de sens opposé avec la croissance économique : celle-ci est en effet favorable à l'équilibre des finances publiques, mais encore synonyme de pressions accrues sur l'environnement. Dans ces conditions, rejoindre une trajectoire soutenable suppose d'opérer un découplage, d'une part, entre croissance et pressions sur l'environnement, d'autre part, entre croissance et équilibre des finances publiques. Autrement dit, l'état de l'environnement doit pouvoir se maintenir, voire s'améliorer même en présence d'une croissance soutenue. Inversement, l'équilibre des finances publiques doit pouvoir être garanti même si la croissance n'est pas au rendez-vous.

Le concept de transition écologique prend alors ici tout son sens : il s'agit d'inscrire notre économie dans une évolution compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie et au fonctionnement de nos écosystèmes. Cela suppose notamment de tenir compte de l'irréversibilité des dégradations de l'environnement au-delà de certains seuils. L'état de nos connaissances ne nous permet pourtant pas de déterminer ces seuils avec précision : nous ne savons pas si nous en sommes proches, éloignés, ou si nous en avons déjà franchi certains... La transition écologique vise à réduire ce risque systémique, sans pour autant remettre en question la croissance.

Dans cette perspective, ce rapport présente un premier bilan de l'état des capitaux français que



nous transmettrons aux générations suivantes (Partie 1). Les liens qu'entretiennent la dette publique et la dette environnementale avec la croissance sont ensuite analysés afin de mettre en exergue la nécessité et la faisabilité d'un découplage, d'une part entre croissance et pressions sur l'environnement, d'autre part entre croissance et équilibre des finances publiques (Partie 2). Les recommandations qui découlent de ce diagnostic sont toutes tournées vers un unique but : bâtir un modèle de

développement français plus responsable (Partie 3).

Ce rapport thématique consacré à la construction d'un développement responsable était placé sous la direction de Géraldine Ducos et Clélia Godot. Il a bénéficié des contributions de Dominique Auverlot, Blandine Barreau, Étienne Beeker, Mahdi Ben Jelloul, Pierre-Yves Cusset, Pierre Douillard, Mohamed Harfi, Gaëlle Hossie, Aude Rigard-Cerison (France Stratégie) et Jean-Luc Pujol (INRA).

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – La France doit rejoindre une trajectoire soutenable

1. Deux motifs de relative satisfaction : le capital humain et le capital productif
2. Deux sujets de préoccupation : l'environnement et la dette publique

Partie 2 – Sortir du dilemme entre croissance et soutenabilité

1. Soutenabilité des finances publiques : la croissance comme solution ?
2. Soutenabilité environnementale : la croissance comme problème ?

Partie 3 – Grandes orientations

1. Faire de la qualité de la croissance un objectif de premier rang
2. Découpler la croissance et les pressions sur l'environnement
3. Assurer la robustesse de nos finances publiques face à un ralentissement durable de la croissance



Quelle France dans dix ans ?

Restaurer la confiance dans le modèle républicain

Rapport thématique sous la direction de Marie-Cécile Naves et Mathilde Reynaudi

Juin 2014, 41 pages

Les Français sont de moins en moins nombreux à faire confiance à leurs institutions. Plus de 70 % d'entre eux déclaraient en janvier 2014 n'avoir confiance ni dans l'Assemblée nationale ni dans le Sénat. Plus de 80 % estimaient que les hommes et les femmes politiques agissent principalement par intérêt personnel. Ces chiffres sont en augmentation régulière et se traduisent par une hausse continue de l'abstention et du vote pour l'extrême-droite. Ils s'accompagnent d'une angoisse croissante vis-à-vis de l'ouverture au monde et de l'intégration européenne.

Les institutions politiques ne sont pas les seules à pâtir de cette défiance : l'école et l'entreprise peinent à remplir leur rôle d'intégration sociale. En outre, les Français sont très nombreux à penser que la société se désunit. Le modèle républicain français doit donc rapidement retrouver l'adhésion des citoyens et la capacité à créer de l'identité collective. Il faut rebâtir un projet commun porteur de sens et de confiance en renouant avec les fondements de ce modèle.



À l'origine, les principes républicains s'inscrivaient dans le cadre de référence suivant : un corps national envisagé comme homogène ; une participation à la vie publique fondée sur le vote et la représentation, et une inclusion sociale passant par des institutions fortement structurées et hiérarchisées (école, armée, lieu de travail, famille, etc.) ; une organisation uniforme de la puissance publique sur tout le territoire, autour d'un État centralisé. Cet idéal d'unité républicaine, complété après 1945 par la construction d'un État-providence, s'est progressivement fragilisé du fait d'importants changements politiques, démographiques, sociaux et économiques. La société est devenue de plus en plus complexe, compte tenu par exemple de l'immigration ou de la diversification des rythmes et des parcours professionnels.

Avec la disparition des grandes idéologies, les appartenances individuelles (parti politique, syndicat, communauté religieuse, famille, village, quartier, etc.) se diversifient. Vectrices de liberté individuelle, ces appartenances multiples sont aussi de nouveaux motifs d'inquiétude, ou peuvent, si elles sont faibles, aboutir à des phénomènes de « désaffiliation », de mise en retrait de la société.

Les transformations des territoires contribuent également à la perte de confiance dans le modèle républicain. Bien avant les Trente Glorieuses, les migrations des populations rurales vers les villes permettaient d'accéder aux études et à l'emploi. Pour des millions de personnes (jeunes, immigrés, etc.), l'ascenseur social avait pris les habits de la mobilité géographique. Or ce processus s'est enrayé. La ville est devenue inabordable pour les plus modestes qui ont rejoint les zones rurales ou n'ont pu s'extraire des grands ensembles des banlieues urbaines.

À ces tendances longues s'ajoute une fragilisation du lien social plus conjoncturelle. Du fait de la crise économique débutée en 2008, on déplore une persistance, voire un creusement, des inégalités entre territoires mais aussi entre catégories sociales. Ces disparités, alliées à un chômage important et à une compétition croissante pour l'emploi, nourrissent le sentiment d'une société désunie et une moindre confiance en l'avenir.

Le malaise est entretenu par le fait que les différentes phases de décentralisation ont abouti à un enchevêtrement des responsabilités. Le système qui en résulte est peu efficace, illisible pour les citoyens et les entreprises. Certes, depuis trente ans, les politiques publiques ont été partiellement modifiées pour faire face aux évolutions, par exemple via l'adoption de mesures catégorielles comme la parité en politique ou le développement de la démocratie participative. Mais le sentiment d'altération de la cohésion sociale demeure fort au sein de la population. Il nous faut répondre au double défi posé au sentiment d'appartenance à un destin commun : le premier concerne notre rapport aux autres dans une société vue comme moins homogène ; le

second interroge la participation citoyenne et le rapport de l'individu aux institutions.

Pour y parvenir, il faudra élaborer un véritable projet politique pour la France qui permettra d'adapter davantage l'État à l'évolution des besoins de la société. Tout d'abord, il s'agira de moderniser les institutions démocratiques, notamment en poursuivant la réforme de la représentativité élective, pour rapprocher les citoyens des décisions. Afin de lutter contre le sentiment de délaissement d'une partie de la population, les pouvoirs publics devront rendre plus effective la lutte contre les discriminations et garantir à tous un accès aux services publics. Ces mesures sont indissociables d'une réforme globale de l'organisation territoriale qui donnera aux différents pouvoirs des moyens d'action réels pour répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux.

Ce rapport thématique consacré au modèle républicain était placé sous la direction de Marie-Cécile Naves et Mathilde Reynaudi. Il a bénéficié des contributions de Blandine Barreau, Nicolas Charles, Delphine Chauffaut, Annick Guilloux et Benoît Lajudie.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Une société fragilisée et en quête de sens

1. La sensibilité croissante aux inégalités et l'affirmation de l'individu fragilisent le lien social
2. Désenchantement démocratique et défiance vis-à-vis des institutions

Partie 2 - Grandes orientations

1. Revivifier la démocratie
2. Adapter l'organisation territoriale aux besoins sociaux et économiques
3. Refonder le vivre ensemble



Quelle France dans dix ans ?

Retrouver une ambition européenne pour la France

Rapport thématique sous la direction de Jean-Paul Nicolai et Natacha Valla

Juin 2014, 35 pages

Collectivement, l'Europe a beaucoup souffert de la crise financière – plus, sans doute, que les autres grandes zones économiques du monde. Ses structures économiques n'étaient pas adaptées, la gestion de la crise au coup par coup a mis à l'épreuve la résilience de modèles économiques déjà fragiles. Puis, dans un second temps, des anticipations auto-réalisatrices de stagnation ont freiné le redémarrage.

Pour corriger les déséquilibres accumulés pendant la première décennie de l'euro, un ajustement interne de grande ampleur a été déclenché de façon plus ou moins brutale selon les pays, fournissant à l'histoire économique un épisode de sous-emploi des capacités productives et de chômage extrêmes. La mobilité des facteurs (capital ou travail) est restée trop réduite et les instruments structurels d'une politique de croissance n'ont pas été en état de fonctionner.

À la mi-2014, les risques de délitement de l'Europe demeurent bien réels. Pourtant, les chantiers de reconstruction de la zone euro engagés ces cinq dernières années sont ambitieux et porteurs de projets institutionnels pérennes.

Section thématique du rapport *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, ce document revient sur les causes du bilan mitigé de l'intégration européenne, et sur les grands chantiers de la zone euro. Il formule des propositions visant à refonder une Europe porteuse de croissance et d'emploi, de stabilité et d'ouverture au monde à horizon 2025 :

- une « coopération transnationale » comme méthode d'intégration et de gouvernance, qui s'appuie sur un Trésor européen et sur deux « pools » financiers : un Fonds monétaire européen pour la stabilité financière et un Fonds pour l'investissement de long terme ;
- une Banque centrale européenne (BCE) au mandat élargi ;
- une priorité donnée à la mobilité des citoyens via la portabilité des droits sociaux et un acte unique pour le travail qui approfondisse le socle social ;
- une harmonisation fiscale ;
- et des moyens pragmatiques pour exercer une réelle influence internationale.

Ce rapport thématique consacré à l'Europe était placé sous la direction de Jean-Paul Nicolai et Natacha Valla. Il a bénéficié des contributions de Marine Boisson, Étienne Espagne, Cécile Jolly et François Viellard.



SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Des risques de délitement qui restent élevés

1. Malgré l'intégration européenne, une prospérité économique insatisfaisante
2. Un ajustement macroéconomique interne difficile à gérer
3. Une viabilité économique qui dépend encore d'ajustements majeurs au Nord plus qu'au Sud
4. Des instruments structurels qui font défaut
5. Besoin d'une stratégie de croissance macroéconomique

Partie 2 – Les récents chantiers institutionnels, tremplin pour une stratégie européenne à dix ans

1. La surveillance macroéconomique renforcée
2. Le Mécanisme européen de stabilité (MES)
3. Une Banque centrale plus volontariste
4. L'Union bancaire
5. L'articulation entre l'Union européenne, la zone euro et les États membres

Partie 3 – L'Europe à double tranchant des Français

1. Les avantages au quotidien : monnaie unique, circulation des personnes, harmonisation, culture
2. Une défiance persistante face aux carences de l'Europe

Partie 4 – Propositions pour une ambition européenne de la France

Conclusion – Réflexions à long terme : l'Europe dans le monde

Les métiers en 2022

Résultats et enseignements

Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications

Comité d'orientation présidé par Jean-François Colin

Travaux coordonnés par Sandrine Aboubadra-Paully et Sabine Bessière

Julie Argouarc'h, Cécile Jolly et Frédéric Lainé, **rapporteurs**

Juillet 2014, 65 pages

Depuis la fin des années 1990, des exercices de prospective sur les métiers et les qualifications (PMQ) sont régulièrement menés afin d'examiner les perspectives en matière d'évolution des ressources en main-d'œuvre et d'emploi par métiers. Ces exercices sont pilotés par France Stratégie¹, en partenariat avec la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Ils réunissent l'ensemble des partenaires et administrations concernés par l'analyse des perspectives d'évolution à moyen terme de l'emploi par métiers et qualifications.

En 2012, la Dares et le Centre d'analyse stratégique ont publié une synthèse des résultats du dernier exercice (PMQ 2020). Les projections macroéconomiques sur lesquelles reposait cet exercice ne prenaient cependant pas en compte le retournement conjoncturel observé en 2011.

Le présent exercice (PMQ 2022) actualise donc ces projections. Par rapport aux précédents, il se distingue par la présentation de trois scénarios, qui permettent d'apprécier les effets sur les perspectives d'emploi par métier de l'évolution macroéconomique et sectorielle, dans un contexte particulièrement incertain. Selon le scénario envisagé, entre 735 000 et 830 000 postes par an seraient à pourvoir entre 2012 et 2022. Environ 80 % de ces « postes à pourvoir » correspondent à des départs en fin de carrière ; les autres sont des créations nettes d'emploi.

Cet exercice met en évidence quelques tendances lourdes. Ainsi, la tertiarisation des emplois se poursuivrait. D'une part, les métiers du commerce et des services devraient continuer à se développer, avec notamment de fortes créations d'emploi dans les professions de soin (à l'exception des médecins) et des services aux personnes. D'autre part, les emplois administratifs de la fonction publique et les emplois de secrétaires connaîtraient un repli. Par ailleurs, les métiers industriels se stabiliseraient : les pertes d'emploi seraient moins fortes que par le passé parmi les ouvriers non qualifiés de l'industrie, et l'on observerait des créations pour certains métiers d'ouvriers qualifiés. Les métiers agricoles poursuivraient leur repli.

L'emploi continuerait ainsi de connaître une relative polarisation (cependant moins marquée en France que dans certains pays), avec une forte progression de l'emploi dans les métiers très qualifiés (principalement les métiers de cadres), une diminution du poids des ouvriers et employés qualifiés et une relative stabilité du poids des ouvriers et employés peu qualifiés, les créations d'emploi dans les métiers peu qualifiés d'aide à la personne et autres métiers de services



(employés de l'hôtellerie-restauration, agents de gardiennage et de sécurité) compensant les destructions d'emplois d'ouvriers non ou peu qualifiés. Si l'on ajoute aux créations nettes d'emploi les départs en fin de carrière, les postes à pourvoir apparaissent dans cet exercice particulièrement nombreux parmi les agents d'entretien, les aides à domicile, les enseignants, les aides-soignants et infirmiers, les cadres des services administratifs, comptables et financiers, les conducteurs de véhicule et les vendeurs. L'ensemble de ces résultats sont qualitativement inchangés quel que soit le scénario macroéconomique considéré.

Nombre de postes à pourvoir pour la période 2012-2022 dans les trois scénarios (en milliers)

	Scénario de crise	Scénario central	Scénario cible
Départs en fin de carrière	6 193	6 193	6 193
Créations d'emploi	1 155	1 774	2 123
Postes à pourvoir	7 348	7 967	8 316

Source : INSEE, enquêtes Emploi ; projections France Stratégie-Dares ; Calcul France Stratégie-NEMESIS

SOMMAIRE

Résumé

Introduction – L'exercice de prospective des métiers et qualifications : opportunités et limites

800 000 postes à pourvoir par an du fait de nombreux départs en fin de carrière entre 2012 et 2022

1. Trois scénarios avec des hypothèses de sortie de crise contrastées
2. De nombreux départs en fin de carrière, liés principalement aux départs en retraite des générations du *baby-boom*
3. Entre 735 000 et 830 000 postes à pourvoir par an selon le scénario envisagé

Panorama de l'emploi et des postes à pourvoir par métiers à l'horizon 2022

1. Départs en fin de carrière et créations d'emploi se conjugueront différemment selon les métiers : les résultats du scénario central
2. Des projections par métiers peu sensibles aux scénarios macroéconomiques
3. Poursuite de la tertiarisation des emplois et relative polarisation des qualifications à l'horizon 2022

Les enseignements des projections PMQ 2022 pour les politiques en faveur de l'apprentissage et de l'emploi des séniors

1. Des perspectives d'emploi favorables aux jeunes
2. Emploi des séniors : les enseignements de PMQ 2022

Conclusion – Du diagnostic à l'action : la nécessaire mobilisation des politiques de l'emploi et de la formation

Annexes Tableaux de synthèse / Méthodologie

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2014), *Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, juillet.



Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Sous la présidence de Jean Pisani-Ferry

Claire Bernard et Antoine Naboulet

Septembre 2014, 104 pages

Ce second rapport intervient vingt et un mois après l'entrée en vigueur officielle – le 1^{er} janvier 2013 – du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Par construction, le CICE calculé sur la masse salariale de 2013 n'est devenu une réalité fiscale qu'à partir d'avril 2014. Comme avec tout dispositif public de ce genre, cette première étape a constitué une phase de découverte et d'apprentissage pour les acteurs : pour les entreprises bénéficiaires mais aussi pour les administrations concernées ou encore pour les tiers tels les experts-comptables ou les banques.

Le dispositif est maintenant entré dans une phase opérationnelle qui génère de nouvelles sources d'information, suscite ou révèle de nouveaux comportements de la part des entreprises et fait émerger de nouvelles questions. Plusieurs enquêtes ou sondages font mieux apprécier la façon dont différents acteurs dans les entreprises se positionnent à son égard et perçoivent ses

conséquences. Pour autant, nous ne sommes pas encore à l'heure de l'évaluation ex-post d'une politique publique.

Dans un premier temps, le rapport rend compte de façon aussi complète que possible des données quantitatives caractérisant le déploiement du CICE. Autrement dit, quelles sont les sommes en jeu ? À partir des sources fiscales et sociales, l'examen porte à la fois sur le niveau effectif de la créance totale au titre de 2013 et sur sa consommation en 2014 (imputations et restitutions). Ces données sont confrontées aux projections initiales, en termes de niveau comme de répartition, avec à la clé des prévisions réajustées pour 2014 et 2015.

Dans un second temps, le rapport s'attache à adopter le point de vue des acteurs et à rendre compte, notamment à partir de données à caractère plus qualitatif, des pratiques et des perceptions associées au crédit d'impôt dans les entreprises. Partant du traitement comptable du CICE, le rapport questionne la nature technique du dispositif, puis la façon dont il a pu être anticipé et perçu dans les entreprises jusqu'à ce jour. Vient ensuite la question de l'utilisation du CICE avec pour corollaire les enseignements issus de la première vague d'informations – consultation des représentants du personnel ou prise en compte du CICE dans les négociations de prix entre entreprises.

L'objet de ce rapport est, plus que de porter un jugement sur le CICE, d'affiner notre compréhension des enjeux et des questionnements pertinents sur son fonctionnement et ses implications. La conclusion remet en perspective ces questions qui apparaissent centrales pour guider l'évaluation à proprement parler du CICE, mais aussi pour orienter les travaux de suivi du comité pour l'année à venir.



SOMMAIRE

Introduction

Première partie – retour sur un an d’activité du comité de suivi et d’évaluation

1. Le suivi
2. L’évaluation

Deuxième partie – Le CICE en chiffres

1. De la créance à la consommation fiscale
 - 1.1. Le CICE au titre de 2013 : quel montant de créance ?
 - 1.2. La consommation en 2014 de la créance de CICE au titre de 2013
 - 1.3. Prévisions révisées et implications pour les comptes publics pour 2014 et 2015
2. Décomposition du CICE entre entreprises
 - 2.1. Décomposition sectorielle de l’assiette CICE
 - 2.2. Décomposition de l’assiette CICE par taille d’entreprise
 - 2.3. La répartition du CICE par région
3. Le préfinancement
 - 3.1. La demande agrégée de préfinancement
 - 3.2. Le profil des entreprises préfinancées par Bpifrance

Troisième partie – Le CICE vu des entreprises

1. La nature du CICE
 - 1.1. Dans la comptabilité nationale et dans celle des entreprises, le CICE se rapproche d’une baisse du coût du travail
 - 1.2. CICE et allègements de cotisation : une analyse comparative
 - 1.3. Comment les acteurs perçoivent-ils la nature du CICE ?
2. Les intentions exprimées sur l’usage du CICE
 - 2.1. L’enquête de conjoncture de l’INSEE
 - 2.2. Les usages au travers de la procédure d’information-consultation
 - 2.3. L’effet-prix du CICE dans les relations inter-entreprises
 - 2.4. La perception du CICE par les investisseurs étrangers

Conclusion – Perspectives pour l’évaluation

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2014), *Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi*, comité présidé par Jean Pisani-Ferry, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



France-Allemagne : performances comparées

Cahier des indicateurs

Jean Pisani-Ferry et Erik Enderlein

avec Hervé Monange, Nicolas Lorach, Quentin Delpech, Véronique Deprez-Boudier, Pierre Douillard, Camille Guézennec, Cécile Jolly, Frédéric Lainé et Rémi Lallement

Décembre 2014, 92 pages

Les sociétés gagnent à multiplier les exercices de comparaison. Nous sommes désormais habitués à scruter les classements de pays tels qu'ils ressortent des tableaux préparés à cet effet par les organisations internationales ou les think tanks. Ce cahier d'indicateurs est d'une autre nature : son objectif est de proposer une comparaison croisée de la France et de l'Allemagne, traditionnellement appelées le couple franco-allemand. Il a été élaboré dans le cadre du rapport *Réformes, investissement et croissance : un agenda pour la France*, l'Allemagne et l'Europe que les ministres français et allemand de l'Économie ont demandé à Henrik Enderlein et moi-même de rédiger. Les données fournissent deux messages principaux.

La France et l'Allemagne ont significativement divergé au cours de la dernière décennie sur bon

nombre de points, principalement le marché du travail, les comptes extérieurs et les finances publiques. L'éducation et les inégalités sont aussi deux domaines où les deux pays se sont écartés de ce qui fut pendant longtemps une évolution parallèle.

La comparaison est souvent, mais pas toujours, à l'avantage de l'Allemagne. Dans quelques domaines, la France est à coup sûr en meilleure position, par exemple pour la démographie, les infrastructures et la lutte contre les inégalités.

Le rapport *Réformes, investissement et croissance : un agenda pour la France* a été commandité par le ministre de l'économie Emmanuel Macron et son homologue allemand Sigmar Gabriel :

« L'Europe est en train de s'enfermer dans le piège de la stagnation. La croissance est à peine perceptible. L'inflation est dangereusement faible. La stagnation des revenus rend les dettes publique et privée beaucoup trop lourdes. La crainte d'une nouvelle décennie perdue s'installe. L'Europe convainc de moins en moins, à l'intérieur et à l'extérieur. C'est face à un tel constat que les deux ministres de l'économie français et allemand ont commandité un rapport aux économistes Henrik Enderlein et Jean Pisani-Ferry. Le rapport commence par exposer les caractéristiques structurelles de chaque pays, identifie ensuite les secteurs où les réformes et investissements communs sont possibles et recommande enfin une liste de mesures concrètes et réalisables. »



SOMMAIRE

Démographie - Migrations

- Chute des taux de natalité en Allemagne, pas en France
- La migration ne fait que compenser le déclin de la population en Allemagne
- Une population plus élevée en France qu'en Allemagne en 2060 ?

Éducation - Formation

- Dans les deux pays, une population de plus en plus qualifiée
- L'Allemagne investit plus sur la formation professionnelle initiale
- Des défis communs sur l'éducation
- Une maîtrise trop faible des compétences, notamment pour les adultes français

Marché du travail

- Plus de personnes en emploi en Allemagne
- En fin de scolarité, une transition plus fluide en Allemagne
- Dépenses publiques : plus élevées en France, plus ciblées en Allemagne
- Le marché du travail allemand : plus de flexibilité interne
- Des défis communs relatifs au marché du travail

Compétitivité

- La convergence sur le « coin fiscal »
- Indice du coût du travail : un ralentissement en Allemagne, spécialement dans les services
- Divergence dans l'évolution des coûts salariaux unitaires
- Salaires et valeur ajoutée
- L'ouverture de l'Allemagne au commerce international s'est accrue plus vite que celle de la France
- L'Allemagne est de plus en plus un prêteur au reste du monde

Recherche et innovation

- Effort de R & D : une évolution dans l'ensemble plus favorable à l'Allemagne
- Performances scientifiques : des tendances globalement similaires
- Dépôts de brevets : différences en niveau mais similarité en tendance
- Une moindre propension à innover chez les entreprises en France
- Jeunes entreprises innovantes : une croissance plus rapide en France

Épargne - Investissement

- L'Allemagne épargne, mais l'investissement ne suit pas
- La qualité des infrastructures atteinte par la crise
- Gaz à effet de serre : la France est en bonne voie, pas l'Allemagne

Structure productive et entreprises

- Industrie vs services publics
- L'Allemagne a plus d'entreprises de 20 employés ou plus
- Les sociétés non financières : plus rentables en Allemagne

Finances publiques et fiscalité

- La dépense publique primaire nettement plus élevée en France
- Divergence des ratios de dette après 2010
- Convergence de la fiscalité sur la consommation, mais pas sur le capital et le travail
- Une fiscalité environnementale plus faible en France

Inégalités

- En Allemagne, progression du taux de pauvreté et des inégalités
- En Allemagne, une dispersion des salaires plus forte



La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature

Christine Raynard et François Vielliard, sous la direction de Claude Gressier

Dominique Auverlot, coordinateur

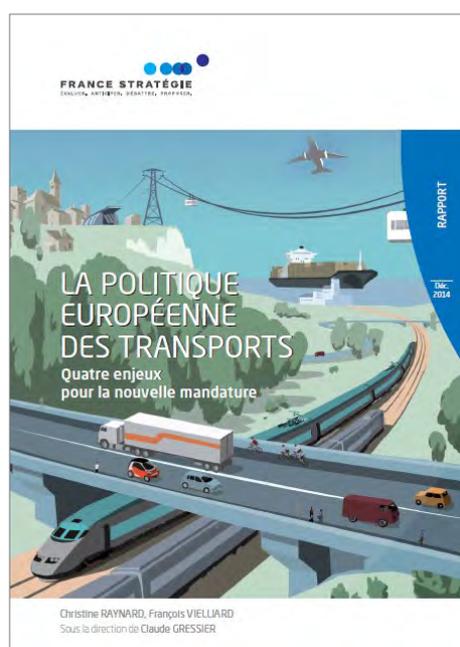
Décembre 2014, 82 pages

Si les tendances se poursuivent au rythme actuel, le nombre de passagers devrait augmenter de moitié en Europe d'ici à 2050. Et le transport de marchandises devrait croître de quelque 80 %. Face à une telle évolution, une politique européenne des transports doit permettre à chacun, particulier et entreprise, de bénéficier d'un réseau de transport efficace et sûr. Ce rapport a été conçu comme une adresse à la nouvelle commissaire européenne aux transports, Violeta Bulc. Il s'agit de dresser un panorama des grands dossiers qui, en matière de transport, devraient occuper la Commission et le Parlement européens durant cette nouvelle législature. Une dizaine de chapitres donnent au lecteur un état des lieux et une problématique, avant d'avancer quelques recommandations. De ce travail, il ressort quatre grands enjeux qui nous paraissent devoir dominer la nouvelle mandature.

Le premier tient à la poursuite de la libéralisation des transports. L'ouverture des marchés à la concurrence est une constante de la politique européenne depuis les années 1990. Largement réalisée dans la plupart des modes de transport, elle a apporté des avantages importants aux clients en termes de coût et de qualité de service. Dans certains secteurs, des progrès sont encore possibles. Dans d'autres, des ajustements suffiront. Mais la poursuite de cette ouverture à la concurrence doit s'accompagner de la mise en place d'une stratégie industrielle européenne visant la pérennité des entreprises de transport de l'Union, leur compétitivité internationale et leur contribution à la création d'emploi, et aussi d'un renforcement de l'harmonisation sociale et du contrôle du respect du droit du travail.

Le deuxième enjeu, c'est le découplage entre la progression de la croissance économique et celle de nos émissions de gaz à effet de serre. Dans le secteur des transports, elles ont notablement augmenté depuis 1990. L'objectif serait une diminution d'au moins 60 % d'ici 2050. Les mesures décisives pour y parvenir nous paraissent la mise en place d'un signal prix carbone crédible dans le temps, le renforcement de la recherche sur les motorisations et le soutien accru aux véhicules propres en milieu urbain.

Le troisième enjeu, c'est la réduction du nombre d'accidents sur les routes européennes. Chaque année, les drames de la circulation routière conduisent à rayer de la carte l'équivalent en population d'une ville comme Rambouillet. Un engagement politique important, relayé par les médias, et des actions fortes sont nécessaires : déploiement massif de radars sur l'ensemble des routes, aggravation des sanctions à l'égard des infractions et de la conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, coordination renfor-



cée par la création d'une agence européenne du transport et de la sécurité routière.

Le quatrième et dernier enjeu, ce sont les réseaux, grands facteurs de compétitivité. La qualité des infrastructures de transport est un atout compétitif pour les pays de l'Union européenne : les réseaux sont étendus et de bonne qualité, même si les crédits d'entretien deviennent insuffisants dans un certain nombre de pays. L'augmentation attendue de la mobilité d'ici 2050, qu'il s'agisse des voyageurs ou du fret, pose donc la question du volume et du choix des investissements à réaliser. Au-delà des mesures nationales qui devront être prises pour limiter cette augmentation et développer des transports alternatifs (autopartage, covoiturage, transports collectifs urbains, etc.), un certain nombre

d'investissements devront être mis en œuvre : la réalisation des infrastructures européennes de transport et de logistique à forte valeur ajoutée doit être recherchée, ainsi que la gestion intégrée des corridors de fret ferroviaire.

La libre circulation des personnes et des marchandises est un acquis fondamental de la construction européenne, un principe affirmé dès le Traité de Rome en 1957. De cette libre circulation dépend la réalisation du but ultime fixé au grand projet originel européen (article 2 du Traité) : « promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les États ».

SOMMAIRE

Introduction – Les quatre enjeux de la politique européenne des transports

Chapitre 1 – Les droits des passagers : jouer la qualité de service dans une concurrence équitable

Chapitre 2 – Le réseau transeuropéen de transport : comment financer les investissements ?

Chapitre 3 – La refonte du quatrième paquet ferroviaire : avancer pour donner de la visibilité aux acteurs

Chapitre 4 – Le transport routier de marchandises : un besoin urgent d'harmonisation sociale

Chapitre 5 – L'ouverture du ciel européen : veiller à la réciprocité entre compagnies européennes et extra-européennes

Chapitre 6 – Le ciel unique européen : concilier politique communautaire et savoir-faire des États membres

Chapitre 7 – Les carburants aviation : réduire la dépendance au pétrole

Chapitre 8 – Les émissions des véhicules de transport : des mesures nécessaires mais délicates à définir

Chapitre 9 – La sécurité routière : une politique commune pour réduire le nombre de morts sur les routes

Chapitre 10 – Les chaînes logistiques portuaires : contribuer à la compétitivité et à la croissance de l'Union européenne

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2014), *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, décembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)

LIRE LA NOTE ASSOCIÉE

Raynard C. et Viellard F. (2014), « La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *La Note d'analyse*, n° 20, France Stratégie, décembre.



Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur

Nicolas Charles et Quentin Delpech

Janvier 2015, 203 pages

On comptait en 2000 deux millions d'étudiants en mobilité internationale ; leur nombre a doublé aujourd'hui et pourrait doubler encore dans les dix ans qui viennent. Cette transformation marque l'irruption d'une logique d'internationalisation et donc de concurrence dans un secteur longtemps organisé sur une base quasi exclusivement nationale et, en France, très majoritairement de service public.

Un vecteur de cette transformation est l'accès au savoir de la jeunesse des pays émergents. Le centre de gravité de l'économie du savoir reste au Nord mais la concurrence des pays émergents s'intensifie : des « hubs éducatifs » au Moyen-Orient et en Asie captent de plus en plus une demande régionale en pleine expansion.

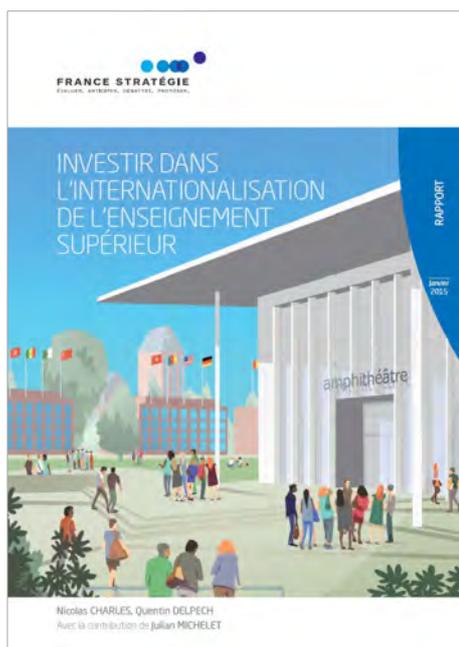
La France dispose d'atouts certains : des établissements de grande renommée, une production scientifique reconnue et un réseau scolaire à l'étranger parmi les plus étendus au monde. Elle

reste le troisième pays d'accueil des étudiants internationaux en 2012 avec 6,8 % du total des effectifs. Cependant, ses établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent pour la plupart dans une logique non marchande et font face à de sérieux problèmes de ressources.

L'expansion internationale des établissements français pose des problèmes voisins : elle demande de l'autonomie et en même temps un soutien des réseaux diplomatiques, des compétences spécifiques, des ressources, la possibilité de s'inscrire dans une logique d'investissement et de rendement économique.

La perspective de l'internationalisation invite ainsi à revisiter un certain nombre de questions controversées : celle de la tarification de services d'enseignement aux étudiants extra-communautaires ; celle de l'autonomie des établissements ; celle des moyens d'une stratégie d'investissement ; celle de l'équilibre entre objectifs de contribution au développement et de construction d'une offre compétitive. Ce rapport aborde ces enjeux à partir d'une analyse détaillée des tendances actuelles et des expériences internationales. Il montre que coexistent aujourd'hui différents modèles d'internationalisation de l'enseignement supérieur et qu'il est temps que la France détermine dans quelle direction elle entend faire évoluer le sien.

Ce rapport propose de retenir un principe de tarification des études au coût complet pour les étudiants non européens (hors doctorants) et de fixer l'allocation de la ressource correspondante, chiffrée à 850 millions d'euros par an. Celle-ci serait réinvestie dans le financement de trois grands objectifs : l'équité par augmentation des bourses à destination des étudiants étrangers (notamment francophones) ; une amélioration des services aux étudiants internationaux et de la qualité de notre offre ; et enfin un renforcement de la qualité de notre système.



SOMMAIRE

Synthèse / Propos liminaire

Chapitre 1 – Modalités et bénéfices

1. Des modalités en expansion
2. Des bénéfices variés

Chapitre 2 – Les transformations du marché

1. Une mobilité internationale en croissance continue
2. Une diversification accélérée des modes d'internationalisation
3. Une compétition internationale accrue

Chapitre 3 – Diagnostic pour la France

1. Un acteur important de l'internationalisation
2. De nombreux défis et des spécificités à valoriser

Chapitre 4 – Trois pays, trois stratégies : Allemagne, Australie et Royaume-Uni

1. L'industrie éducative australienne
2. Le *policy mix* britannique
3. Le modèle collaboratif allemand

Chapitre 5 – Quelle orientation stratégique pour la France ?

1. Passer de la dispersion à la stratégie assumée
2. Quatre orientations possibles des politiques publiques
3. Une ambition pour la France : une internationalisation « inclusive » et source d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur

Chapitre 6 – Une méthode pour une politique active d'internationalisation du système français

1. Se donner les moyens d'un état des lieux rigoureux
2. Quelle action publique en faveur de l'internationalisation dans un contexte d'autonomie des établissements ?

Chapitre 7 – Levier de financement et plan d'action

1. Une tendance mondiale à l'augmentation des frais, mais des justifications « négatives »
2. Modalités des réformes de financement
3. Les effets induits de l'augmentation des frais de scolarité
4. Quelques scénarios de réforme du financement
5. Simulation du scénario privilégié

Conclusion – Une ambition : allier équité et qualité

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, rapport, janvier.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)

LIRE LA NOTE ASSOCIÉE

Charles N. et Delpech Q. (2015), « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *La Note d'analyse*, n° 23, France Stratégie, janvier.



Quelle action publique pour demain ?

Cinq objectifs, cinq leviers

Coordonné par Dominique Bureau et Marie-Cécile Naves

Avril 2015, 121 pages

Les attentes des Français à l'égard de l'action publique sont considérables mais ambivalentes. D'un côté, les citoyens continuent d'attendre beaucoup de l'État, en matière de protection notamment. De l'autre, ils critiquent la bureaucratie, la solidarité ne suscite plus la même adhésion que par le passé et la société civile revendique une plus grande autonomie.

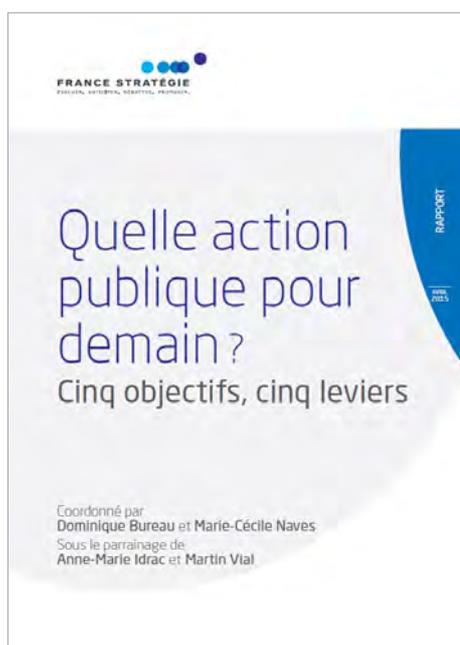
L'État fait face à une double menace : les risques qui pèsent sur la soutenabilité financière des comptes publics s'accompagnent d'une inadéquation croissante de sa réponse aux besoins sociaux, qui sape le consentement à l'impôt. Malgré un niveau élevé de dépenses publiques, la France n'obtient pas de meilleurs résultats que ses voisins sur bien des points, et nous avons laissé se creuser les inégalités dans l'accès à l'éducation, au logement, à la santé ou à l'emploi.

La logique curative de la protection sociale évince l'action préventive et les investissements – en infrastructures, en recherche et développement,

en éducation – nécessaires pour préparer l'avenir. Et la méthode du « rabout », largement utilisée jusqu'ici pour contenir la progression des dépenses, est contreproductive car elle conduit à une paupérisation de la sphère publique, freine la modernisation des services publics et peut déboucher sur des reports de charges. Poursuivre sur cette tendance, c'est prendre le risque de voir enfler critiques et insatisfactions. Ce rapport veut souligner qu'il est possible de redonner à l'action publique son sens et les moyens de son utilité. L'action publique doit se transformer pour être à nouveau un facteur de compétitivité et le ciment de notre cohésion sociale.

Ce rapport cherche ainsi à identifier les lignes de force de l'action publique à dix ans. Dans le prolongement du rapport *Quelle France dans dix ans ?*, qui jetait les bases d'une réflexion sur la refonte d'un État « entreprenant et économe », France Stratégie a voulu s'appuyer sur une démarche participative. Il s'inspire donc des enseignements recueillis lors de sept ateliers-débats thématiques et d'un séminaire. Considérant l'action publique dans son ensemble (fonctions régaliennes, de régulation et de production de services ; politiques publiques et organisation des acteurs publics), le rapport propose une vision commune, nécessaire pour mobiliser tous les acteurs.

Cinq objectifs nous semblent devoir guider la transformation de l'action publique à l'horizon de dix ans : 1) répondre à des besoins en constante évolution ; 2) expliciter les priorités et leur allouer les moyens nécessaires ; 3) appuyer la modernisation du pays ; 4) rendre des comptes ; 5) impliquer les agents publics. Pour atteindre ces objectifs, cinq leviers d'action prioritaires ont été identifiés : 1) sélectionner et définir les missions ; 2) clarifier les rôles ; 3) mettre les gestionnaires en situation de responsabilité ; 4) diversifier l'offre de service public ; 5) innover et investir pour transformer.



SOMMAIRE

Partie 1 – Cinq objectifs à dix ans

1. Répondre à des besoins en constante évolution
2. Expliciter les priorités et leur allouer les moyens nécessaires
3. Appuyer la modernisation du pays
4. Rendre des comptes
5. Impliquer les agents publics

Partie 2 – Cinq leviers pour agir

1. Sélectionner et définir les missions
 - 1.1. Systématiser les évaluations indépendantes et garantir leur transparence
 - 1.2. Mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales de revue des missions
 - 1.3. Assigner à chaque entité ou service une mission précisément définie
 - 1.4. Aller au bout de la logique de décentralisation

2. Clarifier les rôles

- 2.1. Distinguer les responsabilités politiques et managériales
- 2.2. Redonner à la LOLF son rôle de pilotage stratégique
- 2.3. Mieux distinguer les responsabilités de conception et de mise en œuvre des politiques publiques
- 2.4. Mieux ancrer les AAI sectorielles dans notre paysage institutionnel

3. Mettre les gestionnaires publics en situation de responsabilité

- 3.1. Généraliser les contrats d'objectif et de gestion
- 3.2. Former les gestionnaires publics au management
- 3.3. Donner aux agents publics les moyens de la performance
- 3.4. S'assurer de l'exemplarité des hauts responsables publics

4. Diversifier l'offre de service public

- 4.1. Adapter l'offre à la variété des situations
- 4.2. Co-concevoir et coproduire les politiques publiques avec les citoyens
- 4.3. Mobiliser les agents publics

5. Innover et investir pour transformer

- 5.1. Promouvoir l'émergence et la diffusion de l'innovation au sein de la sphère publique
- 5.2. Développer l'expérimentation et assurer son évaluation
- 5.3. Doter l'État d'un budget pour l'investissement dans la transformation de l'action publique

Annexes

MISES DE JEU

- **L'action publique de demain. Six ateliers pour débattre**, novembre 2014, 6 pages,
- **L'action publique de demain. Quelles missions pour quels besoins ?**, novembre 2014, 12 pages
- **L'action publique garante des solidarités**, décembre 2014, 4 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers*, rapport, avril.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



Les métiers en 2022

Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications

Comité d'orientation présidé par Jean-François Colin

Sandrine Aboubadra, Cécile Jolly et Frédéric Lainé (France Stratégie),
Julie Argouarc'h et Sabine Bessière (Dares), **rapporteurs**

Avril 2015, 413 pages

Pour accompagner les transformations du travail et de l'emploi induites par les mutations démographiques, technologiques et économiques, des travaux de prospective des métiers et qualifications ont été conduits depuis une quinzaine d'années, à la demande du Premier ministre, par le Commissariat général du Plan puis par le Centre d'analyse stratégique – devenu France Stratégie – et par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Le troisième exercice de prospective, mené dans le cadre du groupe Prospective des métiers et qualifications (PMQ) au cours des années 2008-2014, s'est attaché à examiner les perspectives d'évolution des ressources en main-d'œuvre et de l'emploi par métier à l'horizon 2022. L'exercice s'est déroulé dans un

contexte macroéconomique dominé par une crise économique et financière d'une ampleur exceptionnelle, et sur le plan démographique par l'accélération des sorties de la vie active des générations issues du *baby-boom*.

Les nombreux départs en fin de carrière dans les prochaines années peuvent être anticipés avec un niveau d'incertitude relativement réduit. En revanche, les projections d'emplois sont plus fragiles. C'est pourquoi cet exercice de prospective des métiers est décliné selon trois scénarios : un scénario central correspondant à une sortie de crise progressive, contrainte par l'ajustement des finances publiques, un scénario « de crise » envisageant une dégradation tendancielle de la compétitivité, et un scénario « cible » de rebond de l'économie française.

Au-delà de l'analyse des effets différenciés de ces trois scénarios macroéconomiques, les travaux ont permis d'identifier plusieurs tendances structurelles qui gouvernent les évolutions en cours et à venir : tertiarisation et féminisation de l'emploi et polarisation de l'emploi vers les deux extrémités de l'échelle des qualifications, au détriment des métiers intermédiaires.

Le présent rapport est l'aboutissement d'une intense collaboration entre France Stratégie et la Dares, tant en termes de méthodologie, de cadrage macroéconomique que d'analyse fine des évolutions des métiers. Ce rapport est également le fruit d'échanges nourris avec de nombreux acteurs économiques tout au long des travaux. Plus de soixante-dix interventions sont ainsi venues enrichir les projections et analyses du groupe PMQ.



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Première partie – Résultats généraux

Chapitre 1 – Population active et départs en fin de carrière

1. Les départs en fin de carrière resteront importants
2. Une population active plus âgée et qui continue de croître

Chapitre 2 – Trois scénarios macroéconomiques pour borner les incertitudes en sortie de crise

1. Un scénario central d'inflexion modérée de la productivité
2. Deux scénarios alternatifs modifient le volume et la réallocation sectorielle des emplois

Chapitre 3 – Panorama de l'emploi et des postes à pourvoir par métier à l'horizon 2022

1. Entre 735 000 et 830 000 postes à pourvoir par an selon le scénario envisagé ... 93
2. Départs en fin de carrière et créations d'emplois se conjugueront différemment selon les métiers : les résultats du scénario central
3. Des projections par métier peu sensibles aux scénarios macroéconomiques indépendants de la conjoncture économique
4. Féminisation des emplois, tertiarisation et polarisation des qualifications

Chapitre 4 – Enseignements pour l'emploi des jeunes et des seniors, les politiques d'apprentissage et les territoires

1. Le marché du travail des jeunes à l'horizon 2022 et les politiques d'apprentissage
2. L'emploi des seniors
3. Quelles dynamiques territoriales pour les métiers et qualifications à l'horizon 2022 ?

Conclusion

Deuxième partie – Les diagnostics par domaine professionnel

A – Agriculture, marine, pêche	M – Informatique
B – Bâtiment, travaux publics	P – Fonction publique et professions juridiques
C – Électricité-électronique	Q – Banque et assurances
D – Mécanique, travail des métaux	R – Commerce
E – Métiers des industries de process	S – Hôtellerie, restauration, alimentation
F – Matériaux souples, bois et industries graphiques	T – Métiers de services aux particuliers et aux collectivités
G – Maintenance et réparation automobile	U – Communication, information, arts et spectacles
HN – Chercheurs, ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	V – Santé, action sociale, culturelle et sportive
J – Transports, logistique et tourisme	W – Enseignement, formation
L – Gestion, administration des entreprises	

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Les métiers en 2022*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, avril.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes

Béligh Nabli et Marie-Cécile Naves, avec la collaboration d'Alice Karakachian

Juin 2015, 78 pages

Aux yeux de leurs aînés, les jeunes apparaissent souvent comme individualistes et désengagés. Eux-mêmes font souvent état d'un décalage à l'égard d'institutions de participation à la vie de la cité qu'ils perçoivent comme mal adaptées à leurs pratiques de socialisation ou dominées par les générations antérieures. Ils donnent moins de temps aux associations que leurs aînés, et s'abstiennent plus souvent lors des élections. Sans élever la voix, ils prennent leurs distances.

Est-ce l'expression d'un divorce ou d'une frustration ? La jeunesse refuse-t-elle de s'engager, se détourne-t-elle des institutions de la vie collective ? Face à des structures de la société civile qu'elle perçoit comme trop fermées, est-elle tentée par le repli ? Ou est-elle plutôt en quête de formes d'engagement mieux adaptées à ses valeurs, à ses convictions, à ses modes de vie et de sociabilité ? Soucieux de dissiper les incompréhensions mutuelles et désireux de définir les voies d'une action publique adaptée,

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a demandé à France Stratégie d'enquêter auprès des jeunes et des structures d'engagement (associations, syndicats, partis politiques) pour comprendre et mesurer la réalité du décalage entre une réelle aspiration à l'engagement et des cadres jugés dépassés.

Ce qui ressort du rapport, c'est un écart préoccupant entre la demande et l'offre d'engagement, qui pose un dilemme pour les pouvoirs publics : faut-il laisser faire, ou intervenir ? La jeunesse est l'âge de la construction de soi, à l'échelle d'un individu comme d'une génération. Il est naturel qu'on ne se construise pas en demeurant dans les cadres hérités de la génération précédente. Il appartient aux jeunes d'inventer eux-mêmes les formes qu'ils veulent donner à leur engagement : largement marquées par le numérique, ces formes sont aujourd'hui plus souples, plus éphémères, moins hiérarchisées qu'elles ont pu l'être par le passé. Si une institution civile ou politique ne le comprend pas et se montre incapable de s'adapter, aucune intervention publique ne la sauvera de la désaffection.

Une rupture entre la jeunesse et les cadres de la vie collective serait cependant dangereuse pour notre société civile et notre démocratie politique. La fluidité nouvelle de l'engagement ne doit pas empêcher le lien social de se tisser, et la construction d'un monde commun suppose malgré tout des formes stables, des repères que l'on peut partager. C'est pour cela que Béligh Nabli et Marie-Cécile Naves proposent, dans ce rapport, à la fois d'ouvrir davantage les institutions existantes aux jeunes, qui en sont trop souvent exclus, de fait sinon de droit, et de créer des espaces nouveaux dans lesquels la jeunesse serait en mesure de faire entendre sa voix, non seulement à elle-même mais à l'ensemble de la communauté nationale.



Leurs propositions portent sur l'engagement dans la société civile et sur la participation à la démocratie politique. Certaines sont modestes, d'autres plus radicales. Toutes sont inspirées de la même préoccupation : dans un pays où les

jeunes sont deux tiers à considérer qu'on ne leur permet pas de montrer de quoi ils sont capables, il est urgent, non pas tant de faire une place aux jeunes, mais de leur donner les moyens de prendre celle qui leur revient de plein droit.

SOMMAIRE

Introduction

Vingt-cinq mesures en faveur de l'engagement des jeunes

Partie 1 – Favoriser la socialisation et la pratique de l'engagement des jeunes

1. Socialisation à l'engagement
2. Pratique de l'engagement

Partie 2 – Reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes

1. Reconnaissance et valorisation de l'engagement citoyen
2. Reconnaissance et valorisation de l'engagement dans les parcours de formation et d'emploi

Partie 3 – Encourager l'engagement des jeunes dans les processus de décision

1. L'amélioration de la représentation des jeunes dans les structures parlementaires, partisanes et associatives
2. La création d'organes parlementaires d'expression des jeunes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes*, rapport, juin.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



L'Union de l'énergie

Dominique Auverlot, Étienne Beeker et Gaëlle Hossie

Avec les contributions de Marc Oliver Bettzüge, Dieter Helm et Fabien Roques

Août 2015, 163 pages

Les symptômes de la crise que connaît l'Europe de l'énergie ont été décrits dans un rapport de France Stratégie (*La crise du système électrique européen*, janvier 2014). Les États membres sont divisés, qu'il s'agisse de réagir au conflit russo-ukrainien et de répondre aux craintes qu'il suscite sur la sécurité d'approvisionnement gazier, ou de trouver des solutions à la crise des marchés de l'électricité et du CO₂. Comme les traités leur en donnent le droit, ils sont directement intervenus dans la composition de leur mix énergétique. Ces mesures, prises sans coordination, risquent de contredire le mouvement d'intégration énergétique engagé au niveau européen depuis les années 2000. L'Europe de l'énergie reste donc à construire. France Stratégie a sollicité l'expertise de trois économistes européens : Marc Oliver Bettzüge (université de Cologne), Dieter Helm (université d'Oxford) et Fabien Roques (université Paris-Dauphine). Prenant appui sur les arguments échangés avec les trois experts, cette étude propose sept objectifs qui devraient guider la politique européenne de l'énergie durant le mandat de la Commission.

- Préciser les objectifs de la politique énergétique de l'Union sans masquer leurs contradictions internes.

- Améliorer la sécurité de notre approvisionnement gazier en renforçant les pays de l'est de l'Union européenne dans leur négociation avec Gazprom, en obligeant la compagnie russe à se conformer aux règles européennes sur le territoire de l'Union, en diversifiant les sources d'approvisionnement en gaz de l'UE-28, en construisant enfin le corridor gazier sud-européen, tout en rebâtissant un partenariat énergétique de long terme entre l'Union européenne et la Russie, une fois le conflit russo-ukrainien apaisé.

- Modifier le cadre de régulation du secteur de l'électricité. La Commission se doit d'acter que la structure du marché dans sa forme actuelle est défailante et qu'une révision profonde est nécessaire. La question de la rémunération de la puissance doit trouver une solution afin de tenir compte du nouveau contexte induit par l'intégration massive de moyens de production décarbonée hautement capitalistes. À court terme, un mécanisme de capacité européen n'est malheureusement guère envisageable : chaque État membre doit donc pouvoir bâtir son propre mécanisme (dans le respect des règles européennes), à condition toutefois d'en étudier la compatibilité avec les mécanismes de ses voisins. Les États membres doivent néanmoins être incités à coordonner leurs investissements – par le biais du peer review notamment – afin d'optimiser les coûts au niveau global et d'assurer la sécurité du réseau. Les énergies renouvelables matures, comme l'envisagent les lignes directrices relatives aux aides d'État dans le domaine de l'énergie, publiées en juin 2014, doivent être intégrées au marché.

- Reconstruire un signal-prix crédible du carbone et redonner de la crédibilité à la politique climatique. La mise en place d'un régulateur qui



pourrait intervenir rapidement sur le marché lui redonnerait cette crédibilité. Plus généralement, il appartient à la Commission d'engager une réflexion sur l'intérêt de définir une trajectoire du prix du carbone : celle-ci pourrait se concrétiser par l'instauration d'un système hybride, en adjoignant au marché ETS actuel des prix plancher et plafond gérés par un régulateur.

- Élaborer une stratégie du raffinage européen tenant compte de la nécessité de garantir une partie de notre approvisionnement en produits raffinés, quelles que soient les circonstances extérieures, et du surcoût possible pour les contribuables et/ou les consommateurs.
- Intensifier et coordonner les efforts de R & D en faveur des technologies non matures permettant

la transition vers un système énergétique décarboné ; définir des feuilles de route communes, dans des domaines d'intérêt partagé, afin de mutualiser et d'optimiser l'utilisation des fonds publics de recherche.

- Encourager les investissements dans le secteur de l'énergie dans le cadre du plan de relance de la Commission en s'attachant à redonner de la crédibilité aux marchés de quotas de carbone et de gros de l'électricité, et, conformément au plan de relance, en favorisant le lancement de nouveaux projets, reposant sur l'investissement privé, grâce aux systèmes de garantie et d'avances remboursables mis en place avec l'aide de la BEI.

SOMMAIRE

Synthèse – L'Union de l'énergie : quels outils pour quels objectifs ?, par Dominique Auverlot, Étienne Beeker et Gaëlle Hossie

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La sécurité d'approvisionnement électrique, par Étienne Beeker

La sécurité d'approvisionnement en gaz de l'Union européenne remise en question, par Dominique Auverlot

Réformer le marché ETS pour renforcer la crédibilité de la politique climatique européenne, par Gaëlle Hossie

CONTRIBUTIONS

« **Politique énergétique et climatique européenne : l'heure du changement** », par Dieter Helm

« **Politique européenne de l'énergie : dogme ou stratégie ?** », par Marc Oliver Bettzüge

« **L'union de l'énergie : construire une politique énergétique et climatique cohérente** », par Fabien Roques

DOCUMENT ASSOCIÉ

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2014), *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, janvier.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



La négociation collective, le travail et l'emploi

Rapport de Jean-Denis Combrexelle au Premier ministre

Septembre 2015, 135 pages

L'objet de ce rapport est d'essayer de répondre aux questions que se posent la plupart des responsables en charge du « social » : la négociation collective est-elle un bon outil de régulation économique et sociale ? A-t-elle encore un sens et surtout une portée effective dans une société gravement affectée par le chômage et par la baisse de compétitivité des entreprises ? A-t-elle encore un avenir dans une économie en pleine transformation ? Est-elle en mesure de contribuer à la justice, à la cohésion sociale et à la démocratie sociale ? Est-elle encore adaptée aux besoins, demandes et exigences d'une société volontiers sceptique sur les modes d'organisation collective ?

Si les réponses sont affirmatives, comment faut-il faire évoluer cette négociation et quelles sont les conditions de cette évolution ? Faut-il développer ou aménager le champ global de négociation par rapport à la loi ? Comment concilier le besoin d'une régulation de proximité avec l'exigence de principes qui cimentent les relations sociales ?



Comment sortir d'une logique purement juridique, formelle et institutionnelle, trop fréquente dans notre pays, pour donner très concrètement aux acteurs le goût, la volonté et la capacité de faire de la négociation un vrai levier de transformation au service de l'emploi et de la compétitivité des entreprises ?

Ce rapport répond à la lettre de mission du Premier ministre du 1^{er} avril 2015. Il est issu d'une réflexion collective et pluridisciplinaire d'un groupe de travail composé de juristes, d'économistes, de sociologues, de praticiens et d'experts venant d'autres États membres de l'Union européenne.

Son point de départ est deux constatations essentielles faites par France Stratégie dans son exercice prospectif *Quelle France dans dix ans ?* (2014) : la France, qu'il s'agisse du taux de chômage ou du taux d'emploi, est moins performante que nombre de ses voisins européens avec un nombre de chômeurs qui s'élève à 3 500 000 personnes ; il existe une forte déconnexion entre nos performances économiques et technologiques et les progrès réalisés en matière de cohésion sociale.

Les développements qui suivent reposent sur une double conviction : la négociation collective est un mode de régulation adapté à la diversité et à la complexité de nos relations sociales ; elle est, dans notre pays et à ce moment précis de notre histoire sociale, sans doute l'un des leviers de réforme les plus efficaces.

Mais la conviction ne suffit pas. C'est sur la négociation collective et ceux qui la promeuvent que repose la charge de la preuve. Car nous sommes dans un système qui n'impulse pas suffisamment une négociation collective de qualité et qui se régule pour l'essentiel par d'autres voies que la négociation. C'est ce système qu'il faut comprendre et réformer.

SOMMAIRE

Introduction – Les enjeux sociaux et économiques de la négociation

Chapitre 1 – La place de la négociation collective dans la France fin 2015

1. Les relations du travail
2. La négociation collective : une tradition française
3. Un ancrage croissant depuis 1982 dans les lois et les jurisprudences
4. Un accompagnement constant des services de l'État
5. Un bilan pourtant mitigé
6. Le code du travail
7. L'économie et l'entreprise
8. Les acteurs syndicaux
9. La culture
10. Les autres pays
11. Les leviers d'une réforme en France

Chapitre 2 – Créer une dynamique de la négociation collective

1. La rationalité
2. L'attractivité
3. La confiance
4. L'organisation
5. La méthode
6. Les temps de la négociation
7. Le professionnalisme
8. La connaissance, levier pour une culture de la négociation
9. Le rôle de l'État dans un nouveau contexte
10. La sécurité
11. Les autres formes de dialogue social

Chapitre 3 – Les nouveaux champs de la négociation collective

1. La refonte du code du travail
2. Les priorités en matière de champs de la négociation collective
3. Les missions de la branche (dans le champ des accords ACTES)
4. La « régulation de proximité » par les accords d'entreprise
5. Les rapports entre accords de branche et accords d'entreprise
6. L'adaptation à la diversité des entreprises
7. Les nouveaux espaces de la négociation de l'emploi
8. L'accord collectif et le contrat de travail
9. L'accord majoritaire

Chapitre 4 – Les conditions de la mise en œuvre concrète des réformes

1. La concertation préalable
2. L'urgence : les mesures immédiates
3. Les mesures à moyen terme

Conclusion / Récapitulatif des propositions / Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *La négociation collective, le travail et l'emploi*, rapport de Jean-Denis Combexelle au Premier ministre, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Sous la présidence de Jean Pisani-Ferry

Claire Bernard, Amandine Brun-Schammé et Antoine Naboulet, **rapporteurs**

Septembre 2015, 157 pages

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est en vigueur depuis janvier 2013. Il peut être considéré comme en phase de maturité. La question principale est désormais celle de l'effet du dispositif sur les comportements d'investissement, de prix et d'emploi des entreprises, et, au-delà de ces variables, sur la croissance, le chômage, l'innovation et le commerce extérieur. Il importe également de savoir s'il a été à l'origine d'un dialogue social de qualité au sein des entreprises. Le montant élevé du CICE – de l'ordre de 20 milliards – justifie que cette question fasse l'objet d'un examen scrupuleux.

Le comité de suivi et d'évaluation a, dès son installation, choisi de recourir à des méthodes d'évaluation *ex post* permettant de mesurer de manière rigoureuse l'impact du CICE. Il a ainsi lancé dès 2014 un appel à idées, puis un appel à projets de recherche afin de mobiliser les

meilleures équipes universitaires. Quatre équipes ont été retenues, qui travaillent en toute indépendance sur différents volets : emploi, salaires, compétitivité, innovation, commerce extérieur et investissement. Dans un premier temps, elles mettront à jour l'impact du dispositif sur les comportements des entreprises bénéficiaires ; dans un deuxième temps, ces mesures d'impact seront utilisées pour procéder à une évaluation macroéconomique d'ensemble. Ces équipes de recherche sont cependant tributaires de la disponibilité des données. Or les délais de production de ces données sont longs. Cela tient, pour les données fiscales, au calendrier des déclarations et à la nécessité de vérifier la cohérence des informations ; et, pour les données de comportement des entreprises, aux délais de production par la statistique publique de fichiers détaillés. S'y ajoutent les délais d'accès à l'information par les chercheurs. Le travail sur les données 2013 ne pourra commencer qu'à l'automne 2015 et les résultats préliminaires d'évaluation des effets à court terme du CICE ne seront accessibles qu'au printemps ou à l'été 2016.

Dans ces conditions, notre rapport 2015 ne comporte pas encore de résultats d'évaluation *ex post* des effets du CICE. Le comité s'est en revanche attaché à réunir des éléments d'analyse sur six points : la mise en œuvre du CICE par l'administration fiscale et les comportements de déclaration des entreprises ; les opinions des entreprises sur l'utilisation qu'elles entendent faire du dispositif ; l'évolution entre 2013 et 2015 du préfinancement du CICE par les banques et en particulier par Bpifrance ; les travaux d'évaluation lancés par le comité ; les traits spécifiques des entreprises entrant dans le champ du dispositif ; le dialogue social dans les entreprises bénéficiaires.



SOMMAIRE

Introduction

Première partie – Le suivi du déploiement du CICE

Chapitre 1 – La montée en puissance du CICE en 2014 et 2015

1. Évolution de la créance fiscale déclarée à l'administration fiscale
2. Quelles consommations du CICE ? Imputations, restitutions et reports de créance
3. Les prévisions retenues dans le PLF 2016
4. Connaissance et (non) recours au CICE

Chapitre 2 – Les effets du CICE vus à court terme

1. Les effets comptables
2. Quelle perception des effets du CICE dans les entreprises ?
3. Les opinions des entreprises sur l'effet du CICE
4. Quel lien avec les évolutions des salaires en période d'inflation faible ?

Chapitre 3 – Quel rôle du préfinancement du CICE à court terme ?

1. Le préfinancement du CICE, « bol d'air » pour les entreprises les plus fragilisées par la crise en 2013 et 2014
2. Au début de l'année 2015, un net ralentissement du préfinancement

Deuxième partie – L'état des travaux d'évaluation

Chapitre 4 – La démarche d'évaluation entreprise par le comité

1. La démarche d'évaluation du comité : rappel des objectifs et méthode
2. Les travaux d'évaluation initiés par le comité

Chapitre 5 – Les différences d'exposition des entreprises au CICE selon leur profil

1. Importance du CICE au regard des caractéristiques structurelles des entreprises
2. Exposition au CICE et performances des entreprises
3. Importance du CICE et positionnement dans une filière : le cas de l'automobile
4. Importance relative du CICE et des exonérations de cotisations sociales dans la masse salariale

Chapitre 6 – La consultation des représentants du personnel : quelles évolutions ?

1. Une procédure mieux préparée ?
2. Les difficultés profondes de l'exercice de consultation

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, septembre

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent

Rapport de la commission présidée par François de Singly

François de Singly et Vanessa Wisnia-Weill

Septembre 2015, 154 pages

À la suite de l'adoption du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre a demandé à France Stratégie de constituer une commission chargée d'élaborer une stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence. Le présent rapport, qui résulte du travail conduit sous la présidence de François de Singly, surprendra sans doute. Plutôt que de dresser le catalogue des dispositifs à réformer et des mesures à introduire, il nous invite d'abord à déposer les œillères avec lesquelles trop souvent nous examinons séparément les politiques de l'éducation et de la famille, ou bien segmentons les approches de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse. Plutôt que de partir des politiques publiques, et des objectifs nécessairement partiels de ceux qui en ont la responsabilité, il nous suggère de centrer notre attention sur les jeunes et les adolescents eux-mêmes.

Il y a deux motifs à cette démarche. Le premier est qu'il est impossible de faire comme si la pauvreté monétaire, qui touche plus d'un tiers des familles monoparentales, le manque de centaines de milliers de places d'accueil collectif pour la petite enfance et l'échec scolaire étaient des problèmes extérieurs les uns aux autres. Le second est qu'une politique publique compartimentée en autant de silos qu'il se trouve de ministères compétents et d'objectifs distincts manque nécessairement son objet : celui d'un développement à la fois cognitif, personnel et social, qui se construit à travers ces divers âges de la vie que nous nommons enfance, adolescence et jeunesse.

En proposant une stratégie visant le « développement complet » des enfants, ce rapport invite à réexaminer nos politiques au regard d'un objectif englobant. Cette ambition ne résulte pas seulement d'une démarche conceptuelle, elle se fonde aussi sur l'observation du comportement des adolescents et sur le constat de leur propension à cloisonner leur existence sociale.

La valeur de ce rapport tient à la constance avec laquelle la commission s'est pliée à l'exercice du dialogue : à chacune de ses réunions participaient des adolescents ou des enfants, qui pouvaient ainsi s'exprimer directement, et une enquête qualitative a permis d'approfondir la compréhension qu'ont les adultes du monde mental et social des jeunes et des enfants. En prenant appui sur des exemples étrangers, la commission s'est aussi donné les moyens de ne pas rester prisonnière des catégories à travers lesquelles nous pensons et organisons la prise en charge des jeunes.

Le rapport formule une série de propositions, qui touchent aux finalités, portent sur les méthodes, mais invitent aussi à revoir certaines politiques. Je ne doute pas que certaines nourriront le débat,



comme l'orientation n° 6 qui recommande de mettre en place dès le collège un système modulaire de validation des acquis inspiré des unités de valeur en usage à l'université. C'est tout le mérite de ce rapport que de s'être attaché à suivre une démarche cohérente et d'en avoir tiré toutes les conséquences.

Plus que jamais priorité nationale, la jeunesse mérite que la France prenne le temps de réfléchir au dessein qu'elle forme pour ses enfants. L'ambition de ce rapport est de contribuer à cette réflexion.

POUR VOIR [LA COMPOSITION DE LA COMMISSION](#)

SOMMAIRE

Synthèse – Principes directeurs pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent
Introduction

Quelques éléments théoriques

Premier axe – Former un individu relié à autrui et capable d'agir en coopérant

1. Former par l'expérience aux liens humains : faire du « commun », faire ensemble, se lier
2. Assurer un cadre commun et républicain garanti par des adultes impliqués
3. Fournir aux familles un cadre permettant de mieux articuler autorité et prise d'autonomie

Deuxième axe – Mieux cultiver les capacités et les talents

1. Concilier l'exigence du dépassement de soi et l'apprentissage par tâtonnement
2. Faire reculer les situations de grande difficulté scolaire et de décrochage

Troisième axe – Renforcer la protection et favoriser l'égalité d'accès aux ressources

1. Promouvoir des liens sécurisants, lutter contre la maltraitance et recentrer les protections sur les besoins de l'enfant
2. Prendre soin et lutter contre les souffrances
3. Lutter contre la pauvreté des enfants
4. Une gouvernance unifiée

Conclusion / Table des orientations

Annexes

MISE DE JEU POUR LA CONSULTATION DU 3 FÉVRIER 2015

- [Pour une stratégie nationale de l'enfance et de l'adolescence](#), février 2015, 16 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*, rapport de la commission présidée par François de Singly, rapport, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret

Rapport au Premier ministre de la commission présidée par Selma Mahfouz

Marine Boisson-Cohen, Hélène Garner et Philippe Laffon, **rapporteurs**

Octobre 2015, 160 pages

Par lettre de mission du 6 juillet 2015, le Premier ministre a chargé France Stratégie d'animer une réflexion visant à proposer les options envisageables pour la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dispositif inscrit dans l'article 38 de la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015. France Stratégie s'est appuyé sur une commission composée d'universitaires, d'administrations, de DRH, de praticiens français et étrangers.

Le rapport rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la mise en place du CPA : un marché du travail dual, marqué par une augmentation des trajectoires professionnelles discontinues et par une insertion intermittente dans l'emploi d'une fraction importante d'actifs qui concentrent la précarité et la flexibilité, et la recherche depuis vingt ans d'un compromis entre sécurité et flexibilité. Le rapport passe en revue les réformes

récentes qui visent à sécuriser les transitions par la portabilité des droits professionnels ou sociaux et dresse un état des lieux de la sécurisation des parcours. La création du CPA, regroupant les droits portables attachés à la personne, s'inscrit dans cette logique.

Trois objectifs ont été retenus dans le rapport : permettre à chacun d'être mieux couvert dans un modèle social décloisonné ; sécuriser les parcours et en rendre la maîtrise aux personnes ; et enfin donner une meilleure capacité d'autonomie par une réduction des inégalités.

Le rapport se prononce clairement sur :

- l'universalité du compte : le principe même de la sécurisation des parcours suppose que les différents actifs (demandeurs d'emploi et actifs employés, salariés et indépendants, public et privé) soient concernés. Le rapport propose que le compte soit ouvert automatiquement à 16 ans et clos au moment du décès.
- Afin d'éviter les ruptures ou pertes de droits qui peuvent freiner les changements, la portabilité des droits doit être aussi large que possible à terme, ce qui suppose un effort de complétion des droits d'une part, et une transférabilité accrue des droits d'un emploi (ou statut) à un autre.
- la fongibilité des droits, qui peut être facilitée par un compte libellé en points. La fongibilité, c'est-à-dire l'utilisation de droits acquis à un titre pour un autre usage (compte épargne-temps mobilisé pour financer une formation, par exemple), ouvre à chacun davantage de choix dans l'usage de ses droits.

Sur d'autres questions, comme le périmètre des droits à inclure dans le CPA, l'existence de droits nouveaux, les règles et modalités de mobilisation



des droits, ou encore les modalités de financement de ce compte, le rapport suggère plusieurs réponses possibles, illustrées dans trois scénarios. Les réponses dépendent en effet de l'objectif principal que l'on assigne au CPA et du projet de société qu'il porte. C'est en cela qu'elles doivent faire l'objet d'un large débat national, associant concertation et négociation sociale.

Le rapport pointe les opportunités offertes par le numérique. Ce caractère numérique du CPA n'est pas une propriété secondaire mais en fait un objet d'innovation à part entière.

Concernant le calendrier de mise en œuvre du compte, le chantier, par son ampleur, requerra plusieurs années de développement pour être mené à terme.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – les enjeux

1. La réalité du marché du travail en France
2. Sécuriser les parcours professionnels, une idée déjà ancienne
3. Les premiers pas vers la sécurisation des parcours

Chapitre 2 – les objectifs et les principes

1. Qu'est-ce qu'un compte personnel d'activité ?
2. Les objectifs du compte personnel d'activité
3. Les principes

Chapitre 3 – de la théorie à la pratique : les questions à trancher

1. Certaines questions posent peu de difficultés
2. D'autres questions sont plus structurantes

Chapitre 4 – trois scénarios pour le compte personnel d'activité

1. Un compte orienté vers la capacité d'évolution professionnelle
2. Un compte ciblé sur la liberté de l'usage des temps au long de la vie
3. Un compte ciblé sur l'accès aux droits et la sécurité des transitions

Chapitre 5 – les conditions numériques du succès

1. une interface numérique au service des personnes
2. Amener l'information et les services à l'utilisateur : aspects techniques et légaux

Chapitre 6 – un enjeu et un outil pour l'accompagnement des personnes

1. Un accompagnement nécessaire pour permettre à chacun de mobiliser ses droits
2. Accompagner les personnes dans l'utilisation de leur compte

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

POUR UNE NOTE DE PRÉSENTATION : [LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ EN TROIS QUESTIONS](#)



Quinze ans de politiques d'innovation en France

Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation présidée par Jean Pisani-Ferry

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, **rapporteurs**

Janvier 2016, 114 pages

En quinze ans, le soutien financier à l'innovation par les pouvoirs publics a doublé en euros constants. Cet effort a été mis au service d'une ambition nationale : placer l'économie française à la frontière technologique, assurer sa compétitivité par la montée en gamme des biens et services produits, et achever la transformation de notre ancienne « économie d'imitation » en une « économie d'innovation ». Le choix et le calibrage des politiques de soutien à l'innovation restent des facteurs essentiels. Il importe d'en évaluer l'efficacité. C'est ce qui a conduit, le 27 juin 2014, à installer la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale, du ministre de l'Économie et du secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

La première étape du travail a été d'établir un état des lieux des dispositifs existants. Le premier résultat est la consolidation de l'ensemble des aides à l'innovation. Dix milliards d'euros, soit un demi-point de PIB, sont aujourd'hui consacrés au

soutien à l'innovation par les différents acteurs publics : État, régions et Europe essentiellement. Deuxièmement, le paysage des soutiens à l'innovation se caractérise par une multiplicité d'objectifs, une profusion d'instruments et une instabilité des dispositifs. L'État et ses opérateurs géraient en 2000 près de 30 dispositifs ; leur nombre est passé à 62. Il y a donc, inévitablement, redondance des dispositifs.

Un troisième fait notable est l'évolution marquée des modalités de soutien. Les incitations fiscales – pour l'essentiel le Crédit d'impôt recherche (CIR) – représentent plus de 60 % du soutien total, contre 17 % en 2000. Les aides directes, sous forme de subventions essentiellement, ont été divisées pratiquement par deux sur la période. Les subventions représentent à l'heure actuelle 19,2 % des soutiens, contre 81 % en 2000. Corrélativement, on constate sur les quinze dernières années une réduction des moyens affectés à chacun des dispositifs nationaux.

Quatrièmement, une réorganisation institutionnelle d'ampleur a été conduite avec la mise en place de deux grands acteurs : le Commissariat général à l'investissement (CGI), qui gère les Programmes d'investissement d'avenir (PIA), et la Banque publique d'investissement (Bpifrance), qui accompagne et finance les efforts d'innovation des entreprises. Les programmes innovation du PIA représentent en flux annuels moyens 57 % des soutiens directs et les financements Bpifrance 37 %.

Cinquièmement, les dispositifs existants peuvent être classés selon cinq objectifs : augmenter les capacités privées de R & D ; accroître les retombées économiques de la recherche publique ; développer les projets de coopérations entre acteurs ; promouvoir l'entrepreneuriat innovant ; soutenir les entreprises innovantes. Le premier mobilise plus des deux tiers des moyens publics alloués à l'innovation (6 milliards d'euros).



Vient ensuite le soutien aux entreprises innovantes (1,4 milliard, 16,4 % des soutiens). Les trois autres objectifs représentent 13,4 % du total des soutiens, mais mobilisent 32 dispositifs. Il y a donc coexistence d'un grand nombre de dispositifs de relativement petite taille.

Enfin, les régions se sont affirmées comme acteurs importants des politiques d'innovation. Même si les soutiens qu'elles mobilisent sont limités à 5,4 % du total, ils représentent 15,2 % du soutien direct. L'Union européenne avec 4,5 % du total et 12,7 % des aides directes est un acteur de poids presque équivalent.

Ce rapport s'organise en cinq chapitres. Le premier rappelle la raison d'être des politiques d'innovation. Le deuxième présente l'évolution d'ensemble des politiques conduites à l'échelon national. Le troisième expose les grands objectifs poursuivis par le truchement de ces politiques et les moyens affectés à chacun d'entre eux. Le quatrième porte sur les politiques des régions. Le cinquième formule sur la base de ces analyses un certain nombre d'observations.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Pourquoi une politique d'innovation ?

1. Une notion et des pratiques assez récentes
2. Politiques d'environnement et politiques de soutien
3. En France, la volonté de corriger des faiblesses structurelles

Chapitre 2 – Les politiques d'innovation depuis 2000

1. Trois périodes
2. Des moyens accrus et des dispositifs plus nombreux
3. Une instabilité marquée

Chapitre 3 – Quels instruments pour quels objectifs ?

1. Augmenter les capacités privées en R & D
2. Accroître les retombées économiques de la recherche publique
3. Développer les projets de coopérations entre acteurs
4. Promouvoir l'entrepreneuriat innovant
5. Soutenir le développement des entreprises innovantes
6. Quels moyens pour quels objectifs ?

Chapitre 4 – Les politiques des régions : un effort substantiel, des objectifs diversifiés

1. Les moyens de l'action territoriale pour l'innovation
2. Les politiques des régions
3. Un contexte doublement porteur : la décentralisation et le cadre européen
4. Une diversité d'instruments en vue d'objectifs communs
5. Des problèmes d'articulation entre les politiques de différentes régions

Chapitre 5 – Quelles appréciations porter ?

1. Le déploiement important de nouveaux dispositifs vers l'aval
2. Quelles évolutions par objectifs et par modalités de financement ?
3. La répartition entre aides directes et aides indirectes est-elle optimale ?
4. Répartition des aides selon la taille des bénéficiaires

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité

Évaluation et approche stratégique

Salima Benhamou et Marc-Arthur Diaye, en collaboration avec Patricia Crifo

Janvier 2016, 150 pages

La responsabilité sociale des entreprises ou RSE s'est imposée depuis quelques années comme un sujet majeur. Elle se définit comme la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.) ou externes (fournisseurs, clients, etc.). La crise financière de 2008, avec ses conséquences économiques et sociales, a conduit de nombreux responsables associatifs et syndicaux, hommes politiques, experts et chefs d'entreprise à réclamer une mobilisation collective en faveur d'une plus forte « responsabilité sociale des entreprises », sous ces différents aspects. Ils y voient une occasion de repenser le modèle de l'entreprise du XXI^e siècle et de susciter de nouvelles dynamiques de croissance durable et inclusive.

La Commission européenne incite désormais les États membres à adopter une approche résolument « stratégique » de la RSE, avec l'objectif de concilier compétitivité et responsabilité sociale. Comme d'autres pays européens, la France a mis en place depuis 2001 de nombreuses initiatives réglementaires et volontaires en faveur de la RSE. Pour amplifier ce mouvement, le Premier ministre a installé en avril 2013 une plateforme de concertation sur la RSE2, placée sous l'égide de France stratégie et composée de représentants de la société civile (entreprises, syndicats, associations, ONG, experts, etc.).

Cette plateforme RSE comporte un groupe de travail sur le thème « RSE et compétitivité » qui témoigne de la place prise par ce sujet dans le débat public. Peut-on considérer que le souci de responsabilité sociale est compatible avec le souci de compétitivité ? Autrement dit, la RSE peut-elle être appréhendée non comme une contrainte supplémentaire mais comme un apport économique tangible pour les entreprises ? Et dans ce cas, comment inciter les entreprises à inclure des démarches de RSE dans leur stratégie de développement ?

Après une présentation du débat et un panorama de la RSE dans les entreprises françaises, cette étude cherche à identifier les facteurs qui peuvent favoriser l'adoption de démarches responsables et le lien qu'entretiennent ces démarches avec la performance économique.

Pour tester ce lien, une analyse originale a été menée sur environ 8 500 entreprises françaises comptant au moins 10 salariés (en incluant les PME), sur plusieurs dimensions constitutives de la RSE (environnement et éthique, ressources humaines, relation client et relation fournisseur). Les résultats permettent de dégager plusieurs constats et de proposer à la fois des orientations générales et des actions concrètes pour favoriser la RSE en France.



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – le concept et le débat

1. Définitions

2. Un outil de régulation sociale

Chapitre 2 – Quelle mobilisation, pour quels résultats ?

1. Un mix de réglementations et d’initiatives volontaires

2. La pratique dans les entreprises françaises

Chapitre 3 – La responsabilité sociale et la performance économique

1. Que dit la recherche ?

2. Une analyse multidimensionnelle de la RSE

3. Quelles entreprises sont les plus responsables ?

4. Un lien positif entre RSE et performance économique

Chapitre 4 – Orientations générales et propositions concrètes

1. Nouvelles perspectives en faveur de la RSE en priorité à destination des PME et TPE

2. Six pistes pour ancrer la RSE dans les entreprises

Conclusion

Annexes

POUR CITER CETTE ÉTUDE

Benhamou S., Diaye M.-A et Crifo P. (2016), *Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité. Évaluation et approche stratégique*, Étude, France Stratégie, janvier, 150 pages.

LIRE LA SYNTHÈSE EN ANGLAIS

Benhamou S., Diaye M.-A et Crifo P. (2016), « *Corporate social responsibility and competitiveness. Evaluation and strategic approach* », France Stratégie, January, 12 pages.



Programme d'investissements d'avenir

Rapport du comité d'examen à mi-parcours

Comité présidé par Philippe Maystadt

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, coordinateurs

Mars 2016, 130 pages

Initié en 2010, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif d'accroître la compétitivité française en encourageant l'innovation. Doté de 47 milliards d'euros, il est piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI). Ce dernier a demandé à France Stratégie de constituer un comité d'experts chargé d'effectuer un examen indépendant des effets à mi-parcours du PIA.

1. Le comité considère que, globalement, le PIA est une initiative originale qui a produit des effets positifs, à la fois quantitatifs et qualitatifs. La pertinence des priorités stratégiques proposées par le rapport Juppé-Rocard a été confirmée ; le principe d'excellence a généralement prévalu ; le recours à des jurys indépendants a permis l'émergence de projets ignorés dans les procédures traditionnelles ; la culture de l'évaluation a progressé ; l'effort d'investissement dans la recherche est significatif ; le PIA monte constamment en puissance.

2. Toutefois, le PIA a subi des dérives qui l'ont partiellement éloigné des objectifs initiaux. Quelques actions ne s'inscrivent pas dans une logique « transformante » ; plusieurs actions ne financent pas des dépenses exceptionnelles d'investissement mais servent à remplacer des crédits supprimés dans le budget de l'État ; pour certaines actions, la défaillance de marché que l'on prétend pallier n'est pas évidente ; l'effet de levier vis-à-vis des financements privés n'est pas toujours perceptible ; les principes du PIA ont parfois été écartés pour satisfaire des demandes locales, politiques ou syndicales.

3. En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, le rapport souligne que le financement de dix initiatives d'excellence (IDEX) s'inscrit bien dans l'orientation proposée par le rapport Juppé-Rocard. De même, le financement de 171 laboratoires (LABEX) et de 93 équipements (EQUIPEX) correspond au souhait initial. Toutefois, le comité regrette certaines incohérences qui ne sont pas imputables au CGI.

4. En ce qui concerne la valorisation de la recherche et le soutien à l'innovation, les actions du PIA semblent en lien avec les objectifs initiaux.

5. En ce qui concerne le soutien aux entreprises innovantes, les actions financées par le PIA sont nombreuses et diversifiées.

6. En ce qui concerne les autres actions du PIA, force est de constater leur très grande hétérogénéité et le saupoudrage des moyens.

7. Le président de la République a annoncé un PIA 3 de 10 milliards d'euros. Le comité estime qu'il faut tenir compte de trois éléments : le contexte économique a changé ; certaines actions justifiées par l'urgence conjoncturelle doivent céder le pas à des réformes plus structurelles s'inscrivant dans une perspective de long terme. Les exigences à la base du rapport Juppé-Rocard restent plus que jamais d'actualité :



La contrainte budgétaire restant forte, les moyens affectés au PIA 3 seront nécessairement plus limités. Une raison supplémentaire de les utiliser de la manière la plus efficiente possible !

8. Le comité recommande les points suivants : ne pas disperser ces moyens limités dans des actions de court terme ; refuser toute opération de « substitution budgétaire » ; ne pas poursuivre des actions qui font double emploi avec d'autres financements disponibles ; procéder préalablement à une analyse actualisée des défaillances de marché ; poursuivre certaines actions qui sont conformes aux objectifs du PIA mais sans y affecter de moyens nouveaux ; réduire la multiplicité des dispositifs en regroupant plusieurs actions qui se recouvrent largement ; concentrer les moyens nouveaux sur le renforcement d'actions qui remplissent clairement les critères du PIA.

9. Pour inscrire le PIA dans la durée et le soustraire à la contrainte de l'annualité budgétaire, il a été nécessaire de recourir à des

« opérateurs ». Leur nombre n'est-il pas trop élevé ? N'y a-t-il pas des risques de conflits d'intérêt ? Les critères d'évaluation sont-ils toujours clairs ? Plusieurs projets ont connu des délais d'instruction, d'engagement ou de contractualisation excessifs.

10. Une quantification des effets du PIA par des méthodes économétriques *ex post* sera complexe et sans doute impossible. Néanmoins, des évaluations moins fines doivent être menées. Le comité recommande les points suivants : recruter un expert au sein du CGI qui serait chargé de développer la doctrine du CGI en matière d'évaluation ; consolider la remontée fine d'informations ; mettre en place les conditions sécurisées pour que les chercheurs puissent accéder aux données ; améliorer la cohérence des indicateurs de suivi et développer une bonne méthodologie de mesure de ces indicateurs ; prévoir des appels d'offres pour des évaluations de différents types, sans attendre la fin du PIA 1.

SOMMAIRE

Synthèse et propositions

Chapitre 1 – Appréciation globalement positive, mais un essai encore à transformer

1. Une démarche d'investissement et de modernisation originale
2. Le PIA à l'épreuve des faits : quelle appréciation globale ?

Chapitre 2 – appréciation selon les axes thématiques

1. L'enseignement supérieur et la recherche
2. La valorisation et le transfert
3. L'innovation et le soutien aux développements des entreprises
4. Le soutien ciblé (sectoriel ou thématique)

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours*, rapport du comité d'examen à mi-parcours présidé Philippe Maystadt, mars.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



Comment évaluer l'impact des politiques publiques ?

Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens

Rozenn Desplatz et Marc Ferracci

Septembre 2016, 68 pages

L'efficacité et l'efficience des interventions publiques sont un enjeu majeur dans la plupart des pays développés où un niveau élevé des dépenses publiques se conjugue à une défiance croissante à l'égard des institutions politiques. C'est pourquoi une démarche objective d'évaluation de l'impact des politiques publiques est nécessaire.

Cette évaluation d'impact doit être distinguée d'autres pratiques, également légitimes mais ne visant pas les mêmes objectifs comme le contrôle, l'audit ou le conseil. Elle doit être également distinguée de l'évaluation portant sur d'autres critères comme la pertinence, la cohérence, la mise en œuvre ou l'utilité.

Définie de façon simple, une évaluation d'impact réussie vise à établir la situation qu'aurait connue la société en l'absence de la politique évaluée. Cette situation fictive, aussi appelée contrefactuelle, permet, en la

comparant à la situation effectivement observée, de déduire une relation de causalité entre l'intervention publique et un indicateur jugé pertinent (la santé, l'emploi, l'éducation, etc.).

Ce guide présente, de manière non technique, les différentes méthodes permettant d'atteindre cet objectif, en insistant sur les contraintes opérationnelles entourant la mise en œuvre des évaluations. Par souci d'homogénéité, elle se limitera à l'évaluation ex post, c'est-à-dire portant sur des dispositifs existants, pour lesquels des données sont disponibles. De fait, les indicateurs à l'aune desquels on sera à même d'apprécier l'impact d'un dispositif public, donc les questions auxquelles il sera permis de répondre *in fine*, dépendent crucialement de l'accessibilité et de la qualité des données. Celles-ci conditionnent également le choix des méthodes à retenir, compte tenu de la double contrainte de limiter au maximum les biais et de réduire le coût de l'évaluation.

Ce guide expose d'abord le problème fondamental de l'évaluation d'impact et les différentes méthodes disponibles pour mesurer les effets d'un dispositif sur ses bénéficiaires. Puis il élargit la question à la mesure des effets indirects d'une politique et aux conséquences de son extension éventuelle. Il montre ensuite comment analyser les raisons du succès ou de l'échec d'une politique, avant d'aborder la mesure des effets de politiques multiples et leur comparaison. La conclusion propose un certain nombre de recommandations afin d'assurer le succès d'une évaluation d'impact.



SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – mesurer l’impact d’une politique publique sur ses bénéficiaires

1. Corrélation n’est pas causalité : la nécessité de construire un contrefactuel crédible
2. Le choix de la méthode
3. Le ciblage des politiques et des ressources publiques

Chapitre 2 – Généraliser les résultats de l’évaluation

1. Des effets des politiques sur les non-bénéficiaires
2. Des effets différents selon la population couverte

Chapitre 3 – Expliquer l’échec ou le succès d’une politique

1. L’approche structurelle : décomposer les effets et les quantifier
2. L’approche qualitative : connaître les perceptions et les pratiques des acteurs de terrain

Chapitre 4 – Comparer les effets de politiques différentes

1. L’évaluation de traitements multiples visant un même objectif
2. L’analyse coût-efficacité ou coût-bénéfice comme critères d’efficience

Chapitre 5 – De l’évaluation à la recommandation de politique publique

1. S’appuyer sur les travaux disponibles
2. Prendre garde aux limites de chaque méthode
3. S’interroger sur la nature transposable ou non des résultats à une population plus large
4. Favoriser la pluridisciplinarité des approches
5. Sélectionner les résultats disponibles et les équipes

Conclusion / Bibliographie

POUR CITER CE DOCUMENT

France Stratégie (2016), *Comment évaluer l’impact des politiques publiques ? Un guide à l’usage des décideurs et des praticiens*, par Rozenn Desplat et Marc Ferracci, septembre, 68 pages.



Le coût économique des discriminations

Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Gilles Bon-Maury, Catherine Bruneau, Clément Dherbécourt, Adama Diallo, Jean Flamand, Christel Gilles et Alain Trannoy, **rapporteurs**

Septembre 2016, 118 pages

Ce n'est pas parce que les discriminations sur le marché du travail sont économiquement coûteuses qu'il faut les combattre. C'est parce que cantonner certains – et surtout certaines – à des positions secondaires contrevient au principe d'égalité et cause de la souffrance. Quand bien même des écarts de salaire sur le même poste de travail, un moindre accès à l'emploi ou des disparités dans le niveau d'éducation bénéficieraient à l'économie, cela ne les rendrait pas plus acceptables. Il se trouve cependant que les discriminations sont économiquement pénalisantes, que leur coût pour la collectivité est élevé, et donc que leur élimination induirait à terme un gain substantiel en croissance et en revenu. Tel est le message du travail pionnier présenté ici.

Lorsqu'à la suite du rapport de Jean-Christophe Sciberras sur les discriminations en entreprise il a été demandé à France Stratégie d'évaluer les gains économiques qu'occasionnerait leur

élimination, notre premier constat a été que ce type d'exercice n'avait jamais été entrepris en France. Des travaux américains montraient cependant que l'enjeu économique de la question pouvait être considérable : l'amélioration de l'accès des femmes et des noirs aux postes essentiellement occupés par des hommes blancs serait à l'origine de 15 % à 20 % de la croissance des États-Unis depuis les années 1960.

L'équipe de France Stratégie a donc élaboré une méthodologie qui permette de prendre en compte les principales dimensions économiques des discriminations : l'inefficacité allocative qu'induit un moindre accès des femmes et des descendants d'immigrés aux postes les mieux rémunérés, les pertes qui résultent de leur moindre accès à l'emploi ou à l'activité professionnelle à plein temps, et les coûts de long terme liés aux inégalités d'éducation.

Les résultats obtenus confirment que la question est de dimension macroéconomique. C'est d'abord le cas pour les discriminations qui concernent les femmes, en raison de leur nombre. Mais c'est vrai également pour celles qui affectent les descendants d'immigrés, en dépit du fait qu'ils représentent une fraction beaucoup plus faible de la population.

Il faut garder en tête que les gains associés ne se manifesteront que dans la durée : aucune politique ne peut, comme d'un coup de baguette magique, mettre un terme à des préjugés multi-séculaires ni faire disparaître l'intériorisation, par les intéressés eux-mêmes, de l'inégalité des possibles ; il ne faut pas non plus surestimer la capacité de la loi à modeler les normes sociales et culturelles. Nous sommes conscients de ces limites, et c'est pourquoi l'hypothèse retenue pour les chiffrages n'est pas l'élimination complète, mais une réduction partielle, quoique



substantielle, des écarts inexpliqués de situation individuelle. C'est une action patiente, méthodique, résolue qui, progressivement, réduira des disparités que rien ne peut justifier. Il ne s'agit pas ici d'années, mais de décennies.

Pour autant, les résultats peuvent frapper par l'ampleur des effets économiques auxquels ils aboutissent. Si nous les mettons en avant, c'est que la responsabilité des experts est d'exposer les résultats de leurs estimations, avec prudence

mais sans pusillanimité. Le constat est posé, c'est à la société française qu'il revient de déterminer quelle action elle veut entreprendre. Ce qu'illustre en définitive ce travail, c'est qu'il n'y a aucune contradiction entre équité et réformes économiques porteuses de prospérité. Trop souvent, on oppose justice sociale et efficacité. La lutte contre les discriminations conjugue l'une et l'autre.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – État des lieux des discriminations sur le marché du travail

1. Définir et mesurer les discriminations

- 1.1. Qu'est-ce qu'une discrimination ?
- 1.2. Quelle méthode de mesure ?
- 1.3. Quel domaine d'observation ?
- 1.4. Présentation des groupes étudiés

2. Une mesure des écarts inexpliqués sur le marché du travail

- 2.1. Quelles caractéristiques des groupes étudiés ?
- 2.2. De fortes inégalités d'accès au marché du travail à l'encontre des Français originaires du continent africain
- 2.3. Des pénalités salariales importantes pour les femmes
- 2.4. Évolution des écarts depuis 1990

Chapitre 2 – estimation des gains macroéconomiques liés à une réduction des discriminations

1. Quels gains attendre d'une réduction des discriminations ? Une illustration

- 1.1. La discrimination sur le marché du travail : une source de perte collective
- 1.2. Le gâchis des talents, un coût pour la société et les entreprises

2. Quels gains macroéconomiques attendre d'une réduction des discriminations ? Une estimation

- 2.1. Comment estimer les gains ?
- 2.2. Une estimation des gains macroéconomiques liés à la réduction des écarts inexpliqués sur le marché du travail

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Le coût économique des discriminations*, rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Quelle finalité pour quelle école ?

Son Thierry Ly

Septembre 2016, 126 pages

Les performances du système scolaire français n'apparaissent pas à la hauteur des attentes dont il fait l'objet. Malgré une mobilisation importante de moyens, il reste caractérisé par des inégalités de réussite importantes, un poids fort de l'origine sociale sur les résultats des élèves, un climat scolaire anxiogène, une insertion professionnelle difficile et lourdement conditionnée par le diplôme, et des enseignants qui s'estiment mal formés et dévalorisés.

Au-delà de ces constats, le débat sur l'École révèle des désaccords implicites sur les priorités à fixer. Les attentes sont si nombreuses que les objectifs n'ont cessé de s'empiler, et avec eux les injonctions contradictoires auxquelles se heurtent les acteurs de terrain. La mobilisation de ces derniers requiert un projet politique cohérent poursuivant des finalités assumées explicitement. France Stratégie a constitué un groupe de travail chargé de conduire une réflexion portant sur les finalités du système éducatif, en se restreignant au périmètre de l'enseignement scolaire (hors enseignement supérieur).



Le premier chapitre se focalise sur le système scolaire tel qu'il est aujourd'hui. Il a pour objet d'élucider les finalités que le système scolaire traite concrètement comme prioritaires. De l'organisation générale du système et du parcours de l'élève aux pratiques de terrain dans les établissements, un faisceau d'éléments cohérents converge vers l'idée que l'École cherche avant tout à garantir l'égalité formelle des élèves devant le système scolaire. Cette pratique est sous-tendue par une vision méritocratique de l'École, garante de l'équité de la compétition scolaire pour la répartition des places sociales et notamment la sélection des élites. Les nombreuses forces internes et externes qui pressent pour un changement de paradigme, pour une meilleure prise en compte des autres finalités de l'École ne semblent pas parvenir à remettre en question cette vision.

Le second chapitre du rapport propose alors de réfléchir aux visions alternatives de l'École. Quelles autres finalités pourrait-on lui assigner ? Sur quelles bases pourraient être fondés l'organisation et le fonctionnement du système scolaire, dans un souci de cohérence globale ? Le but est ici d'éclairer les différentes visions possibles et leurs implications en matière de priorités éducatives. Il s'agit aussi de voir dans quelle mesure les différentes finalités peuvent être articulées entre elles. Ce rapport étudie trois finalités distinctes : la préparation des élèves au monde professionnel, l'accomplissement de leur personnalité et la transmission d'une culture commune.

Le rapport s'adonne à un exercice original qui consiste à imaginer les bases de l'organisation d'un système scolaire français qui serait entièrement cohérent avec la réalisation de l'une ou l'autre de ces trois finalités. Ces visions idéaltypiques ou « modèles » sont volontairement radicales. Elles doivent être lues comme des expériences de pensée mettant en évidence, par leur radicalité et leur caractère systémique, les difficultés spécifiques posées par chaque finalité et les contraintes particulières qu'elles

font peser sur le système scolaire. Le caractère utopique de ces modèles est assumé : il ne s'agit pas de penser que le système pourrait être ainsi entièrement et instantanément refondu sans tenir compte de l'existant, ni qu'un système puisse se contenter de poursuivre une finalité unique. L'objectif est d'éclairer les directions vers lesquelles une stratégie réaliste de réforme éducative pourrait s'orienter. Toutefois, ce

rapport n'a pas pour vocation de préconiser l'une ou l'autre de ces orientations. L'élaboration des modèles idéaltypiques d'École a été confiée à un groupe de dix experts et acteurs de terrain, en nombre assez réduit pour s'engager dans cet exercice d'imagination non contraint par les paradigmes existants, tout en disposant de l'expertise collective suffisante sur la réalité du fonctionnement du système scolaire français.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Fonctionnement et finalités de l'école française

1. Constat
 - 1.1. Le contenu de l'enseignement
 - 1.2. Le parcours de l'élève
 - 1.3. L'organisation du système
 - 1.4. Conclusion
2. Quelle(s) finalité(s) le système poursuit-il vraiment ?
 - 2.1. Un système neutre et uniforme pour organiser une distribution méritocratique des positions sociales
 - 2.2. Des causes historiques et culturelles
 - 2.3. D'autres finalités poursuivies de manière secondaire
 - 2.4. Conclusion : faut-il choisir une autre finalité ?

Chapitre 2 – Des visions alternatives de l'école

1. La préparation au monde professionnel
2. L'accomplissement de la personnalité
3. La transmission d'une culture commune

Discussion

1. Des réformes prioritaires différentes à engager
 - 1.1. Enjeux d'une transition vers un système scolaire dédié à la préparation au monde professionnel
 - 1.2. Enjeux d'une transition vers un système scolaire dédié à l'accomplissement de la personnalité
 - 1.3. Enjeux d'une transition vers un système scolaire dédié à la transmission d'une culture commune
2. Quelle articulation possible des différentes finalités ?
 - 2.1. Complémentarités et divergences entre les modèles
 - 2.2. Combiner les modèles

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Quelle finalité pour quelle école ?*, rapport, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie

Bernard Ramanantsoa et Quentin Delpech
avec la collaboration de **Marième Diagne**

Septembre 2016, 272 pages

La révolution de l'internationalisation de l'enseignement supérieur est très récente. Elle est ample et extrêmement rapide. Portée par la volonté des étudiants de se tourner vers les meilleures formations, par la montée de la classe moyenne des pays émergents, par la concurrence que se livrent les établissements, ou encore par le numérique, cette révolution ne donne pas de signes d'affaiblissement. Un nouveau paysage universitaire international se construit sous nos yeux. Ce phénomène de mondialisation doit être considéré par les établissements français comme une chance. L'enseignement supérieur français a beaucoup à offrir, et beaucoup à apprendre au contact d'autres systèmes universitaires, aux quatre coins du monde.

France Stratégie a plusieurs fois eu l'occasion de plaider en faveur de cette démarche d'ouverture. C'est sans doute pour cette raison que Laurent

Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, ainsi que Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, nous ont demandé de mener à bien un travail sur l'implantation des établissements d'enseignement supérieur français au-delà de nos frontières.

Le domaine était mal connu : les multiples initiatives des Écoles et des Universités n'avaient fait l'objet d'aucun recensement systématique ni d'aucun traitement statistique homogène. Nous n'avions pas une idée synthétique des moyens mobilisés, ni du nombre d'étudiants concernés. Nous ne savions pas bien comment nos propres efforts se comparaient à ceux de nos voisins. Pour défricher ces terrains, la personnalité de Bernard Ramanantsoa s'imposait, du fait de son expérience en la matière et de sa réflexion approfondie sur ces sujets. Avec le concours de Quentin Delpech et de Marième Diagne, il a pu rassembler et mettre en cohérence les données, dégager les enjeux essentiels, clarifier les stratégies et définir les choix qui s'imposent aujourd'hui aux établissements français – mais aussi à l'État.

Ce rapport montre que la France occupe un rang honorable dans l'enseignement supérieur au-delà des frontières. Mais en évoquant « l'urgence d'une stratégie », il invite à prendre la mesure des défis qui l'attendent. Pour tenir sa place, notre pays a besoin d'institutions d'éducation et de recherche autonomes, bien gouvernées, agiles, et capables de mobiliser des ressources. Il lui faut aussi, le rapport y insiste, assurer un contrôle de qualité sans lequel aucune stratégie collective n'est possible. C'est dire le chemin qui reste à parcourir.



SOMMAIRE

Synthèse et propositions / *Executive summary*

Partie I – Le tournant transnational de l’enseignement supérieur

Chapitre 1 – Une révolution silencieuse

1. Une massification inachevée
2. Un terrain propice à la transnationalisation de l’enseignement supérieur
3. De plus en plus de dispositifs internationaux
4. Quelle valeur ajoutée de l’offre à l’étranger ?

Chapitre 2 – Que font nos concurrents ?

1. L’industrie *offshore* australienne de l’éducation
2. Le déploiement des établissements britanniques : une offre massifiée
3. Le modèle collaboratif allemand

Partie II – Le modèle français, une réussite durable ?

Chapitre 3 – L’offre française : une stratégie de niche ?

1. Un préalable : quel périmètre retenir pour l’offre à l’étranger ?
2. Près de 37 000 étudiants dans plus de 600 programmes à l’étranger

Chapitre 4 – Les stratégies de délocalisation des établissements français

1. Quatre logiques d’importation caractérisant les systèmes d’enseignement supérieur étrangers
2. Une pluralité de motivations pour les établissements d’envoi

Chapitre 5 – Des modèles académiques et économiques encore indécis

1. Les modèles académiques : entre « French touch » et adaptation locale
2. La quête contrariée de l’autonomie économique des programmes

Partie III – L’urgence d’une stratégie

Chapitre 6 – Un État en appui aux établissements

1. Axe 1 : Renforcer à tous les niveaux le pilotage des stratégies internationales
2. Axe 2 : Assurer la qualité de l’offre française à l’étranger
3. Axe 3 : Diversifier les moyens de financement pour développer l’offre française à l’étranger

Chapitre 7 – Quatre stratégies possibles pour les établissements

1. S’inscrire dans la diplomatie scientifique et universitaire : la stratégie du rayonnement
2. Aller là où se fait/fera la recherche de pointe, aller chercher les talents de demain : la stratégie de déploiement par et pour la recherche
3. Accroître sensiblement notre offre et repenser notre positionnement : la stratégie d’appropriation du marché
4. Investir les formes prometteuses d’internationalisation : la stratégie de diversification numérique

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *L’enseignement supérieur français par-delà les frontières : l’urgence d’une stratégie*, rapport, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Comité présidé par Jean Pisani-Ferry

Fabrice Lenglard, **coordinateur**

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, **rapporteurs**

Septembre 2016, 122 pages

Le CICE est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Son montant élevé – environ 20 milliards d'euros – justifie que ses effets sur les comportements des entreprises fassent l'objet d'un examen scrupuleux. C'est pourquoi la loi de finances rectificative pour 2012 qui l'a institué a d'emblée prévu qu'un comité de suivi établisse chaque année un rapport d'évaluation. Dès son installation, le comité a exprimé son intention de recourir à des méthodes d'évaluation *ex post*. Mais cette évaluation prend du temps. D'une part, les effets du CICE transitent par des canaux variés, qui agissent à plus ou moins long terme. D'autre part, la collecte de données individuelles d'entreprise provenant de plusieurs sources est source de délais peu compressibles. C'est la raison pour laquelle les trois premiers rapports du comité d'évaluation (2013, 2014 et 2015) se sont surtout attachés à décrire les

conditions de mise en œuvre du dispositif et à donner, sur la base d'enquêtes, des éléments d'appréciation quant à la façon dont il avait pu toucher les entreprises.

Le présent rapport est d'une nature différente puisqu'il se fonde, non sur un recueil des intentions, mais sur l'observation directe des comportements individuels. Le comité a demandé aux services producteurs de données (Insee, Acoiss, DGFIP, service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) une mise à disposition accélérée des données individuelles provisoires pour 2014, en sorte que l'évaluation puisse porter sur les deux premières années d'application du CICE.

Le comité a sélectionné par appel d'offres trois équipes de recherche universitaires indépendantes qui ont travaillé sur la base de méthodologies distinctes. Ces travaux ont été complétés par ceux de la Dares et par des éléments d'appréciation fournis par la Banque de France. En dépit de la quantité et de la qualité des travaux effectués, ces analyses laissent un certain nombre de questions sans réponse. Le comité est donc convenu de travaux complémentaires qui seront conduits pour publication en janvier 2017.

La publication de ce rapport ne marque pas la fin de la mission du comité. Il s'agit bien plutôt du franchissement d'une étape, certes importante, mais qui en appelle d'autres. Le recul de deux années reste insuffisant au regard de certains délais d'action du CICE, et il faudra encore plusieurs années avant de pouvoir en tirer un bilan exhaustif. Le comité de suivi et d'évaluation veillera à poursuivre sa tâche de façon transparente, rigoureuse et méthodique.



SOMMAIRE

Chapitre 1 – les effets du CICE en 2013 et 2014

1. Les effets attendus
 - 1.1. Trois canaux
 - 1.2. Les simulations macroéconomiques *ex ante*
2. La démarche commune des travaux d'évaluation
 - 2.1. La méthode des doubles différences appliquée au CICE
 - 2.2. La méthode structurelle
3. Avis du comité CICE
 - 3.1. La méthode
 - 3.2. Les résultats des équipes de recherche
 - 3.3. Conclusions préliminaires
 - 3.4. Approfondissements à brève échéance

Chapitre 2 – le suivi du CICE en 2016

1. L'évolution des créances et consommation
 - 1.1. Évolution de la créance entre 2013 et 2016
 - 1.2. Quelles consommations du CICE ? Imputations, restitutions et reports
 - 1.3. Les prévisions retenues dans le projet de loi de finances 2017
2. Caractéristiques des entreprises bénéficiaires et de ceux de leurs salariés éligibles au CICE
 - 2.1. L'exposition des entreprises au CICE selon leur taille et leur secteur
 - 2.2. Caractéristiques des salariés dont les salaires ouvrent droit au CICE
3. Évolution du préfinancement du CICE et caractéristiques des bénéficiaires
 - 3.1. Évolution de l'activité globale de préfinancement
 - 3.2. Bpifrance, acteur central du préfinancement depuis 2013
 - 3.3. Le profil *ex ante* des entreprises préfinancées par Bpifrance
 - 3.4. Analyse des entreprises après préfinancement
4. L'information-consultation du comité d'entreprise sur le CICE

À LIRE AUSSI

- [Document complémentaire au Rapport 2016 du CICE](#), mars 2017, 29 pages.
- « [Les politiques d'exonérations générales de cotisations sociales employeurs](#) », note d'étape, juillet 2015, par Claire Bernard, Antoine Naboulet et Amandine Brun-Schammé.
- « [Comparaison des déclarations fiscales et sociales de CICE au titre des salaires versés en 2013](#) », Note d'étape, juillet 2015.

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, comité présidé par Jean Pisani-Ferry, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



2017-2027, enjeux pour une décennie

France Stratégie, sous la direction de Jean Pisani-Ferry et Fabrice Lenglard

Paris, la Documentation française

Octobre 2016, 308 pages

L'élection présidentielle n'a pas pour seul objet de désigner un dirigeant à la tête du pays. Le débat qui la précède est aussi, pour les Français, l'occasion de définir les questions essentielles qui se posent à la nation, d'identifier les options en présence et d'opérer leurs propres choix sur les directions qui devront être données aux politiques publiques. C'est d'abord aux candidats eux-mêmes et aux partis qui les soutiennent qu'il revient d'offrir une lecture de la situation du pays, de sélectionner les priorités, de formuler des propositions, et de les articuler au sein de programmes. Mais ils le feront avec d'autant plus de clarté, de précision et de franchise qu'auront été versés au débat public des faits incontestables, des évaluations objectives, des éléments de diagnostic prospectif et des analyses étayées des différentes options.

C'est sur la base de ces convictions et en accord avec sa mission de « favoriser la concertation, l'élaboration d'analyses et de scénarios partagés et la large participation de l'ensemble de la société française à la réflexion sur l'avenir » que

France Stratégie a entrepris plus d'un an avant le scrutin présidentiel la publication d'une série de dossiers sur les grands enjeux de la décennie 2017-2027. Le présent volume rassemble les treize notes thématiques issues de ce travail.

À l'approche d'une échéance électorale majeure, notre rôle ne peut être de proposer un projet englobant mais bien plutôt de fournir, domaine par domaine et de manière non partisane, une analyse de la situation, un éclairage sur les enjeux prospectifs, un recueil des défis à venir et un inventaire des grands arbitrages qui s'offrent à la nation pour les prochaines années. Il n'est pas question de dire aux Français ce qu'ils doivent faire, ou ce qu'ils seront demain. L'objet de cette démarche, à la fois moins normatif et plus exigeant, est de constituer, à partir de travaux thématiques, une base solide pour des discussions informées. Cinq traits caractérisent l'exercice que nous avons conduit.

- *Une perspective décennale.* Prendre un horizon plus long que celui de la mandature invite à l'ambition : sur une décennie, il est possible d'investir — dans des équipements, des savoirs ou des institutions — et d'en recueillir les fruits.
- *Une approche analytique,* qui fournit, point par point, un diagnostic étayé et un examen des options possibles. Les thèmes retenus correspondent, dans les domaines de compétence de France Stratégie, à un ensemble de questions structurantes pour le moyen terme. Ils ne couvrent bien entendu pas tout l'éventail des responsabilités présidentielles : des enjeux essentiels, relevant notamment du domaine régalién (sécurité, libertés publiques, affaires étrangères, défense), seront mieux traités par d'autres ; nous avons également préféré ne pas entrer dans une logique sectorielle qui aurait conduit à multiplier les perspectives.
- *Le respect du caractère politique des choix démocratiques.* Notre rôle est d'identifier les enjeux et de délimiter les options, pas de



préempter les choix. En même temps, cette indispensable réserve ne doit pas conduire à la pusillanimité. Lorsque l'analyse aboutit à la conclusion que tel enjeu est incontournable ou que telle décision s'impose, s'abstenir de le dire ne serait pas rendre service au politique. Nous avons donc, sur un certain nombre de points, clairement exprimé des orientations.

- *Une méthode d'élaboration qui a fait place à la concertation et au débat.* Pour préparer les notes 2017-2027, France Stratégie a consulté experts et administrations. Nous avons ensuite sollicité des réactions et des critiques de spécialistes du domaine et d'acteurs sociaux ou associatifs. Enfin toutes les notes ont été soumises à des débats contradictoires organisés à Paris, Gennevilliers, Grenoble, Lille et Toulouse, qui ont rassemblé élus, partenaires sociaux, acteurs de la société civile, experts et partenaires internationaux.

- *Une démarche transparente* qui permette à chacun de s'appropriier les éléments fournis et de s'en servir pour ses propres réflexions. Publiées sur le site www.francestrategie1727.fr entre mars et août 2016, au fur et à mesure de leur élaboration, les notes sont accompagnées d'éléments complémentaires, de données et de toutes les contributions qu'elles ont suscitées.

Ce diagnostic prospectif et le débat qu'il a suscité sont destinés à ouvrir une réflexion, non à la clore. France Stratégie continuera d'y contribuer. D'ores et déjà, il revient à celles et ceux qui concourent pour les suffrages des Français de poser leurs propres diagnostics et de proposer leurs réponses. Et c'est aux citoyens qu'il appartiendra, en dernier ressort, de faire leur choix en connaissance de cause. Nous serons heureux si nous avons pu, avec cet exercice, contribuer à leur fournir quelques outils à cette fin.

SOMMAIRE

Préface de Jean Pisani-Ferry

1. Climat : comment agir maintenant ?
2. Tirer parti de la révolution numérique
3. Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs
4. La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre
5. Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ?
6. Dynamiques et inégalités territoriales
7. Croissance et répartition des revenus
8. Quels leviers pour l'emploi ?
9. Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ?
10. Compétitivité : que reste-t-il à faire ?
11. Quelles priorités éducatives ?
12. Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ?
13. Comment réorienter et simplifier la fiscalité ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *2017-2027, enjeux pour une décennie*, sous la direction de Jean Pisani-Ferry et Fabrice Lengart, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Les notes 2017-2027

Avant d'être réunies et éditées dans le rapport *2017-2027, les enjeux d'une décennie*, les notes thématiques ont fait l'objet d'une première publication échelonnée entre mars et novembre 2016.

2017-2027 : projet, méthode, enseignements

Par Jean Pisani-Ferry, octobre 2016, 4 pages



L'élection présidentielle n'a pas pour seul objet de désigner un dirigeant à la tête du pays. Le débat qui la précède est aussi, pour les Français, l'occasion de définir les questions essentielles qui se posent à la nation, d'identifier les options en présence et d'opérer leurs propres choix sur les directions qui devront être données aux politiques publiques.

À l'approche d'une échéance électorale majeure, notre rôle ne peut être de proposer un projet englobant. Il s'agit bien plutôt de fournir, domaine par domaine et de manière strictement non partisane, une analyse de la situation, un éclairage sur les enjeux prospectifs, un recueil des défis à venir, et un inventaire des grands arbitrages qui s'offrent à la nation pour les prochaines années. Il n'est pas question de dire aux Français ce qu'ils doivent faire, ou ce qu'ils seront demain. L'objet de cette démarche, à la fois moins normatif et plus exigeant, est de constituer, à partir de travaux thématiques, une base solide pour des discussions informées.

1. Climat : comment agir maintenant ?

Par Dominique Auverlot et Étienne Beeker, avril 2016



Le succès de la COP 21 — la conférence sur le climat qui s'est tenue à Paris fin 2016 — relance la dynamique mondiale de la lutte contre le changement climatique. L'Accord de Paris en pose les enjeux sans détour : l'humanité doit parvenir, dans la seconde moitié de ce siècle, à un monde qui absorbe autant de carbone qu'il en émet. À plus court terme, la décennie qui vient sera cruciale : ne pas augmenter la température de plus de 2 °C suppose, de la part de tous les pays, un effort de réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) que l'on peut estimer à 30 % par rapport aux engagements pour 2030 adoptés en amont de la conférence. Cet effort sera d'autant plus difficile à réaliser qu'il devra s'exercer dans un monde où l'énergie carbonée restera abondante et accessible à un coût modéré. L'Union européenne devra donc, en liaison avec les États-Unis et la Chine, aller au-delà de son objectif de réduction de 40 % de ses émissions de 1990 à 2030. Cela suppose qu'elle réduise fortement son recours aux hydrocarbures et au charbon et qu'elle crée un véritable signal-prix carbone dans son économie. Pour cela, elle devra très probablement incorporer dans son marché de quotas de carbone un prix plancher et envisager la création d'une taxe carbone européenne. Elle devra également revoir l'organisation d'un marché de l'électricité qui ne permet plus de lancer de nouveaux investissements sans soutien public. La France doit désormais axer ses efforts sur la réduction des émissions du transport, du résidentiel/tertiaire et de l'agriculture. Avec une baisse de près de 19 % de ses émissions depuis 1990, le pays est bien engagé dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, cette baisse provient pour l'essentiel du secteur industriel et de la production d'énergie : la production d'électricité est ainsi quasiment décarbonée. Atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2100, sans dégrader la compétitivité, va obliger à repenser l'ampleur, le rythme et la répartition sectorielle des efforts. La France et l'Europe vont devoir prendre des options pour l'avenir sans savoir quelle sera l'attitude de leurs partenaires. La fixation d'orientations, le choix du mix électrique, la taxation du carbone, les transformations des modes de vie ne peuvent attendre les décisions des autres signataires de l'Accord de Paris. Nous allons devoir concilier responsabilité et compétitivité.

2. Tirer parti de la révolution numérique



Par **Julia Charrié** et **Lionel Janin**, mars 2016

En moins de dix ans, le numérique a révolutionné notre accès à l'information, transformé notre vie quotidienne et bousculé les positions acquises dans plusieurs secteurs économiques comme le transport et le tourisme. Qu'en sera-t-il dans la décennie 2017-2027 ? Le mouvement de transformation va se poursuivre et atteindre une part croissante de la production des biens et de services, y compris les services publics, avec partout le même potentiel de simplification, d'optimisation et de remodelage des organisations. L'enjeu est considérable pour la société et l'économie françaises. Pour tirer tout le parti de cette révolution numérique, pour en être les acteurs plutôt que de la subir, il ne faut pas l'attendre, il faut la provoquer. Or la situation de la France est ambivalente. Elle possède des atouts — des infrastructures, des ingénieurs qualifiés, une bonne pénétration des usages dans la population, mais selon un indice élaboré par l'Union européenne, elle se positionne dans le dernier tiers de l'Europe des Quinze pour le développement numérique. Pour que ce retard ne se mue pas en handicap, et face aux inquiétudes légitimes que suscite la révolution numérique, il importe de définir des objectifs collectifs, de fixer des principes, d'offrir un cadre propice aux innovations et d'accompagner les changements. Parce qu'il transforme l'économie, parce qu'il rebat les cartes de la compétition et pose des questions fondamentales à la société, le numérique est un enjeu pleinement politique. Il doit donc avoir sa place dans les débats de 2017.

3. Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs



Par **Cécile Jolly**, **Emmanuelle Prouet** et **Vanessa Wisnia-Weill**, mars 2016

Les mutations du travail s'accroissent. Les parcours professionnels sont davantage heurtés, assortis de changements de statut, d'épisodes de chômage et de pluriactivité récurrents, les contrats courts dominent l'embauche. Parallèlement s'observent un certain renouveau du travail indépendant et, depuis peu, l'émergence des plateformes numériques qui conduisent à une diversification des formes d'emploi. Une transformation de la nature même de l'entreprise et du travail se profile. Ces mutations fragilisent certains salariés demandeurs de stabilité, mais elles rencontrent aussi les aspirations d'actifs en quête d'autonomie. Jusqu'où ce mouvement se poursuivra-t-il ? L'ampleur qu'il prendra dans les années à venir est encore incertaine, mais le potentiel des plateformes est considérable et porteur de transformations profondes. Le droit du travail doit répondre à ces mutations. Il faudra bâtir un cadre adapté aux intermittences de parcours que connaissent aussi bien les nouveaux indépendants que les salariés précaires. L'enjeu est également décisif pour la protection sociale, dont la construction et le financement reposent sur le modèle du CDI à temps plein, et qui de ce fait pénalise aujourd'hui la discontinuité des carrières. L'accès aux droits sociaux dépend fortement des statuts et des parcours, pour des raisons essentiellement historiques. De nombreuses évolutions ont déjà eu lieu : la protection sociale est devenue plus universelle et la loi a rattaché au salariat plusieurs professions qui se situaient à la lisière du travail indépendant, tels les travailleurs à domicile ou les journalistes. Les actifs demeurent toutefois très inégalement protégés, et ces écarts risquent de s'accroître à l'avenir, notamment en matière de continuité du revenu, de droit à la formation et de retraite. Il faut donc ouvrir le débat pour inventer des solutions susceptibles de garantir les droits, de protéger les actifs et de sécuriser les transitions professionnelles dans ce nouveau monde du travail. Trois grandes options sont à envisager : adapter les statuts existants, créer un statut intermédiaire entre salariat et travail indépendant traditionnel et inventer un statut de l'actif.

4. La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre



Par **Arthur Sode**, avril 2016

La croissance mondiale a connu un ralentissement important sur la décennie 2007-2016 et plusieurs facteurs devraient continuer à peser en ce sens. Dans les économies avancées, tout d'abord, le retour aux tendances antérieures à 2008 ne doit pas être surestimé. L'effet de la récession de 2008-2009 ayant été largement absorbé, sauf dans la zone euro, la perspective d'un rebond cyclique est limitée. Quant à la

croissance potentielle, elle sera probablement plus faible que sur la décennie qui a précédé la crise financière. Les économies émergentes ont quant à elles bénéficié de facteurs exceptionnellement favorables, avec une croissance chinoise maintenue à des niveaux artificiellement élevés, des conditions financières globalement accommodantes et un cycle des matières premières porteur. Leur contribution à la croissance mondiale sera probablement revue à la baisse. Elles resteront un facteur de dynamisme, mais avec une vigueur moindre qu’au cours des dix ans écoulés. À ces évolutions anticipées s’ajoutent des incertitudes qui pourraient jouer – à la baisse comme à la hausse – sur les perspectives macroéconomiques de la décennie 2017-2027 : plusieurs aléas hypothèquent le rythme de progression de la productivité ; le risque d’un excès d’épargne demeure persistant ; enfin, certaines économies émergentes pourraient subir un ralentissement brutal de leur croissance ou au contraire connaître un rattrapage plus rapide.

5. Europe : sortir de l’ambiguïté constructive ?



Par **Vincent Aussilloux** et **Arthur Sode**, mai 2016

L’Europe fait face à une conjonction de crises et se situe à une étape décisive de son histoire. La longue récession qu’a connue la zone euro, l’instabilité du voisinage, la panne de l’intégration économique et sociale ainsi que l’affaiblissement de la légitimité politique de l’Union européenne (UE) se conjuguent pour faire douter de la pérennité des politiques communes et des institutions issues des étapes successives de la construction européenne. Ces difficultés sont profondes. Elles tiennent, bien entendu, à une conjoncture difficile, mais plus fondamentalement à des incertitudes et à des désaccords quant à l’orientation à donner au projet européen. Confrontés à ces différentes crises, les Français comme les Européens semblent ne vouloir ni avancer vers plus d’intégration, ni reculer vers un repli national, ni rester sur place dans un statu quo insatisfaisant et instable. Face à ce paradoxe apparent, il convient de rechercher un nouvel équilibre entre l’intégration là où l’intérêt collectif domine, le respect des souverainetés nationales là où celles-ci doivent prévaloir et le souci d’une meilleure efficacité des institutions là où elle fait défaut. Alors que nos partenaires sont en train de définir leur agenda pour l’Europe, il est indispensable que la France dépasse ses ambiguïtés. L’élection présidentielle de 2017 offre aux Français l’occasion de fixer l’avenir qu’ils souhaitent pour leur pays en Europe. Ce choix aura logiquement une importance déterminante pour l’avenir même du projet européen, sa nature et son ambition.

6. Dynamiques et inégalités territoriales



Par **Clément Dherbécourt** et **Boris Le Hir**, juillet 2016

En France comme dans la plupart des économies développées, la décennie passée a été marquée par le dynamisme des métropoles, qui concentrent l’activité à haute valeur ajoutée et les populations qualifiées. Ce dynamisme est un atout pour le pays. Cependant, les inégalités entre territoires se sont accentuées sur plusieurs plans. Sous le contrecoup de la désindustrialisation, la moitié nord-est du pays connaît une évolution défavorable. Par ailleurs, les ressorts de croissance font défaut dans beaucoup de villes moyennes et de territoires ruraux. Enfin, le développement des métropoles s’accompagne de fortes inégalités en leur sein. Les politiques publiques ont permis jusqu’ici d’atténuer les inégalités de revenus grâce à la protection sociale et à un surcroît de dépenses vers certains territoires (zones rurales, DOM). Toutefois, elles n’ont pas réussi à améliorer durablement la capacité des régions en crise à profiter de la croissance et à créer des emplois. Les écarts de chômage sont très persistants. Sur le plan de l’égalité des chances et de l’accès aux services, les différences ne se résorbent plus. Les récentes réformes territoriales – loi MAPTAM et loi NOTRe notamment – induisent des changements majeurs dans l’organisation des territoires. Ces évolutions auront des effets positifs si elles s’accompagnent d’une clarification des objectifs de la politique territoriale, d’une définition plus précise des compétences des acteurs et d’un renforcement des politiques sectorielles de l’État dans les territoires en difficulté. Il s’agit donc de s’appuyer sur les métropoles pour constituer des moteurs de croissance profitant à l’ensemble des territoires.

7. Croissance et répartition des revenus



Par **Christel Gilles, Boris Le Hir et David Marguerit**, août 2016

La croissance a longtemps rassemblé les Français. Aujourd'hui elle risque de les diviser. Certains continuent à voir en elle une condition indispensable à la prospérité de notre société. D'autres considèrent qu'elle est porteuse d'inégalités sociales et territoriales et qu'elle est néfaste pour l'environnement. Pourtant, les ressources supplémentaires dégagées par la croissance sont autant de moyens qui peuvent être affectés aux dépenses d'avenir et au bien-être de la population. C'est donc davantage le contenu de la croissance que la croissance elle-même qu'il convient de remettre en cause. Sur les dix ans qui viennent, ses fruits doivent permettre de financer de l'ordre de deux points de PIB d'investissements annuels dans l'éducation, la formation tout au long de la vie et la transition énergétique. Même si les inégalités ont progressé en France depuis la fin des années 1990, les fruits de la croissance y ont été mieux répartis que dans d'autres pays depuis le début des années 1980. Le contexte d'une croissance potentielle française relativement faible et d'une hausse modérée des inégalités conduit à s'interroger sur les leviers d'action permettant d'accroître l'efficacité de notre modèle social et de renforcer notre modèle productif. Plusieurs pistes méritent d'être explorées. Certaines permettent de gagner sur les deux tableaux : améliorer l'éducation et la formation au long de la vie, lutter contre les discriminations sur le marché du travail. D'autres, comme le maniement de l'outil fiscal ou le soutien à l'innovation, supposent de procéder à certains arbitrages.

8. Quels leviers pour l'emploi ?



Par **Amandine Brun-Schammé, Hélène Garner, Nicolas Le Ru, Antoine Naboulet**, mai 2016

En dépit des dépenses publiques engagées en faveur de l'emploi depuis trente ans, la France reste marquée par un chômage élevé et ne parvient qu'imparfaitement à soutenir les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail. Elle se démarque ainsi de certains pays européens qui réussissent de leur côté à concilier faible chômage, taux d'emploi élevé et qualité des emplois. Dans la prochaine décennie, l'emploi pourrait connaître de profondes mutations – dans son volume, sa composition ou ses formes – sous l'effet notamment du numérique et de l'évolution des qualifications. L'élection présidentielle de 2017 doit être l'occasion de réexaminer les politiques publiques déjà mises en œuvre et de débattre des évolutions souhaitables, afin d'améliorer le fonctionnement du marché du travail mais aussi la qualité de l'emploi. Les leviers à mobiliser font l'objet de vifs débats. Si une révision de la formation initiale et continue pour répondre aux besoins de l'économie et faciliter les mobilités professionnelles fait consensus, la manière d'y parvenir reste à préciser. D'autres leviers visant à poursuivre la réduction du coût du travail peu qualifié, inciter à la reprise d'emploi, et sécuriser ou accompagner les actifs nécessitent des arbitrages en fonction de leur efficacité et de leur coût pour les dépenses publiques. Enfin, les leviers relevant de la réglementation du marché du travail – temps et contrats de travail, dialogue social – doivent être examinés au regard de ce double objectif : accroître tant le volume que la qualité des emplois.

9. Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ?



Par **Marine Boisson-Cohen et Pierre-Yves Cusset**, mars 2016

Niveau de vie, chômage, précarité, accès au logement, indépendance financière : la situation des jeunes adultes est aujourd'hui difficile. Ce constat n'est pas totalement nouveau : les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail ont commencé dès le milieu des années 1970, le niveau de vie des retraités a amorcé son rattrapage à la même période. Mais sa persistance et son aggravation depuis la crise de 2008 doivent nous amener à nous interroger sur le sort que la société française réservera à sa jeunesse dans la décennie à venir. La dégradation de la situation des jeunes est relative : autrement dit, leur sort continue de s'améliorer par rapport à celui des générations précédentes mais il se détériore par rapport à celui des seniors. Cela s'explique à la fois par des mutations et des chocs économiques — ralentissement de la croissance, crise financière — et par le jeu de nos politiques publiques en matière d'éducation, d'emploi, de logement ou de protection sociale. Cette tendance résulte d'un certain nombre de choix collectifs, plus ou

moins explicites. C'est d'abord un fonctionnement du marché du travail peu favorable aux nouveaux entrants. Ce sont ensuite des dépenses publiques concentrées sur les âges élevés, résultat d'un modèle social resté axé sur la couverture des risques « classiques » et n'ayant pas su s'adapter pour faire face au « nouvel âge de la vie » que constitue la jeunesse, dont l'accompagnement relève pour beaucoup des solidarités familiales. C'est enfin le choix d'une large couverture publique en matière de santé et de retraite, rendue possible dans le passé par un contexte démographique exceptionnel. Le vieillissement démographique rendra la poursuite de cette tendance non soutenable dans les années à venir. Différentes options sont envisageables pour assurer un équilibre des efforts de la nation entre les âges : faut-il agir prioritairement sur le fonctionnement des marchés ou par les prélèvements et les transferts ? Faut-il intervenir de manière ciblée ou réformer les politiques de droit commun ? jouer sur les dépenses ou sur les recettes de la protection sociale ? privilégier l'investissement social ou les dépenses courantes ?

10. Compétitivité : que reste-t-il à faire ?

Par **Vincent Aussilloux** et **Arthur Sode**, mars 2016



Tout au long de la décennie 2000, la compétitivité de la France s'est dégradée, avec pour conséquences l'accumulation de déficits extérieurs et une augmentation de l'endettement extérieur net. Son redressement a été porté au premier rang des objectifs de la politique économique. Des mesures d'ampleur ont été mises en œuvre en son nom, notamment le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité. Un rééquilibrage s'observe : nos parts de marché se sont stabilisées, le déficit commercial a diminué, l'écart de compétitivité-coût avec l'Allemagne, principal concurrent sur les marchés tiers, s'est réduit, et les entreprises reconstituent leurs marges. Pour autant, il n'est pas possible de dire que notre problème de compétitivité est désormais derrière nous. D'abord parce que le rétablissement des coûts salariaux relatifs est à confirmer. Des progrès ont été réalisés, grâce à nos propres efforts et à la hausse des salaires en Allemagne. Mais cette hausse pourrait n'être que temporaire, tandis que l'Espagne et l'Italie se sont engagées dans des politiques de compression salariale. Le secteur exportateur continue de souffrir d'un coût élevé des intrants non salariaux, en particulier des prix de l'immobilier et des services aux entreprises. Les dysfonctionnements de la régulation salariale au sein de la zone euro n'ont pas été résolus, bien qu'ils aient été l'une des origines de la crise. Rien n'assure que les évolutions nominales des différents pays soient en cohérence avec leurs compétitivités relatives. Enfin, la compétitivité hors prix des entreprises est insuffisante. Plusieurs problèmes freinent ses progrès : un déficit de compétences dans la population active, les déficiences du management des entreprises, la trop faible diffusion du numérique au sein du tissu productif, la complexité d'un cadre réglementaire insuffisamment propice au développement des jeunes entreprises innovantes. Les prochaines années vont continuer d'être marquées par l'impératif de compétitivité. En particulier, les enjeux d'innovation et de qualité seront décisifs dans le contexte de la transition numérique.

11. Quelles priorités éducatives ?

Par **Daniel Agacinski**, **Mohamed Harfi** et **Son Thierry Ly**, mai 2016



Avec une forte tendance à reproduire les inégalités sociales et des performances globales qui ne dépassent pas celles de la moyenne des pays de l'OCDE, le système éducatif français ne parvient ni à tenir la promesse républicaine d'égalité et d'émancipation, ni à doter tous les jeunes des compétences nécessaires pour maintenir notre niveau de vie dans un contexte de compétition économique aiguisée. La France doit impérativement se fixer, pour les dix prochaines années, des objectifs ambitieux, tant pour améliorer ses résultats d'ensemble que pour réduire les déterminismes sociaux. Il convient pour cela d'agir à la fois sur la définition des objectifs assignés à l'École ; sur l'effort financier de la nation en faveur de l'éducation – de la petite enfance à l'enseignement supérieur – et sur sa répartition ; sur les enseignements dispensés à chaque niveau et enfin sur l'organisation du système éducatif. La France investit moins dans l'éducation que les pays les plus performants sur les deux aspects (niveau global et équité sociale). C'est vrai en ce qui concerne la scolarité primaire et préprimaire, mais cela se vérifie aussi au niveau du supérieur. Un effort

financier supplémentaire pour l'éducation ne saurait cependant améliorer nos résultats si on laisse inchangés les contenus et les modalités de l'enseignement, tout comme l'organisation et la gouvernance du système éducatif. Les enseignements tels qu'ils sont dispensés préparent mal de nombreux élèves aux études supérieures et à l'insertion professionnelle, et ne contribuent qu'imparfaitement à leur donner les outils nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active. Quant au système éducatif, il se caractérise par une grande complexité et une faible efficacité dans l'articulation des différents niveaux de responsabilité. Enfin, le numérique est porteur de transformations profondes du monde de l'éducation, qu'il s'agisse des savoirs, des méthodes d'enseignement ou des organisations. Les innovations qu'il peut apporter doivent faire l'objet d'expérimentations et d'évaluations rigoureuses pour en tirer le meilleur parti.

12. Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ?



Par **Arthur Sode**, juillet 2016

La dette publique française atteint un niveau sans précédent depuis l'après-guerre. Si le contexte des années 2008-2014 en est en partie responsable, cet endettement provient aussi de ce que les comptes publics n'ont jamais été à l'équilibre depuis quarante ans. En particulier, la France ne profite guère des périodes fastes pour consolider ses finances publiques. Si elle entend réduire significativement l'endettement public, la France devra dans les dix ans à venir conduire un ajustement supplémentaire du solde public, compris entre 2 et 4 points de PIB. C'est à peu près autant qu'entre 2010 et 2015. Les choix devront autant porter sur le rythme que sur la composition de cet ajustement. Premièrement, son rythme devra être calibré en fonction de la conjoncture. Si l'économie française faisait face à un nouveau ralentissement international, il faudrait y répondre par une action contra-cyclique. Deuxièmement, faudra-t-il profiter de la faiblesse prolongée des taux d'intérêt pour emprunter et investir ? La question mérite d'être posée, mais dans un contexte de crédibilité renforcée et de stricte sélection des projets d'investissement. Enfin, les marges de manœuvre pour de nouvelles hausses de prélèvement seront limitées. L'essentiel de l'ajustement devra passer par des réductions de dépenses et par la capacité à réallouer les moyens vers les dépenses prioritaires. Si la dépense publique est très élevée, c'est avant tout du fait d'un système de retraite plus largement socialisé et plus généreux qu'ailleurs. L'ampleur des interventions – d'une efficacité parfois limitée – en faveur de l'emploi, du logement et de l'innovation, ainsi que le coût de l'organisation territoriale expliquent aussi ce niveau. L'investissement social (éducation, formation, soutien à la participation au marché du travail, etc.) reste relativement faible alors qu'il constitue un levier d'efficacité et d'équité.

13. Comment réorienter et simplifier la fiscalité ?



Par **Christophe Gouardo, Nicolas Le Ru, Arthur Sode et Alain Trannoy**, août 2016

Par-delà leur niveau élevé, cohérent avec celui de la dépense publique, les prélèvements obligatoires français se singularisent par le fait qu'ils reposent plus lourdement qu'ailleurs sur le travail et l'appareil productif. La contrepartie en est un moindre recours à la TVA et une plus faible imposition sur les revenus des personnes physiques. De son côté, la fiscalité du capital tend à favoriser plutôt l'investissement immobilier que la prise de risque dans l'économie productive. Les revenus fonciers comme ceux tirés des livrets d'épargne peu risqués bénéficient d'avantages fiscaux importants alors que les dividendes et les plus-values mobilières sont plus lourdement taxées que chez nos partenaires. Plus généralement, en de nombreux points, l'équilibre entre redistribution, incitation et attractivité du système fiscal est incertain : l'impôt sur les sociétés combine taux facial élevé et rendement particulièrement faible ; l'impôt sur le revenu est de plus en plus concentré sur les hauts revenus, tout en étant régressif pour les revenus supérieurs à 1 million d'euros ; la fiscalité environnementale reste peu utilisée ; la forte croissance des activités numériques, dans un contexte d'économie mondialisée, présente le risque d'une érosion importante des bases fiscales. Le système fiscal apparaît enfin excessivement complexe et trop souvent peu cohérent. Le nombre de prélèvements, leurs règles de calcul d'assiette comme l'empilement des niches fiscales brouillent sans cesse davantage la lisibilité du système. Ceci suscite de la frustration chez les contribuables, présente un coût important pour l'administration et nuit à l'attractivité du pays.

Lignes de faille

Une société à réunifier

Sous la direction de Jean Pisani-Ferry et Fabrice Lenglard

Gilles Bon-Maury et Daniel Agacinski, **coordinateurs**

Octobre 2016, 158 pages

L'origine de ce rapport remonte aux attentats de janvier 2015. Comme bien d'autres institutions, France Stratégie a voulu se mobiliser face à ce traumatisme. Et nous nous sommes dit que, compte tenu du métier qui est le nôtre, la priorité était de mettre au jour ce qui avait rendu un tel événement possible. Pour cela, il nous est apparu que le plus utile était, dans un premier temps, d'écouter ceux qui, par leur expérience vécue ou par leur domaine d'expertise, pouvaient aider à identifier les tensions qui traversent la société française, et dont les attentats pouvaient être regardés comme une manifestation extrême.

Ainsi est né le séminaire *Fractures, identités, mixités*, qui a réuni à partir du printemps 2015 acteurs de terrain, responsables publics et chercheurs, dans le but d'ausculter aussi cliniquement que possible l'état de la société française. Plusieurs mois durant, nous avons fait dialoguer magistrats et philosophes, psychiatres et sociologues, historiens et politistes, ou encore

géographes et opérateurs publics, en associant à ce séminaire responsables d'administrations et personnalités de la société civile. Tous ont confronté leurs diagnostics sur une société inquiète, méfiante et fissurée.

Nous avons rencontré un même hiatus entre, d'un côté, des perceptions ou représentations collectives particulièrement sombres, et de l'autre des chiffres qui, pour être souvent insatisfaisants, ne justifient pas à eux seuls une telle noirceur. D'une perturbation, nous avons donc fait un objet d'analyse et entrepris de prendre, thème par thème, la mesure de la distance entre ces deux facettes de la réalité.

La première partie présente les résultats de cette confrontation. Elle montre que l'écart entre perceptions et chiffres est à la fois quasi général et considérable, et elle en fournit une série d'illustrations saisissantes. La cause principale de cet écart nous semble devoir être recherchée dans le fonctionnement des institutions économiques, politiques et sociales. C'est à elles qu'est consacrée la deuxième partie. Entreprise, service public, École, assurances sociales, État régalien, démocratie représentative : chacune de ces institutions structure notre vie collective, modèle les destins individuels, organise la solidarité. Si les Français jugent le présent si sombre, et anticipent un avenir plus noir encore, c'est qu'ils ont perdu confiance en elles. Ces institutions collectives, de statut très divers mais toutes essentielles, sont aujourd'hui à la peine, incertaines de leur rôle, et parfois en échec.

Alors que faire ? C'est l'objet de la troisième partie. Restaurer la confiance en nos institutions demandera autre chose que la recherche d'une croissance plus robuste ou l'invention de nouveaux dispositifs. Autant que des solutions ponctuelles, et plus que des postures, c'est une nouvelle grammaire de la vie en commun que les



Français attendent aujourd’hui. Cela passe, bien sûr, par la clarté des règles, la précision des missions assignées aux institutions et la reddition des comptes. Mais plus encore, peut-être, par la redéfinition du contrat social. Quel contrat faut-il à une société plus diverse, plus individualiste, mieux formée, mais aussi plus soucieuse de cohésion et plus partagée entre gagnants et perdants de la modernité ?

De la construction d’une société d’individus à la refondation du pacte républicain, en passant par

un renforcement des liens de proximité, plusieurs modèles s’offrent à nous, dont ce rapport donne les grandes lignes. Ils méritent délibération.

Le présent rapport vient compléter le volume que nous avons récemment consacré aux enjeux de la décennie 2017-2027. Comme lui, mais sur un registre différent, il vise à poser des diagnostics, à proposer une analyse, à circonscrire des choix. Comme lui, il s’abstient de trancher des choix qui sont d’essence politique.

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE 1 – CE QUI NOUS DIVISE

1. Entre riches et pauvres
2. Entre ascension et déclin social
3. Entre France de l’emploi et France du chômage
4. Entre les jeunes générations et les autres
5. Entre territoires prospères et territoires en déshérence
6. Entre Français de différentes origines

PARTIE 2 – DES INSTITUTIONS À LA PEINE

1. Dans l’entreprise, la recherche de compromis a laissé place à l’expression de la défiance
2. Les administrations ne parviennent pas toujours à répondre aux attentes des usagers
3. L’École est en difficulté, soumise à des objectifs contradictoires
4. Le doute envers les institutions de la solidarité s’est installé
5. La capacité de l’État à assurer la sécurité est mise en question
6. La défiance envers les élus suscite une fatigue démocratique

PARTIE 3 – COMMENT RÉUNIFIER ?

1. Une responsabilité politique
2. Éviter les fausses bonnes réponses
3. Relever les défis incontournables
4. Trois orientations possibles
5. La méthode : débattre et inventer

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Lignes de faille. Une société à réunifier*, octobre, 158 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



La révolution numérique et le marché du logement

Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux

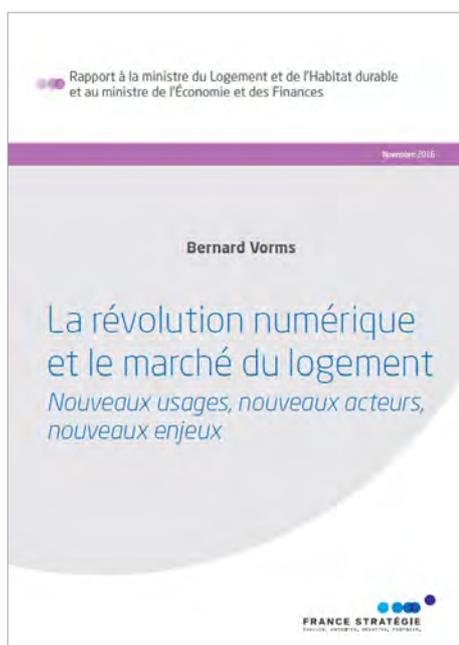
Rapport à la ministre du Logement et de l'Habitat durable et au ministre de l'Économie et des Finances

Bernard Vorms, avec Pierre-Yves Cusset

Novembre 2016, 141 pages

Pour mieux cerner l'impact de la révolution numérique sur le marché du logement, la ministre du Logement et de l'Habitat durable, et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique ont demandé à Bernard Vorms de rendre un rapport sur les évolutions du secteur et de faire des propositions visant à aider les professionnels mais aussi la puissance publique à saisir ces nouvelles opportunités. France Stratégie a apporté son concours au rapport, qui est ainsi cosigné par Pierre-Yves Cusset.

Le rapport aborde de nombreux sujets, qui vont des nouveaux usages du logement sous l'impulsion des technologies numériques à la question de la collecte des données relatives à ce marché. Surtout, il s'attache à décrire l'impact du numérique sur les métiers de la transaction et de la gestion immobilières, et livre une comparaison avec le Royaume-Uni et les États-Unis.



La France se caractérise par des coûts de transaction immobilière parmi les plus élevés du monde. On pourrait donc attendre que la révolution numérique en cours permette de faire baisser ces coûts. Pour l'heure, cependant, les professionnels de l'immobilier n'ont pas connu le sort des agences de voyage. Les portails d'annonces qui se sont développés ont apporté aux particuliers une information sur l'offre plus complète, transparente et riche. Mais ils n'ont pas remplacé les agents immobiliers.

L'apparition de plateformes facilitant la location de son logement pour de courtes durées a davantage bousculé les professionnels de la transaction locative. Mais ces plateformes entrent surtout en concurrence avec les professionnels de l'hôtellerie et ont, au moins en partie, créé un marché qui n'existait pas. Si elles permettent une utilisation plus intensive du capital logement, elles posent aussi des questions en termes d'équité concurrentielle et de risque de réduction de l'offre locative traditionnelle.

La révolution numérique transforme l'économie dans son ensemble. Le marché du logement n'échappe pas à cette lame de fond. Comme sur les autres marchés qui ont vu l'irruption du numérique bouleverser les usages, les pouvoirs publics doivent lever les freins à l'innovation afin de permettre aux acteurs les plus dynamiques et aux consommateurs de tirer pleinement parti des progrès technologiques. Ils ne doivent pas tarder à le faire, sous peine de voir de nouveaux modèles d'affaires se développer sans que les acteurs français y participent. Dans le même temps, ils doivent définir des règles qui permettent aux divers acteurs de jouer à armes égales et qui assurent la protection des consommateurs et de leurs données. Ce rapport les y invite.

SOMMAIRE

Synthèse / Synthesis / Liste des recommandations

Introduction

Chapitre 1 – La révolution numérique : de quoi parle-t-on ?

1. Numérisation de l'économie : nouveaux modèles d'affaires et nouvelles formes d'emploi
2. Le numérique et le logement

Chapitre 2 – Les professionnels face aux nouveaux acteurs

1. Transaction immobilière : des fonctions identiques, des modèles d'organisation très divers selon les pays
2. Gestion locative et syndic
3. Les nouveaux acteurs

Chapitre 3 – La résilience des professionnels de l'immobilier

1. L'action des syndicats professionnels
2. Les administrateurs de biens
3. Les professionnels de la transaction
4. La maîtrise des données
5. Des marges de progrès dans l'information du consommateur

Chapitre 4 – Des nouvelles technologies qui n'entraînent pas de baisse générale des honoraires

1. Un niveau d'honoraires très divers selon les pays
2. Faut-il remettre en cause la loi Hoguet ?
3. Aujourd'hui, lorsque les prix de l'immobilier évoluent, les taux d'honoraires restent stables et le nombre d'agents constitue la variable d'ajustement
4. La difficulté pour un nouvel acteur à porter la concurrence sur le niveau des honoraires
5. Trois scénarios pour l'avenir

Chapitre 5 – Lever les freins à l'utilisation des nouvelles technologies

1. Lever l'insécurité juridique liée à la dématérialisation des documents et des correspondances
2. Permettre aux syndicats de diversifier leurs offres pour s'adapter aux besoins spécifiques des divers types de copropriété
3. Sécuriser la situation des agents commerciaux

Chapitre 6 – L'enjeu des données et la capacité de régulation de la puissance publique

1. Les données sur le marché du logement
2. Le big data et le profilage des personnes

Conclusion

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux*, rapport à la ministre du Logement et de l'Habitat durable et au ministre de l'Économie et des Finances, par Bernard Vorms, novembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



L'insertion professionnelle des jeunes

France Stratégie et Dares

Rapport préparé en concertation avec le groupe de travail composé des représentants de huit organisations patronales et syndicales ainsi que de quatre organisations de jeunesse

Marine Boisson-Cohen, Hélène Garner et Philippe Zamora, **rapporteurs**

Janvier 2017, 94 pages

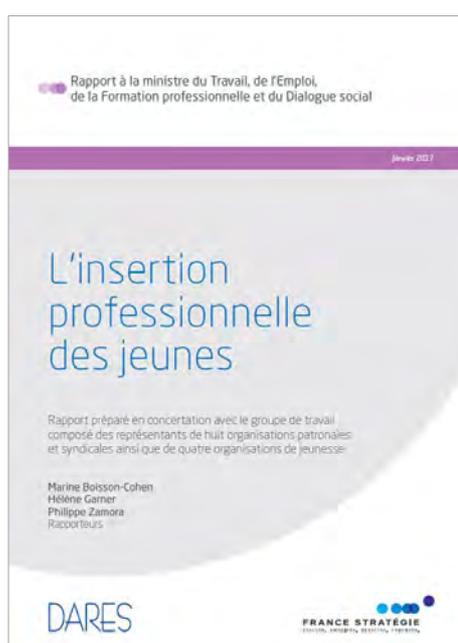
Il convenait de poser un diagnostic, factuel, précis et actualisé sur les obstacles à l'insertion professionnelle des jeunes et sur les effets des politiques menées. C'est la mission que la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a confiée à un groupe de travail réunissant les partenaires sociaux et des représentants d'organisations de jeunesse, animé par France Stratégie et la Dares. Le diagnostic a été élaboré autour de cinq questions. En quoi la situation des jeunes sur le marché du travail est-elle spécifique ? Quels sont les facteurs d'hétérogénéité au sein de la population des jeunes ? Quelles difficultés d'insertion proviennent du fonctionnement du marché du travail ? Quelles difficultés d'insertion relèvent de facteurs externes au marché du travail ? Quel bilan peut-on dresser des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ?

Si chacun des participants conserve ses positions propres sur certaines questions, ce diagnostic a pu être largement partagé. Il en ressort des constats clairs. Trois points en particulier attirent notre attention.

Tout d'abord, s'ils partagent des difficultés spécifiques, les jeunes sont loin de former un groupe homogène. La situation des 15-19 ans est très différente de celle des 20-24 ans du fait de leur forte scolarisation, tandis que les 25-29 ans sont davantage actifs mais comptent plus de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation. Les jeunes les moins diplômés connaissent un taux de chômage trois fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. La spécialité du diplôme, voire sa filière d'accès (voie scolaire *versus* apprentissage), joue également un rôle croissant dans la qualité de l'insertion dans l'emploi. Certains jeunes cumulent les difficultés (jeunes issus de l'immigration, en particulier africaine, résidant dans des zones urbaines sensibles ou des zones rurales).

Si les jeunes pâtissent fortement des dysfonctionnements du marché du travail, ils sont aussi confrontés à des problèmes qui ne sont pas directement liés au travail. Au-delà de la détention des compétences de base (compréhension, écriture, lecture, calcul), les freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé, précarité des conditions de vie, logement, couverture sociale, maîtrise du numérique), loin d'être marginaux ou secondaires, constituent pour certains jeunes de réelles barrières à l'entrée sur le marché du travail.

Enfin, le bilan des dispositifs créés depuis trente ans pour remédier à ces difficultés met en évidence des succès hétérogènes. Leur multiplication est source de complexité, donc facteur de non-recours pour les moins bien informés et source d'incertitude pour les employeurs.



SOMMAIRE

Question 1 – En quoi la situation des jeunes sur le marché du travail est-elle spécifique ?

1. Des jeunes fortement touchés par le chômage et plus exposés à la conjoncture
2. Un taux d'activité inférieur à la moyenne européenne
3. Un indicateur plus pertinent que le taux de chômage : la part des jeunes au chômage
4. Moins de jeunes scolarisés et plus de NEET en France que dans les pays nordiques et en Allemagne
5. Une insertion progressive dans l'emploi marquée par un chômage élevé

Question 2 – quels sont les facteurs d'hétérogénéité au sein de la population des jeunes ?

1. Une surexposition au chômage d'abord liée au niveau de qualification
2. Un accès à l'emploi à durée indéterminée plus long pour les moins diplômés
3. Au sein des diplômés, des différences liées à la spécialité de formation
4. Les jeunes issus de l'immigration cumulent les difficultés
5. Un capital social déterminant dans la qualité de l'insertion

Question 3 – Quelles difficultés d'insertion proviennent du fonctionnement du marché du travail ?

1. Une insertion dans l'emploi marquée par une forte mobilité sur l'ensemble du marché du travail
2. Des modalités d'insertion qui renvoient à des formes spécifiques d'accès aux droits
3. Le coût du travail des jeunes est fortement réduit par les politiques d'allègements généraux
4. Une relation formation/emploi qui pose question

Question 4 – Quelles difficultés d'insertion relèvent de facteurs externes au marché du travail ?

1. Les compétences de base ne sont pas acquises pour environ un jeune sur dix
2. De nombreux freins périphériques
3. Le non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle

Question 5 – Quel bilan dresser des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ?

1. Une individualisation qui s'est renforcée au prix d'une plus grande complexité institutionnelle
2. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes : ce qui marche et ce qui ne marche pas
3. Les années récentes ont vu la création d'emplois aidés spécifiques aux jeunes
4. Une complexité qui engendre des difficultés sur le terrain
5. Quelles innovations récentes et quels enjeux futurs dans les pratiques d'accompagnement ?

Zoom sur l'apprentissage

1. Les entrées d'apprentis dans le secondaire baissent depuis 2009
2. Un apprentissage « aspiré » par le haut
3. L'apprentissage bénéficie d'un grand nombre d'aides publiques
4. Les réformes en 2014 ont conduit à une hausse du coût employeur de l'apprentissage
5. Un quart des contrats sont rompus avant leur fin prévue

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie/Dares (2017), *L'insertion professionnelle des jeunes*, rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, janvier.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Avis sur la politique des pôles de compétitivité

Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI)

Michel Yahiel, président de la commission

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, rapporteurs

Février 2017, 28 pages

Le présent avis dresse le bilan de dix années de mise en œuvre de la politique des pôles de compétitivité. D'une part, l'impact sur la R & D des entreprises est positif, avec un effet de levier substantiel. Pour un euro additionnel de financement public, ce sont en moyenne près de trois euros – dont environ deux euros sur ses propres deniers – qu'une entreprise membre d'un pôle a engagés en dépenses de R & D en 2012. Cet effet de levier du financement public est un résultat important qui n'avait jamais été identifié par les études sur les cas français et rarement mis en évidence à l'étranger. D'autre part, aucun effet significatif n'est décelé sur les performances situées en aval de la R & D (nombre de brevets déposés, chiffre d'affaires, exportations, emploi, productivité du travail, etc.). La situation demeure donc contrastée : globalement, jusqu'en 2012, l'effet d'entraînement obtenu sur l'investissement en R & D des entreprises semble ne pas avoir donné lieu à un

accroissement du produit de la recherche, ou à de meilleures performances de marché pour les entreprises concernées. Cette difficulté à identifier des effets sur les performances des entreprises pourrait s'expliquer par un recul temporel encore insuffisant.

Ces résultats doivent être appréciés au regard de deux changements intervenus durant la dernière décennie. Premièrement, les moyens budgétaires alloués par l'État à cette politique ont été divisés par deux depuis sa période de lancement. Deuxièmement, d'autres dispositifs concourant à des objectifs proches ont été créés – notamment dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) –, et le crédit d'impôt recherche (CIR) a connu une réforme majeure en 2008 et un accroissement substantiel des moyens budgétaires correspondants.

Sur cette base, la CNEPI considère que si les pôles de compétitivité peuvent être un instrument utile de stimulation de l'innovation et des coopérations entre acteurs, il convient que l'État détermine mieux l'objectif qu'il poursuit. S'agit-il de renforcer les activités en aval de la R & D des acteurs existants ou de soutenir des écosystèmes d'innovation en devenir ? Dans la première logique, il conviendra de focaliser le soutien de l'État sur les pôles les mieux articulés avec la politique industrielle d'ensemble du pays dans le cadre des neuf « solutions industrielles ». Cela passera aussi par une concentration géographique des moyens en faveur des pôles considérés comme les plus structurants. Dans la seconde logique, plutôt qu'une concentration des moyens sur un même groupe de pôles dans le temps, il faudra élever le niveau d'exigence lors de la sélection des projets, mieux définir les critères de réussite des pôles, et davantage tenir compte des résultats des évaluations lors du



réexamen périodique de leur labellisation. Ainsi, l'État se posera en arbitre et en évaluateur pour encourager les meilleures stratégies par le double jeu de la labellisation et du financement des projets, libre aux régions de soutenir un plus grand nombre de pôles d'intérêt plus local. Si l'État choisit de s'engager dans cette deuxième voie, qui apparaît plus cohérente avec la promotion d'une innovation ouverte et le renouvellement du tissu productif, il convient qu'il s'appuie sur une définition claire et stable

des critères qui présideront à la labellisation des pôles et des projets. Dans les deux cas, il faut dissocier plus clairement les finalités et les critères d'usage des deux leviers d'action de l'État que sont la labellisation des pôles et leur financement public. En outre, la capacité à capter des financements européens pourrait faire partie des critères d'évaluation des pôles.

SOMMAIRE

1. Dix ans de politique de pôles de compétitivité

- 1.1. Une politique de développement économique plus transversale
- 1.2. Une logique à la fois « descendante » et « montante »
- 1.3. Une diversité de canaux de financement public
- 1.4. Complémentarité ou cumul des sources de financement public ?
- 1.5. Un financement via le FUI concentré sur un cinquième des pôles

2. Portée et limites des évaluations disponibles

- 2.1. Les effets attendus et les critères pertinents d'évaluation
- 2.2. Les enseignements des premières études
- 2.3. L'étude de France Stratégie (2016)
- 2.4. Limites des études d'impact et questions en suspens

3. L'évolution de la politique des pôles : les questions en débat

- 3.1. Quel rôle dans l'ensemble des aides à l'innovation ?
- 3.2. Maillage territorial ou focalisation géographique et thématique ?
- 3.3. Quel rôle pour l'État : labellisation et/ou financement ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Avis sur la politique des pôles de compétitivité*, commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI), février.



Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle

Stratégie nationale en intelligence artificielle

Rapport du groupe de travail copiloté

par Rand Hindi (Conseil national du numérique) et Lionel Janin (France Stratégie)

Mars 2017, 44 pages

Sollicités par la secrétaire d'État chargée de l'Innovation et du Numérique et par le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des acteurs institutionnels, des chercheurs, des entreprises établies et des start-up ont consacré deux mois à définir les grandes orientations de la France en matière d'intelligence artificielle. Les travaux ont porté sur la recherche et la formation, sur le transfert de la technologie vers les secteurs économiques ou sur les impacts de l'intelligence artificielle. Ce rapport constitue ainsi une contribution à la stratégie nationale présentée dans son intégralité par le gouvernement le 21 mars 2017.

Pour croiser les points de vue, chaque groupe de travail était copiloté par un membre d'une administration et un représentant du secteur privé. Les travaux ont pris des formes variées : auditions d'experts, ateliers participatifs,

séminaires de travail sur les impacts macro-économiques, sous-groupes indépendants pour examiner les questions juridiques et d'acceptabilité sociale. Trois points peuvent être mis en avant. Le premier, c'est l'importance de la donnée. L'intelligence artificielle ouvre une nouvelle étape car les données sont nécessaires à l'apprentissage des algorithmes. De leur contrôle dépend non seulement la protection de la vie privée mais aussi la puissance économique, pour ceux qui parviennent à en tirer profit.

Le deuxième point est de veiller à ce que la machine demeure au service de l'humain : les dispositifs techniques doivent améliorer les capacités ou les conditions de travail, non augmenter la dépendance ou la mécanisation du travail. L'humain doit conserver un pouvoir de décision ; et si la machine prend une décision, les éléments sur lesquels elle se fonde doivent être explicables. Mais parce que certaines tâches répétitives sont ou seront automatisées, il convient d'adapter les formations pour que les travailleurs sachent tirer parti de la machine au lieu d'entrer en concurrence avec elle.

Dernier point, la méthode. La nouvelle technologie suppose un diagnostic partagé et des échanges entre les parties prenantes, de l'individu aux structures nationales, dans les entreprises, les branches, avec les organisations syndicales. C'est pourquoi le rapport appelle à une large concertation sur l'intelligence artificielle et sur les transformations de l'emploi qui en découlent. L'objectif est de permettre aux organisations de s'approprier le potentiel comme les limites de la technologie. Rien ne serait pire que de considérer ces transformations comme inéluctables, alors qu'elles relèvent de choix collectifs soumis à débat.



SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Première partie – Impacts économiques et distribution de valeurs

1. Enjeu de compétitivité internationale
2. Des réseaux de neurones en open source
3. Risques de dépendance et de plateformes
4. L'accès aux données devient un avantage comparatif
5. La France et l'Europe doivent prendre conscience de leurs atouts
6. Inégalités territoriales au niveau national

Deuxième partie – Penser la complémentarité humain-machine

1. Organiser une gouvernance en vue d'anticiper ces transformations
2. Quelles compétences substituables ?
3. Penser une bonne complémentarité humain-machine
4. Se former dans un monde d'intelligence artificielle

EXTRAIT, PAGES 36-37

« Au niveau individuel, le travail quotidien avec l'intelligence artificielle au-delà de ses nombreux atouts peut présenter des risques sociaux et psychiques. La concentration des capacités d'analyse et d'intelligence dans les nouveaux outils d'IA enferme le risque de mener à une "prolétarisation" d'un nombre encore plus grand de travailleurs, au sens de la privation de leurs savoirs qui valorisent leurs compétences. La délégation d'un nombre toujours plus important de tâches à l'IA est susceptible d'engendrer un désengagement, une déresponsabilisation des travailleurs, du fait de l'appauvrissement des relations interpersonnelles ainsi que d'une délégation accrue de la prise de décision.

Au niveau des organisations, la diffusion des technologies liées à l'IA devra être appréhendée en termes de risques cognitifs, notamment d'accroissement potentiel de la propension à la "stupidité fonctionnelle" (notion développée par Bernard Stiegler dans *La Société automatique*, Fayard, 2015). Une introduction massive de l'IA dans les organisations peut favoriser l'obéissance, la conformité et la prévisibilité des comportements. En effet, si la diffusion de l'IA entraîne l'automatisation d'un nombre encore plus élevé de tâches et d'activités répétitives, elle peut dans le même temps contribuer à la délégation de la prise de décision et favoriser des contextes organisationnels diminuant la mobilisation des capacités cognitives. Elle pourrait ainsi favoriser le manque de réflexivité des individus et de l'organisation ainsi que l'absence de justification des décisions. En optimisant toutes les tâches, elle réduirait, voire annihilerait les capacités à innover. De telles situations mèneraient alors au développement de risques systémiques, qui menaceraient, au-delà de l'organisation, les structures économiques et sociales. »

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle ?*, rapport, mars.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



2017-2027, actions critiques pour une décennie

Sous la direction de Michel Yahiel et Fabrice Lenglard

Paris, La Documentation française

22 mars 2017, 192 pages

En septembre 2016, France Stratégie publiait le premier volet de son exercice de prospective intitulé *2017-2027, enjeux pour une décennie*. En amont d'une échéance électorale majeure pour notre pays, ces treize notes thématiques visaient à fournir, dans les domaines de compétence de notre institution et de manière strictement non partisane, une analyse de la situation, un éclairage sur les enjeux prospectifs et un inventaire des grands arbitrages qui s'offrent à la nation pour les prochaines années.

Cet ouvrage présentait les transitions majeures qui vont reconfigurer notre environnement, notre quotidien et nos rapports sociaux : transitions écologique et énergétique, révolution numérique, mutations du travail. Il soulignait combien l'environnement macro-économique et le contexte européen sont aujourd'hui marqués par l'incertitude et le risque. Il mettait en lumière de multiples phénomènes de polarisation, entre territoires, sur le marché du travail, en termes de niveau de vie et de patrimoine, entre milieux

sociaux, entre générations, selon l'origine. Autant de lignes de faille qui parcourent notre société et qui interrogent notre capacité à la réunifier autour d'un projet commun. Enfin, ce premier volume soulignait l'urgence à investir pour dessiner notre avenir, ce qui suppose d'opérer des choix collectifs, tant du côté de la dépense publique que des prélèvements.

Pour préparer ces notes d'enjeux, France Stratégie avait consulté experts et administrations, sollicité réactions et critiques de spécialistes de chaque domaine et d'acteurs sociaux et associatifs. Quelque 200 contributions ont permis de continuer à accumuler un matériau très riche. Des débats contradictoires ont été organisés à Paris, Gennevilliers, Grenoble, Lille et Toulouse, qui ont rassemblé élus, partenaires sociaux, acteurs de la société civile, experts et partenaires internationaux.

France Stratégie a choisi de prolonger l'exercice, en le poussant un cran plus loin. Avec ce deuxième volet, il s'agit d'identifier des « actions critiques » qui concourent aux objectifs larges recensés dans la première phase du travail mais qui portent sur des champs plus délimités et concrets, en proposant à chaque fois des options alternatives. Emblématiques des choix qu'il nous faudra opérer pour la décennie à venir, ces actions sont susceptibles d'induire de forts effets de levier pour transformer notre société.

Ce second volume rassemble ainsi quatorze actions critiques issues de la seconde phase de l'exercice 2017-2027, publiées sous forme de notes entre décembre 2016 et février 2017 (voir sommaire et détails pages suivantes).

Avec la publication de ce volume, France Stratégie est parvenu au terme de l'exercice de clarification des enjeux de la prochaine décennie qu'il s'était fixé. Les quatorze actions critiques mises en avant dans l'ouvrage ne prétendent pas à l'exhaustivité. Mais elles ont été retenues parce qu'elles constituaient autant de leviers puissants



à actionner pour tenter de répondre aux défis auxquels notre pays se trouve confronté.

Ce faisant, France Stratégie ne délivre aucune réforme clé en main. D’abord parce que les pistes esquissées ici devraient toutes faire l’objet de travaux plus approfondis, d’études de préfiguration et de faisabilité, d’évaluation de coût et d’impact ex ante, avant de pouvoir trouver leur traduction concrète, tant d’un point de vue juridique que dans leur mise en œuvre. Mais surtout parce que, conformément à sa mission, France Stratégie dessine des options, toutes différentes et toutes possibles : c’est

naturellement aux responsables politiques qu’il revient d’élaborer leurs projets et aux citoyens de se prononcer.

« Gouverner, c’est choisir », déclarait Pierre Mendès France à la tribune de l’Assemblée nationale le 3 juin 1953. Aider à éclairer les choix qui s’offrent à nous, de façon non partisane et en s’adressant à tous, telle était l’ambition de ce projet.

SOMMAIRE

Introduction, par Fabrice Lenglard

1. Le véhicule propre au secours du climat
2. Énergie centralisée ou décentralisée ?
3. Répondre à l’innovation disruptive
4. Mobiliser l’épargne pour le financement des startups
5. Quelle politique du temps de travail ?
6. Élaborer une stratégie nationale des compétences
7. Repenser la protection des actifs
8. Quelle fiscalité pour le logement ?
9. Comment réformer la fiscalité des successions ?
10. Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ?
11. Quelle autonomie pour les établissements scolaires ?
12. La transition entre le lycée et l’enseignement supérieur
13. Mieux investir au service de la croissance
14. Quelle architecture pour la zone euro ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, Paris, La Documentation française.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Les notes 2017-2027

Avant d'être réunies dans le rapport **2017-2027, actions critiques pour une décennie**, les notes thématiques ont fait l'objet d'une première publication échelonnée entre décembre 2016 et février 2017.

Actions critiques – Note introductive



Décembre 2016, 2 pages

L'élection présidentielle est, pour les Français, l'occasion de fixer, sur les questions essentielles qui se posent à la nation, les directions qui vont être données aux politiques publiques. Il revient bien entendu aux candidats d'offrir une lecture de la situation du pays, de sélectionner les priorités, de formuler des propositions. Mais ils le feront avec d'autant plus de clarté, de précision et de franchise que le débat public se sera nourri de diagnostics objectifs et d'analyses précises des différentes options.

1. Le véhicule propre au secours du climat

par Dominique Auverlot



Décembre 2016, 4 pages

Pour éviter une hausse des températures synonyme de graves dérèglements climatiques, l'humanité doit fortement réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines décennies. L'Accord de Paris a fixé des objectifs ambitieux. La France, dont la production d'électricité est déjà largement décarbonée, doit concentrer ses efforts sur quelques secteurs d'activité, dont celui du transport, à commencer par la voiture particulière. Il lui faudra choisir entre deux scénarios. Le premier suppose de développer une voiture thermique aux performances optimisées – consommant 2 litres aux 100 km – à l'horizon 2030 (la généralisation d'un véhicule à zéro émission étant renvoyée après 2050). Le deuxième scénario, plus radical, consiste à imposer rapidement le véhicule tout électrique sur l'ensemble du marché européen, en interdisant la vente des véhicules thermiques à l'horizon 2040, et leur circulation en 2050. Dans les deux cas, le défi est à la fois technologique, industriel et institutionnel. Les pouvoirs publics, français comme européens, devront assumer un rôle majeur de stratèges et d'incitateurs.

2. Énergie centralisée ou décentralisée ?

par Étienne Beeker



Janvier 2017, 4 pages

La transition énergétique, la baisse du coût des énergies renouvelables et l'appétence pour une maîtrise locale de la production d'énergie font aujourd'hui envisager une modification profonde de notre système électrique. La France a le choix entre plusieurs options : le maintien du système centralisé actuel, la mise en place d'un modèle totalement décentralisé et enfin un système hybride où coexisteraient un réseau centralisé et des boucles locales de taille diverse. La première option est la plus sûre à court terme, mais elle risque de se révéler intenable à long terme si les agents économiques se tournent vers des technologies d'autoproduction en apparence moins onéreuses. La deuxième option est coûteuse, voire irréaliste à court terme, mais elle est probablement viable à long terme si le stockage de l'électricité se développe à un coût raisonnable et si les agents acceptent de réguler leur consommation en fonction de la rareté de l'offre des énergies renouvelables et du signal-prix. La troisième option est sans doute la plus confortable, mais elle peut se révéler également très coûteuse, car elle repose sur un double système et donc sur une offre structurellement excédentaire dont il faudra rémunérer les investissements.

3. Répondre à l'innovation disruptive

par Julia Charrié et Lionel Janin

NOTE

Janvier 2017, 4 pages

Une vague d'innovations déferle, portée par le numérique et demain par d'autres technologies émergentes (les NBIC), qui crée de nouveaux marchés et bouleverse l'économie de nombreux secteurs. Face à ces innovations disruptives, l'État doit définir sa position : un parti pris attentiste aurait un coût économique et social considérable et pourrait conduire à une perte de souveraineté. Deux options s'ouvrent pour les pouvoirs publics : ouvrir le champ à l'expérimentation, en fixant les bornes à l'intérieur desquelles les innovateurs peuvent tester leurs idées avec l'appui des pouvoirs publics, ou bien édicter des principes généraux (*soft regulation*) en laissant les entreprises se lancer. La seconde option permet sans doute plus d'innovation, mais elle comporte plus de risques et de responsabilité pour les entreprises. Dans tous les cas, le partage d'informations avec les pouvoirs publics sera nécessaire pour garantir le respect des règles fondamentales (liberté, sécurité, etc.) et, au terme de ce premier déploiement, pour adapter la réglementation.

4. Mobiliser l'épargne pour le financement des startups

par Vincent Aussilloux et Christophe Gouardo

NOTE VIDÉO

Janvier 2017, 4 pages

Afin de favoriser la croissance des startups, la France doit accroître nettement les financements disponibles. Ne disposant pas de larges fonds de pension ni de fondations universitaires qui jouent un rôle déterminant sur ce plan dans les autres pays, elle doit mieux mobiliser l'épargne des ménages vers ce type de placements indispensables à la croissance et à l'innovation. La fiscalité de l'épargne financière pourrait être un puissant levier, mais aujourd'hui elle incite peu au financement des entreprises innovantes. Pour rejoindre les pays les mieux placés en termes de montant de capital-risque rapporté à la taille de l'économie, trois options s'offrent à la France : une solution logique, mais très ambitieuse, de réforme globale de la fiscalité de l'épargne ; un choix plus direct de refonte et d'approfondissement de certaines niches fiscales en les ciblant mieux sur le capital-risque ; enfin, moins radicale mais non dénuée de complexité, une modification à la marge des produits d'épargne réglementés existants. Selon les paramètres retenus, ces options peuvent être mises en œuvre à un coût nul pour les finances publiques.

5. Quelle politique du temps de travail ?

par Amandine Brun-Schammé et Fabrice Lenglard

NOTE VIDÉO

Janvier 2017, 4 pages

Améliorer le fonctionnement du marché du travail français suppose à la fois d'augmenter le taux d'activité, de réduire le taux de chômage et d'accroître la qualité de l'emploi. La France se caractérise par un niveau de chômage structurellement élevé et par un taux d'activité qui progresse peu depuis dix ans. Elle fait moins bien sur ce plan que les six pays européens les plus performants (Allemagne, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) : son taux de chômage est deux fois plus élevé (10 % contre 5 %) et son taux d'activité sept points en deçà (71 % contre 78 % pour les 15-64 ans en 2015). En outre, la qualité de ses emplois (niveau de sécurité des contrats, accès à la formation, conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, conditions de travail, etc.) la positionne à un niveau inférieur ou comparable à celui de ces pays. Ces faibles performances du marché du travail français appellent à s'interroger sur les politiques de correction à mettre en œuvre, dans un environnement économique marqué par d'importantes évolutions structurelles : progression et

vieillessement de la population active, élévation des qualifications, incertitudes sur la croissance de moyen terme, impact de la révolution numérique.

6. Élaborer une stratégie nationale des compétences

par **Morad Ben Mezian, Hélène Garner et Antoine Naboulet**



Février 2017, 4 pages

La France souffre d'un déficit de compétences de base qui explique pour partie la difficile insertion dans l'emploi de certains jeunes et demandeurs d'emploi. Par ailleurs, dans un contexte de fortes mutations du travail, les individus doivent être en capacité d'adapter leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Faire face à ces enjeux exigera d'améliorer la structuration de notre système de formation, en clarifiant ou en redéfinissant le rôle de chacun des acteurs – entreprises, branches, pouvoirs publics – en fonction des objectifs poursuivis. Deux stratégies sont envisageables. Ou bien favoriser l'insertion dans l'emploi en encourageant une logique de formation par filière, qui met l'accent sur l'acquisition et l'entretien des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier donné. Ou bien privilégier les compétences génériques, pour soutenir la capacité de mobilité des individus face aux évolutions incertaines de l'emploi.

7. Repenser la protection des actifs

par **Cécile Jolly, Emmanuelle Prouet et Vanessa Wisnia-Weill**



Décembre 2016, 4 pages

Chômage élevé, parcours heurtés, nouvelles formes d'emploi... Les grands défis induits par les mutations du travail exigent de repenser le droit du travail et de la protection sociale, encore trop assis sur le modèle du CDI à temps plein. Deux grandes options sont envisageables, selon l'ampleur des transformations à venir. La première consiste à adapter le système actuel afin de mieux prendre en compte toutes les formes d'emploi. Cela passe par l'extension du champ du salariat et le développement de protections supplémentaires pour les travailleurs effectivement indépendants. La seconde option ambitionne de créer un statut général des personnes actives. Assis sur un socle commun de droits, ce statut s'accompagnerait d'une plus forte harmonisation des droits sociaux entre salariés et non-salariés et d'une universalisation de la protection sociale dans toutes ses composantes (assurance chômage, garantie de revenu). Des droits spécifiques attachés à certaines situations de travail subsisteraient, mais ce statut général protégerait davantage les individus et faciliterait leurs transitions sur le marché du travail.

8. Quelle fiscalité pour le logement ?

par **Pierre-Yves Cusset**



Décembre 2016, 4 pages

En France, la fiscalité du logement favorise le statut de propriétaire occupant. Ce faisant, elle freine la mobilité géographique, d'autant qu'elle taxe également lourdement les transactions, et désavantage indirectement les jeunes générations pour lesquelles l'accès à ce statut est plus difficile. Pour lever ces freins, quatre options sont envisageables. La première vise à permettre aux locataires de déduire de leur revenu imposable les loyers qu'ils versent, afin de rétablir la neutralité fiscale entre les différents statuts d'occupation. Cette option s'accompagnerait d'une augmentation des taux d'imposition pour maintenir le niveau des recettes fiscales globales. La seconde et la troisième option proposent de simplifier la fiscalité du patrimoine immobilier, soit en supprimant la taxation des revenus locatifs et en

refondant la taxe foncière, soit en supprimant cette dernière mais en taxant le revenu implicite dont bénéficient les propriétaires occupants. En complément d'une de ces options, supprimer les droits de mutation à titre onéreux permettrait d'instaurer une fiscalité plus favorable à la mobilité résidentielle.

9. Comment réformer la fiscalité des successions ?

Par Clément Dherbécourt



Janvier 2017, 4 pages

Depuis une vingtaine d'années, le patrimoine des Français augmente plus vite que leurs revenus, et il est de plus en plus détenu par les générations âgées. Ces évolutions de structure rendent probable l'avènement d'une société moins méritocratique, où le montant de l'héritage reçu joue un rôle croissant dans la détermination du niveau de vie des personnes. Simultanément, la transmission du patrimoine s'opère de plus en plus tard, du fait de l'allongement de l'espérance de vie. Dans ce contexte, les outils de redistribution que sont l'impôt sur le revenu et la fiscalité des transmissions parviennent mal à réduire l'inégalité entre héritiers et non héritiers, et à favoriser la transmission du patrimoine à des générations plus jeunes. Une réflexion d'ensemble sur notre système fiscal en matière de successions et de donations – dont l'architecture date d'environ un siècle – est aujourd'hui nécessaire. Deux objectifs pourraient être assignés à une réforme : premièrement, limiter la perpétuation des inégalités d'une génération à la suivante ; deuxièmement, inciter à des transmissions plus précoces vers les jeunes. La question d'un patrimoine de départ minimum pourrait également être posée, si l'on veut favoriser l'inclusion des non héritiers dans une société patrimoniale.

10. Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ?

Par Yves Guégano et Gautier Maigne



Janvier 2017, 4 pages

Les réformes conduites en France depuis trente ans ont permis de rétablir l'équilibre du système de retraite, malgré l'évolution du contexte démographique (allongement de l'espérance de vie et papy-boom). Mais le système reste vulnérable aux aléas de la croissance à moyen terme. Afin de le rendre plus robuste, trois options sont envisageables : piloter les ajustements au fil de l'eau, sous-indexer de manière pérenne les pensions par rapport aux salaires, ou les réindexer sur les salaires après une phase transitoire de sous-indexation.

11. Quelle autonomie pour les établissements scolaires ?

Par Marine Boisson-Cohen



Décembre 2016, 4 pages

Les résultats insatisfaisants de notre système éducatif et les impasses que rencontre aujourd'hui son pilotage centralisé conduisent à rechercher une plus grande autonomie des établissements scolaires. Ce concept peut cependant se traduire par des approches très différentes. La première repose sur une plus forte capacité d'auto-organisation locale, sans bouleverser le cadre existant. La deuxième instaure une modulation des moyens et des marges de manœuvre accrues pour les chefs d'établissement. La troisième promeut une nouvelle offre d'établissements privés ou proches du fonctionnement du privé couplée à la mise en place d'outils pour lutter contre le risque de sélection des élèves.

12. La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur

Par Daniel Agacinski et Mohamed Harfi



Janvier 2017, 4 pages

Pour élever le niveau de compétences de sa population active, pour lutter contre l'échec et la fréquence des réorientations en début de parcours dans le supérieur, pour réduire les inégalités sociales d'accès aux diplômes, la France doit prêter une attention particulière à la transition qui intervient au moment du baccalauréat, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Face aux difficultés que rencontrent de nombreux étudiants pour s'orienter vers une formation dans laquelle ils ont de réelles chances de réussir, il importe de renforcer la continuité des enseignements de part et d'autre de cette frontière. Pour y parvenir, deux options peuvent être envisagées. Premièrement, la création, dans le cadre actuel, de plusieurs filières intégrées à cheval entre le lycée et le supérieur, visant notamment à favoriser la réussite des bacheliers professionnels. Deuxième option, la mise en place d'enseignements modulaires aussi bien avant qu'après le baccalauréat, permettant aux élèves et aux étudiants de construire à la carte leur parcours de formation, en fonction de leurs aspirations et des compétences qu'ils acquièrent au fil des modules suivis.

13. Mieux investir au service de la croissance

Par Vincent Aussilloux et Christophe Gouardo



Février 2017, 4 pages

Dans un contexte d'atonie généralisée de la croissance européenne et mondiale, l'économie française est confrontée à une faiblesse simultanée de l'offre et de la demande. Le risque, aujourd'hui, est que cette situation s'enracine et produise des dommages irréversibles à son fonctionnement. Une relance de l'investissement permettrait d'apporter à la demande le soutien dont elle a besoin. Pour autant, la France n'est pas à la traîne par rapport à ses principaux partenaires en termes de montants d'investissement, publics comme privés. Il s'agit donc surtout d'investir mieux, de façon à augmenter le potentiel de croissance du pays. Deux options, qui ne sont pas mutuellement exclusives et qui sont susceptibles de se renforcer, sont envisageables pour dynamiser l'investissement à court terme : la France peut agir seule, ou bien porter la relance à l'échelon européen. Compte tenu de son niveau de dette publique déjà élevé et de ses engagements européens en la matière, la première option pourrait passer par une réorientation de la dépense publique et une amélioration de la qualité des investissements, des mécanismes de garantie publique ou une amplification du Programme d'investissements d'avenir. Menée à l'échelon européen, une relance plus ambitieuse s'appuierait sur un budget supplémentaire dans le cadre d'une nouvelle initiative pour l'investissement, ou sur une capacité européenne d'emprunt dédiée.

14. Quelle architecture pour la zone euro ?

Par Christophe Gouardo et Vincent Aussilloux



Décembre 2016, 4 pages

Depuis 2010, la zone euro a engagé des réformes qui lui ont jusqu'ici permis de préserver son intégrité mais pas la cohérence de son architecture. Pour corriger cette situation précaire, les États membres vont devoir repenser le compromis de Maastricht. Trois modèles différents, qui ont chacun leur cohérence, sont a priori envisageables. Le premier constituerait un retour aux principes d'origine, assortis de dispositifs complémentaires pour assurer la crédibilité de la règle stricte de non-solidarité des pays sur leurs dettes publiques respectives. Il permettrait de rétablir la souveraineté budgétaire des États membres, mais avec le risque de conduire à des crises de finances publiques plus fréquentes

et plus coûteuses. Le deuxième modèle, qui passerait par une intégration budgétaire renforcée et une part de coresponsabilité sur les dettes publiques, apporterait la stabilité mais supposerait de placer la souveraineté budgétaire des parlements nationaux sous le contrôle d'un échelon législatif européen. Une troisième voie consisterait à décliner à l'échelle de la zone euro le modèle américain : la fonction de stabilisation macroéconomique serait assurée par un budget commun mais les États membres resteraient seuls responsables de leurs dettes, en contrepartie d'une plus grande latitude dans la définition des orientations budgétaires nationales.

Compétences transférables et transversales

Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?

Rapport de groupe de travail n° 2 du Réseau Emplois Compétences

Sandrine Aboubadra-Pauly, Lucie d'Artois, Marième Diagne, Nicolas Le Ru, **rapporteurs**

Avril 2017, 97 pages

Fruit de la concertation entre l'État et les partenaires sociaux, la mise en place du Réseau Emplois Compétences en 2015 répondait à plusieurs objectifs : créer un espace de dialogue et d'échanges entre les acteurs de l'observation et de la prospective sur les domaines de l'emploi et des compétences, renforcer l'expertise collective et favoriser l'appropriation des travaux par les décideurs publics et économiques.

Les réformes du marché du travail initiées par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 puis la loi Travail du 8 août 2016 ont introduit de nouveaux droits individualisés pour tous les actifs. Le compte personnel d'activité (CPA), le compte personnel de formation (CPF) et le conseil en évolution professionnelle (CEP) représentent de formidables opportunités de sécuriser les parcours professionnels individuels,

qui supposent en regard un effort d'information et de pédagogie pour s'assurer que tous les actifs, en particulier les plus fragiles, s'approprient ces outils. Le CPA, dernier des outils mis en place en janvier 2017, permet à chacun de formaliser son profil professionnel, en déclarant ses compétences, afin d'accéder à sa galaxie des métiers, c'est-à-dire des métiers où il pourrait transférer et exercer les compétences qu'il détient. Comment l'individu, le recruteur en entreprise, le formateur ou le conseiller en insertion professionnelle repèrent-ils et formalisent-ils les compétences transférables et transversales pour mieux sécuriser les parcours individuels ? Comment les valorisent-ils ? Quels sont les outils que l'on peut mobiliser pour y parvenir ?

La première partie du document est consacrée aux définitions et aux outils de description des compétences transférables et transversales : elle identifie la grande variété des référentiels existants, et l'absence de langage partagé entre les acteurs de la formation initiale, de la formation continue et de l'emploi.

La deuxième partie présente des outils et des démarches destinés à aider les individus et les entreprises à repérer et à formaliser les compétences transférables et transversales. Elle souligne la nécessité de renforcer l'accompagnement des individus et des entreprises dans ce repérage et cette formalisation.

La question de la certification des compétences fait l'objet de la dernière partie. Celle-ci illustre les rapprochements entre différentes certifications destinées à favoriser les mobilités, et ouvre la voie à de nouvelles opportunités de rapprochement, entre formation initiale et formation continue. Les pistes d'approfondissement sont développées dans la conclusion.



SOMMAIRE

Introduction – Pourquoi s’intéresser aux compétences transférables et transversales ?

Chapitre 1 – L’enjeu des référentiels de compétences

1. Compétences transférables et compétences transversales : de quoi parle-t-on ?
2. Vers plus de dialogue entre les référentiels ?

Chapitre 2 – Repérer, formaliser et accompagner : les leviers de prise en compte des compétences transférables et transversales

1. Repérer et formaliser les compétences transférables : les opportunités croissantes des outils numériques ?
2. Repérer et valider des compétences transversales par des « mises en situation de travail »
3. Renforcer l’accompagnement des individus et des entreprises

Chapitre 3 – La certification des compétences transférables et transversales

1. Certifier les compétences transférables : origine des démarches et enseignements
2. Certifier les compétences socles et transversales : des démarches récentes
3. L’approche par les blocs de compétences : un changement de paradigme ?

Conclusion – Quelles pistes d’approfondissement ?

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport, avril.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail

Rapport au Premier ministre

Michel Yahiel, Emmanuelle Prouet, Antoine Naboulet et Hélène Garner

Avril 2017, 34 pages

Conformément à la lettre de mission du Premier ministre en date du 1^{er} mars 2017, la réflexion conduite par France Stratégie sur les voies et moyens nécessaires à la mise en place de la commission de « refondation de la partie législative du code du travail », telle que prévue par l'article 1^{er} de la loi du 8 août 2016, s'est attachée à l'ensemble des aspects pratiques et organisationnels soulevés par ce projet d'ampleur.

De nombreuses auditions ont été menées, auprès des partenaires sociaux et de plusieurs experts, pour établir une cartographie des positions et pour distinguer celles qui relèvent d'une appréciation positive ou critique des orientations de la loi elle-même de celles qui se rapportent à la méthode de travail à adopter pour la suite des opérations. En effet, chacun s'accorde sur la nécessité d'œuvrer à la simplification du code du travail et à sa meilleure lisibilité, fût-ce à droit constant, et personne ne sous-estime l'ampleur

de la tâche, qui appelle précisément de prévoir un dispositif *ad hoc* pour pouvoir y faire face.

De nombreux interlocuteurs ont soulevé les questions de la continuité des objectifs gouvernementaux à l'issue des prochaines échéances électorales et de l'articulation entre ce chantier et les réformes du marché du travail annoncées par les candidats à l'élection présidentielle.

La mission s'est naturellement placée dans l'hypothèse où, quelles que soient la nature et l'ampleur des réformes projetées, le chantier de la simplification ne serait pas abandonné. Elle a par ailleurs envisagé plusieurs options de calendrier, afin de concilier un indispensable cadrage préalable, intégrant une phase de concertation suffisante pour pouvoir lancer la procédure dans de bonnes conditions, avec une rapidité d'exécution devant permettre de respecter le délai ultime prévu par la loi (août 2018), voire de l'anticiper dans la mesure du possible. Cette approche permettrait en outre de viser un seul texte de loi pour l'ensemble des chapitres du code ainsi refondus, dès lors qu'un processus itératif efficace serait respecté au long de cette réécriture, incluant sans doute les commissions parlementaires compétentes.

S'agissant de la commission de refondation elle-même, la mission n'a pas cru de sa responsabilité de fournir à ce stade des noms de personnalités, indiquant plutôt des profils à privilégier (magistrats, juristes, praticiens, etc.), dans le cadre plus vaste d'un schéma d'organisation précisant notamment les rôles clés du Haut Conseil du dialogue social et de la Direction générale du travail. La mission estime également nécessaire de prévoir un groupe « miroir » d'utilisateurs du code du travail, intégrant en particulier la dimension essentielle des TPE et PME.



SOMMAIRE

Introduction

1. Objectifs et principes de la commission
2. Périmètre et séquençage des travaux
3. Composition
4. Gouvernance et articulation avec d'autres instances
5. Organisation des travaux
6. Issue des travaux

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport au Premier ministre, avril.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Notes d'analyse



FRANCE STRATEGIE
Économie, Industrie, Agriculture, Environnement

2018 LA NOTE D'ANALYSE

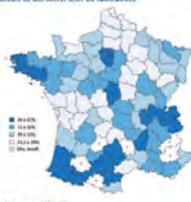
La géographie de l'ascension sociale

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire (soit les enfants d'ouvriers et d'employés) varient du simple au double selon leur département de naissance. L'ascenseur social fonctionne bien dans certains régions – Ile-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées – et mal dans d'autres – Pays de la Loire, Provence, Nord-Pas-de-Calais.

Pour les individus d'origine populaire, la mobilité ascendante apparaît fortement liée au dynamisme économique des territoires. Elle est en revanche fortement liée à l'éducation – en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur.

La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante qui a augmenté au cours des dernières décennies, mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de rendement de l'éducation mais plutôt d'accès à l'éducation. Or les inégalités temporelles d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Au-delà des politiques visant une meilleure égalité des chances face à l'éducation en amont de l'université, cela peut passer par une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le déclassement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Ile-de-France et celles des régions périphériques. Une telle politique implique de développer localement de hauts diplômés des élèves, selon l'origine sociale au niveau national¹.

PROPORTION DES ENFANTS D'OUVRIERS ET EMPLOYÉS DEVENUS CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES, SELON LE DÉPARTEMENT DE NAISSANCE



Source : Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), 2013.

1. Pour une discussion complète, voir les rapports de documents de travail de l'observatoire de la géographie de l'ascension sociale (territoire à géographie intermédiaire) et de l'observatoire de la mobilité sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (territoire à géographie intermédiaire) publiés par l'Observatoire de la mobilité sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (OMSD) en 2014.

2. Cette analyse est basée sur les données de l'Observatoire de la mobilité sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (OMSD) pour l'année 2013.

Clément Chabéaut
Observatoire de la mobilité sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

Un focus d'analyse complémentaire sur la mobilité sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est disponible sur le site de France Stratégie : www.francestrategie.fr/observatoire-de-la-mobilit%C3%A9-sociale-des-jeunes-dipl%C3%A9m%C3%A9s-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur

FRANCE STRATEGIE
www.francestrategie.fr

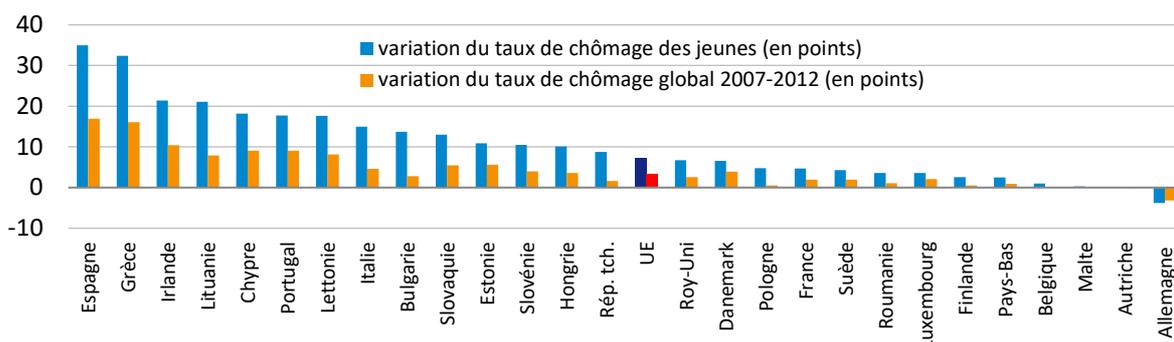
www.institut-statistique.fr

Un fonds européen pour l'emploi des jeunes

Mohamed Harfi et Quentin Delpech

La situation dramatique du chômage des jeunes européens est dangereuse au niveau politique car elle recèle des risques de délégitimation des pouvoirs publics, notamment des institutions de l'Union européenne, auprès des jeunes. Alors que la montée en qualification des jeunes est un enjeu de compétitivité, le chômage frappe l'ensemble des jeunes, y compris les plus diplômés. Or la persistance du chômage en sortie de formation initiale, parce qu'elle dévalorise les qualifications, risque de se traduire en hausse durable du chômage structurel, pénalisant ainsi la croissance future de l'Europe. Dès le début de la crise, des actions ont été entreprises par les pouvoirs publics, tant au niveau national que communautaire. Au niveau européen, deux propositions ont suscité l'intérêt : l'initiative pour l'emploi des jeunes, proposée par la Commission européenne et validée par le Conseil européen en février 2013, et l'initiative franco-allemande « New Deal for Europe » pour l'emploi des jeunes, lancée le 28 mai 2013. Sur le plan financier, ces initiatives prévoient de mobiliser des moyens rapidement, notamment issus du Fonds social européen (FSE). Complémentaires des efforts engagés au niveau national, ces moyens pourraient néanmoins rencontrer deux limites : leur efficacité serait affaiblie s'ils empruntaient les mêmes mécanismes d'allocation et de gestion que ceux du FSE ; la solidarité inhérente au FSE serait insuffisante au regard de la situation difficile des pays les plus touchés.

Le taux de chômage a particulièrement augmenté depuis la crise (variation en points 2007-2012)



Source : Eurostat, LFS

Propositions

Dans ce cadre, la création d'un fonds européen pour l'emploi en faveur des jeunes (FEE) apparaît nécessaire pour répondre à un double impératif :

1. renforcer l'efficacité des financements en introduisant des conditionnalités et la contractualisation entre la Commission européenne et les États membres : l'accès à ces financements devrait être conditionné à l'engagement des États membres de mettre en œuvre la recommandation relative à la « garantie jeunes » ;
2. renforcer la solidarité européenne face à la crise par des transferts conditionnés vers les pays les plus touchés.

POUR CITER CETTE NOTE

Harfi M. et Delpech Q. (2013), « Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *La Note d'analyse*, n° 1, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juin.



Internet : prospective 2030

Antton Achiary, Dominique Auverlot et Joël Hamelin

Aujourd'hui, plus de 2,5 milliards d'êtres humains sont connectés au réseau internet. Demain, il nous reliera à des dizaines de milliards d'objets, de capteurs, de robots, qui dialogueront entre eux et prendront progressivement en charge des pans entiers de la gestion de notre vie quotidienne. Cette évolution influera sur l'ensemble de notre économie, offrant des opportunités de croissance mais obligeant des secteurs entiers à s'adapter. Se profilent des batailles industrielles intenses pour le partage de la valeur dégagée dans cet écosystème : entre industriels, entre réseaux et services... mais aussi entre nations pour le contrôle stratégique, industriel et fiscal de ces activités. La puissance industrielle et financière des acteurs américains laisse mal augurer l'issue de ce partage pour l'Europe. Cependant, l'internet des objets et la constitution de nouvelles plateformes de dialogue avec ceux-ci devraient offrir des opportunités à l'industrie européenne si elle sait s'en saisir. La parole établie (médias, experts, enseignants, gouvernement) sera de plus en plus remise en cause, ce qui conduira à l'émergence de « nouvelles autorités morales » et de nouvelles formes de démocratie. Les liens traditionnels seront confrontés à ceux, foisonnants, des réseaux sociaux. Il y a eu encore, internet pouvait prétendre se développer hors des règles régissant l'économie et la société. Son emprise irréversible impose désormais à la puissance publique de revoir ses stratégies et, pour certaines, à les réinventer en urgence, pour à la fois canaliser certains effets et en stimuler d'autres.

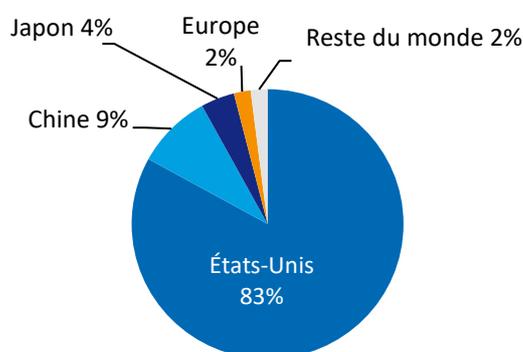
Propositions

1. Soutenir la réindustrialisation de l'Europe dans le numérique, en identifiant les plateformes émergentes liées à l'internet des objets et à la robotique et en accompagnant leur développement industriel à l'échelle européenne.
2. Traduire sur internet les principes généraux du droit : si internet a pu bénéficier d'exemptions, sa diffusion massive et l'imbrication de plus en plus forte des mondes matériel et immatériel l'imposent désormais.
3. Établir des principes généraux de partage de la valeur dans les transactions numériques et redéfinir les règles fiscales applicables sur la base de ces transactions dont le suivi et le traitement sont rendus aujourd'hui possibles.
4. Anticiper les mutations industrielles et les nouvelles organisations du travail en termes de normes, de droits, de fiscalité, de localisation et adapter le droit en conséquence, en particulier celui du travail.
5. Mettre en œuvre de façon volontariste le numérique dans la santé et l'éducation.
6. Construire une politique française d'e-inclusion et de cohésion sociale numérique pour endiguer la montée des disparités sociales liées au numérique.

POUR CITER CETTE NOTE

Achiary A., Auverlot D. et Hamelin J. (2013), « Internet : prospective 2030 », *La Note d'analyse*, n° 2, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juin.

Répartition en valeur des 64 entreprises internet dont la capitalisation est supérieure à 1,5 milliard de dollars (fin 2012)



Note d'analyse n° 3 – juillet 2013 – 16 pages

Approvisionnements en métaux critiques : un enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne ?

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Suzanne Lutfalla

Les métaux « mineurs », qui ont une production annuelle bien plus faible que les métaux de base comme le fer ou le cuivre, sont aujourd'hui présents dans de nombreux produits de consommation courante et technologies à haute valeur ajoutée. C'est le cas des terres rares, utilisées dans les catalyseurs automobiles et dans les aimants permanents des moteurs électriques. Ces métaux, stratégiques pour l'économie, sont sujets à une grande volatilité des prix, voire à des risques d'approvisionnement susceptibles d'altérer la compétitivité des industries qui en dépendent. La disponibilité physique des ressources n'est pas en cause, le problème provient de la difficulté d'augmenter rapidement la production, de la concentration géographique des gisements en production, ainsi que d'autres facteurs aggravants : restrictions à l'exportation, opacité des transactions de gré à gré, indispensables réglementations environnementales et sanitaires, etc. C'est aux entreprises que revient la responsabilité d'une stratégie d'approvisionnement, mais l'État et l'Union européenne peuvent les accompagner et les soutenir par leurs politiques industrielles, de R & D et de coopération internationale. Ils peuvent également chercher à identifier les métaux pour lesquels des déséquilibres entre l'offre et la demande sont probables dans les dix prochaines années.

Propositions

- 1 – Rechercher sur le territoire la présence de métaux stratégiques, notamment en analysant les prélèvements de l'inventaire minier et en recourant à des méthodes de caractérisation depuis la surface et à des forages, dans le respect du Code minier.
- 2 – Développer la recherche portant sur les ressources minières sous-marines.
- 3 – Identifier les principaux besoins de recherche liés à l'« écoconception », au recyclage des métaux ainsi qu'à leur substitution, et participer activement aux programmes de recherche communautaires.
- 4 – Renforcer les moyens du Comité pour les métaux stratégiques (COMES) afin de publier, en collaboration avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et en liaison avec les homologues européens de ces institutions, une prospective régulière sur l'accès aux métaux les plus critiques au cours des dix prochaines années et sur les stratégies possibles d'approvisionnement.
- 5 – Encourager la publication de données agrégées sur la production de sous-produits du cuivre, du nickel, du plomb et du zinc par les groupes d'étude internationaux correspondants.
- 6 – Développer, sur la base des organismes existants, des filières de formation spécialisées destinées aux jeunes diplômés et aux cadres, ouvertes à l'international avec l'attribution de bourses d'excellence.
- 7 – Au niveau européen, favoriser des partenariats entre industriels du même secteur et à différents niveaux de la chaîne de valeur, sur le modèle de l'initiative lancée en Allemagne.

POUR CITER CETTE NOTE

Barreau B., Hossie G. et Lutfalla S. (2013), « [Approvisionnements en métaux critiques : un enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne ?](#) », *La Note d'analyse*, n° 3, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juillet.

DOCUMENT ASSOCIÉ

Barreau B., Hossie G. et Lutfalla S. (2013), « [Approvisionnements en métaux critiques](#) », *Document de travail*, n° 2013-04, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juillet, 52 pages.



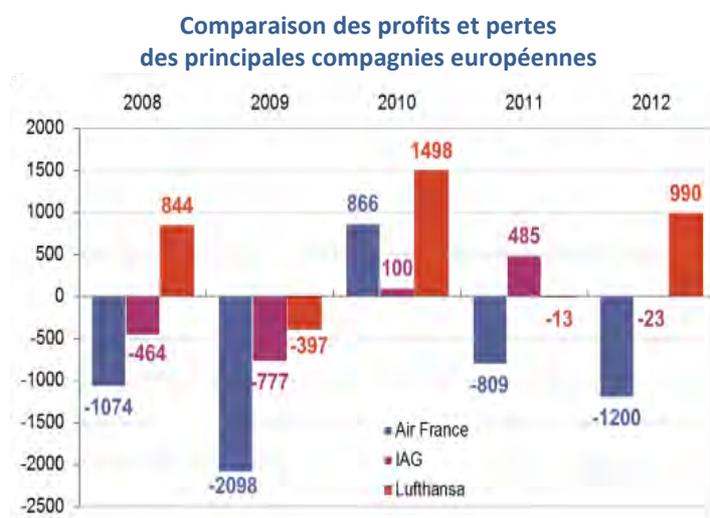
Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans

Aurélien Croq, François Vielliard et Claude Abraham

L'ouverture du transport aérien à la concurrence aux États-Unis à la fin des années 1970 a rapidement entraîné un bouleversement important du paysage, marqué par de nombreuses faillites et fusions ainsi que par l'apparition des compagnies *low cost*, en particulier Southwest. Celle-ci en constitue le modèle historique : elle est aujourd'hui leader sur le marché domestique américain. En Europe, l'ouverture à la concurrence, à la fin des années 1990, a conduit à des évolutions relativement similaires : de nombreuses compagnies de taille moyenne ont fait faillite, plusieurs compagnies *low cost* dont deux grandes ont émergé et, à la suite de fusions et acquisitions, il ne reste actuellement que trois grands groupes (Air France-KLM, Lufthansa, IAG), héritiers des compagnies historiques nationales et qui sont devenus des acteurs internationaux majeurs. Mais ces compagnies doivent faire face à la concurrence nouvelle d'une part des *low cost* sur le marché intra-européen, d'autre part des compagnies des pays du Golfe et de l'Asie sur le long courrier. Elles sont en outre confrontées à une situation financière difficile et leur succès, voire leur survie, est conditionné à la réussite de plans de transformation destinés à adapter leurs coûts et leur stratégie aux réalités du marché. L'exploration de plusieurs scénarios à l'horizon de vingt ans montre qu'on ne peut exclure la disparition d'une ou de plusieurs des compagnies historiques européennes majeures. Bien que celles-ci soient les premières à avoir leur avenir en main, les pouvoirs publics, les États membres tout autant que la Commission, ont un rôle important à jouer dans les évolutions de l'industrie du transport aérien pour favoriser la concurrence intra-européenne et préserver l'attractivité des aéroports européens ainsi que le devenir des compagnies européennes dans la concurrence mondiale : leur action peut faciliter, ou au contraire compliquer, l'action des entreprises.

Propositions

- Éviter l'alourdissement des charges et taxes qui désavantageraient les différentes compagnies européennes.
- Assurer l'équité de la concurrence, d'une part entre les compagnies européennes, d'autre part face aux compagnies extra-communautaires.
- Analyser marché par marché les risques et opportunités d'une ouverture généralisée et systématique du marché long-courrier européen avant toute négociation de droits de trafic.



Source : CGSP

POUR CITER CETTE NOTE

Croq A., Vielliard F. et Abraham C. (2013), « Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? », *La Note d'analyse*, n° 4, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juillet.

Note d'analyse n° 5 – octobre 2013 – 16 pages

Pour un secteur des semences diversifié et innovant

Géraldine Ducos, Jean-Luc Pujol et Aude Teillant

La France est le premier exportateur mondial de semences, devant les Pays-Bas et les États-Unis. Ressource stratégique, les semences seront essentielles pour faire face aux défis de l'agriculture de demain : produire plus tout en préservant les ressources naturelles et en s'adaptant au changement climatique. L'Europe dispose dans ce secteur d'un socle d'entreprises innovantes et d'un système de propriété intellectuelle spécifique, le Certificat d'obtention végétale (COV). Celui-ci s'est révélé très efficace pour permettre un progrès continu dans l'amélioration des plantes, notamment parce qu'il laisse aux sélectionneurs l'accès à l'ensemble des ressources génétiques disponibles pour innover. Le COV se trouve néanmoins menacé par la montée en puissance ces vingt dernières années du brevet dans le domaine végétal, promu notamment par les firmes agrochimiques. Au niveau communautaire, la France doit soutenir la liberté d'accès à l'ensemble des ressources génétiques et défendre la non-brevetabilité des plantes et gènes naturels. Il en va du maintien d'un tissu européen d'innovation et de sélection actif – adapté à la diversité de nos climats, terroirs et modes de production agricole – et, en arrière-plan, de la capacité à assurer la sécurité alimentaire européenne.

Propositions

- S'assurer que les redevances sur les semences de ferme seront établies de manière à permettre un juste équilibre entre les intérêts des semenciers et ceux des agriculteurs.
- Défendre l'exclusion des plantes et des gènes naturels du champ de la brevetabilité dans le cadre du comité d'experts réuni par la Commission européenne sur ce sujet.
- Mettre en place des programmes de recherche variétale sur des espèces aujourd'hui peu cultivées, mais potentiellement importantes pour les systèmes agricoles durables (légumineuses par exemple).
- Dans le cadre de la révision actuelle des règles communautaires de commercialisation des semences, définir un statut réglementaire clair et adapté pour les variétés « population » ou issues de la sélection participative.

Conclusion

L'Europe doit lutter contre l'instrumentalisation du brevet comme outil de guerre juridique pour bloquer l'innovation, et ce faisant, la liberté de production. La bataille de la propriété intellectuelle ne doit pas être perdue, et la France doit se mobiliser pour porter au niveau européen les conditions d'une coexistence et d'un équilibre entre système de brevet et de COV. Il en va du maintien d'un tissu européen d'innovation et de sélection actif, adapté à la diversité de nos agricultures (climat, sol, mode de production). Il sera probablement essentiel de poser au niveau international la question de l'évolution du COV, afin de renforcer, au-delà de la convention UPOV de 1991, ce modèle de propriété intellectuelle qui a démontré sa capacité à permettre un progrès génétique.

POUR CITER CETTE NOTE

Ducos, G., Pujol J.-L. et Teillant A. (2013), « Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *La Note d'analyse*, n° 5, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, octobre.



Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Rémi Lallement

Les transferts de technologies « bas carbone » sont cruciaux pour modérer les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement. Leur mise en œuvre conditionne la réussite d'un accord mondial sur le changement climatique en 2015 : c'est la mission du Mécanisme technologique, créé en 2010.

La présente note expose les principaux résultats d'une étude commandée au Centre d'économie industrielle de MINES ParisTech (CERNA). Cette étude montre que, contrairement à la Chine, au Mexique, à l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, au Brésil, l'Inde est aujourd'hui à l'écart des flux internationaux de transferts de technologies bas carbone : c'est donc une destination prioritaire, au même titre que le reste de l'Asie en développement, l'Afrique et l'Europe de l'Est.

Pour intensifier ces transferts, il est nécessaire que soient mises en œuvre des politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre et que soient constituées des capacités d'absorption dans les pays d'accueil des technologies. Dans les pays émergents, qui disposent d'une réelle capacité à innover et qui sont intégrés dans les échanges internationaux, le renforcement des droits de propriété intellectuelle et l'abaissement des barrières au commerce et à l'investissement sont à recommander. En revanche, dans les pays les moins avancés, l'accent doit porter sur la constitution de capacités d'absorption des technologies et en particulier sur le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

Les messages clés

- Seuls certains pays émergents – Chine, Mexique et Afrique du Sud – profitent déjà notablement de transferts de technologies en provenance des pays développés. En revanche, l'Inde, les autres pays asiatiques en développement et l'Afrique bénéficient insuffisamment de transferts de technologies au regard de leur potentiel de réduction d'émissions de GES. Les pays les moins avancés, en particulier, sont pratiquement absents de ces échanges.
- Dans les pays en développement, la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses et la constitution de capacités d'absorption sont indispensables pour y encourager les transferts de technologies.
- Dans les pays émergents, le renforcement des droits de propriété intellectuelle est susceptible de promouvoir les transferts de technologies. Dans les pays les moins avancés, l'accent doit être mis sur la construction et la consolidation de capacités d'absorption.

POUR CITER CETTE NOTE

Barreau B., Hossie G. et Lallement R. (2013), « Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *La Note d'analyse*, n° 6, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, octobre.



Note d'analyse n° 7 – octobre 2013 – 16 pages

Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ?

Dominique Auverlot et Blandine Barreau

À la veille de la conférence de Varsovie sur le climat, on attend des négociations qu'elles s'orientent vers l'ébauche du nouvel accord post-2020 que les États se sont engagés à adopter dans deux ans. Les résultats du dernier sommet sur le changement climatique, organisé à Doha à la fin de 2012, ont pu sembler modestes. La rencontre a cependant réaffirmé l'objectif d'arriver à un accord ambitieux en 2015 et lancé une nouvelle enceinte de négociations *ad hoc*. Reste que les discussions sur le relèvement des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des États n'ont pas progressé, alors que les promesses actuelles ne laissent pas espérer que la hausse de la température moyenne mondiale soit contenue en dessous du seuil de « non-retour » de 2 °C. Les dissensions existantes montrent d'une part la nécessité d'une Europe unie, qui dialogue avec les pays émergents et en développement afin de préparer en amont les bases d'un nouvel accord *bottom-up*, et d'autre part la nécessité d'avancer dans les discussions sur la notion d'équité. La mise en œuvre de transferts technologiques et financiers suffisants sera capitale pour que les pays en développement puissent réduire leurs émissions, s'adapter aux effets du changement climatique et réparer les dommages qui en résultent. Dernier impératif, il faudra s'affranchir des difficultés liées à la gouvernance des négociations, dont les décisions doivent (en principe) être adoptées par un consensus des cent quatre-vingt-quinze pays présents.

Orientations stratégiques

1. Adopter, lors du Conseil environnement de mars, un « compromis-socle » communautaire, à la fois sur les objectifs de négociations pour la conférence de 2015 et sur les réductions d'émissions, en vue de la conférence de septembre 2014 organisée par le secrétaire général des Nations unies.
2. Mener une stratégie diplomatique européenne en matière de climat plus proactive et mieux ciblée, ainsi que le recommande le Conseil européen des affaires étrangères, en s'appuyant sur les pays en développement.
3. Afin de répondre aux demandes des pays en développement, donner une interprétation pragmatique et ambitieuse au principe d'équité conduisant à :
 - accélérer la mise en fonctionnement du Mécanisme technologique et du Fonds climat vert ;
 - prévoir des transferts technologiques et financiers qui permettent, selon des priorités clairement définies, de financer les efforts de réduction d'émissions, les aides à l'adaptation et enfin la réparation des pertes et dommages ;
 - déterminer les principes permettant d'accroître la transparence et l'ambition des objectifs de réduction d'émissions.

POUR CITER CETTE NOTE

Auverlot D. et Barreau B. (2013), « Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? », *La Note d'analyse*, n° 7, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, octobre.



Analyse des *big data*. Quels usages, quels défis ?

Marie-Pierre Hamel et David Marguerit

La multiplication croissante des données produites et le développement d'outils informatiques permettant de les analyser offre d'innombrables possibilités tant pour l'État que pour les entreprises. Il ne fait aucun doute que le traitement de ces masses de données, ou *big data*, jouera un rôle primordial dans la société de demain, car il trouve des applications dans des domaines aussi variés que les sciences, le marketing, les services client, le développement durable, les transports, la santé, ou encore l'éducation. Par ailleurs, le potentiel économique de ce secteur est indéniable et les retombées en termes d'emploi et de création de richesse seront non négligeables. Son développement nécessite toutefois de bien comprendre les enjeux qui y sont liés. C'est l'objectif de cette note, qui s'attache à détailler ce qu'est l'analyse des *big data* et présente les usages possibles de ces technologies, qu'il s'agisse de rendre la gestion plus efficace, d'améliorer les services rendus ou de prévenir des phénomènes nuisibles (épidémies, criminalité, etc.). Elle expose les principales difficultés associées à ces usages : garantir la confidentialité et le respect de la vie privée. Enfin, elle montre comment différents pays et entreprises ont d'ores et déjà investi dans ce secteur.

Quelques chiffres

- Le volume de données numériques augmente de manière exponentielle : 90 % de l'ensemble des données aujourd'hui disponibles ont été créées ces deux dernières années.
- Entre 1990 et 2011, le pourcentage des utilisateurs d'internet et de téléphones mobiles au niveau mondial est passé respectivement de 0,05 % à 32,7 % et de 0,21 % à 85,5 %.
- Entre le troisième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2012, les ventes mondiales de tablettes numériques et de smartphones ont augmenté de 45,2 %.
- Ericsson prédit qu'il y aura 50 milliards d'objets connectés dans le monde d'ici à 2020, contre environ 12 milliards aujourd'hui.
- Le prix d'un gigaoctet pour un disque dur est passé d'environ 16 dollars (12,30 euros) en février 2000 à 0,10 dollar (0,07 euros) en août 2010.
- Les technologies associées aux *big data* permettent des avancées spectaculaires dans l'analyse du génome humain : il a fallu dix ans et 3 milliards de dollars pour réaliser le premier séquençage humain complet ; il est maintenant possible d'en réaliser un en quelques jours et pour 1 000 dollars.
- En France, la part de marché de Google sur les moteurs de recherche était estimée à 90,9 % en avril 2013.
- L'institut McKinsey Global estime que les besoins en analyses de masses de données induiront aux États-Unis, d'ici à 2018, le recrutement de 140 000 à 190 000 spécialistes.

POUR CITER CETTE NOTE

Hamel M.-P. et Marguerit D. (2013), « *Analyse des big data. Quels usages, quels défis ?* », *La Note d'analyse*, n° 8, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, novembre.



Note d'analyse n° 9 – mars 2014 – 12 pages

Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? (volet 1)

Virginie Gimbert

En 2012, plus de 27 milliards d'euros ont été consacrés aux dépenses publiques de médicament en France. Parallèlement, on estime cette même année que 23 300 tonnes de médicaments n'auraient pas été utilisées. Au-delà de la question du prix du médicament – auquel sera consacré le volet 2 de cette note –, celle de ses usages est déterminante. Quelle organisation du système de soins pourrait favoriser un usage plus raisonné, à bon escient, des médicaments ? Le médicament n'est pas un produit comme les autres : s'il a contribué de façon décisive à l'allongement de la vie et à l'amélioration de la santé, il nécessite un usage raisonné puisqu'il peut, à défaut, détériorer l'état de santé. Cette note examine les recours au médicament en ambulatoire sur l'ensemble du cycle de vie du médicament, une fois celui-ci mis sur le marché avec un prix et, le cas échéant, un taux de remboursement. Les usages qu'en font les différents acteurs sont parfois peu pertinents (prescriptions inadaptées, conseils des pharmaciens insuffisants, utilisation peu adéquate de la part des usagers, etc.) et entraînent d'importants coûts sanitaires, économiques et environnementaux. À partir d'exemples observés dans d'autres pays, cette note propose des pistes pour une démarche globale cohérente, impliquant l'ensemble des acteurs, pour favoriser un recours pertinent au médicament.

Les enjeux

En France, le niveau de consommation de médicaments est globalement important, s'accompagnant d'usages parfois peu pertinents. S'interroger sur cette consommation suppose d'observer les usages de l'ensemble des acteurs de la chaîne : entreprises pharmaceutiques, grossistes-répartiteurs, professionnels de santé (essentiellement médecins et pharmaciens) et usagers. Leurs comportements s'expliquent par des aspects organisationnels et structurels, mais aussi par des représentations collectives. Les usages du médicament par les différents acteurs renvoient à de multiples enjeux : schématiquement, la production et la distribution, à des enjeux industriels et d'emploi ; la prescription (par les médecins) et la dispensation (par les pharmaciens) à des enjeux sanitaires, organisationnels et professionnels forts, tout comme l'utilisation finale ; la destruction du médicament renvoie, quant à elle, à des enjeux écologiques, sanitaires et financiers importants.

Comment dès lors favoriser un usage pertinent du médicament ? L'examen des usages au niveau du secteur ambulatoire (financièrement le plus important) montre un niveau de consommation globalement élevé, voire surabondant en France. Cela tient à l'organisation de la chaîne du médicament et aux représentations collectives sous-jacentes. Cette note propose des pistes pour adopter une approche systémique qui, en incluant l'ensemble des acteurs, peut contribuer à un usage raisonné du médicament.

POUR CITER CETTE NOTE

Gimbert V. (2014), « Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? », *La Note d'analyse*, n° 9, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mars.

Lire la tribune parue dans *Le Monde*



Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? (volet 2)

Virginie Gimbert et Daniel Benamouzig (CNRS)

En 2012, plus de 27 milliards d'euros ont été consacrés aux dépenses publiques de médicament en France. Au-delà de la question du volume de consommation et des usages – auxquels est consacré le volet 1 de cette note –, celle du prix est déterminante. Elle est délicate parce que porteuse d'enjeux multiples, à la fois économiques, sanitaires et sociaux. Alors que la France a plutôt une tradition d'administration des prix du médicament, certains pays européens voisins combinent libre fixation des prix et régulation indirecte. Ainsi, plusieurs principes de régulation sont partagés par l'ensemble des pays, même si leur mobilisation concrète demeure mal connue tant la détermination du prix reste marquée par une grande opacité. Cette note vise à présenter les mécanismes de régulation du prix des médicaments dans le secteur ambulatoire en France et à identifier quelques évolutions récentes dans ce domaine, notamment le recours plus formalisé à la valeur économique du médicament.

Les enjeux

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses de médicaments ont augmenté à un rythme plus rapide que les dépenses totales de santé entre 1995 et 2005, puis, entre 2005 et 2010, à un rythme moindre, marquant ainsi un important ralentissement. En France, les dépenses publiques de médicaments représentent en 2012 plus de 27 milliards d'euros, même si leur hausse s'est sensiblement ralentie. En 2010, les médicaments constituent pour les ménages plus d'un tiers de leurs dépenses nettes de santé, soit le poste de dépenses le plus important. La question du prix du médicament et de sa régulation est dès lors majeure. Elle renvoie cependant à des intérêts stratégiques difficiles à concilier. D'un point de vue industriel, les prix de vente sont non seulement liés à des exigences de profit, mais aussi à l'emploi et aux investissements d'industries soumises à une sévère concurrence internationale. Les prix des médicaments affectent parallèlement les rémunérations de certains professionnels de santé. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est triple : permettre au plus grand nombre d'accéder en toute sécurité à des médicaments améliorant la santé ou le bien-être, grâce à un prix et un remboursement adaptés ; soutenir une filière industrielle pourvoyeuse d'emplois et d'excédents commerciaux ; respecter l'équilibre des finances publiques dans un contexte particulièrement contraint. De la diversité de ces intérêts découle un processus de fixation des prix particulièrement complexe.

Conclusion

La régulation par les prix des médicaments renvoie à des dispositifs complexes et souvent difficilement maniables par les pouvoirs publics. Au-delà de l'effort d'harmonisation des méthodologies d'évaluation des médicaments, un des enjeux majeurs tient sans doute à une négociation plus ambitieuse avec les industriels qui porterait moins sur le prix que sur les secteurs d'innovation à promouvoir dans les années à venir. Tandis que les innovations pharmaceutiques ne devraient pas être majeures dans les années à venir et que les populations cibles d'un médicament se restreignent, le besoin d'un pilotage stratégique de l'innovation et de la recherche se fait sentir. Il renvoie à la capacité des pouvoirs publics de disposer de l'information pertinente et de se doter d'une vision d'ensemble pour une politique de santé globale.

POUR CITER CETTE NOTE

Gimbert V. (2014), « Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? », *La Note d'analyse*, n° 10, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mars.



L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises

Rémi Lallement

La propriété intellectuelle (PI) joue un rôle clé dans la capacité à innover et dans les enjeux de compétitivité. Or, au vu d'indicateurs tels que les dépôts de brevets, la place de la France en la matière reflète grosso modo celle qu'elle occupe pour la recherche et l'innovation. Si les grands groupes se classent favorablement, ce n'est en général pas le cas pour les entreprises de moindre taille. Au-delà, il faut s'interroger non seulement sur la création de nouveaux droits de PI mais aussi et surtout sur la manière dont les entreprises les utilisent. La présente note se fonde pour l'essentiel sur [une étude commandée au cabinet Winnove](#). Il en ressort qu'en France, les entreprises soucieuses de protéger et de valoriser leurs actifs intellectuels recourent à une palette variable d'instruments et de stratégies, notamment selon leur taille et leur secteur d'activité. Dans l'ensemble, les brevets concentrent indéniablement le plus d'enjeux économiques. Si les entreprises continuent d'utiliser les droits de PI principalement dans une optique défensive, elles s'en servent aussi de plus en plus et de manière complémentaire à d'autres fins : pour innover en partenariat (stratégie de coopération), pour préempter certains marchés (stratégie de mouvement) ou pour percevoir des redevances (stratégie de licence). La propriété industrielle reste cependant considérée par la plupart des entreprises comme un poste de coûts. Son rôle d'actif porteur de valeur demeure insuffisamment reconnu. La dimension stratégique de la PI mérite d'être plus largement intégrée par les entreprises. Encore faut-il qu'elles puissent s'appuyer sur des personnels suffisamment qualifiés, ce qui requiert des compétences spécifiques en termes non seulement juridiques et techniques, mais aussi managériaux.

Conclusion

Pour que le système de la PI et notamment du brevet fonctionne de manière globalement satisfaisante, dans l'intérêt général, il faut ménager certains équilibres en son sein. Cela vaut en particulier pour l'articulation entre, d'un côté, la fonction traditionnelle de la PI comme outil de protection et, de l'autre, les autres rôles plus récents qu'elle peut jouer comme levier de valorisation économique ou financière. Analyser les nouveaux usages que les entreprises font des droits de PI conduit ainsi à mettre en évidence de nouveaux défis pour les politiques publiques. Sachant que, sur un plan territorial, il n'y a pas de correspondance automatique entre la détention de PI et la création de richesses et d'emplois, les pouvoirs publics ont notamment pour rôle de faire en sorte que la PI conçue en France donne le plus possible lieu à des applications dans notre pays et pas seulement à l'étranger. En effet, le fait de céder des brevets (en pleine propriété) ou des licences à des entreprises produisant hors de France apporte certes, à court terme, une sorte de retour sur investissement permettant d'amortir une partie de l'effort de recherche consenti au préalable (effet positif sur le revenu intérieur). Mais cela n'entraîne a priori guère d'impact positif à long terme sur le made in France (effets sur le produit intérieur et donc sur l'emploi). Au-delà de ces questions concernant la balance technologique de la France, le problème plus large est au fond la difficulté persistante à mesurer l'impact macroéconomique des droits de PI.

POUR CITER CETTE NOTE

Lallement R. (2014), « [L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises](#) », *La Note d'analyse*, n° 11, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mars.



Augmenter aussi le nombre de bons élèves

Une lecture complémentaire de l'enquête PISA 2012

Vanessa Wisnia-Weill

Le principal problème soulevé par les résultats pour la France de l'enquête PISA 2012 (programme international de suivi des acquis des élèves) est celui des inégalités scolaires liées à l'origine sociale. Ces questions ont attiré l'attention, car elles sont fondamentales, et elles ont été abondamment analysées, y compris dans les travaux du CGSP. En complément de ces analyses, nous nous centrons ici sur la question des niveaux, des bons élèves notamment, car, sans perdre de vue l'enjeu majeur d'égalité, celui de bien « équiper » les élèves français dans une société de la connaissance est également important. De fait, équité et efficacité, deux objectifs souvent assignés aux systèmes scolaires, ne sont pas antinomiques. Examiner les résultats des bons élèves apporte ainsi un éclairage complémentaire à celui des élèves en difficulté sur l'efficacité du système. L'analyse des tests PISA de l'OCDE sur les compétences des élèves de 15 ans et des enquêtes CEDRE (cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon) de l'Éducation nationale sur les performances en fin de collège est éclairante pour décrire le haut (les bons ou très bons élèves) et le bas (les élèves en difficulté) de la distribution des niveaux des élèves français.

- En sciences, la performance de la France est très moyenne en bas et en haut de la hiérarchie scolaire : nous comptons 18,7 % d'élèves en dessous du niveau 2, ce qui est élevé (cela nous porte au 21^e rang sur 34 pays) et 8 % d'élèves au-dessus du niveau 5, ce qui est faible (15^e rang sur 34). Les pays les plus performants pour le nombre de bons élèves sont la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Australie, les Pays-Bas, la Corée et le Japon.
- En mathématiques, la France se situe à un niveau moyen, dans un groupe de pays de niveau intermédiaire, alors que d'autres pays (Allemagne, Pologne, Suisse, Pays-Bas, Finlande, Belgique) sont placés à un niveau significativement supérieur. Cela provient à la fois d'un poids trop fort d'élèves en dessous du niveau 2 et d'un nombre insuffisant d'élèves au-dessus du niveau 5.
- En français, le tableau semble plus contrasté. On assiste en effet à une forme de polarisation entre les hauts et les bas niveaux. Pour la première fois en 2012 depuis le lancement de l'enquête PISA en 2000, la France dépasse la moyenne des pays de l'OCDE, devenant parmi les pays les mieux classés en matière de bons niveaux (12,9 % au-dessus du niveau 5 contre 8,4 % en moyenne dans l'OCDE). Depuis 2009, le taux d'élèves en dessous du niveau 2 baisse (de 21,7 % en 2006 à 18,9 % en 2012), même s'il reste supérieur à la moyenne de l'OCDE, tandis que le taux d'élèves au-dessus du niveau 5 s'améliore très significativement (de 7,3 % en 2006 à 12,9 % en 2012).

À côté de la lutte contre le décrochage scolaire, qui vise à répondre au problème central des inégalités et de l'échec scolaire, la France doit veiller à élargir la base de ses bons élèves et à en remonter le niveau dès la scolarité obligatoire, en visant par exemple une augmentation du nombre de bons ou très bons élèves (au-dessus du niveau 5 dans PISA). La refonte des programmes peut être l'occasion d'examiner comment inclure explicitement la question des niveaux d'exigence dans diverses disciplines. Plusieurs modalités peuvent s'envisager, articulant relèvement général des niveaux et introduction d'approfondissements modulaires optionnels (en langue, technologie, art ou sport, mais aussi en mathématiques, sciences, français et histoire), et ouvrant la réflexion sur une diversification des parcours valorisés.

POUR CITER CETTE NOTE

Wisnia-Weill V. (2014), « Augmenter aussi le nombre de bons élèves. Une lecture complémentaire de l'enquête PISA 2012 », *La Note d'analyse*, n° 12, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mai.



Note d'analyse n° 13 – juin 2014 – 12 pages

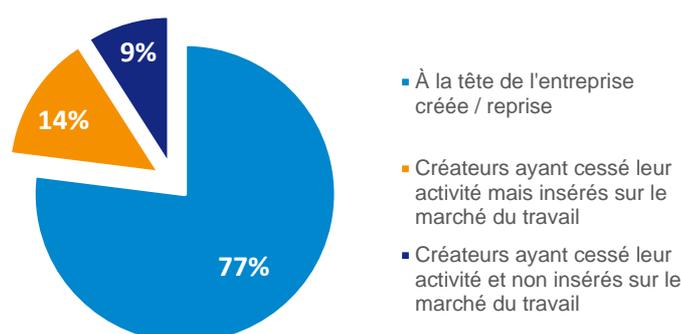
Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ?

Bernd Balkenhol (BIT) et Camille Guézennec

À la croisée entre développement économique, création d'emplois, inclusion bancaire et insertion professionnelle et sociale, le microcrédit désigne généralement en Europe des prêts inférieurs à 25 000 euros, octroyés à des personnes exclues des circuits bancaires classiques en vue de les aider à créer ou développer leur entreprise. Soutenu par les pouvoirs publics, il a connu une importante dynamique de croissance depuis le début des années 2000. Si le microcrédit professionnel demeure relativement modeste en volume et en nombre de prêts accordés chaque année en France, celle-ci figure néanmoins parmi les pays de l'Union européenne où le microcrédit est le plus développé.

Dans ce contexte, cette note présente les résultats d'une enquête réalisée en 2013 par le Bureau international du travail, en partenariat avec le Commissariat général à la stratégie et à la prospective et la Caisse des Dépôts. Cette enquête porte sur l'activité, l'emploi et le parcours professionnel de 4 204 entrepreneurs ayant créé ou repris une entreprise en 2010, avec le financement et/ou l'accompagnement de l'un des principaux réseaux associatifs nationaux d'aide à la création en France. Les résultats montrent un taux de pérennité élevé des entreprises trois ans après, ainsi qu'une insertion professionnelle durable pour les créateurs ainsi soutenus. Si les conditions d'exercice de l'activité peuvent être difficiles les trois premières années, et si l'accompagnement post-crédation fait parfois défaut aux yeux des créateurs, cela n'empêche pas une forte satisfaction vis-à-vis de l'expérience de la création, et la reconnaissance du rôle utile joué par le réseau.

Situation professionnelle des créateurs trois ans après la création/reprise



POUR CITER CETTE NOTE

Balkenhol B. et Guézennec C. (2014), « Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », *La Note d'analyse*, n° 13, France Stratégie et Organisation international du travail, juin.



Réforme régionale : un enjeu pour la croissance

Benoît Lajudie

Les dix régions métropolitaines qui comptent au moins une métropole sur leur territoire concentrent aujourd'hui 67 % de la population, 76 % du PIB, 70 % des pôles de compétitivité et 80 % des laboratoires d'excellence. De plus en plus, dans les économies dont le moteur est l'innovation, la croissance naît dans des métropoles qui favorisent les interactions formelles et informelles entre univers de la recherche, de l'entreprise et de la formation : entre 2000 et 2010, la croissance a ainsi été en moyenne de 1,6 % dans les quatorze grandes métropoles quand elle n'était que de 1,1 % dans l'ensemble de la France. Cette métropolisation de la croissance interroge l'organisation administrative et politique du territoire : l'enjeu est en effet que les métropoles exploitent à plein leur potentiel de croissance, et en même temps que celle-ci se diffuse vers l'ensemble des territoires. La carte des « classes créatives », denses en ingénieurs, chercheurs, artistes, managers, scientifiques... illustre le potentiel des métropoles. Il ne faudrait pas cependant que celles-ci deviennent des isolats de croissance au sein d'un territoire en difficulté. Élargir le périmètre des régions, pour que chacune dispose d'une métropole, tout en renforçant leurs compétences, notamment en matière de transports et de développement économique, renforcer les interactions entre les métropoles et leurs régions, étendre et adapter les infrastructures, permettre les mobilités et, de manière générale, favoriser la diffusion de la croissance à partir des centres urbains dynamiques, c'est la meilleure manière d'assurer la prospérité de l'ensemble des territoires.

Localisation géographique des classes créatives (en % de l'emploi de l'aire urbaine)



Source : France Stratégie, d'après Insee, Recensement de la population 2010 au lieu de travail

POUR CITER CETTE NOTE

Lajudie B. (2014), « Réforme régionale : un enjeu pour la croissance », *La Note d'analyse*, France Stratégie, mai.



Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience

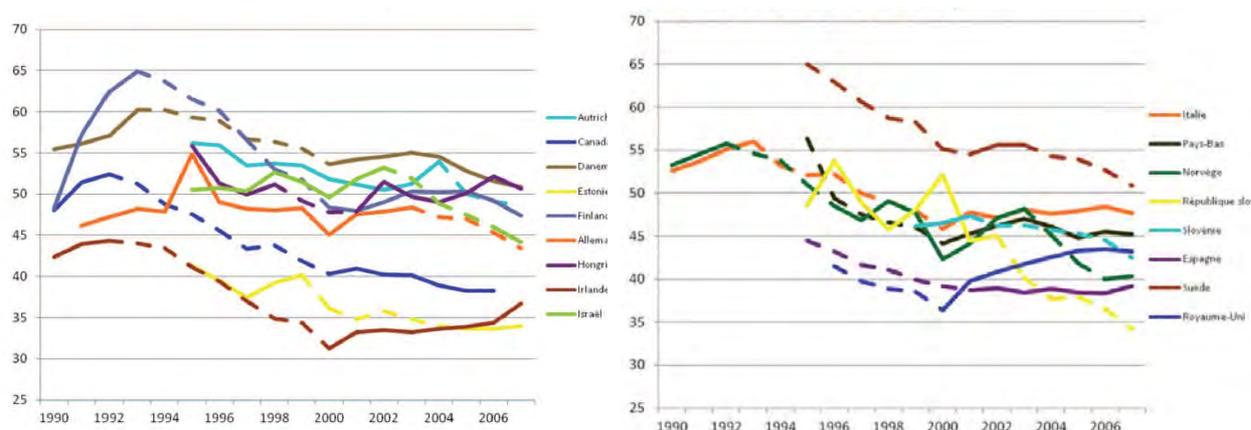
Nicolas Lorach, Céline Mareuge et Catherine Merckling

Contraints par des niveaux de déficit ou de dette publics élevés, la plupart des pays développés cherchent aujourd'hui à mettre en œuvre des stratégies de réduction des dépenses publiques. En France, le Programme de stabilité 2014-2017 présenté en avril 2014 prévoit une diminution de la part des dépenses publiques dans le PIB de trois points au cours des trois prochaines années. Le niveau de dépenses publiques est le reflet, pour partie au moins, de préférences et de choix nationaux. Les stratégies de réduction de dépenses renvoient aux spécificités de chaque pays. Cependant, l'étude des expériences de réduction des dépenses menées dans les pays développés peut permettre de dégager des principes de portée générale.

Cette étude montre qu'un effort tel que celui prévu en France n'a rien d'inédit parmi les pays développés. Entre 1990 et 2007, 17 pays de l'OCDE ont réduit leurs dépenses publiques d'au moins trois points de PIB sur trois ans. En moyenne, l'ajustement dans ces pays a duré cinq ans et a été au total de 7 points de PIB. Nous analysons de quelle manière les réductions ont touché les divers types de dépenses, selon leur nature (rémunérations, transferts sociaux, investissements...) et selon leur fonction (protection sociale, éducation, défense...). La variété des systèmes sociaux-politiques et des préférences nationales rend impossible l'identification d'une stratégie qui fonctionnerait à coup sûr. Étudier les épisodes de réduction relativement anciens (des années 1990 à la crise de 2008) et récents (depuis 2009) permet toutefois de mettre en évidence les méthodes qui ont été appliquées.

Notre étude montre ainsi que pour atteindre des objectifs de réduction des dépenses ambitieux, il est souhaitable de préférer les arbitrages stratégiques entre dépenses aux baisses uniformes de toutes les dépenses (méthode dite du « rabout ». La mise en œuvre d'une revue stratégique des dépenses suppose de mobiliser des méthodes permettant d'identifier les domaines d'économies dont les expériences étrangères fournissent des exemples. Le champ de la revue doit également viser à éviter le report sur d'autres dépenses. L'implication active de l'administration et l'information auprès des citoyens sont essentielles.

Dépenses totales des administrations publiques, en points de PIB, 1990-2007



Source : OCDE. Pour chaque pays, la ou les périodes de consolidation sont indiquées en pointillés



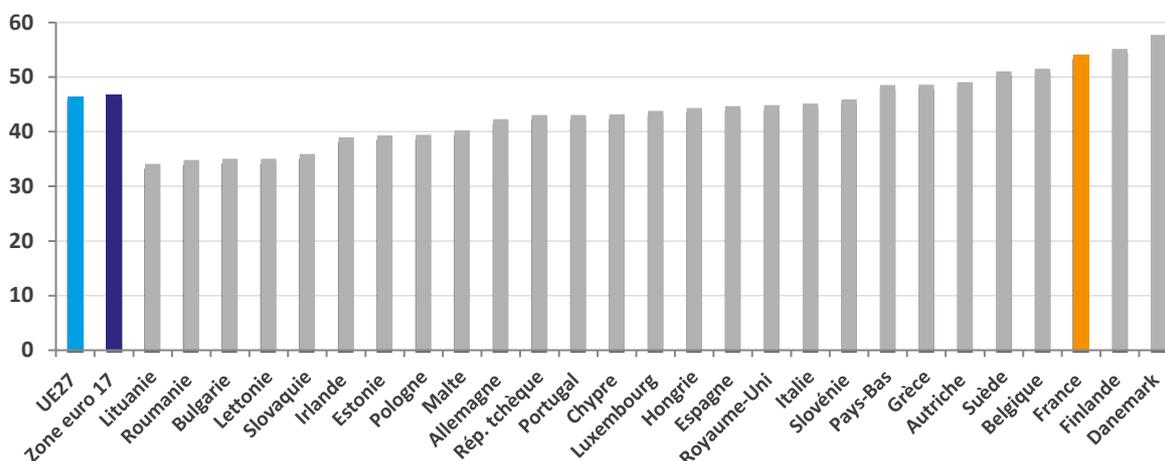
Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ?

Céline Mareuge et Catherine Merckling

Face à des déficits publics importants et une dette publique élevée et croissante, hérités de la crise qui a débuté en 2008, la France a engagé une politique de réduction des déficits, en augmentant les recettes et, de plus en plus, en cherchant à réduire la part des dépenses publiques dans le PIB. Pour identifier les sources possibles de réduction des dépenses, deux types de démarches complémentaires peuvent être mobilisés :

- une démarche bottom up, qui consiste à synthétiser les analyses des commissions, agences, administrations ou, le plus souvent, des services des ministères sur l'évaluation d'une catégorie de dépenses (rapports de la Cour des comptes ou des inspections en France par exemple), d'une politique publique (politique familiale, du logement) ou d'un transfert (assurance maladie, aides au logement) ;
- une démarche top down, qui part à l'inverse des dépenses publiques agrégées par grands postes de la comptabilité nationale et cherche à identifier, à l'aide de comparaisons internationales, les postes pour lesquels les dépenses sont plus élevées que dans les autres pays, pour un niveau de performance équivalent ou supérieur – dans ce cadre, la performance est appréciée par des indicateurs de résultats (par exemple les scores Pisa et le taux de décrochage scolaire pour les dépenses en éducation).

Dépenses publiques primaires en pourcentage du PIB, 2012



Source : France Stratégie, d'après AMECO, the Annual Macro-Economic Database, Commission européenne

POUR CITER CETTE NOTE

Mareuge C. et Merckling C. (2014), « Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? », *La Note d'analyse*, France Stratégie, juillet.



Note d'analyse n° 14 – août 2014 – 8 pages

Les processus « atypiques » de négociation collective en entreprise

Antoine Naboulet

La négociation collective au niveau de l'entreprise a fait l'objet d'une promotion continue depuis la fin des années 1970. Bien que le rôle des délégués syndicaux demeure structurant dans le droit de la négociation collective, cette promotion d'une régulation négociée dans l'entreprise a induit l'implication directe d'autres acteurs : les représentants élus du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel...), les salariés (par leur consultation directe sur des projets d'accords collectifs) et des tiers extérieurs à l'entreprise dans un rôle de médiation.

Les modalités d'intervention de ces différents acteurs, regroupées ici sous l'intitulé synthétique de « processus atypiques de négociation », sont analysées dans une étude réalisée par l'Association Travail Emploi Europe Société (ASTREES), dont cette note fournit une synthèse.

Partant du constat selon lequel les négociations collectives impliquant des élus du personnel dans les entreprises demeurent limitées, l'étude vient à questionner l'effectivité et la qualité de telles pratiques et suggère in fine une complémentarité entre élus et délégués syndicaux dans les entreprises.

La consultation directe des salariés lors de négociations collectives est, quant à elle, appréhendée sous plusieurs facettes juridiquement encadrées ou non ; le recours au référendum peut ainsi répondre à de multiples logiques, entre stratégie de « passage en force » et démarche participative.

Enfin, si la médiation renvoie d'abord à l'intervention d'un tiers en cas de conflit social, une acception plus large permet d'envisager le rôle facilitateur de différents acteurs externes tout au long du processus de négociation (consultants, experts, avocats, etc.).

Conclusion

Cette étude exploratoire montre le caractère parcellaire de la connaissance que l'on peut avoir des pratiques dans les entreprises dès lors que l'on sort des schémas classiques et formels de négociation. Les difficultés rencontrées lors de sa réalisation témoignent de la faible visibilité qu'ont les acteurs du dialogue social eux-mêmes des pratiques en question.

Si elle ne permet pas de tirer des conclusions définitives ou une évaluation générale des processus atypiques de négociation, elle constitue une base de réflexion riche, à la fois théorique et empirique, pour d'autres travaux. Elle établit notamment l'utilité qu'il y a à ne pas réduire les formes atypiques de négociation à des alternatives à un modèle de négociation traditionnel supposé conflictuel entre délégués syndicaux et employeurs ; leur intérêt réside pour beaucoup dans leur façon de s'articuler dans le temps avec les processus de négociation « classiques » entre ces acteurs.

POUR CITER CETTE NOTE

Naboulet A. (2014), « Les processus "atypiques" de négociation collective en entreprise », *La Note d'analyse*, n° 14, France Stratégie, août.



Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ?

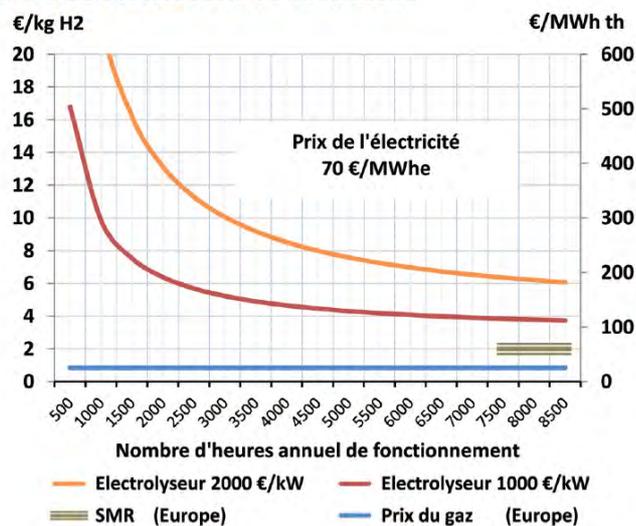
Étienne Beeker

Malgré les traces que l'incendie du zeppelin Hindenburg en 1937 a laissées dans les mémoires, l'hydrogène continue de bénéficier d'une aura exceptionnelle. Sa combustion ne générant que de l'eau pure, il est perçu comme « propre » et comme pouvant remplacer les hydrocarbures à terme. L'Allemagne mise sur l'hydrogène pour stocker les quantités massives d'énergies renouvelables intermittentes de son *Energiewende*. La question de la transposition de cette approche à la transition énergétique en France est parfois posée.

La réponse apportée ici est plus que prudente. L'hydrogène n'est produit aujourd'hui qu'à des fins industrielles et selon un procédé émissif en CO₂. Générer de l'hydrogène-énergie décarboné est techniquement possible grâce à l'électrolyse de l'eau, mais avec un rendement médiocre et des coûts élevés. L'utiliser pour valoriser de l'énergie renouvelable excédentaire risque de renchérir encore le prix de l'électricité. Le véhicule à hydrogène soulève beaucoup d'enthousiasme outre-Rhin, mais ne semble pas en mesure de concurrencer les véhicules thermiques ni même électriques avant longtemps, les piles à combustible manquant de maturité. Le déploiement d'une infrastructure de distribution serait de plus d'un coût considérable.

Il est ainsi proposé de poursuivre la R & D sur les électrolyseurs et les piles à combustible avant d'envisager un déploiement effectif ou expérimental. L'évaluation de l'impact de solutions hydrogène doit entre autres prendre en compte les conséquences économiques sur les autres filières (gaz, électricité, carburants) et les enjeux de sûreté.

COÛTS DE LA PRODUCTION D'HYDROGÈNE



POUR CITER CETTE NOTE

Beeker E. (2014), « Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », *La Note d'analyse*, n° 15, France Stratégie, août.

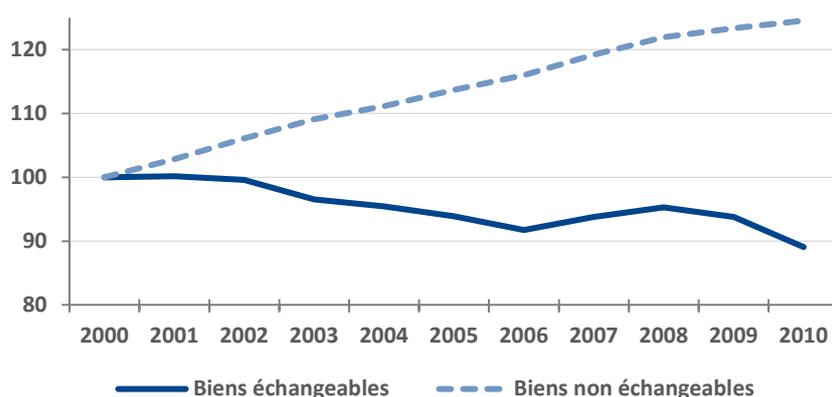


Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France

Mouhamadou Sy

Au cours de la dernière décennie, les performances à l'exportation de la France n'ont cessé de se détériorer. La faible compétitivité du secteur industriel en est souvent présentée comme la seule cause. Il apparaît toutefois que les performances des secteurs abrités de la concurrence internationale jouent un rôle majeur dans la compétitivité de l'ensemble de l'économie. En effet, dans les secteurs protégés, la forte progression des coûts unitaires salariaux d'une part et l'absence de concurrence d'autre part se traduisent par une évolution dynamique des prix et donc des intrants des secteurs exposés. Veiller à ce que les politiques salariales soient plus adaptées au niveau de la productivité dans les secteurs protégés de la concurrence internationale comme l'immobilier, les services aux entreprises, les services juridiques et comptables, aiderait le secteur exportateur à être plus compétitif. Le rééquilibrage des prix relatifs qui est nécessaire peut être chiffré. De 1999 – avènement de l'Union économique et monétaire – à 2004, le compte courant de la France est excédentaire de 1,5 % en moyenne. Il est déficitaire depuis 2005 de 1,3 % en moyenne. Trois questions se posent alors : quel est le niveau d'équilibre (déficit maximal soutenable dans le temps) de la balance courante pour la France ? De combien faut-il modifier le prix relatif des biens non échangeables pour rejoindre cet équilibre ? Enfin, quelles sont les réformes à mener pour y parvenir ? Nos estimations, selon les hypothèses faites sur le taux de croissance annuel moyen du PIB nominal dans les années à venir, évaluent qu'un déficit du compte courant compris entre - 0,95 % et - 0,32 % du PIB serait soutenable. Améliorer la balance courante dans le but de stabiliser la position extérieure nette (qui correspond au besoin de financements extérieurs cumulé année après année) nécessiterait une baisse du prix relatif des biens non échangeables comprise entre 3 % et 9,2 %. Cette baisse du prix relatif des biens non échangeables peut être obtenue à travers une politique de modération salariale, en accroissant la productivité dans le secteur abrité de l'économie, autrement appelé biens non échangeables par certains économistes, et en réduisant les rentes induites par une insuffisance de concurrence dans certains de ces secteurs.

Prix des biens et services échangeables et non échangeables en France (2000 = 100)



Source : Commission européenne (base AMECO) et calculs France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Sy M. (2014), « Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France », *La Note d'analyse*, France Stratégie, septembre.



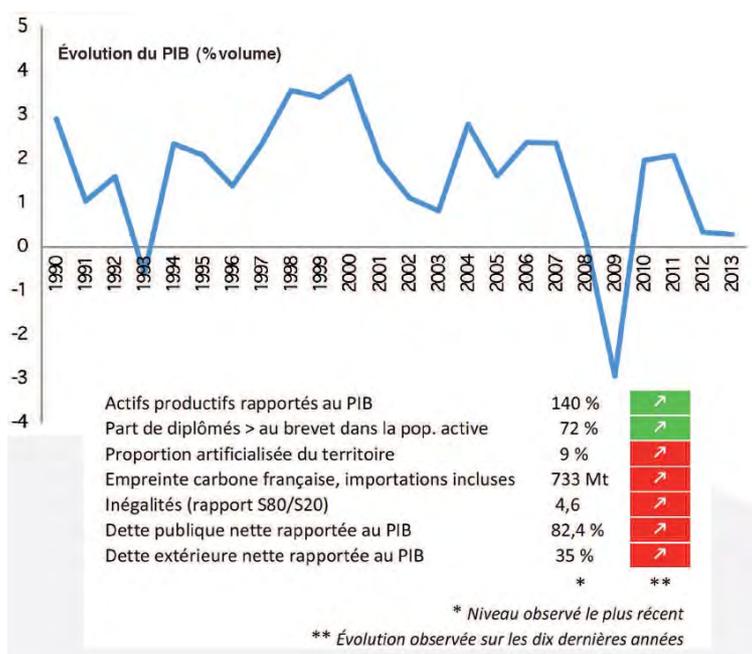
Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ?

Géraldine Ducos, en collaboration avec Blandine Barreau

La crise économique et financière de 2008 a remis à l'ordre du jour les interrogations sur la finalité de la croissance. Le début des années 1970 avait amorcé le débat, quand le Club de Rome alertait sur « les limites à la croissance » (rapport Meadows, 1972) : au-delà de la seule augmentation du PIB, comment être certain qu'une société progresse sur le long terme, c'est-à-dire sans hypothéquer les ressources disponibles et en assurant le bien-être de l'ensemble de la population, y compris des générations à venir ? Pour viser une croissance « soutenable » ou « de qualité », il est nécessaire de mesurer non plus seulement la progression du PIB, mais aussi le legs social, environnemental et productif que nous ferons aux générations suivantes. Dans la lignée des conclusions de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure du progrès social, cette note propose sept indicateurs susceptibles d'accompagner le PIB dans un tableau de bord de la qualité de la croissance française. Parce qu'ils représentent de véritables choix de société, ces sept indicateurs devront faire l'objet d'un débat public :

- l'évolution des stocks d'actifs productifs, physiques et incorporels, rapportés au PIB ;
- la proportion de titulaires d'un diplôme supérieur au brevet des collèges parmi les 25 à 64 ans ;
- la proportion artificialisée du territoire ;
- l'empreinte carbone française annuelle, importations incluses ;
- le rapport entre les revenus détenus par le cinquième le plus riche de la population et ceux détenus par le cinquième le plus pauvre ;
- la dette publique nette rapportée au PIB ;
- enfin, la dette extérieure nette rapportée au PIB.

Indicateurs de la qualité de la croissance en 2014



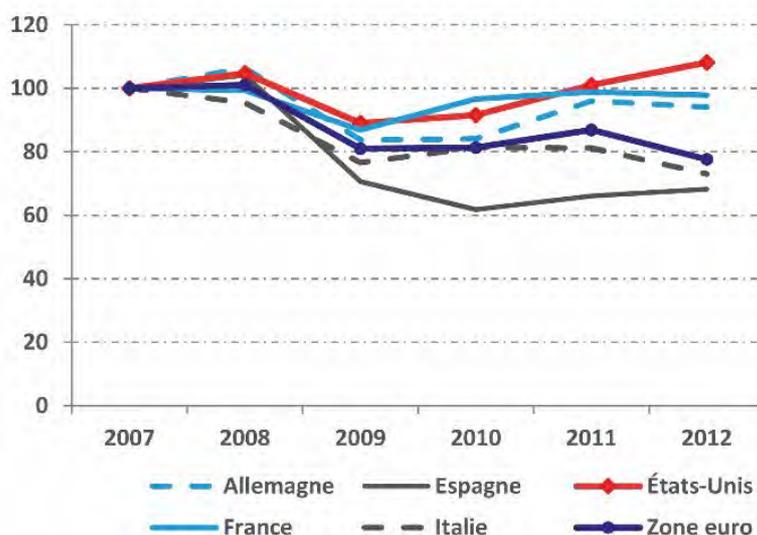
Note d'analyse n° 16 – septembre 2014 – 8 pages

Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ?

Fabien Dell, Pierre Douillard, Lionel Janin et Nicolas Lorach

L'essoufflement de la reprise de l'activité en zone euro à partir du printemps 2014 a conduit, dans le sillage des élections européennes de mai 2014, à faire éclore un débat sur l'investissement en Europe. L'investissement est une notion économique qui permet la jonction des problématiques de l'offre et de croissance potentielle à moyen-long terme d'une part, et de demande à plus court terme d'autre part. Alors que la zone euro fait face à un déficit conjoncturel de demande agrégée et à d'importants défis structurels de compétitivité, la résorption d'un retard d'investissement apparaît comme une préconisation équilibrée. Entre 2007 et 2013, malgré une première phase où l'investissement a relativement bien résisté, la zone euro a accumulé un retard important vis-à-vis des États-Unis. L'Espagne et l'Italie notamment connaissent un reflux très marqué de l'investissement dans toutes ses composantes. Le diagnostic concernant la France et l'Allemagne est plus difficile. L'Allemagne connaît un sous-investissement public chronique depuis de nombreuses années que la crise n'a pas ralenti, bien au contraire. La France est plutôt confrontée à un mal-investissement : insuffisance de la formation de capital productif de haute qualité (en particulier R & D), et orientation des ressources vers des secteurs qui ne préparent pas l'avenir (immobilier notamment).

Formation brute de capital fixe dans le secteur manufacturier (en volume)



Source : Eurostat

POUR CITER CETTE NOTE

Dell F., Douillard P., Janin L. et Lorach N. (2014), « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *La Note d'analyse*, n° 16, France Stratégie, septembre.



Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement

Fabien Dell et Nicolas Lorach

Le retard pris par l'investissement pendant la crise explique pour partie la baisse de la croissance potentielle dans les pays européens. Il se traduit par un vieillissement de l'équipement des entreprises et des infrastructures, en particulier dans le sud de la zone euro. Une augmentation de l'investissement en Europe, telle qu'envisagée par le « paquet Juncker » qui prévoit la mobilisation de 300 milliards d'euros d'investissements, aurait à la fois un effet de moyen terme sur l'offre et un effet de court terme sur la demande, et donc sur la croissance. Plusieurs objectifs doivent guider le choix de ces investissements :

- sélectionner des investissements additionnels qui n'auraient pas été mis en œuvre en l'absence d'initiatives européennes ou nationales ;
- éviter les projets aux rendements socioéconomiques insuffisants (type « éléphants blancs », qui s'avèrent plus coûteux que bénéfiques) ou qui reposeraient sur des technologies mal stabilisées, risquant d'être vouées sous peu à l'obsolescence ;
- anticiper, lorsque c'est possible, ces investissements, c'est-à-dire accélérer leur mise en œuvre pour obtenir des effets de court terme sur l'activité (rénovation ou régénération d'infrastructures existantes par exemple).

Les pouvoirs publics nationaux et européens ont plusieurs rôles à jouer :

- assurer une certaine stabilité du cadre fiscal et réglementaire : cela donnera davantage de visibilité aux investisseurs et permettra également, à travers la réglementation, de mieux programmer la dévalorisation du stock de capital et donc de faciliter son renouvellement ;
- mobiliser des fonds publics en dette, participation en capital ou garanties, afin d'« activer » les ressources privées qu'effraient des niveaux de risque trop élevés ;
- mettre en place une gouvernance européenne adaptée pour la sélection de projets d'avenir.

Ces conditions ouvriront la possibilité de passer de la situation où le désendettement des États est synonyme d'investissement faible et d'une croissance faible, à celle où une croissance forte, catalysée par un stock de capital élevé et de qualité, permet le désendettement.

Quelles interventions pour quels secteurs ?

	Énergie	Transports	Numérique	R & D
Instrument réglementaire	Rôle important (prix du carbone, normes de construction, intégration intra-UE)	Rôle partiel (par exemple rénovation du réseau ferré, intégration intra-UE)	Rôle important (normes, intégration intra-EU)	Rôle secondaire
Instrument financier	Rôle partiel (accompagnement des projets risqués)	Rôle secondaire	Rôle important	Rôle partiel (techniques type PIA)
Instrument budgétaire	Rôle secondaire	Rôle partiel (par exemple rénovation du réseau routier)	Rôle secondaire	Rôle important (R & D publique, pour laquelle la France est en retard)



Note d'analyse n° 18 – novembre 2014 – 8 pages

Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement

Lionel Janin et Pierre Douillard

Alors que le président de la Commission européenne s'apprête à présenter le « paquet Juncker » annoncé en juillet 2014, pour une relance de l'activité en Europe par l'investissement, quels sont les secteurs dans lesquels ces investissements pourraient se concentrer ?

L'analyse du retard d'investissement dans la zone euro a confirmé le besoin d'un effort européen de relance macro-économique qui passe par des investissements, publics ou privés, engagés rapidement, même si ce diagnostic varie selon les pays. Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement sont à la fois fiscaux et réglementaires, financiers et fondés sur la sélection de projets d'avenir.

Cette note d'analyse – la troisième consécutive sur ce thème – aborde l'étude du potentiel d'investissement existant dans trois secteurs clefs : les transports, l'énergie et le numérique, pour lesquels le montant d'investissement additionnel enclenché pourrait atteindre 120 milliards d'euros par an soit, sur trois ans, être supérieur aux prévisions du plan Juncker. Ce montant – maximaliste – correspond principalement à la mise en œuvre d'une politique énergie-climat ambitieuse. Étant donné les contraintes budgétaires actuelles, sélectionner soigneusement les investissements recherchés, dont l'utilité sociale doit être validée, est impératif : l'évaluation socio-économique constitue l'outil adéquat, notamment pour prendre en compte les externalités environnementales qui justifient aujourd'hui des investissements significatifs dans la transition écologique.

Le potentiel d'investissements (en milliards d'euros par an)

	Union européenne		Écart	Allemagne	France
	Montant tendanciel	Montant mobilisable		Écart	Écart
Énergie	156	240	84	31-39	2-12
<i>Efficacité énergétique</i>	35	89	54	10-15	
<i>Production et réseau</i>	121	151	30	21-24	
Transport	48	70	22	10	1-3
Infrastructures numériques	42	53	11	1	1
Total	246	363	117	42-50	4-16

Sources : Commission européenne, DIW (Berlin), calculs France Stratégie.

POUR CITER CETTE NOTE

Janin L. et Douillard P. (2014), « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », *La Note d'analyse*, n° 18, France Stratégie, novembre.



Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action

Marine Boisson-Cohen et Bruno Palier

En rupture avec un processus historique de convergence, la crise a creusé les écarts socioéconomiques et d'emploi en Europe, notamment entre le Nord et le Sud. Cette divergence nouvelle ravive le débat sur la place du social dans la construction européenne : faut-il des réponses sociales communes à la crise ? Si oui, lesquelles privilégier ? Après les avancées des années 1980 et 1990, l'Europe sociale a été mise en sommeil dans les années 2000. L'idée d'un « contrat social » pour l'Union européenne et la zone euro opère son retour pour trois raisons fondamentales. La première est d'ordre macroéconomique, en présence de déséquilibres persistants dans la zone euro. La deuxième tient à l'essor de la mobilité intra-européenne : à la fois attribut de la citoyenneté européenne et levier d'ajustement du marché du travail, celle-ci s'accompagne toutefois de tensions, qu'il s'agisse du travail détaché, du dumping social ou de craintes sur la fuite des talents. La troisième raison est d'ordre politique, avec la pression exercée sur les États providence européens par la baisse des dépenses publiques et l'engagement de réformes structurelles. Dans ce contexte, le risque aujourd'hui est un abandon de la logique de rattrapage par le haut, qui laisserait chaque État membre gérer par la « déflation sociale » ses problèmes de désendettement et de compétitivité. Trois priorités, associées à des pistes d'action, se dégagent si l'on veut relancer la convergence : compléter l'euro d'un point de vue social, adapter le cadre commun au nouvel âge des mobilités, rétablir la soutenabilité du modèle social européen.

Propositions	Échelle	Objectifs	Difficultés
Priorité n° 1 – Compléter l'euro d'un point de vue social			
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions zone euro • Eurogroupe social 	Zone euro	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec l'UE • Réforme institutionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Sommet tripartite • Dialogue macroéconomique • Coordination salariale 	Zone euro	Ajustement Stabilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie des partenaires sociaux • Coordination
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance chômage européenne • Budget zone euro 	Zone euro	Stabilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Transferts • Relations avec l'UE
Priorité n° 2 – Adapter le cadre commun au nouvel âge des mobilités			
<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la portabilité des droits 	UE (ZE)	Ajustement	<ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité des régimes sociaux
<ul style="list-style-type: none"> • Inspection européenne du travail • Identifiants européens 	UE (ZE)	Régulation	<ul style="list-style-type: none"> • Souveraineté
<ul style="list-style-type: none"> • Principe de salaires minima • Principe de revenus minima 	UE (ZE)	Régulation	<ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité des régimes sociaux
Priorité n° 3 – Rétablir la soutenabilité du modèle social européen			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'investissement européen long 	UE (ZE)	Ajustement	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme institutionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Pacte d'investissement social 	UE (ZE)	Convergence	<ul style="list-style-type: none"> • Transferts
<ul style="list-style-type: none"> • Politique fiscale commune 	ZE (UE)	Régulation	<ul style="list-style-type: none"> • Souveraineté

Source : France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Boisson M. et Palier B. (2014), « Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action », *La Note d'analyse*, n° 19, France Stratégie, décembre.



Note d'analyse n° 20 – décembre 2014 – 8 pages

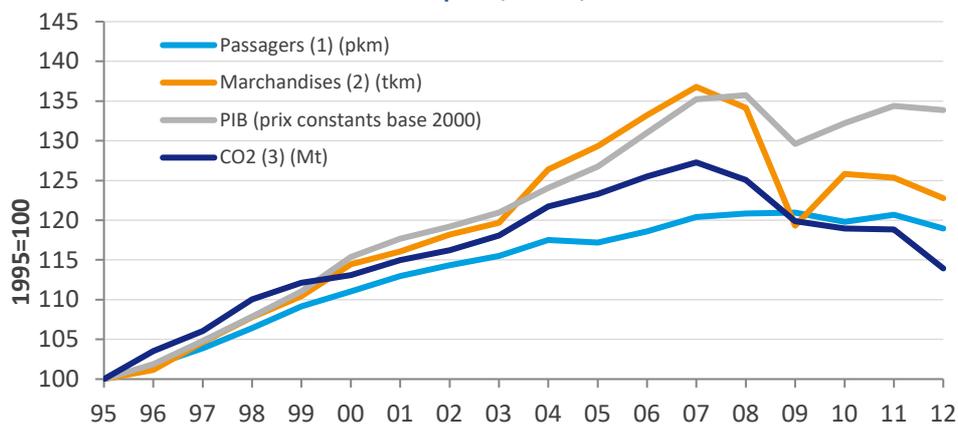
La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ?

Christine Raynard et François Vielliard

La mobilité des passagers et des marchandises est un pilier historique de la construction européenne. En 2011, un livre blanc de la Commission européenne prévoyait des trafics fortement en hausse à l'horizon 2050, jusqu'à 50 % pour les voyageurs et 80 % pour le fret. Si les données récentes indiquent un fléchissement du secteur, dû pour l'essentiel à la crise économique, il n'en demeure pas moins que la qualité des infrastructures de transports est un atout compétitif capital pour l'Europe, qui doit être préservé dans toutes ses dimensions – technologiques, sociales, environnementales, énergétiques, sécuritaires, etc. Dès lors, quatre enjeux pourraient guider l'action de la nouvelle mandature de la Commission européenne sur la période 2014-2019. L'ouverture à la concurrence suppose la mise en place d'un socle social commun dans les différents modes de transport et d'une véritable stratégie industrielle prenant en compte la pérennité des entreprises de transport de l'Union.

Le découplage entre croissance économique et émissions de gaz à effet de serre repose prioritairement sur l'instauration d'un signal-prix carbone crédible dans le temps, sur le renforcement de la recherche sur les motorisations et enfin sur un soutien accru aux véhicules propres en milieu urbain. La réduction drastique du nombre d'accidents sur les routes européennes suppose un engagement politique fort : déploiement massif de radars, sanctions exemplaires contre l'alcool et les stupéfiants, création d'une agence européenne du transport et de la sécurité routière chargée de la coordination. La construction d'infrastructures à forte valeur ajoutée doit être poursuivie, à l'aide de subventions mais aussi d'instruments financiers innovants.

Trafic de passagers et de marchandises, du PIB et des émissions de CO₂ dans les transports, UE-28, 1995-2012



(1) Voitures particulières, deux-roues, bus et autocars, tram et métro, trains, aérien intra-UE et maritime intra-UE (2) Route, rail, voies navigables intérieures, oléoducs, aérien intra-UE et maritime intra-UE (3) Soutes internationales incluses

Source : EU Transport in Figures, Statistical Pocketbook 2014

Lire le rapport associé : *La politique européenne des transports. Quatre enjeux pour la nouvelle mandature*

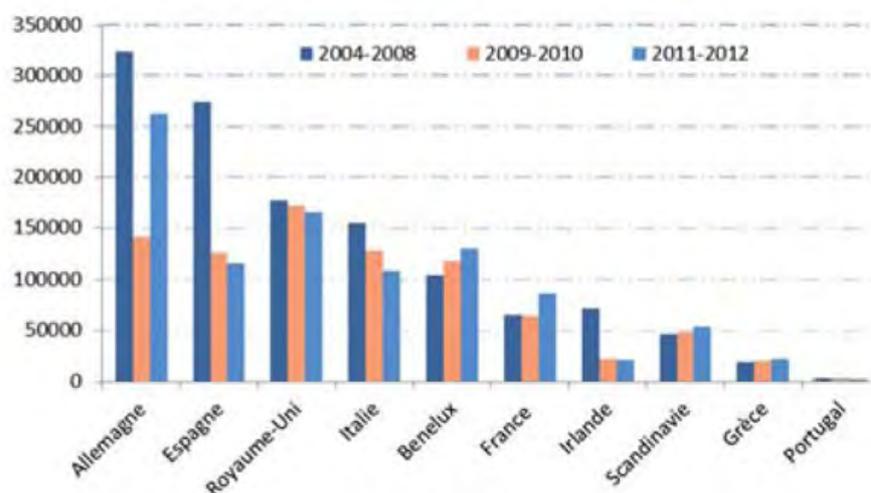


Profils migratoires européens dans la crise

Cécile Jolly

Trois pour cent des Européens sont aujourd'hui installés dans un État membre autre que leur pays de nationalité. Chaque année, ils sont un million à faire de même : ce flux n'excède pas 0,3 % de la population européenne et représente moins de la moitié des arrivées de migrants dans l'espace communautaire, majoritairement venus de pays tiers. La mobilité, traditionnellement faible en Europe, s'est accrue depuis les élargissements à l'Est sous l'effet de l'accentuation des différentiels de revenu dans une zone de libre circulation des hommes. Elle a eu tendance à se rétracter dans le premier temps de la crise globale qu'a connue l'Europe à partir de 2008, avant de rebondir dès 2010, reflétant en partie les divergences économiques croissantes de l'Europe. La contribution de la mobilité reste néanmoins faible dans l'ajustement des marchés européens du travail et n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise : les flux restent inférieurs au pic de 2007-2008 constaté lors de l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie, et les effectifs communautaires résidant dans un autre État membre qui croissaient de 10 % par an depuis 2004 ne progressent plus que de 4 % par an depuis 2008. Le sens et la géographie des mobilités intracommunautaires ne répondent eux-mêmes que partiellement aux différentiels de performance et de création d'emploi. Deux types de flux sont en croissance, ceux du sud vers le nord, tirés par les divergences au sein de la zone euro, et ceux de l'est vers l'ouest, numériquement les plus nombreux, tirés par les différentiels de niveau de vie. En ce sens, les migrations au sein de l'Union demeurent surdéterminées par la démographie, la liberté de circulation, les différentiels de revenu et les diasporas.

Flux d'immigration intracommunautaire, 2004-2013, en moyenne annuelle, par pays de destination des migrants intercommunautaires



Lecture : La population européenne migrant dans un autre État membre de l'UE 25 était en moyenne de 1,3 million par an entre 2004 et 2008 ; elle a régressé à 0,9 million par an en 2009-2010 avant de se redresser à 1 million par an en 2011-2012.

Sources : Eurostat et OCDE.

POUR CITER CETTE NOTE

Jolly C. (2015), « Profils migratoires européens dans la crise », *La Note d'analyse*, n° 21, France Stratégie, janvier.

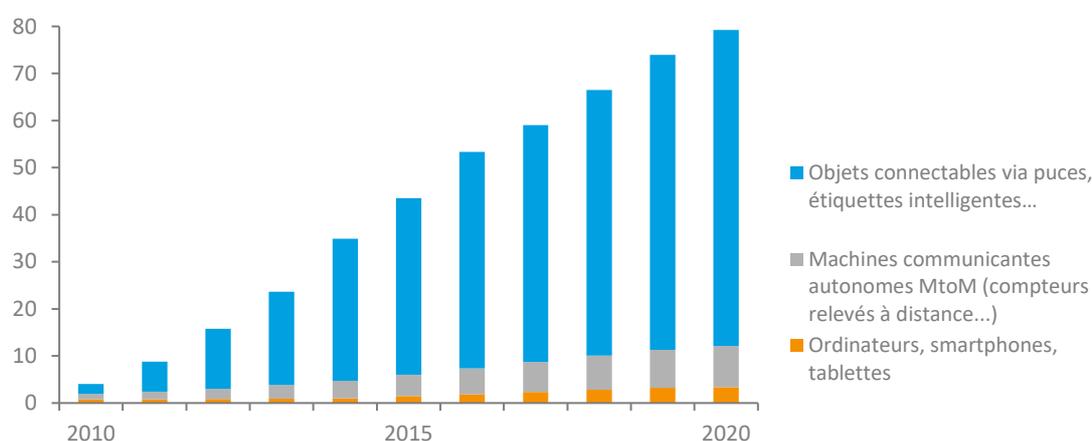


Demain, l'internet des objets

Mehdi Nemri

Internet est devenu en quelques années le vecteur principal de diffusion de l'information. Il s'est imposé dans de nombreux domaines comme une infrastructure essentielle pour les individus, les entreprises et les institutions. Toutefois, ses capacités d'extension, au-delà des seuls ordinateurs et terminaux mobiles, sont encore considérables car il devrait permettre l'interaction d'un nombre croissant d'objets entre eux ou avec nous-mêmes. Internet se transforme progressivement en un réseau étendu, appelé « Internet des objets », reliant plusieurs milliards d'êtres humains mais aussi des dizaines de milliards d'objets. Des domaines encore relativement peu affectés par Internet, comme la santé, l'habitat, l'automobile, l'assurance, seront bouleversés par cette mutation du réseau : une compétition économique redoutable devrait avoir lieu dans les prochaines années, non seulement pour la maîtrise des plateformes, mais aussi pour le partage de la valeur entre acteurs économiques traditionnels et nouveaux venus issus du secteur numérique. Cette évolution soulève de nombreuses questions relatives à la croissance économique et aux mutations sociales qu'elle entraînera, mais aussi aux libertés individuelles et à la souveraineté nationale. Pour que la France et l'Europe soient pleinement acteurs de cette révolution, il faut faciliter l'expérimentation de projet, créer une plateforme ouverte dédiée aux services publics pour l'internet des objets, faire de la sécurité et de la protection de la vie privée un avantage concurrentiel, soutenir les industriels européens dans la standardisation de leurs technologies et renforcer la présence européenne au sein des instances de normalisation.

Évolution du nombre d'objets connectés, par type (milliards)



Source : IDATE (2013)

POUR CITER CETTE NOTE

Nemri M. (2015), « Demain, l'internet des objets », *La Note d'analyse*, n° 22, France Stratégie, janvier.



Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur

Nicolas Charles et Quentin Delpech

Porté par la mondialisation et par l'élévation du niveau de vie dans les pays émergents, le nombre des étudiants internationaux – c'est-à-dire des personnes étudiant dans un autre pays que le leur – ne cesse d'augmenter. Il pourrait passer d'environ 4 millions aujourd'hui à 7,5 millions en 2025. Cette internationalisation de l'enseignement supérieur ne se limite plus à la seule mobilité des étudiants : les formations et les établissements s'exportent, le contenu comme les outils pédagogiques évoluent, les collaborations scientifiques internationales sont valorisées.

La France est un acteur de premier plan de ces processus. Selon l'Unesco, elle est le troisième pays d'accueil des étudiants internationaux en 2012 avec 271 000 étudiants accueillis, soit 6,8 % du total des étudiants en mobilité à travers le monde. S'il ne manque pas d'atouts, le système français doit surmonter des défis de taille, sous peine de voir ses parts de marché érodées par une compétition accrue. Il lui faut notamment diversifier ses modalités d'internationalisation et améliorer durablement la qualité de son offre, qu'il s'agisse de contenu ou de services aux étudiants. Le défi est aussi financier, dans un contexte de contraintes budgétaires.

Le rapport *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur* propose des scénarios de réforme visant une amélioration durable de la qualité de l'enseignement supérieur français. Il introduit un principe de tarification des études au coût complet pour les étudiants extra-communautaires (hors doctorat), qui assurerait des recettes d'environ 850 millions d'euros par an. L'ensemble de ces nouvelles ressources est réinvesti pour assurer le financement de trois grands objectifs : un maintien de l'équité via un recalibrage des politiques de bourses actuelles, en faveur notamment des étudiants en provenance des pays francophones ; une amélioration des services à destination des étudiants internationaux ; et enfin un renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

Plan d'action à cinq ans et financement (en millions d'euros)

Objectifs	Mesures du plan d'action	Montant
Équité	Action n° 1 – Recalibrer les politiques de bourses	440
Qualité	Action n° 2 – Améliorer l'expérience des étudiants internationaux	280
Attractivité	Action n° 3 – Accompagner l'internationalisation des établissements	52,5
	Action n° 4 – Investir dans l'offre numérique	70
	Action n° 5 – Renforcer les politiques d'attraction et de promotion	7,5
Apport total de la hausse des frais de scolarité		850

POUR CITER CETTE NOTE

Charles N. et Delpech Q. (2015), « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *La Note d'analyse*, n° 23, France Stratégie, janvier.



Note d'analyse n° 24 – février 2015 – 8 pages

Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe

Michel Aglietta (CEPII), Étienne Espagne (FS) et Baptiste Perrissin Fabert (CGDD)

L'année 2015 est marquée pour l'Europe par une double urgence : agir contre le réchauffement climatique et sortir du marasme économique. Ces deux débats se déroulent aujourd'hui séparément. D'un côté, les négociations sur le climat qui doivent aboutir à un accord historique en décembre 2015. De l'autre, le plan Juncker de 315 milliards d'euros d'investissements et surtout l'annonce d'un plan massif et inédit d'achat de titres par la BCE de l'ordre de 1 100 milliards d'euros, qui doivent éviter la spirale déflationniste et stimuler la reprise des investissements. La politique climatique se concentre essentiellement sur la mise en place d'un prix du carbone, qui reste aujourd'hui à un niveau insuffisant pour déclencher spontanément les financements de la transition bas carbone. Le levier du crédit bancaire et de l'épargne, cible des politiques de rachats de titres de la BCE, est en revanche peu mobilisé contre le changement climatique. Cette *Note d'analyse* propose de rendre éligibles à la politique de rachat d'actifs par la BCE des titres privés dont l'impact bas carbone avéré serait garanti par la puissance publique. Ce dispositif permettrait de valoriser l'externalité carbone à un niveau satisfaisant en l'absence (temporaire) d'un prix du carbone adéquat. Cela jouerait ainsi immédiatement sur les décisions d'investissement des acteurs privés avec un effet positif sur la croissance. Les États seraient aussi fortement incités à mettre en place des mécanismes de tarification du carbone afin que la garantie qu'ils apportent sur la valeur des actifs carbone soit neutre pour le budget public.

A proposal to finance low carbon investment in Europe

This year, Europe is confronted with a critical double challenge: addressing the climate change issue and pulling itself out of a persistent low growth trap. Today these two challenges are addressed separately. On the one hand, climate negotiations must reach a historical agreement in the Paris conference in December 2015. On the other hand, the Juncker Plan of 315 billion euros of investment, and above all the ECB announcement of a massive purchase of assets for an amount of around 1100 billion euros, must help to avoid a deflationary spiral and stimulate a new flow of investments. Regarding climate policies, public regulators have essentially focused on a carbon price, which remains today at an insufficient level to trigger spontaneously the financing of the low-carbon transition". The potential of the banking and saving channels (targets of the asset purchase program of the ECB) to scale up climate finance is however neglected. This *Note d'analyse* proposes to make private low-carbon assets eligible for the ECB asset purchase program. The carbon impact of these assets would benefit from a public guarantee that would value their carbon externality at a level sufficient to compensate the absence of an adequate carbon price. This mechanism would immediately impact the investment decisions of private actors with a positive effect on growth. It would also strongly incite governments to progressively implement carbon pricing tools to ensure that the public backing of the value of the carbon assets remains neutral with respect to public budgets.

POUR CITER CETTE NOTE

Aglietta M., Espagne É. et Perrissin Fabert B. (2015), « [Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe](#) », *La Note d'analyse*, n° 24, France Stratégie, février.

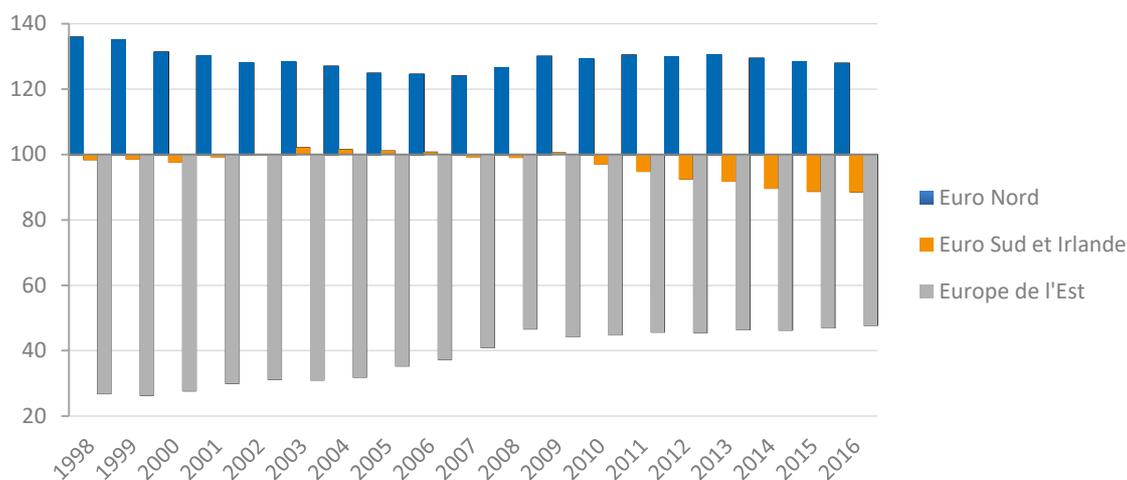


Les divergences sociales en Europe après la crise

Marine Boisson-Cohen, Céline Mareuge, David Marguerit et Bruno Palier

Les évolutions récentes en matière sociale et d'emploi en Europe ne sont plus caractérisées par une convergence progressive des situations entre les États membres, contrairement à ce qui s'observait jusqu'à la crise. Depuis 2008, les pays du Nord ainsi que certains pays de l'Est se sont montrés plus résistants face à la crise que les pays du Sud de l'Europe, engagés dans un processus d'ajustement aux résultats incertains. Les écarts se creusent dans plusieurs domaines – le niveau de richesse des États, l'emploi, la pauvreté, la situation de la jeunesse. Ce phénomène de divergence sociale s'explique en partie par la trajectoire non soutenable des pays du Sud dans les années 2000 : la convergence sociale apparente – évolution des salaires, niveau de dépenses sociales publiques, taux de chômage – s'est produite parallèlement à un recul de la productivité globale des facteurs et à une divergence réelle entre les économies du Sud et du Nord de la zone euro. Depuis 2010, l'impact différencié des plans d'ajustement a contribué à creuser les écarts de performances sociales entre ces pays, sans que soient redéfinis les fondements d'une convergence réelle des économies.

Niveaux de richesse par habitant en Europe : écarts à la moyenne européenne, 1998-2016
RNB par habitant en euros courants (base 100 = UE-28)



Note : l'Euro Nord regroupe l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, les Pays-Bas. L'Euro Sud regroupe la Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Portugal. L'Europe de l'Est regroupe la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie.

Source : données et prévisions AMECO, calculs Cécile Jolly pour France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Boisson-Cohen M., Mareuge C., Marguerit D. et Palier B. (2015), « Les divergences sociales en Europe après la crise », *La Note d'analyse*, n° 25, France Stratégie, février.

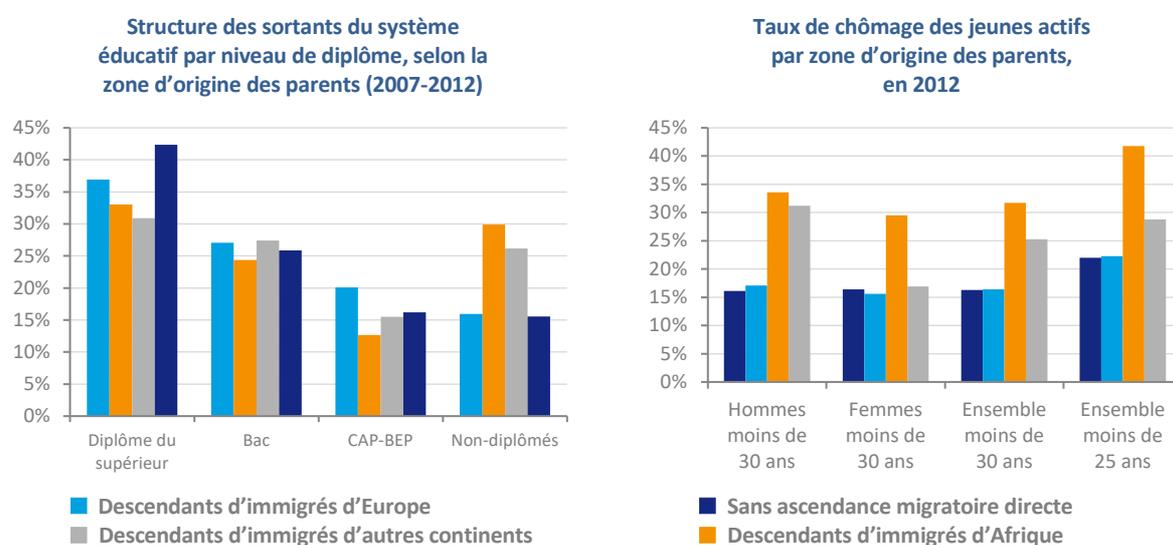


Note d'analyse – Hors série – mars 2015 – 16 pages

Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?

Pierre-Yves Cusset, Hélène Garner, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé et David Marguerit

Alors que la France s'interroge sur les fractures qui traversent son modèle de société, et que le gouvernement prépare des mesures visant à favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires à la citoyenneté et à l'activité économique, il est indispensable de partir d'une analyse qui démêle les multiples causes des difficultés d'insertion économique que rencontrent les « jeunes issus de l'immigration ». Ces difficultés sont identifiables en matière d'éducation, d'emploi, de conditions de vie et de logement ; elles sont particulièrement marquées pour certaines catégories de population, dont les enfants ayant deux parents immigrés, les descendants d'immigrés d'Afrique, les garçons. Ces difficultés reflètent d'abord la situation socioéconomique de ces jeunes et de leurs parents, exposés aux défaillances de nos politiques publiques : obstacles à l'entrée sur le marché du travail des jeunes et des peu qualifiés, réussite scolaire tributaire de l'origine sociale, absence de fluidité du marché du logement, existence de discriminations. Les constats sont similaires pour les habitants des quartiers de la politique de la ville. Qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi ou du logement, l'analyse fait cependant apparaître qu'une part importante des écarts de résultats avec les populations sans ascendance migratoire directe ne s'explique pas par les seuls facteurs sociodémographiques observables. Un tel constat plaide pour que les politiques de droit commun soient complétées par des politiques spécifiques visant à lutter contre les inégalités. C'est pourquoi France Stratégie fera prochainement des propositions permettant d'orienter nos politiques publiques dans un sens plus favorable à ces populations qui cumulent les difficultés.



Non diplômés : sans diplôme ou avec le seul brevet des collèges ; Afrique : y compris le Maghreb.

Lecture : 33 % des descendants d'immigrés africains sont sortis diplômés du supérieur du système scolaire entre 2007 et 2012 contre 45 % des jeunes sans ascendance migratoire directe.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2007-2012, calculs France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Cusset P.-Y., Garner H., Harfi M., Lainé F. et Marguerit D. (2015), « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *La Note d'analyse*, France Stratégie, mars.



Note d'analyse – Hors série, mars 2015 – 8 pages

Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration

Daniel Agacinski, Marine Boisson-Cohen, Véronique Deprez-Boudier, Hélène Garner, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé et Gautier Maigne

L'insertion des jeunes issus de l'immigration et des habitants des quartiers de la politique de la ville se heurte à des difficultés qui apparaissent concentrées sur l'emploi, l'éducation et le logement, et qui sont particulièrement marquées pour certaines catégories de population – enfants ayant deux parents immigrés, descendants d'immigrés d'Afrique, garçons. Pour une large part, ces difficultés reflètent la situation socioéconomique de ces jeunes, particulièrement exposés aux dysfonctionnements de notre modèle social et républicain : difficultés d'entrée sur le marché du travail des jeunes, notamment des peu qualifiés, réussite scolaire tributaire de l'origine sociale et nombre élevé de décrocheurs, fragmentation et absence de fluidité du marché du logement qui pénalise la mobilité, faiblesse des politiques de lutte contre les discriminations. L'amélioration de leur insertion économique appelle donc avant tout une réponse en matière de politiques de droit commun. Pour autant, une part non négligeable des écarts observés par rapport aux jeunes sans ascendance migratoire directe ne s'explique pas par les variables sociodémographiques classiques : toutes choses égales par ailleurs, un descendant de deux parents immigrés ou un habitant de quartier prioritaire est dans une situation plus défavorable que les autres habitants de notre pays, liée à son ascendance migratoire ou à son lieu d'habitation. Ce constat plaide pour que les politiques de droit commun – politiques de l'emploi, de l'éducation, du logement et de lutte contre les discriminations – soient renforcées, revues et mieux articulées entre elles, notamment au niveau territorial, et complétées par des politiques spécifiques visant à rétablir l'égalité effective de tous les citoyens.

Favouring the Economic Integration of Young People with Immigrant Backgrounds

The integration of young people with immigrant backgrounds and residents of disadvantaged neighbourhoods is inhibited by difficulties that appear concentrated around employment, education and housing, and are particularly marked for certain population groups – children with two immigrant parents, descendants of African immigrants, and young men. In large part, these difficulties reflect the socio-economic situation of these young people, who are particularly vulnerable to the dysfunctions of our social and republican model: difficulties entering the labour market for young people, especially for those with few skills; academic success predicated on social origin, with a high number of dropouts; fragmentation and lack of fluidity in the housing market, hindering mobility; weak anti-discrimination policies. Improving their economic integration calls for, above all, a response based on ordinary-law policies. However, a significant part of the deficiencies observed for young people not directly descended from immigrants cannot be explained by conventional sociodemographic variables: all things being equal, a descendant of two immigrant parents or a resident of a disadvantaged neighbourhoods is in a worse situation than other people in France, as a result of his immigration background or place of residence. This observation argues for stronger and better-coordinated ordinary-law policies – concerning employment, education, housing and the fight against discrimination – especially at the local level, supplemented by specific policies to restore true equality for all citizens.

POUR CITER CETTE NOTE

Agacinski D., Boisson-Cohen M., Deprez-Boudier V., Garner H., Harfi M., Lainé F. et Maigne G. (2015), « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *La Note d'analyse*, France Stratégie, mars.



Fiscalité du numérique

Julia Charrié et Lionel Janin

L'économie numérique présente quatre spécificités – la non-localisation des activités, le rôle central des plateformes, l'importance des effets de réseau et l'exploitation des données – qui la distinguent de l'économie traditionnelle, en particulier par la modification des chaînes de création de valeur qu'elles induisent. Ces spécificités sont à l'origine des difficultés à appliquer le cadre fiscal actuel. Dès lors, la nécessaire adaptation de ce cadre demande une analyse économique de celles-ci et, à travers elles, du fonctionnement des entreprises du numérique. L'étude La fiscalité du numérique : quels enseignements tirer des modèles théoriques ?, réalisée par des économistes pour le compte de France Stratégie, répond à cette demande.

Il en ressort qu'à court terme, de nouveaux outils fiscaux spécifiques pourraient être envisagés, au niveau européen ou d'un noyau de pays, dans l'attente d'une refonte du cadre fiscal international. Une telle fiscalité, qui reposerait sur une taxe ad valorem des revenus publicitaires ou de la collecte de données personnelles, plus facilement rattachables à un territoire, ne serait cependant pas sans incidence. Il conviendrait de veiller à limiter les effets distorsifs qu'elle pourrait engendrer : collecte plus intensive de données, instauration de services payants, exclusion d'une partie des utilisateurs, frein à l'innovation. De ce fait, un taux de taxation assez faible et la mise en place d'un seuil, en deçà duquel l'entreprise ne serait pas taxée, semblent opportuns.

Capitalisations, chiffres d'affaires, profits et impôts des principales entreprises américaines du numérique (GAFA) et hors numérique, en 2013

	Capitalisation boursière (février 2015)	CA (monde)	Profit (monde)	Impôt / CA (USA)	Impôt / CA (hors USA)	Impôt / profit (USA)	Impôt / profit (hors USA)
	Md\$	Md\$	Md\$	%	%	%	%
Google	370	59,8	14,496	5,7	2,2	26,4	8,6
Apple	748	170,9	50,2	19,1	1	61	3,7
Facebook	223	7,9	2,8	32,9	1,5	31,2	N/A
Amazon	175	74,5	0,5	0	0,5	1,6	N/A
Coca-Cola	183	46,9	11,5	5,8	6,3	47,2	18,8
Pfizer	216	51,6	15,7	10,5	7	N/A	12,5
GE Company	223	146,045	16,2	-2,8	3,4	-31,9	26,1
Procter & Gamble	203	84,2	14,8	7,7	2	28,1	16,9

Source : Rapport de la Commission européenne du groupe d'experts de haut niveau sur la taxation de l'économie numérique, 28 mai 2014

POUR CITER CETTE NOTE

Charrié J. et Janin L. (2015), « Fiscalité du numérique », *La Note d'analyse*, n° 26, France Stratégie, mars.



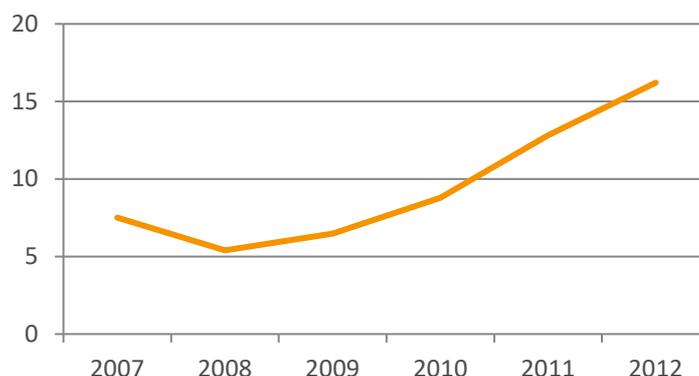
Note d'analyse n° 27 – mars 2015 – 8 pages

Quelle place pour la France sur le marché international des soins ?

David Marguerit et Mathilde Reynaudi

Le nombre de patients qui se rendent à l'étranger pour recevoir des soins aurait doublé en cinq ans, passant de 7,5 millions en 2007 à 16 millions en 2012. Ce marché mondial est aujourd'hui estimé à 60 milliards de dollars. De nombreux pays ont choisi d'investir dans le tourisme médical, les uns en misant sur le faible coût des soins prodigués (Thaïlande, Pologne), les autres sur leur qualité (États-Unis, Allemagne). La France, qui ne manque pas d'atouts, peine à se positionner sur ce marché. Certaines craintes ne sont pas entièrement levées : peur d'une médecine à deux vitesses, d'un moindre accès aux soins, doute sur les bénéfices économiques réels. De fait, il faut se garder de voir dans cette source de financement une solution aux difficultés financières de certains établissements et aux diminutions de budgets. Les enjeux n'en paraissent pas moins conséquents : aux retombées économiques directes pour le secteur de la santé, le tourisme, l'industrie des sciences ou le BTP s'ajoutent les retombées indirectes liées à la stratégie d'influence française (accroissement des partenariats de recherche, prestige à l'international, etc.). Développer le tourisme médical nécessiterait une stratégie nationale avec deux leviers complémentaires : la France doit à la fois organiser la venue de patients étrangers sur son territoire, de manière encadrée, et favoriser le rayonnement de son système de santé et la « projection » de ses compétences à l'étranger. Une telle stratégie devrait veiller à préserver les valeurs du système public de soins et servir à améliorer les prestations rendues aux assurés sociaux.

Estimation mondiale du nombre de touristes médicaux (en millions)



Sources : calculs des auteurs d'après Keckley P. H. et Underwood H. R. (2009), *Medical Tourism: Update and Implications*, Deloitte Center for Health Solutions, et Ehrbeck T., Guevara C. et Mango P. (2008), « Mapping the market for medical travel », *The McKinsey Quarterly*

POUR CITER CETTE NOTE

Marguerit D. et Reynaudi M. (2015), « [Quelle place pour la France sur le marché international des soins ?](#) », *La Note d'analyse*, n° 27, France Stratégie, mars.

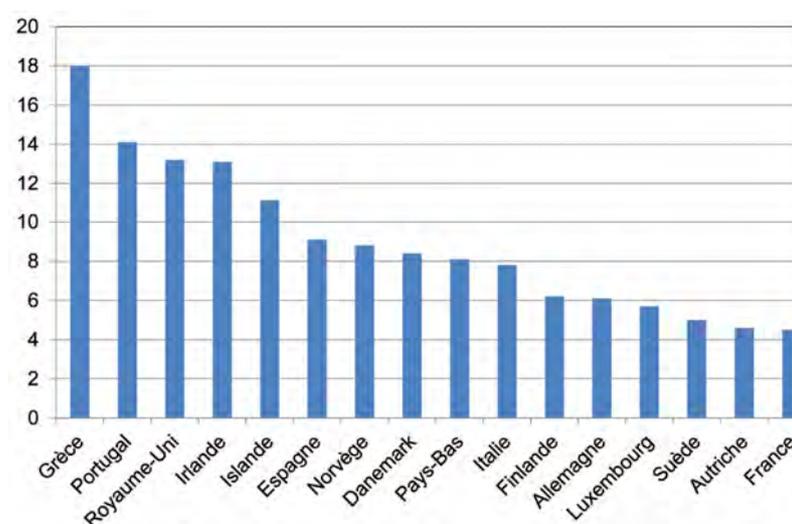


Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ?

Nicolas Lorach et Arthur Sode

La période 2009-2012 a été caractérisée par des efforts de réduction des dépenses publiques conséquents dans la plupart des États européens. Douze pays de l'UE ont ainsi réduit leurs dépenses de plus de 2 points de PIB sur cette période. Dans certains pays, même s'il n'y a pas eu de baisse en points de PIB (de par un effet de dénominateur lié à la baisse de l'activité), on a pu observer une baisse des dépenses en volume (en Grèce par exemple). Cette réduction des dépenses publiques a pu être effectuée à travers différentes stratégies : certains États ont opéré des arbitrages sur la structure de leurs dépenses, en en réduisant certaines, jugées inefficaces ou simplement trop coûteuses, et en se concentrant sur celles jugées les plus essentielles. D'autres pays, au contraire, ont réduit l'ensemble de leurs dépenses dans des proportions similaires sans réellement trancher. On peut alors parler de réduction homothétique ou proportionnelle. Cette dernière méthode laisse inchangée la structure de la dépense et correspond à ce que l'on appelle communément « stratégie du coup de rabot ». Dans le prolongement du rapport *Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers*, publié par France Stratégie le 13 avril 2015, nous proposons dans cette note un indicateur synthétique simple visant à évaluer le degré de sélectivité dans les choix d'évolution de la dépense publique. Cet indicateur peut ainsi permettre de distinguer, parmi les États ayant réduit leurs dépenses, ceux qui ont eu tendance à recourir au « rabot » et ceux qui, au contraire, ont davantage effectué des arbitrages entre postes de dépenses. Nous présentons l'indicateur, puis l'estimons sur la période 2009-2012, dernière année disponible pour la plupart des pays de l'UE, avant d'en dégager les principaux enseignements. En particulier, il montre que, sur la période étudiée, la France a peu modifié la structure de sa dépense et a peu arbitré entre ses différentes dépenses publiques.

Indicateur de sélectivité dans l'évolution de la dépense publique



Source : calculs France Stratégie, à partir des données Eurostat

POUR CITER CETTE NOTE

Lorach N. et Sode A. (2015), « *Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ?* », *La Note d'analyse*, n° 28, France Stratégie, avril.



Réforme territoriale et cohérence économique régionale

Arno Amabile, Claire Bernard et Anne Epaulard

Les débats qui ont eu lieu à l'occasion du redécoupage régional français ont soulevé la question de la dimension territoriale de la croissance. Plusieurs études récentes émettent des recommandations de politique économique au niveau régional ou national. L'approche menée ici est complémentaire à ces analyses : elle cherche à identifier les régions dans lesquelles l'existence de liens économiques forts entre les territoires facilitera les décisions de politique économique. Elle est également complémentaire aux travaux qui établissent des comparaisons de la richesse économique et démographique des régions. Nous nous intéressons à la cohérence économique qui découle de l'intensité même des liens mesurés par les déplacements domicile – travail et par l'origine des actionnaires des entreprises (« liens d'actionariat »). Il ressort de cette analyse que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional, impliquant des gains en matière de prise de décision et de mise en place des politiques efficaces de développement économique régional. Toutefois, est également mis en évidence le fait que certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent. Par ailleurs, certains départements apparaissent relativement isolés, n'entretenant de liens économiques ou financiers forts ni avec leur région, ni avec d'autres régions. Identifier ces départements isolés et ceux qui sont davantage tournés vers une autre région du point de vue des liens économiques ou financiers est un préalable pour définir et mettre en œuvre des politiques qui assurent la cohérence d'une même région. C'est l'un des objectifs de l'étude dont les principaux enseignements sont présentés dans cette *Note d'analyse*.

Départements concernés par une force centrifuge

	Avant la réforme		Après la réforme	
Total	24*		14*	
Pour les déplacements domicile – travail	14	Calvados, Cher, Corrèze, Dordogne, Eure-et-Loir, Loire, Haute-Loire, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Oise, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, Sarthe	6	Cher, Eure-et-Loir, Nièvre, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres
Pour les liens d'actionariat	6	Gers, Marne, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Seine-Maritime, Vosges	4	Aisne, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Territoire de Belfort
Pour les déplacements domicile-travail et les liens d'actionariat	4	Cantal, Gard, Orne, Deux-Sèvres	4	Cantal, Gard, Orne, Sarthe

* Nombre de départements.

Sources : Insee, DIANE et calcul des auteurs

POUR CITER CETTE NOTE

Amabile A., Bernard C. et Epaulard A. (2015), « Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *La Note d'analyse*, n° 29, France Stratégie, mai.

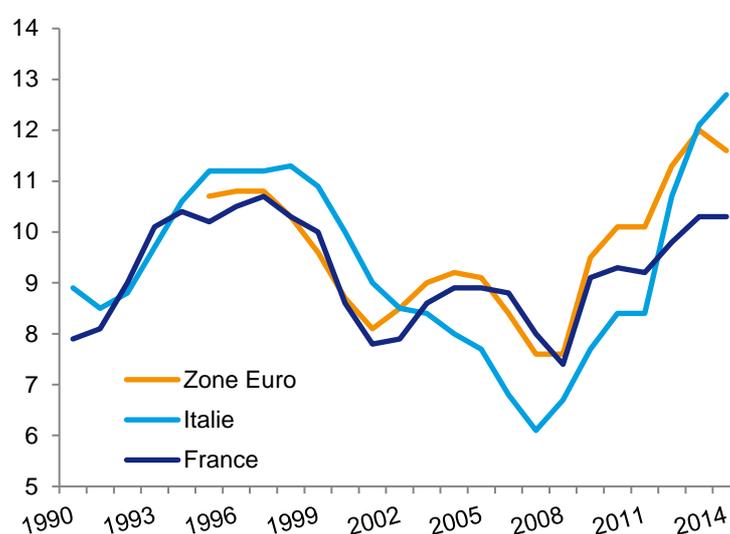


Contrat de travail : les réformes italiennes

Emmanuelle Prouet

En Italie, le président du Conseil Matteo Renzi a fait de la réforme du marché du travail l'un de ses principaux objectifs, pour répondre à une situation de l'emploi particulièrement dégradée (taux de chômage de 13 %, dualisme du marché du travail, disparités régionales...) et stimuler le retour de la croissance. La réforme lancée en 2014 crée notamment un nouveau contrat de travail à durée indéterminée, dit « à protection croissante », qui s'applique aux nouvelles embauches et remplace (en règle générale) l'obligation de réintégration du salarié en cas de licenciement déclaré injustifié par le juge par une indemnité fonction de son ancienneté dans l'entreprise et dont le barème est fixé. Une nouvelle forme de rupture négociée est également créée. Ces modifications du régime juridique s'accompagnent de fortes incitations financières à l'embauche dans le cadre de ce nouveau CDI (en particulier des exonérations de cotisations sociales). Le but est à la fois d'inciter à de nouvelles embauches dans la phase de reprise qui s'amorce et d'augmenter la part des CDI dans l'emploi, en diminuant notamment le coût potentiel d'un licenciement injustifié. Cette réforme renvoie ainsi à des débats actuels en France sur le coût du licenciement et son caractère prévisible, ainsi que sur la dualisation du marché du travail, et pose la question des mesures d'incitation financière à l'embauche en CDI. Les répercussions sur l'accès à l'emploi stable, en particulier pour les jeunes, de ce contrat à protection croissante dépendront de l'effet d'entraînement de cette réforme, en phase de reprise économique, mais aussi de son interaction avec d'autres mesures, en faveur du développement du CDD (possibilité de conclure des CDD sans motif spécifique) ou destinées à limiter le recours à d'autres types de contrats de travail atypiques, particulièrement développés en Italie.

Évolution du taux de chômage en Italie, en France et dans la zone euro



POUR CITER CETTE NOTE

Prouet E. (2015), « Contrat de travail : les réformes italiennes », *La Note d'analyse*, n° 30, France Stratégie, mai.



Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ?

Mahdi Ben Jelloul et Pierre-Yves Cusset

Lorsqu'un couple se sépare, le partage du coût d'entretien et d'éducation des enfants fait l'objet d'un contentieux important. Pour le réduire, le ministère de la Justice met à disposition des juges et des parties, depuis 2010, une table de référence indicative de fixation des pensions. Le logiciel de micro-simulation OpenFisca développé par France Stratégie et Etalab permet de simuler l'impact financier de la séparation pour les parents et leurs enfants, en intégrant les effets de ce barème et du système socio-fiscal. Les simulations montrent que les deux parents perdent considérablement en niveau de vie après la séparation. Elles indiquent en outre que l'application du barème aboutit, en l'état actuel de la législation socio-fiscale, à ce que la charge des enfants entraîne un sacrifice de niveau de vie sensiblement plus important pour le parent non gardien que pour le parent gardien.

Améliorer l'équité de la situation après la séparation suppose toutefois d'une part de s'entendre sur le critère d'équité qu'il convient de retenir, et d'autre part de mieux évaluer le coût de l'enfant pour les deux parents. Cette note présente et discute trois modes alternatifs de calcul des pensions visant à remédier aux limites du barème actuel.

Au vu des résultats, il apparaît souhaitable : de modifier la législation socio-fiscale pour qu'elle prenne mieux en compte la situation des parents séparés ; ou de modifier la table de référence pour le calcul des pensions alimentaires ; ou encore de proposer aux juges et aux parents un outil permettant de simuler la situation financière des deux ménages issus de la séparation, en intégrant l'impact du système socio-fiscal.

Estimation du coût supporté par les parents de deux enfants (net des aides publiques et en pourcentage du niveau de vie sans enfant)

	Avant la désunion	Après la désunion	
		Parent gardien	Parent non gardien
Cas n° 1 – Situation médiane : parent gardien gagnant 1 SMIC, parent non gardien gagnant 1,5 SMIC	22 %	16 %	31 %
Cas n° 2 – Situation de pauvreté : parents gagnant chacun 0,5 SMIC	3 %	14 %	20 %
Cas n° 3 – Situation d'aisance financière : parents gagnant chacun 3 SMIC	23 %	26 %	33 %
Cas n° 4 – Asymétrie de revenus : parent gardien 1 SMIC, parent non gardien gagnant 3 SMIC	24 %	- 3 %	33 %

Lecture : les hypothèses retenues ici sont la garde classique et une pension alimentaire calculée selon le barème proposé par le ministère de la Justice.

Source : calculs France Stratégie, logiciel OpenFisca

POUR CITER CETTE NOTE

Ben Jelloul M. et Cusset P.-Y. (2015), « Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? », *La Note d'analyse*, n° 31, France Stratégie, juin.



Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France

Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès

Après une large **consultation d'experts, de la société civile et des citoyens**, France Stratégie et le CESE proposent un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement de notre pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. La plupart des économistes, des représentants de la société civile et le grand public s'accordent désormais pour reconnaître que la croissance du pays ne peut être mesurée ni à l'aune d'un seul indicateur, le produit intérieur brut, ni dans une seule dimension, la croissance de la production. La difficulté est que, s'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique, il n'existe pas de soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative. Malgré les nombreuses initiatives tant locales qu'internationales, une approche différente de la mesure du progrès de notre société ne s'est pas encore imposée ni en France ni dans d'autres pays. C'est pourquoi France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental ont engagé une démarche conjointe pour construire en concertation une proposition de nouvelle métrique. Cette note est un point d'étape visant à rendre compte de cette démarche, de son accueil et de ses premiers résultats. Tout indicateur statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre compte. Par extension, une liste d'indicateurs est forcément perfectible et la combinaison des thèmes et des indicateurs relève de choix pour partie subjectifs, même si elle s'appuie sur des arguments rationnels. Une approche fondée sur un indicateur synthétique unique pour remplacer ou compléter le PIB, à l'instar de l'indice de développement humain (IDH) créé par le PNUD, présente des faiblesses évidentes qui ont conduit à privilégier ici une liste d'indicateurs, un pour chaque thème clé de la mesure du progrès. Ces indicateurs doivent être en nombre limité – dix au maximum – de manière à ce qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques.

Tableau récapitulatif des thèmes et des indicateurs retenus

	Thème	Indicateur
Économique	Travail	Taux d'emploi
	Investissement*	Patrimoine productif
	Stabilité financière	Dettes publique et privée
Social	Santé	Espérance de vie en bonne santé
	Qualité de vie	Satisfaction à l'égard de la vie
	Inégalités*	Écarts de revenus
	Éducation*	Part des diplômés
Environnemental	Climat	Consommation carbone
	Biodiversité	Abondance des oiseaux
	Ressources naturelles	Recyclage des déchets

* Pour trois thèmes, les analyses ne permettent pas de trancher entre plusieurs indicateurs et les avis demeurent partagés
Source : France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Aussilloux V., Charrié J., Jeanneney M., Marguerit D. et Ploux-Chillès A. (2015), « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *La Note d'analyse*, n° 32, France Stratégie, juin.



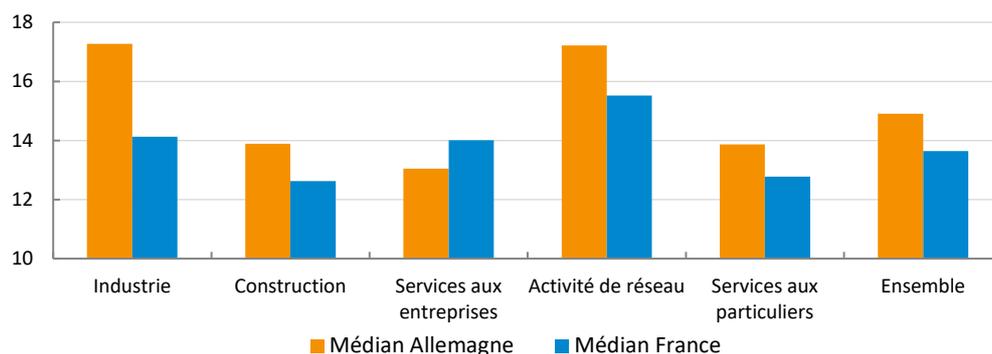
Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?

Odile Chagny (IRES) et Frédéric Lainé

À partir d'une comparaison inédite de la dispersion des salaires entre la France et l'Allemagne, cette note montre que la différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Les diagnostics sur la compétitivité-coût se fondent trop souvent sur la simple comparaison des coûts salariaux dans l'industrie manufacturière. Des travaux récents sur l'Allemagne ont cependant mis en évidence que l'ampleur croissante des disparités salariales entre secteurs et entre niveaux de qualification a été un facteur clé de la compétitivité de l'industrie exportatrice. Ces caractéristiques ne se retrouvent pas du tout pour la France, comme le montre une analyse de la dispersion des salaires dans les deux pays. Il en ressort les résultats suivants :

- si le coût horaire moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France, les salaires horaires moyens bruts sont en revanche plus élevés en Allemagne dans quasiment tous les grands secteurs, à l'exception des services aux entreprises ;
- les salaires horaires dans les premiers déciles (bas salaires) sont à l'inverse plus faibles en Allemagne qu'en France et c'est en Allemagne que les inégalités de salaires, notamment au bas de l'échelle des salaires horaires, sont les plus élevées de l'Union européenne (UE) ;
- les écarts de salaires entre secteurs sont également plus marqués en Allemagne qu'en France ;
- les secteurs les plus rémunérateurs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, traduisant des différences dans les systèmes productifs et des écarts dans l'attractivité salariale des secteurs ;
- cette différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, en lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Mais le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande ampleur, et a contribué à l'introduction, début 2015, d'un salaire minimum.

Salaires horaires bruts médians par grands secteurs en 2010 (en euros)



Champ : entreprises de dix salariés ou plus du secteur privé. Source : Eurostat, Enquête structure des salaires 2010

POUR CITER CETTE NOTE

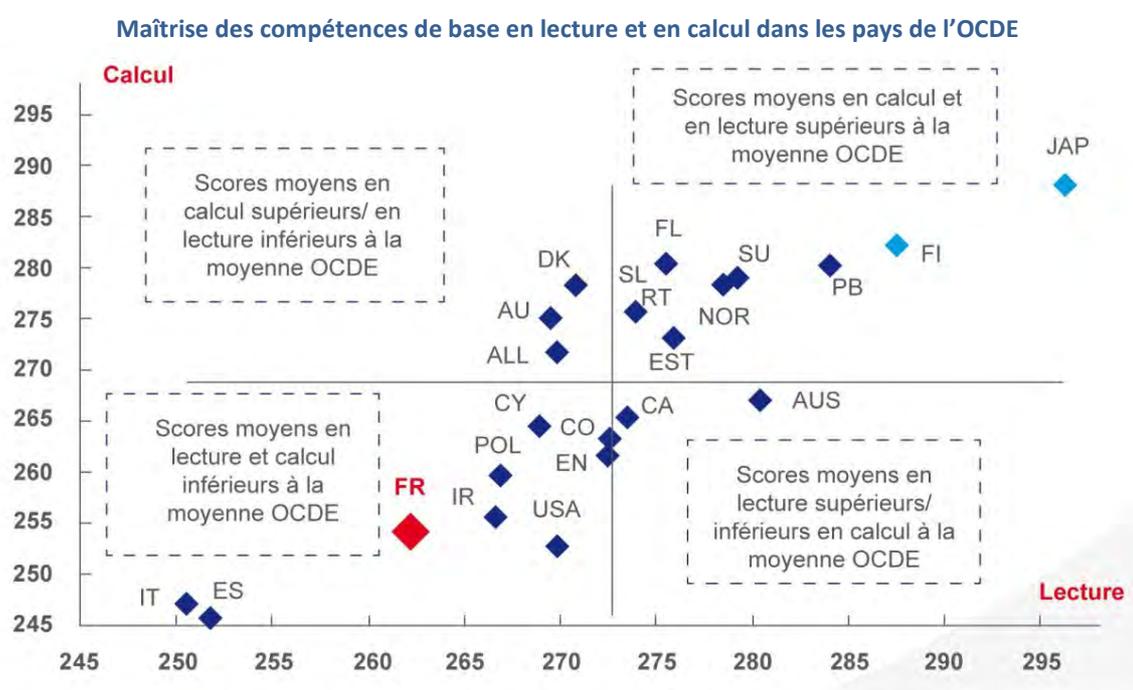
Chagny O. et Lainé F. (2015), « Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », *La Note d'analyse*, n° 33, France Stratégie, août.



Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social

Quentin Delpech et Nicolas Charles

En 2011, sur le territoire métropolitain, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, sont en situation d'illettrisme. Au-delà de ce noyau, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête PIAAC de l'OCDE, publiée en 2013. De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. La part des adultes dotés d'un niveau faible de maîtrise des compétences en lecture est en France quatre fois plus élevée qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande. Ce constat sévère est préoccupant. Enjeu d'égalité et de cohésion sociale, la maîtrise des compétences de base est aussi un enjeu économique national. En plus d'accroître l'accès au marché du travail, la maîtrise de ces compétences favorise également la santé et l'engagement citoyen. Et à l'heure du numérique, elle est un levier crucial de développement économique. Dans le prolongement du rapport *Quelle France dans 10 ans ?*, publié en 2014 par France Stratégie, cette Note d'analyse fixe un objectif ambitieux de réduction de la part des adultes en situation d'illettrisme : diviser par deux cette proportion d'ici à dix ans. Cela passe par l'affirmation d'un droit pour chaque individu à un socle minimum de compétences de base, et par un ensemble d'actions de prévention et d'accompagnement. Pour atteindre cet objectif, on estime qu'il faudrait consacrer environ 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à la lutte contre l'illettrisme.



POUR CITER CETTE NOTE

Delpech Q. et Charles N. (2015), « Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social », *La Note d'analyse*, n° 34, France Stratégie, août.



Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ?

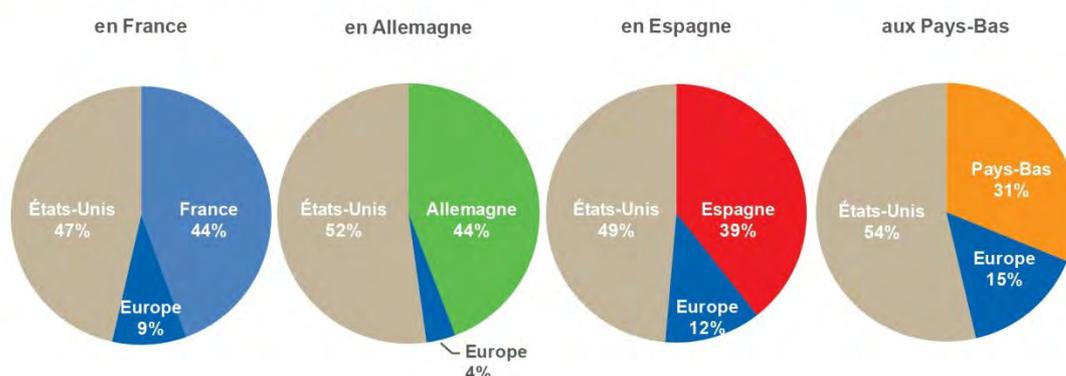
Julia Charrié et Lionel Janin

L'extension du nombre de secteurs économiques bouleversés par le numérique soulève jour après jour de nouvelles questions réglementaires. La Commission européenne a présenté le 6 mai 2015 sa stratégie pour un marché unique du numérique dont les actions doivent être engagées au plus tard fin 2016. En parallèle, les ministres allemand et français de l'Économie appellent à la création d'un cadre commun porté en particulier par leurs deux pays. L'ampleur des tâches à accomplir impose de fixer certaines priorités. Quatre axes pourraient faire l'objet d'une coopération franco-allemande pour construire un écosystème numérique transfrontalier :

- la régulation des plateformes ;
- la fiscalité ;
- l'exploitation des données personnelles qui est au cœur du fonctionnement des entreprises numériques ;
- l'Internet des objets.

D'un point de vue industriel, les entreprises européennes sont bien positionnées sur l'Internet des objets, nouvelle vague d'innovation dans le champ numérique. Pour faire en sorte que le marché européen soit un tremplin pour nos entreprises et qu'elles atteignent un rang mondial, une action européenne coordonnée, autour d'un noyau franco-allemand, est nécessaire.

Origine géographique des vingt propriétaires de sites totalisant la plus forte audience en juillet 2014 (pondérée par le nombre de visiteurs uniques)



Source : étude comScore MMX ; calculs France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Charrié J. et Janin L. (2015), « Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? », *La Note d'analyse*, n° 35, France Stratégie, octobre.

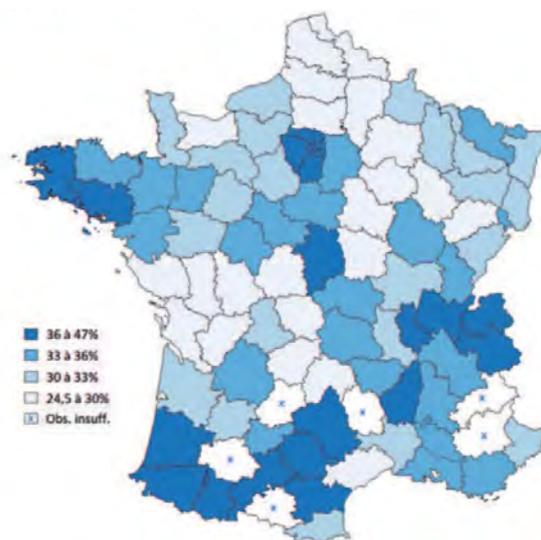


La géographie de l'ascension sociale

Clément Dherbécourt

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire (soit les enfants d'ouvriers et d'employés) varient du simple au double selon leur département de naissance. L'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions — Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées — et mal dans d'autres — Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais. Pour les individus d'origine populaire, la mobilité ascendante apparaît faiblement liée au dynamisme économique des territoires. Elle est en revanche fortement liée à l'éducation — en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur. La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante qui a augmenté au cours des dernières décennies, mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de *rendement de l'éducation* mais plutôt d'accès à l'éducation. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Au-delà des politiques visant une meilleure égalité des chances face à l'éducation en amont de l'université, cela peut passer par une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le décroisement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes. Une telle politique implique de développer les outils de suivi longitudinal des élèves selon l'origine sociale au niveau national.

Proportion des enfants d'ouvriers et employés devenus cadres et professions intermédiaires selon le département de naissance



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979
Source : enquêtes Emploi 2003-2013 (Insee), calculs de l'auteur

POUR CITER CETTE NOTE

Dherbécourt C. (2015), « La géographie de l'ascension sociale », *La Note d'analyse*, n° 36, France Stratégie, novembre.

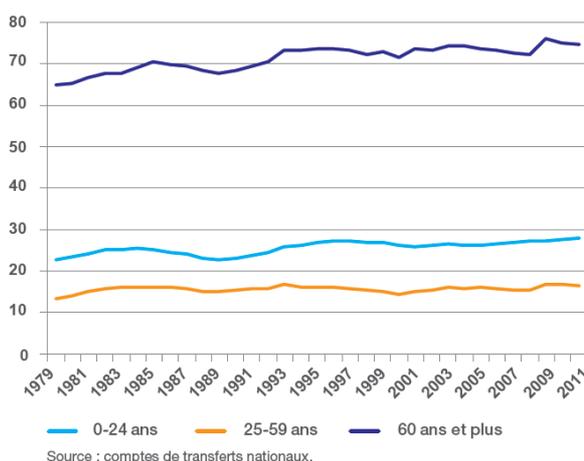


Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ?

Pierre-Yves Cusset, Hippolyte d'Albis et Julien Navaux

L'augmentation de la part des dépenses de retraites et de santé dans le PIB peut laisser penser que notre système de protection sociale sacrifie la jeunesse au profit des plus âgés. En mobilisant les comptes de transferts nationaux de 1979 à 2011, on montre que si l'essentiel de la hausse des dépenses sociales sur cette période a bénéficié aux plus âgés, cela est d'abord imputable à la démographie, les effectifs des plus âgés ayant plus augmenté que ceux des plus jeunes. Les dépenses individuelles de protection sociale ont, elles, évolué de façon plus comparable entre les groupes d'âge. Les dépenses sociales rapportées au PIB par tête (y compris les dépenses d'éducation) ont ainsi progressé de dix points pour les plus de 60 ans (soit une progression de 15 %) et de cinq points pour les moins de 25 ans (soit + 23 %) entre 1979 et 2011. Le ratio entre les dépenses individuelles de ces classes d'âge reste assez stable du fait de niveaux de départ très différents. Du côté des prélèvements qui financent la protection sociale, les actifs sont davantage mis à contribution que par le passé, mais c'est aussi le cas des plus âgés, du fait notamment de l'introduction de la contribution sociale généralisée (CSG). Les transferts reçus nets des prélèvements des plus jeunes ont ainsi évolué plus favorablement que ceux des plus âgés, tout en restant nettement plus faibles, du fait notamment des retraites. Or la situation financière relative des plus jeunes s'est sensiblement dégradée sur la période : la pauvreté touche aujourd'hui 2,5 fois plus souvent les moins de 25 ans que les plus de 60 ans. L'évolution des dépenses de protection sociale consacrées aux plus jeunes n'a pas permis de compenser ces écarts. À l'avenir, l'équilibre du financement de la protection sociale nécessite, compte tenu des évolutions démographiques, que les dépenses par tête augmentent moins vite que les recettes par tête. Au vu de la situation des différentes classes d'âge, en termes de transferts nets et de niveau de vie, il sera difficile de mettre davantage à contribution les jeunes et les individus d'âge actif. Une baisse des transferts nets reçus par les plus âgés, déjà engagée de fait par les réformes des retraites, sera donc nécessaire.

Évolution des dépenses individuelles moyennes de protection sociale y compris éducation, rapportées en pourcentage de PIB par tête



POUR CITER CETTE NOTE

Cusset P.-Y., D'Albis H. et Navaux J. (2016), « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *La Note d'analyse*, n° 37, France Stratégie, janvier.



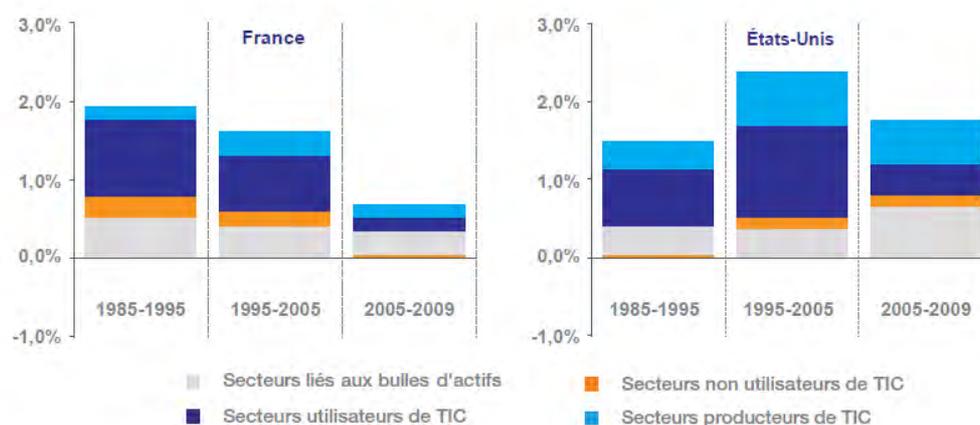
Comprendre le ralentissement de la productivité en France

Arthur Sode

Depuis la fin des années 1990, la France, comme la plupart des économies européennes, a subi un ralentissement marqué de la croissance de sa productivité horaire du travail et un décrochage par rapport aux États-Unis, le leader technologique mondial depuis 1950. La comparaison avec les États-Unis révèle que les entreprises françaises ne sont pas pleinement entrées dans l'ère du numérique. Relativement à leurs consœurs américaines, elles ont insuffisamment investi dans les technologies de l'information et de la communication. Autre différence, alors qu'une partie importante des gains de productivité aux États-Unis a été réalisée à travers le renouvellement du tissu productif (disparition des entreprises les moins productives et croissance des plus productives), la France n'a pas connu une telle intensité de son processus de destruction créatrice. Paradoxalement, ce constat du décrochage français peut conduire à un message d'espoir. À l'image de ce qui s'est produit aux États-Unis, l'adoption et la diffusion plus large du numérique et le renouvellement de notre tissu productif, s'ils se produisent, apporteraient un surplus de croissance de notre productivité horaire qui pourrait être de l'ordre d'un demi-point par an sur une période de dix ans. La réalisation d'un tel scénario ne va cependant pas de soi car il suppose la mise en œuvre de politiques favorables à la productivité. Au vu des caractéristiques de l'économie française et des enseignements de la littérature académique, trois orientations sont proposées :

- renforcer le niveau de compétences de la population active qui souffre aujourd'hui d'un déficit de qualification important ;
- favoriser la croissance des entreprises les plus productives et les plus innovantes ;
- encourager la mobilité des actifs sans pour autant accroître la précarité sur le marché du travail.

Productivité du travail par secteurs, 1985-2009*



* Principaux secteurs utilisateurs de TIC : services aux entreprises, distribution et commerce, transports et certaines industries manufacturières. Secteurs liés aux bulles d'actifs : finance, immobilier, agriculture.

Source : EU KLEMS Project.

POUR CITER CETTE NOTE

Sode A. (2016), « Comprendre le ralentissement de la productivité en France », *La Note d'analyse*, n° 38, France Stratégie, janvier.

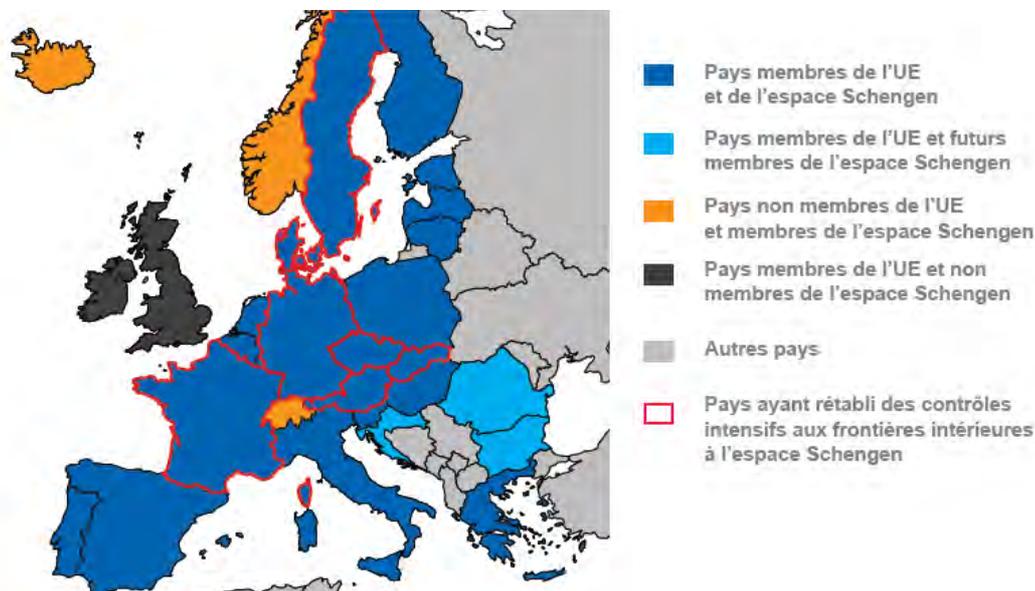


Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen

Vincent Aussilloux et Boris Le Hir

Quelles seraient les conséquences économiques pour la France d'une restauration permanente des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen ? À court terme, les plus touchés par cette mesure sont les touristes de court séjour en provenance des pays voisins, les touristes non européens visitant plusieurs pays en Europe, les travailleurs frontaliers et enfin le trafic routier de marchandises. Le coût direct pour la France serait d'un à deux milliards d'euros selon l'intensité des contrôles aux frontières (sans compter le coût budgétaire de ces contrôles). La moitié de ce coût évalué s'explique par une baisse de la fréquentation touristique, 38 % par l'impact sur les travailleurs frontaliers et 12 % par les freins au transport de marchandises. À plus long terme, la généralisation des contrôles permanents serait équivalente à une taxe de 3 % sur le commerce entre pays de la zone, qui diminuerait structurellement de 10 % à 20 %. Cela se traduirait par une perte d'au moins un demi-point de PIB pour la France, soit une dizaine de milliards d'euros. S'y ajouteraient d'éventuels effets sur l'investissement étranger et la mobilité des travailleurs. Pour les pays de l'espace Schengen, l'impact serait plutôt de l'ordre de 0,8 point de PIB, soit plus de 100 milliards d'euros. D'autres effets sont à envisager – notamment une perte de mobilité pour les travailleurs, une réduction des investissements directs et des flux financiers – mais ils restent difficiles à évaluer.

Rétablissement des contrôles aux frontières intérieures à l'espace Schengen



Source : France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

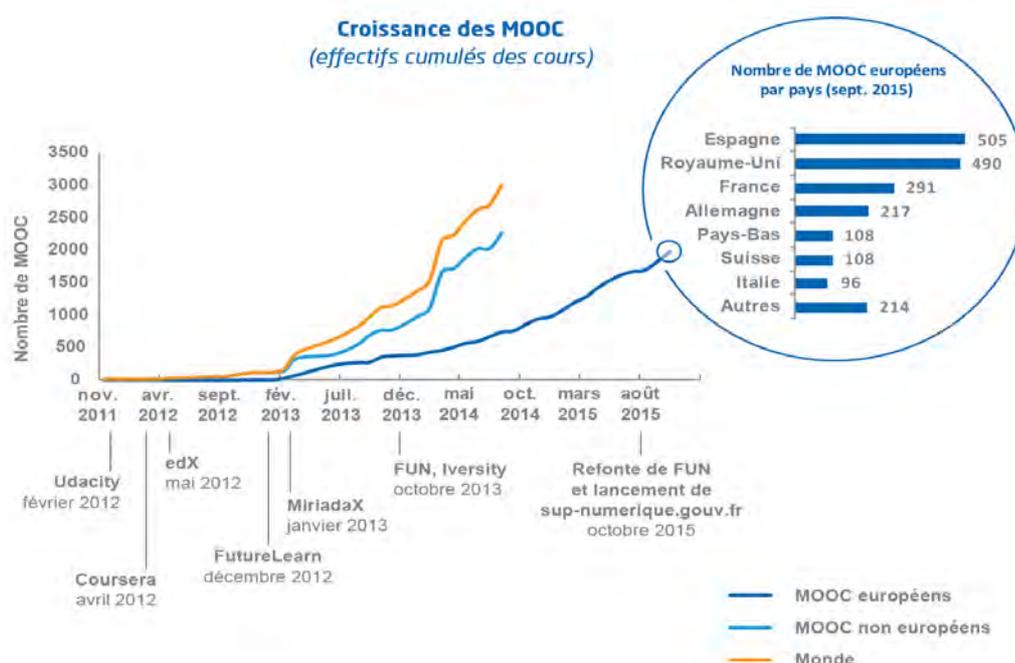
Aussilloux V. et Le Hir B. (2016), « Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen », *La Note d'analyse*, n° 39, France Stratégie, février.



MOOC français : l'heure des choix

Quentin Delpech et Marième Diagne

En une poignée d'années, les MOOC ou Massive Open Online Courses, ces cours en accès libre sur internet ont connu un développement exponentiel. On en comptait une dizaine en 2011, ils sont plus de 4 000 aujourd'hui. Les plateformes numériques qui les accueillent, dont le nombre ne cesse d'augmenter, sont publiques ou privées, elles peuvent viser ou non un but lucratif. Les plus connues ont pour nom Coursera, edX ou Udacity aux États-Unis, FutureLearn au Royaume-Uni et Iversity en Allemagne. En 2013, la France a engagé un rattrapage avec la création de la plateforme FUN – France Université numérique sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. FUN héberge aujourd'hui plus de 140 MOOC, suivis par plus de 500 000 inscrits en France et à l'étranger. Toutefois, son catalogue est presque exclusivement alimenté par des établissements français et surtout son modèle économique sur fonds publics et à but non lucratif contraste avec les modèles qui se développent à l'étranger. Les plateformes étrangères ont fait le choix de diversifier leurs modalités de financement et leur offre, qu'il s'agisse de l'origine géographique des partenaires universitaires, des méthodes pédagogiques ou de l'adaptation aux besoins de nouveaux usagers, notamment les entreprises. La plateforme française FUN doit adopter une stratégie de développement visant une plus forte diversification de son offre en ligne et une plus grande ouverture à de nouveaux usages en particulier de monétisation et de certification.



Source : Open Education Europa. Données non disponibles pour les MOOC non européens à partir d'août 2014

POUR CITER CETTE NOTE

Delpech Q. et Diagne M. (2016), « MOOC français : l'heure des choix », *La Note d'analyse*, n° 40, France Stratégie, février.

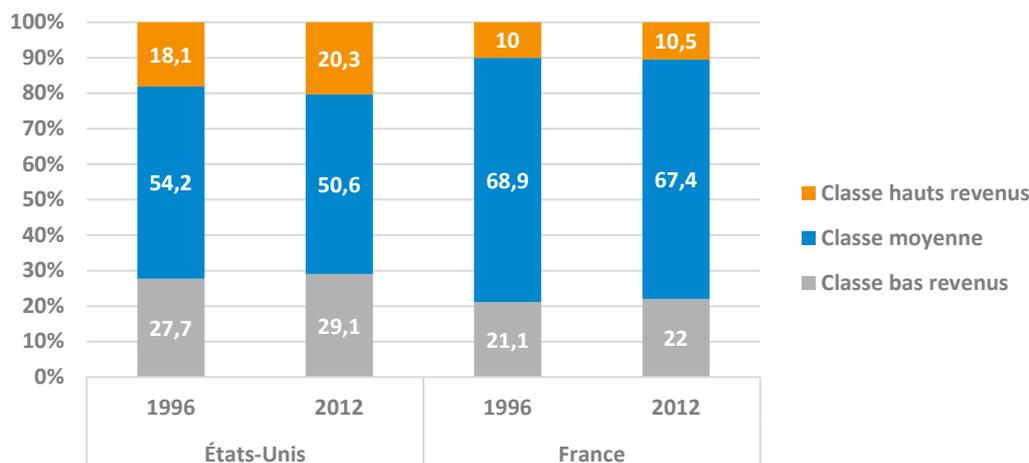


Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois

David Marguerit

La classe moyenne, définie comme l'ensemble des personnes dont le revenu (après prestations sociales et avant impôts) est compris entre deux tiers et deux fois le revenu médian, regroupe la moitié de la population adulte aux États-Unis, contre plus des deux tiers en France. Aux États-Unis, elle a connu un mouvement d'érosion ancien qui s'est poursuivi au cours des quinze dernières années. C'est beaucoup moins vrai en France. Entre 1996 et 2012, la part de la classe moyenne a ainsi diminué de 3,6 points aux États-Unis, contre 1,5 point en France, surtout depuis la crise de 2008. De plus, aux États-Unis ce tassement s'est fait davantage au profit des hauts revenus (+ 2,2 points) que des bas revenus (+ 1,4 point). En France, l'évolution est inverse (+ 0,9 point pour les bas revenus, + 0,5 pour les hauts revenus). Dans les deux pays, la part des revenus détenus par la classe moyenne s'est réduite de façon plus importante que ce qu'explique la seule baisse des effectifs, du fait d'un enrichissement plus rapide des hauts revenus. Aux États-Unis, la probabilité d'appartenir à telle ou telle classe de revenus dépend beaucoup plus fortement de l'âge, du niveau de diplôme, de la situation familiale et du lieu de naissance qu'en France. Sur la période 1996-2012, les évolutions présentent aussi des différences : amélioration nette pour les plus âgés aux États-Unis, même s'ils restent surreprésentés parmi les bas revenus ; dégradation relative en France de la situation des personnes nées à l'étranger alors que cette situation relative s'améliore aux États-Unis, même si l'écart reste au final plus élevé que celui constaté en France. Spécificité française qui tient en partie à la progression générale du niveau de qualification, on note une dégradation de la probabilité d'appartenir à la classe des hauts revenus pour tous les niveaux de qualification, y compris les plus élevés, sur la période 1996-2012, phénomène que l'on ne retrouve pas aux États-Unis.

Répartition de la population adulte selon la classe de revenus



Champ : Personne âgée d'au moins 18 ans.

Source : Calculs France Stratégie. Enquête ERFS de l'Insee et Pew Research Center.

POUR CITER CETTE NOTE

Marguerit D. (2016), « Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois », *La Note d'analyse*, n° 41, France Stratégie, février.



Note d'analyse n° 42 – février 2016 – 12 pages

Marché du travail : un long chemin vers l'égalité

Catherine Bruneau, Clément Dherbécourt, Jean Flamand et Christel Gilles

Les écarts sur le marché du travail liés au sexe, à l'origine migratoire et au lieu de résidence restent considérables en France : les femmes, les personnes issues de l'immigration et les habitants de certains quartiers défavorisés connaissent des difficultés d'accès à l'emploi et une insertion dans l'emploi de moindre qualité, en termes de contrat de travail comme de salaires. Mais ces observations brutes ne suffisent pas à attester de discriminations, car ces écarts sont en partie dus à des facteurs objectifs, par exemple un moindre niveau de formation. Pour apprécier leur réalité, il faut décomposer ce qui tient à ces facteurs et s'intéresser aux écarts inexpliqués. L'analyse confirme l'importance des inégalités selon le sexe ou l'origine migratoire. Toutes choses égales par ailleurs, les hommes sans ascendance migratoire directe ont toujours plus de chances d'accès à l'emploi et de meilleurs salaires que les autres catégories étudiées. Quelle que soit leur origine, les femmes sont les plus pénalisées. Viennent ensuite les hommes natifs des DOM et les descendants d'immigrés d'Afrique (y compris Maghreb) pour lesquels les écarts sont équivalents. La situation des descendants d'immigrés européens est quant à elle comparable à celle des personnes sans ascendance migratoire directe. Enfin, les écarts liés à la résidence en zone urbaine sensible (ZUS) existent, mais ils sont relativement faibles. Sur vingt-cinq ans (1990-2014), on observe une forte réduction des écarts inexpliqués d'accès à l'emploi entre hommes et femmes. Le sur-chômage des femmes sans ascendance migratoire a quasiment disparu. L'évolution pour les hommes originaires du continent africain ou les résidents en ZUS est aussi positive, mais moins favorable sur longue période, et en partie remise en cause par la crise. En revanche, les écarts de salaires entre hommes et femmes persistent de manière frappante. Au-delà des enjeux proprement politiques qu'elles soulèvent en matière de justice et de cohésion sociale, ces inégalités qui recouvrent des phénomènes de discrimination mais ne peuvent s'expliquer uniquement par eux ont également des conséquences sociales et économiques que France Stratégie s'attachera à évaluer dans des travaux ultérieurs.

Écarts de probabilité d'être en emploi (en points de pourcentage)



Champ : individus âgés de 25 à 59 ans.

Lecture : entre 1990 et 1996, la probabilité d'être en emploi des natifs des DOM est de 5 points inférieure à celle des hommes sans ascendance migratoire directe, toutes choses égales par ailleurs. Pour les hommes et les femmes descendant d'immigré d'Afrique-Maghreb, les données ne sont pas disponibles pour 1990-1996.

Source : France Stratégie, sur la base des enquêtes Emploi (Insee)

POUR CITER CETTE NOTE

Bruneau C., Dherbécourt C., Flamand J. et Gilles C. (2016), « [Marché du travail : un long chemin vers l'égalité](#) », *La Note d'analyse*, n° 42, France Stratégie, février.

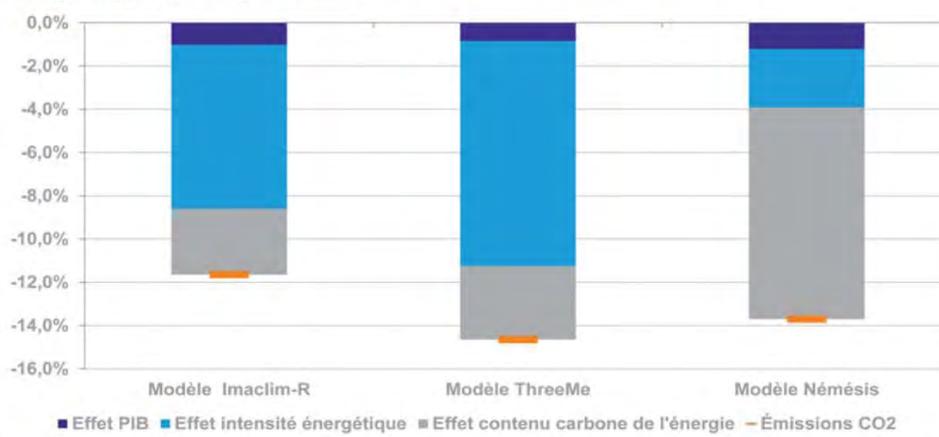


Modèles macroéconomiques et transition énergétique

Pierre Douillard, Anne Epaulard et Boris Le Hir

2015, année charnière dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Dans le cadre de l'ONU, la COP21 se conclut le 12 décembre par l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat ; en France, le Parlement avait adopté le 17 août la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Peu à peu se dessine un cadre juridique où les États prennent des engagements, créent de nouvelles obligations. Pour autant, le chemin qui conduira à la baisse des émissions de CO₂ via un changement dans les comportements est loin d'être tracé. Comment articuler les dispositifs requis par la réduction des émissions de CO₂ avec le redressement économique et la croissance ? Le débat est vif et France Stratégie a choisi d'y participer en réunissant en 2015 un groupe de travail qui, à l'aide des modèles macroéconomiques, a évalué quel serait, dans le cas de la France, l'impact de certaines mesures requises par la transition énergétique – par exemple d'une taxe carbone – sur le système économique pris dans sa globalité. Quelles conclusions tirer de cet exercice ? Premièrement, les modèles convergent pour indiquer qu'une taxation du carbone est efficace pour réduire les émissions mais que, même à long terme, elle a un coût en termes de PIB et d'emploi : une taxe carbone d'un montant de 1 % du PIB réduit le PIB de 1 % environ. Il conviendra de recycler les recettes correspondantes pour soutenir l'activité, notamment l'innovation et le marché du travail. Deuxièmement, les mécanismes conduisant à la réduction des émissions divergent fortement entre les modèles : certains projettent une baisse de l'intensité énergétique, d'autres des substitutions entre énergies. Les raisons de ces différences doivent être tirées au clair, car les conséquences des deux types d'effets pour les politiques publiques ne sont pas du tout les mêmes. Troisièmement, l'ampleur de l'effet récessif de court terme que pourrait induire la transition énergétique diffère selon les modèles. La question des politiques conjoncturelles d'accompagnement reste donc ouverte.

Impact d'une taxe carbone équivalente à 1 % du PIB sur les émissions de CO₂
Écarts par rapport au compte général



Source : à partir des simulations de Boitier et al. (2015)

POUR CITER CETTE NOTE

Douillard P., Epaulard A. et Le Hir B. (2016), « Modèles macroéconomiques et transition énergétique », *La Note d'analyse*, n° 43, France Stratégie, février.



Autocars interurbains : un bilan après six mois d'ouverture

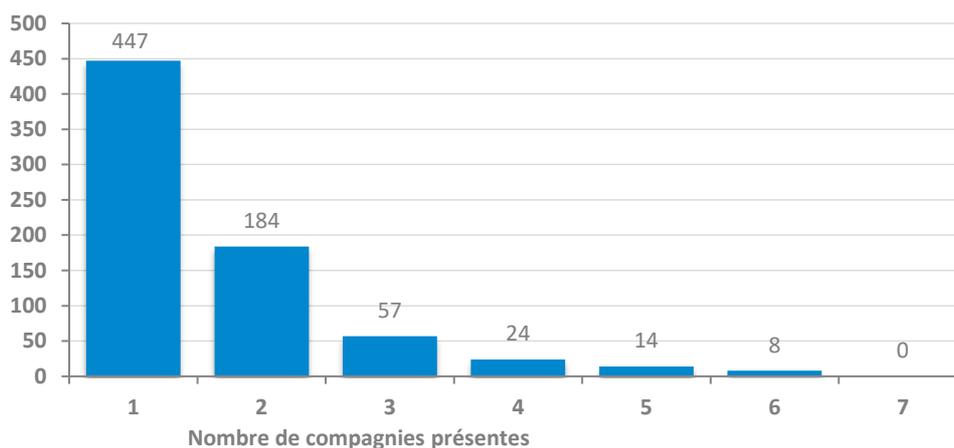
Anne Epaulard et Loïck Guilleminot

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 autorise les autocaristes à offrir, de leur propre initiative, des services réguliers de transports interurbains pour des trajets supérieurs à 100 km. L'objectif était d'accroître la mobilité des jeunes et des voyageurs les plus sensibles au prix des transports, et de développer de nouvelles offres sur les liaisons les plus fréquentées et sur celles mal desservies par les autres modes de transports collectifs. Six mois après la promulgation de la loi, quel bilan peut-on en tirer ?

Sur la base des données fournies par les compagnies d'autocar, 1 300 emplois directs auraient été créés et environ 1,5 million de passagers transportés (soit l'équivalent de 1,9 % du nombre de passagers des grandes lignes de la SNCF). Au-delà de ces chiffres agrégés, une cartographie du réseau à l'hiver 2015-2016 ainsi que des relevés de prix sur plusieurs parcours permettent d'identifier plusieurs points saillants. Le réseau semble se développer à un rythme rapide, comparable à ce qui a été observé en Allemagne après la libéralisation en janvier 2013. On dénombre environ 734 paires de villes sur le territoire métropolitain français reliées par une desserte directe (sans changement d'autocar) en dehors des liaisons d'initiative publique. Deux ans après la libéralisation, il y avait en Allemagne 911 paires de villes desservies.

Le secteur compte sept acteurs principaux qui se concurrencent sur les prix et la fréquence quotidienne des trajets (sur les lignes les plus concurrentielles). Compte tenu des prix et des durées de trajet observés, les autocars paraissent davantage en concurrence avec le covoiturage ou la voiture personnelle qu'avec les services ferroviaires. D'après nos relevés, le prix moyen au kilomètre d'un trajet en bus (4,5 centimes) est presque toujours inférieur à celui du covoiturage (de l'ordre de 6 centimes) et toujours bien en deçà du prix minimal d'un trajet similaire en train (10 centimes pour les billets les moins chers accessibles à tous). À moyen terme, il est possible que s'opèrent des fusions entre compagnies de bus, comme cela été observé en Allemagne ou dans les autres pays ayant libéralisé ce secteur avant la France.

Paires de villes desservies par un trajet (sans changement) en autocar et intensité de la concurrence (hiver 2015-2016)



POUR CITER CETTE NOTE

Epaulard A. et Guilleminot L. (2016), « Autocars interurbains : un bilan après six mois d'ouverture », *La Note d'analyse*, n° 44, France Stratégie, mars.



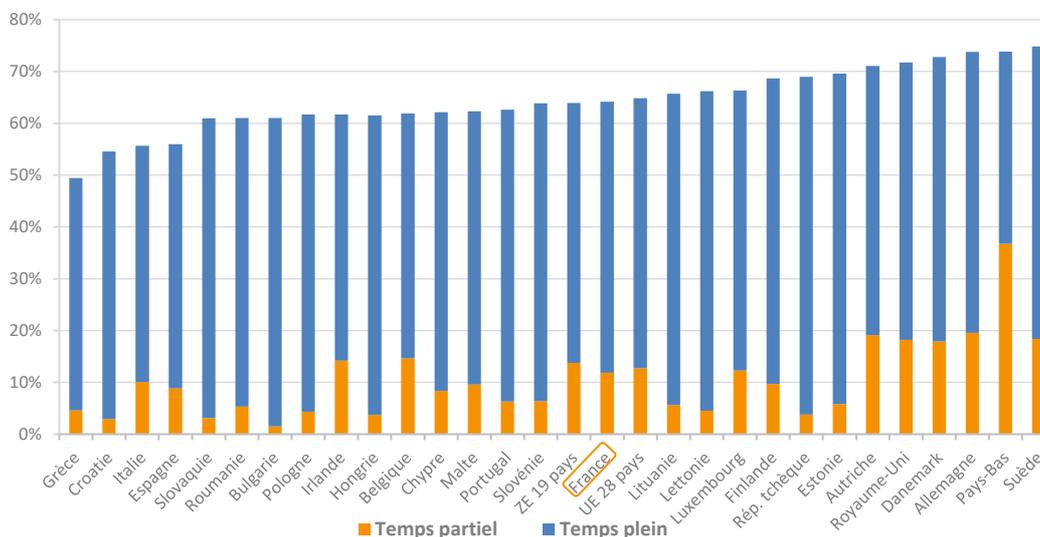
Le temps partiel, une réserve d'emplois ?

Amandine Brun-Schammé et Nicolas Le Ru

En France, 4,7 millions de personnes travaillent à temps partiel, soit 12 % de la population en âge de travailler. Cette part est inférieure de 7 points à celle des pays européens affichant les plus forts taux d'emploi. Un décalage d'une telle amplitude suggère qu'il y a là une réserve d'emplois et qu'une politique bien ciblée de promotion du temps partiel répondrait aux attentes de certaines catégories de population en même temps qu'aux besoins de certains secteurs d'activité. Or l'analyse montre que le déficit d'emplois à temps partiel en France est à relativiser. D'abord parce qu'il est en partie compensé par le fait que les femmes d'âge médian travaillent davantage à temps plein. C'est là le résultat de politiques publiques menées au cours des dernières décennies en matière d'emploi et de famille. Ensuite parce qu'en France, l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein tendent à se substituer l'un à l'autre, contrairement à ce qui est observé en Allemagne par exemple, où les deux types d'emploi sont plus complémentaires.

En termes sectoriels, les écarts d'emplois entre la France et les pays les plus performants proviennent principalement de l'industrie manufacturière et du commerce. Le déficit d'emploi manufacturier est dû pour l'essentiel au moindre poids économique de l'industrie. Dans le commerce, il s'explique pour une part importante par des différences en matière de temps de travail : le taux d'emploi à temps partiel est effectivement plus faible en France que dans les pays à fort taux d'emploi mais la durée moyenne des temps partiels y est aussi plus longue. Les écarts se resserrent ainsi fortement quand ils sont mesurés non plus en nombre d'emplois mais en équivalent temps plein, ce qui réduit encore l'ampleur du gisement espéré.

Taux d'emploi à temps plein et à temps partiel dans les pays de l'Union européenne, en 2014



Note : taux d'emploi = nombre de personnes en emploi âgées de 15 à 64 ans/population totale âgée de 15 à 64 ans
Source : France Stratégie, d'après l'Enquête sur les forces de travail (Eurostat)

POUR CITER CETTE NOTE

Brun-Schammé A. et Le Ru N. (2016), « Le temps partiel, une réserve d'emplois ? », *La Note d'analyse*, n° 45, France Stratégie, mars.



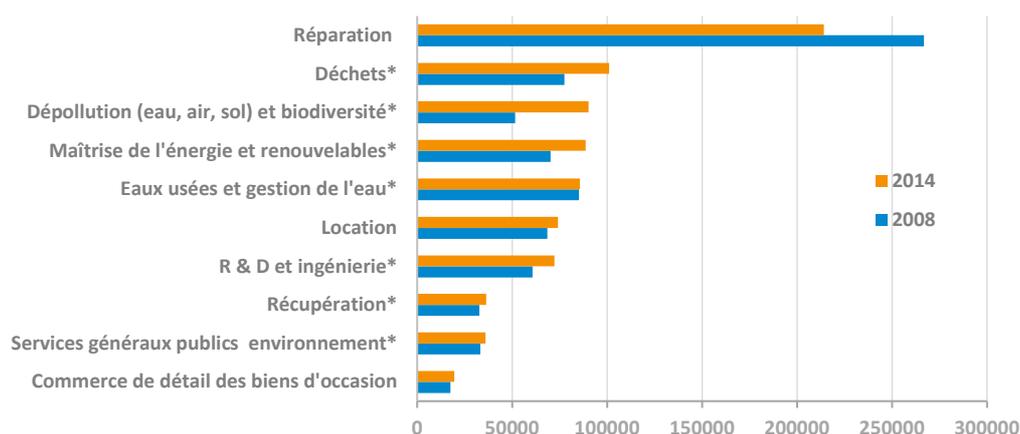
L'économie circulaire, combien d'emplois ?

Cécile Jolly et Pierre Douillard

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à « dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ». La Commission européenne a confirmé cet objectif dans son « Paquet économie circulaire » présenté le 2 décembre 2015. Comment évaluer cependant qu'une économie devient plus circulaire ? La réduction des impacts environnementaux liés à la consommation pourrait être mesurée par une empreinte écologique par habitant, mais les indicateurs cherchant à sommer ces impacts font débat. Quant à la consommation de ressources, dont l'économie circulaire vise à « fermer la boucle », l'analyse bute également sur l'hétérogénéité des matières considérées, qu'il s'agisse de matières premières ou issues de déchets. Pour autant, en mobilisant une batterie d'indicateurs partiels d'ores et déjà disponibles, cette note suggère qu'il reste du chemin à parcourir pour parvenir à découpler la croissance économique française et celle de la consommation des ressources qu'elle induit, et à diminuer son impact environnemental.

Cette note propose également d'approcher l'économie circulaire via un indicateur – nouveau – d'emploi. Le passage vers une économie plus circulaire implique en effet des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser. Sont en première ligne les « éco-activités », qui participent directement à la préservation de l'environnement, mais aussi de nombreux secteurs comme la location, la réparation et le réemploi ou la réutilisation, qui allongent la durée de vie des biens et réduisent la production de déchets. Portée par la révolution numérique, une telle mutation pourrait s'accompagner d'une modification radicale des modèles d'affaire économiques. Après avoir défini le périmètre de ces activités, la note évalue le volume d'emploi aujourd'hui concerné à 800 000 emplois équivalents temps plein.

Emploi dans l'économie circulaire, en milliers d'équivalents temps plein, 2008-2014



* Calculs SOeS : estimations d'emploi par produits. « Dépollution (eau, air, sol) et biodiversité » intègre l'agriculture biologique (réhabilitation des sols). Les déchets comprennent les déchets radioactifs. Voir Auzanneau M. (2015), *Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 : premiers résultats*, SOeS

Champ : France entière.

Sources : enquête Emploi et comptabilité nationale de l'Insee, SOeS, estimations des auteurs



Note d'analyse n° 47 – avril 2016 – 8 pages

La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité

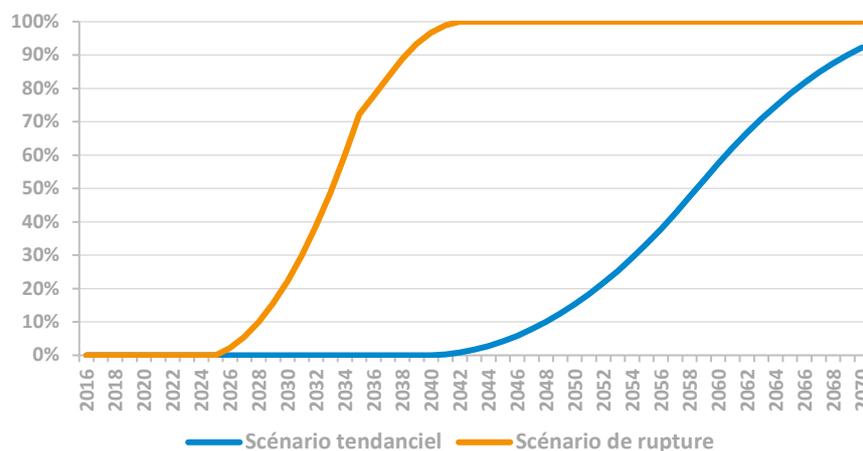
Lionel Janin, Mehdi Nemri et Christine Raynard

Le véhicule autonome semble engagé sur une voie rapide. Depuis des années déjà, les dispositifs d'aide à la conduite préparaient le terrain. Aujourd'hui, la mise au point d'un véhicule entièrement autonome – soit un robot doté de capacités d'analyse et de pilotage sans intervention humaine – devient une perspective crédible à moyen terme.

Souvent abordé sous l'angle strictement technologique, le véhicule autonome doit aussi se lire comme une manifestation de la transition numérique à l'œuvre dans les transports. On retrouve ici les mêmes facteurs qui ont contribué hier à transformer la téléphonie mobile ou les médias : les effets de réseau jouent à plein, la quête du système d'exploitation fait figure d'enjeu central, des usages innovants laissent présager de nouveaux modèles économiques. Des effets analogues à ceux apparus dans d'autres secteurs sous l'irruption du numérique sont aussi à prévoir, comme l'arrivée de nouveaux acteurs dans la filière automobile, la restructuration de la chaîne de valeur autour de plateformes ou la place croissante que tiendront les services par rapport à la possession d'un véhicule.

La vitesse de déploiement du véhicule autonome n'en demeure pas moins incertaine : elle dépend non seulement de la date de mise au point technique, mais aussi de la pénétration des usages et du renouvellement du parc automobile existant. À titre illustratif, cette note décrit un scénario tendanciel, dans lequel le déploiement est très progressif à partir de 2040 ; et un scénario de rupture où, dès 2020, des véhicules qui ne sont pas encore autonomes mais peuvent le devenir par simple mise à jour logicielle accélèrent la période d'apprentissage et entraînent un déploiement rapide à partir de 2025.

Déploiement du véhicule autonome (en pourcentage du parc automobile)



Source : France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Janin L., Nemri M. et Raynard C. (2016), « La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité », *La Note d'analyse*, n° 47, France Stratégie, avril.

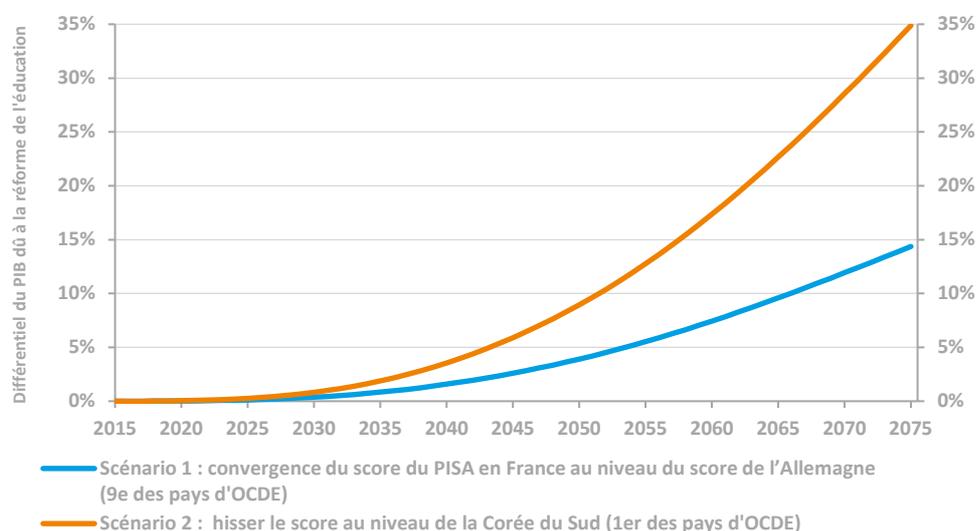


L'éducation peut-elle favoriser la croissance ?

Arthur Heim et Jincheng Ni

La théorie économique donne un rôle important à l'éducation dans la dynamique de la croissance, en modifiant la productivité du facteur travail et en augmentant les capacités d'innovation de l'économie. Depuis le milieu des années 1980, l'éducation est étudiée par les macroéconomistes pour identifier son impact sur le progrès économique. En 2011, Hanushek et Woelßmann ont modélisé la relation entre le taux moyen de croissance et des mesures composites de qualité du capital humain. Appliqué à la France, ce modèle permet d'estimer l'effet sur la croissance d'une amélioration des résultats de son niveau d'éducation mesuré par les tests PISA à travers deux scénarios. Le premier permettrait à la France de rejoindre le niveau PISA de l'Allemagne, le second celui de la Corée du Sud, qui, dans ce classement mondial, atteint les meilleurs scores. Les impacts économiques de ces scénarios, ou plutôt des réformes éducatives qui permettraient d'atteindre de tels scores, seraient substantiels. La croissance du PIB pourrait être rehaussée de respectivement 0,12 et 0,28 point par an d'ici 2050 et de 0,37 et 0,83 point par an entre 2050 et 2075. De telles estimations sont néanmoins à considérer avec prudence, car il reste délicat de quantifier l'impact causal de la qualité du capital humain sur la croissance. Au-delà de cette difficulté, il est également nécessaire d'identifier les réformes éducatives qui permettraient d'améliorer durablement et significativement les performances des élèves : des évaluations microéconométriques et des calculs coûts-bénéfices bien menés pourraient y contribuer.

Impact économique d'une réforme de l'éducation



Source : calcul France Stratégie, selon l'application du modèle Hanushek & Woelßmann

POUR CITER CETTE NOTE

Heim A. et Ni J. (2016), « L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? », *La Note d'analyse*, n° 48, France Stratégie, juin.

Note d'analyse n° 49 – juillet 2016 – 8 pages

L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore

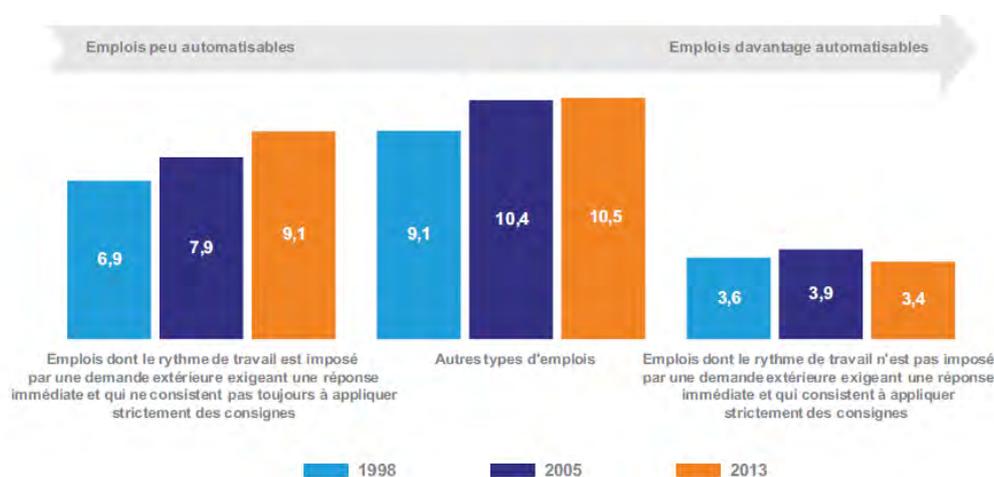
Nicolas Le Ru

Combien d'emplois sont menacés par l'automatisation ? L'analyse du passé récent montre que les emplois a priori peu automatisables — parce qu'ils nécessitent des interactions sociales, de l'adaptabilité, de la flexibilité ou de la capacité à résoudre des problèmes — sont de plus en plus nombreux en France. Les emplois plus facilement automatisables ont, quant à eux, légèrement diminué. Aujourd'hui, environ 15 % des salariés occupent de tels emplois en France. Le recentrage des métiers sur les tâches les plus difficilement automatisables, et plus largement la manière dont l'exercice des métiers a évolué, explique l'essentiel de ces évolutions.

Toutefois, la comparaison du degré de robotisation de l'industrie dans d'Europe ou l'exemple du déploiement des caisses automatiques dans la grande distribution montrent que l'automatisation des emplois ne se résume pas qu'à une question technologique : un emploi n'est pas nécessairement remplacé par une machine dès lors qu'il peut techniquement l'être. D'autres facteurs influencent le déploiement des automates comme le mode d'organisation du travail, l'acceptabilité sociale et la rentabilité économique.

La révolution numérique étant à la fois source de destruction, de transformation et de création d'emplois, la seule analyse des emplois potentiellement remplaçables par des machines ou des logiciels ne permet pas de conclure sur l'effet global de l'automatisation sur l'emploi.

Emplois salariés, selon leur rythme de travail et l'application stricte de consignes entre 1998 et 2013 (en million)



Lecture : Les emplois salariés dont le rythme de travail est imposé par la satisfaction immédiate de la demande des clients et qui ne consistent pas à appliquer strictement des consignes ont augmenté de 1,04 million entre 1998 et 2005 – passant de 6,9 millions à 7,9 millions – puis de 1,14 million entre 2005 et 2013, passant de 7,9 millions à 9,1 millions.

Source : France Stratégie, d'après Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquêtes Conditions de travail.

POUR CITER CETTE NOTE

Le Ru N. (2016), « L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », *La Note d'analyse*, n° 49, France Stratégie, juillet.



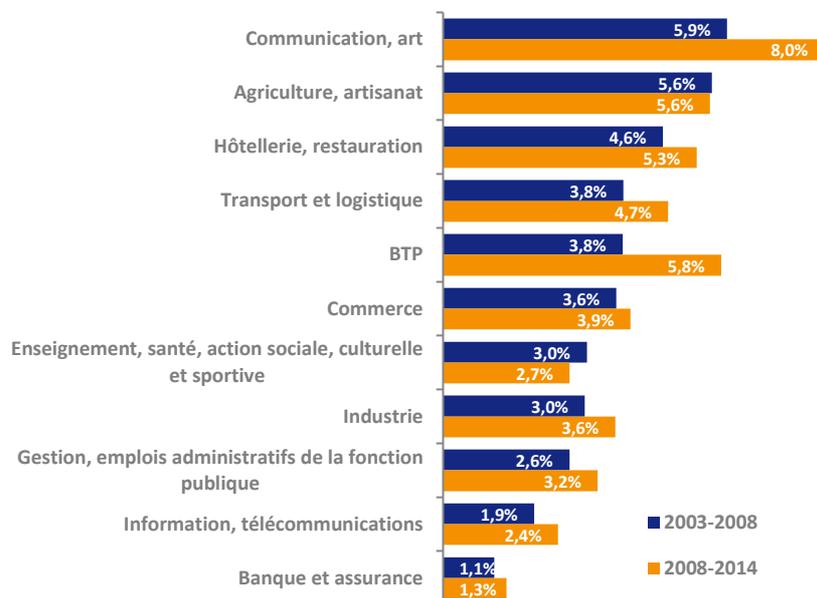
Note d'analyse n° 50 – octobre 2016 – 8 pages

Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses

Jean Flamand

Depuis le début des années 1980, les transitions professionnelles se sont progressivement intensifiées, et la dernière décennie (2003-2014), marquée par la crise financière en 2008, n'a pas remis en cause cette tendance. Sur ces dix dernières années, la multiplication et le raccourcissement des contrats courts ainsi que l'augmentation des embauches récurrentes chez un même employeur constituent les indices les plus visibles d'une fragilisation du lien existant entre salarié et employeur. Une analyse des transitions de l'emploi vers le chômage par métiers et par types de contrat montre que le marché du travail français fonctionne à deux vitesses : une partie des actifs se trouve en situation d'instabilité récurrente, aux premiers rangs desquels les jeunes et les moins qualifiés. Dans ce contexte d'instabilité accrue, les chances d'obtention d'un CDI à horizon d'un an sont en baisse et elles restent plus faibles pour un chômeur que pour un salarié en CDD ou en mission d'intérim. Davantage de chômeurs choisissent désormais le statut de non-salariés, mais la majorité des emplois qu'ils retrouvent restent des emplois salariés à durée limitée. Ils sont en outre plus souvent à temps partiel. Ce diagnostic conforte l'importance du débat autour de la flexisécurité : il conduit à s'interroger sur la manière dont les politiques de l'emploi peuvent favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des plus fragiles, et plus généralement la construction des carrières professionnelles.

Taux de transition annuels de l'emploi vers le chômage selon le domaine professionnel (2003 à 2014, en %)



Source : France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi 2003-2004 (Insee), données pondérées du panel

POUR CITER CETTE NOTE

Flamand J. (2016), « Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses », *La Note d'analyse*, n° 50, France Stratégie, octobre.



Peut-on éviter une société d'héritiers ?

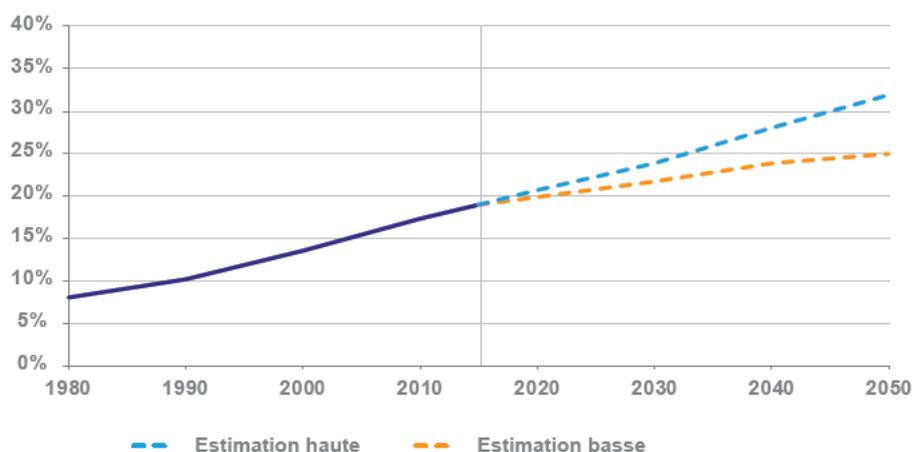
Clément Dherbécourt

La fiscalité en matière de successions et de donations est appelée à devenir un enjeu majeur pour la société française. D'abord pour des raisons démographiques, car le décès des générations nombreuses du baby-boom va entraîner une hausse significative des montants transmis chaque année. Mais aussi pour des raisons économiques car sur les vingt dernières années le patrimoine a augmenté plus vite que les revenus et s'est concentré entre les mains des plus aisés. L'augmentation de l'espérance de vie incite par ailleurs à trouver des manières de permettre un meilleur accès des jeunes générations au patrimoine.

Pour lutter contre l'inégalité des chances et éviter l'apparition d'une société à deux vitesses, où le patrimoine serait hérité à un âge avancé par une petite partie de la population, la fiscalité a un rôle important à jouer. La France dispose certes d'une fiscalité redistributive sur les héritages depuis le début du XX^e siècle. L'examen d'ensemble de cet outil montre néanmoins son inefficacité à limiter les inégalités de patrimoine et son inadaptation aux enjeux du XXI^e siècle.

La note propose de réformer en profondeur la fiscalité des transmissions en la reconstruisant du point de vue des héritiers. Au lieu de taxer les héritages transmis à chaque décès, il s'agit de taxer le patrimoine total reçu par l'héritier au cours de sa vie, de sorte que celui qui reçoit plus paie un taux plus élevé. Afin d'encourager la pratique de la donation et le legs par testament des grands-parents vers les petits-enfants, les sommes reçues par les jeunes héritiers pourraient être imposées à un taux plus faible que celles reçues par les héritiers plus âgés.

Successions et donations annuelles en pourcentage du revenu disponible net des ménages



Source : France Stratégie, d'après le scénario de croissance central du Conseil d'orientation des retraites et le scénario de population central de l'Insee

POUR CITER CETTE NOTE

Dherbécourt C. (2017), « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *La Note d'analyse*, n° 51, France Stratégie, janvier.

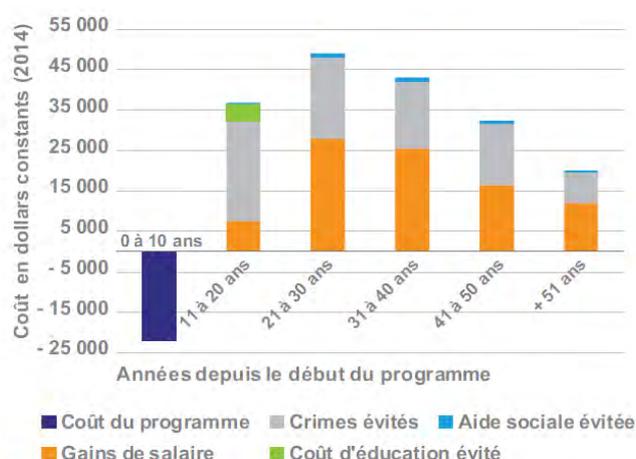


Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ?

Arthur Heim

Apparue à la fin des années 1990, la notion d'investissement social a gagné du terrain au point d'inspirer aujourd'hui les orientations de la Commission européenne en matière de politiques sociales. Elle se veut une réponse aux nouveaux risques sociaux nés des évolutions sociétales – monoparentalité, parcours professionnels heurtés, dépendance, etc. Il s'agit d'intervenir en amont pour armer les individus en les dotant en compétences et en capacités d'agir. Les mesures de compensation font place aux mesures de prévention, avec cette idée centrale que la dépense sociale engagée aujourd'hui rapportera à l'avenir. Pour l'État-providence, c'est une révolution copernicienne : soudain les dépenses sociales ne sont plus des charges mais un investissement, dont on peut même concevoir le rendement. Une telle démarche ne peut conquérir sa crédibilité que si elle parvient à apporter la preuve de ces retours sur investissement. Or une telle démonstration suppose un changement radical d'approche par rapport aux travaux empiriques aujourd'hui disponibles. Dans un premier temps, il faut chercher à mesurer les effets des politiques concernées, en mobilisant les évaluations d'impact des politiques sociales dans tous les domaines. Dans un second temps, les résultats de ces évaluations peuvent alimenter des modèles économiques liant les coûts et la dépense sociale aux bénéfices ainsi identifiés de façon robuste. Pour y parvenir, il faut améliorer les données disponibles sur le coût des investissements sociaux mais aussi trouver la valeur monétaire des effets induits par l'investissement social – la valeur de gains de performances scolaires, par exemple – avec toute la difficulté que cela suppose.

Estimations du rendement du programme Perry Preschool, une évaluation pionnière et à long terme



Lecture : ce graphique présente les coûts et bénéfices nets (actualisés au taux de 3 %) par enfant bénéficiaire du programme HighScope Perry Preschool Curriculum. Ce programme expérimental d'éducation préscolaire conduit dans les années 1960 aux États-Unis auprès de très jeunes enfants défavorisés a donné lieu aux premiers travaux empiriques rigoureux pour démontrer le rendement à long terme d'un investissement dans la petite enfance. La dernière évaluation démontre que ces enfants, suivis toute leur vie, ont plus souvent obtenu leur diplôme d'études secondaires, ont commis moins de crimes, ont moins recours aux services sociaux et gagnent plus d'argent que la cohorte n'ayant pas bénéficié du programme. De cette évaluation d'impact emblématique, on retient souvent l'idée qu'un dollar dépensé en matière d'intervention précoce peut rapporter 17 dollars à la société.

Source : Council of Economic Advisers (2015), *The Economics of Early Childhood Investments*, Executive Office of the President of the United States, Washington D.C. Les analyses coûts-bénéfices sont tirées de Heckman J.J., Moon S., Pinto R.R., Savellyev P.A. et Yavitz A. (2010), "The rate of return to the HighScope Perry Preschool Program", *Journal of Public Economics*, 94.

POUR CITER CETTE NOTE

Heim A. (2017), « Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ? », *La Note d'analyse*, n° 52, France Stratégie, janvier.

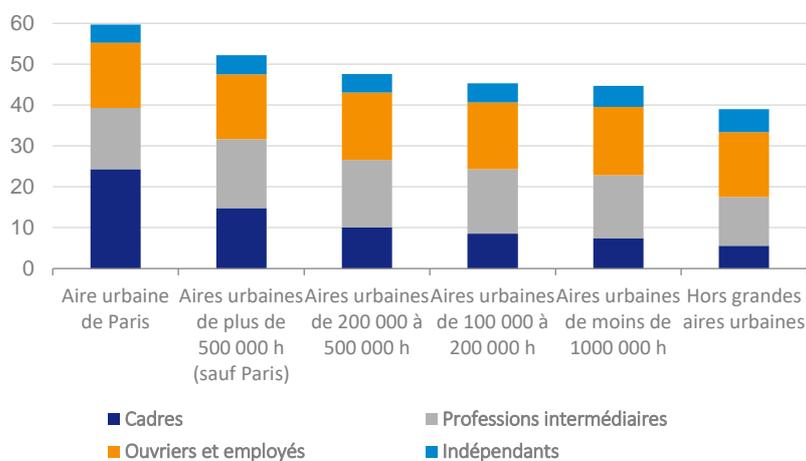


Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?

Frédéric Lainé

Le début du XXI^e siècle est marqué par un mouvement de concentration de l'emploi dans une douzaine de métropoles françaises. Ce phénomène constitue un tournant par rapport à la seconde moitié du XX^e siècle, où l'expansion de l'emploi salarié avait profité à toutes les villes, petites et grandes. La métropolisation du développement économique est tirée par une tendance à la concentration géographique des emplois de cadres. L'exercice de prospective sur les métiers en 2022, mené conjointement par France Stratégie et la Dares, conduit à tabler sur la poursuite de ce mouvement. Il n'est pas néfaste en lui-même : les spécialisations métropolitaines qui se sont forgées au fil des ans traduisent la formation de grands pôles de compétences, construits sur la complémentarité des appareils productifs locaux et sources de création de richesses. Encore faut-il que ce dynamisme économique des métropoles parvienne à irriguer au-delà, à l'intérieur même des territoires. Cela passe par la capacité des zones périphériques à faire réseau avec les métropoles, qu'il s'agisse d'économie productive (orientée vers les marchés extérieurs) ou d'économie résidentielle (destinée à satisfaire les besoins de la population locale). Un mouvement de déconcentration de certains métiers ou activités dans des aires urbaines de taille plus réduite contribuerait à ce rééquilibrage.

Les métiers à fort potentiel de créations d'emplois (en pourcentage)



Note : sont retenus les métiers pour lesquels le taux de création d'emplois entre 2012 et 2022 est supérieur à la moyenne générale dans le scénario central.

Lecture : dans l'aire urbaine de Paris, les métiers à fort potentiel de créations d'emplois représentent 60 % de l'emploi total. Dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants, ils représentent 45 % de l'emploi total.

Champ : France entière.

Source : France Stratégie, d'après Insee, recensement de population au lieu de travail de 2011 ; France Stratégie et Dares (2015), *Les métiers en 2022*

POUR CITER CETTE NOTE

Lainé F. (2017), « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *La Note d'analyse*, n° 51, France Stratégie, février.



Documents de travail



Document de travail n° 2013-01 – juin – 26 pages
L'effet des « taxes comportementales »

Pierre-Yves Cusset

La fiscalité comportementale désigne un ensemble de taxes dont la finalité est d'influencer les comportements des consommateurs pour les détourner de pratiques jugées nocives pour leur bien-être. Les plus connues de ces taxes concernent l'alcool et le tabac. Plus récemment, des taxes sur les produits gras ou sucrés ont fait leur apparition. De très nombreuses études ont cherché à mesurer l'efficacité de cet outil fiscal du point de vue de sa capacité à modifier les comportements. Elles font le plus souvent preuve de beaucoup d'innovation dans les modèles théoriques développés et les stratégies d'identification utilisées. L'effet de la taxation sur l'amélioration de la santé des consommateurs n'est pas direct. Il transite par sa capacité à induire une hausse effective des prix, puis, à provoquer une baisse significative de la consommation, malgré l'existence de produits de substitution et de sources d'approvisionnements parallèles. En tout état de cause, ces études révèlent que la taxation du tabac et de l'alcool constituent des moyens efficaces pour faire baisser la consommation de ces deux produits dans la population. Pour les boissons sucrées et les produits gras, les études sont moins nombreuses et l'effet semble plus limité.



Document de travail n° 2013-02 – juin – 116 pages
L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ?

Camille Guézennec et Guillaume Malochet

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est marqué par deux tendances : le développement d'une culture entrepreneuriale, caractérisée par l'essor d'entreprises sociales au côté des structures traditionnelles à but non lucratif, et une diversification de ses sources de financement, ce secteur faisant désormais davantage appel aux capitaux privés. Pour alimenter les réflexions et les discussions engagées sur le financement de l'économie sociale et solidaire, en France mais aussi à l'étranger, ce document de travail présente les résultats d'une comparaison internationale réalisée sur un outil de financement original : *l'impact investing*. Désignant des investissements cherchant à conjuguer rendement financier et impact social, *l'impact investing* se distingue aussi bien de la finance traditionnelle, de la philanthropie, que de l'investissement dit « socialement responsable ». Ce document de travail présente un état des lieux du marché de *l'impact investing* dans treize pays. Il fait ensuite le point sur les freins à lever pour accroître l'accès des entreprises sociales aux capitaux privés. Il conclut sur les leviers disponibles pour les pouvoirs publics, tout particulièrement en France, afin de le développer.

SYNTHÈSE EN ANGLAIS

Guézennec C. et Malochet G. (2013), « [Impact investing: A way to finance the social and solidarity economy? An international comparison](#) », *Document de travail*, No. 2013-02, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, June, 43 pages.



Document de travail n° 2013-03 – juillet – 35 pages

La protection sociale en Amérique latine

Catherine Collombet

La protection sociale en Amérique latine s'inscrit dans une histoire longue. Jusque dans les années 1970, les systèmes se sont construits selon une logique du « haut vers le bas », la protection sociale étant d'abord mise en place pour des catégories favorisées puis progressivement étendue. Après une phase de fragilisation, la protection sociale connaît, depuis les années 2000, une nouvelle expansion, cette fois-ci selon une logique du « bas vers le haut », qui part des plus défavorisés. L'accès aux soins des plus pauvres est amélioré par des couvertures non contributives et la restructuration de l'offre de soins. Les « transferts monétaires conditionnels » réduisent de manière efficace l'extrême pauvreté. Des mécanismes de solidarité se développent également en matière de retraites, tant dans les systèmes par répartition que par capitalisation. Des défis considérables demeurent cependant en termes de niveau des inégalités, ampleur du travail informel et vieillissement. La France, qui a un intérêt stratégique à appuyer le développement de la protection sociale dans les pays émergents, pourrait renforcer encore sa coopération avec cette zone en la positionnant selon quatre axes : universalisation de la couverture maladie, appui à la sortie de l'informalité, préparation de la société au vieillissement et offre d'accueil des jeunes enfants.



Document de travail n° 2013-04 – juillet – 52 pages

Approvisionnements en métaux critiques

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Suzanne Lutfalla

Ce document de travail analyse les risques liés à l'approvisionnement en « métaux mineurs » nécessaires à de nombreuses technologies d'avenir. Qualifiés de « critiques », ces métaux possèdent une grande importance économique – des secteurs aussi stratégiques que les transports et l'énergie en dépendent. Ils sont également soumis à des risques qui menacent leur approvisionnement – non pas parce qu'ils font l'objet d'une pénurie physique mais parce qu'il est difficile d'augmenter rapidement leur production, que les gisements actuellement en production sont très concentrés, et que d'autres facteurs aggravants les concernent : restrictions à l'exportation, indispensables réglementations sanitaires et environnementales, etc. Ce document formule des recommandations de politiques publiques susceptibles d'accompagner les entreprises françaises et européennes, de les aider à renforcer leur stratégie d'approvisionnement et à améliorer leur compétitivité par la mise en place de politiques industrielles adaptées (concernant le recyclage et les ressources minières notamment) et le développement de la coopération internationale et de la R & D.

DOCUMENT ASSOCIÉ

Barreau B., Hossie G. et Lutfalla S. (2013), « Approvisionnements en métaux critiques : un enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne ? », *La Note d'analyse*, n° 3, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juillet.



Document de travail n° 2013-05 – septembre – 22 pages

Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre

Dominique Auverlot, Joël Hamelin et Jean-Luc Pujol

Les premières années d'application de la Charte de l'environnement ont confirmé la nécessité de considérer le principe de précaution comme un principe d'action qui doit s'appuyer sur le meilleur état de la connaissance technique et scientifique et conduire à la réalisation de travaux de recherche accrus. Ce principe est malheureusement très souvent mal compris de la part du citoyen, mais aussi parfois des hommes politiques, très mal relayé par les médias, et sert trop souvent d'argument à l'immobilisme ou au choix d'un moratoire qui n'est alors utilisé que comme le report d'une décision pendant plusieurs mois : sa mise en œuvre doit déclencher au contraire les programmes de recherche et les approfondissements nécessaires à l'évaluation des incertitudes existantes. Les décisions du Conseil Constitutionnel à travers la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité devraient encadrer l'application du principe de précaution. Il est encore trop tôt pour juger du rôle de cette instance et de sa capacité à le considérer effectivement comme un principe d'action et à corriger les dérives auxquelles il pourrait donner lieu. Un jugement exclusivement juridique sur la constitutionnalité ou non d'une décision risque de ne pas prendre en compte de telles considérations.

Une réflexion plus spécifique sur l'application du principe de précaution à la santé devrait être menée. Mal transposé dans ce domaine, ce principe pourrait conduire à des blocages extrêmement dommageables et à retarder l'adoption d'un certain nombre de nouvelles thérapies. Les exemples des OGM et de l'utilisation du clonage animal dans l'alimentation doivent enfin attirer notre attention sur deux points. Si un gouvernement pouvait, dans le cadre de l'OMC, et au-delà d'oppositions légitimes sur le plan de la santé et de l'environnement, prendre en compte dans ses décisions les interrogations culturelles ou sociétales que suscite un nouveau produit ou une nouvelle culture, on éviterait l'instrumentalisation possible de l'incertitude scientifique et technique au profit de dispositifs légitimés d'encadrement, de surveillance et de responsabilité.

Par ailleurs, la bonne application du principe de précaution suppose la mobilisation des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Il faut cependant garder en tête qu'elle ne reflète parfois que l'état des questionnements avérés : l'industrie privée peut ne pas avoir instruit publiquement les questions – parfois gênantes pour elle – qu'imposeraient l'intérêt public et le besoin de confiance. De plus, certaines données restent parfois confidentielles en raison d'un usage excessif du secret industriel.



Document de travail n° 2013-06 – octobre – 27 pages

Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs

Les raisons d'une « exception française »

Mohamed Harfi

Ce document de travail analyse l'insertion professionnelle des docteurs en France. Le nombre de doctorats délivrés est faible au regard des sortants chaque année du système éducatif et des effectifs de l'enseignement supérieur. Mais la question de leur insertion est importante car les docteurs constituent une ressource humaine essentielle dans le secteur de la recherche-développement (R & D), donc un élément de compétitivité dans les économies de la connaissance, de consolidation des

espaces européens de l'enseignement supérieur et de la recherche, et d'attractivité internationale. L'analyse menée en 2010 montre d'une part, qu'il existe bien une césure depuis une dizaine d'années au niveau du doctorat : le taux de chômage des titulaires de doctorat est supérieur à celui des diplômés de niveau master. Les données les plus récentes confirment bien une insertion difficile, mais plus favorable que celle des diplômés au niveau master. D'autre part, le taux de chômage des titulaires d'un doctorat est près de trois fois supérieur à celui des pays de l'OCDE. Cette situation n'est pas due à une surproduction de diplômés. En France, c'est surtout le sous-investissement en R & D du secteur privé et, dans une moindre mesure, la préférence donnée aux ingénieurs pour les postes de recherche qui pèsent sur l'insertion professionnelle des docteurs. Enfin, si le faible taux de chômage des docteurs dans les pays de l'OCDE s'accompagne d'une plus grande proportion des emplois en CDD, celle-ci reste également importante en France.



Document de travail n° 2013-07 – décembre 2013 – 60 pages

Sous-traitance confiée, performances productives et risques

Une application aux entreprises manufacturières françaises

Claude Mathieu, Jean-Paul Nicolai et Marine Tépat

Pour analyser les relations entre sous-traitance confiée et performances productives des firmes, nous proposons un modèle à trois équations : une première équation (de sélection) pour le statut de donneur d'ordre, une deuxième, équation (d'intérêt) du volume d'outsourcing confié, enfin une troisième équation de performance, fonction du montant (estimé) de la sous-traitance confiée.

À partir d'un échantillon non cylindré de 27 311 entreprises manufacturières françaises suivies sur la période 1998-2007, les estimations réalisées montrent que la probabilité d'être donneur d'ordre est d'autant plus forte que les entreprises sont performantes. Les firmes les plus performantes sont aussi celles pour lesquelles le volume de sous-traitance confié est le plus élevé. La sous-traitance confiée améliore en retour la performance des firmes dans les secteurs de moyenne et basse technologie tandis qu'elle la détériore dans les secteurs de haute et de moyenne-haute technologie. Cette détérioration est surtout sensible pour les donneurs d'ordre qui recourent le plus à la sous-traitance, la relation entre sous-traitance confiée et performance dans ces secteurs étant une relation en U.

Il en ressort également que les entreprises utilisent la sous-traitance pour externaliser les risques conjoncturels mais préfèrent internaliser les risques technologiques. Enfin, la sous-traitance confiée ne semble pas être un moyen utilisé par les firmes pour minimiser leurs coûts de production.

LIRE LA VERSION ANGLAISE

Mathieu C., Nicolai J.-P. et Tépat M. (2013), « *Entrusted outsourcing, productive performance and risks. An application to French manufacturing firms* », *Document de travail*, No 2013-07, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, December, 56 pages.



Document de travail n° 2013-08 – décembre – 24 pages

Retours d'enquête sur la filière « silver économie »

Sanaa Hallal

En 2013, alors que la France est en pleine mutation démographique, l'enquête « Acteurs, Activités et Perspectives » réalisée sur la Silver Économie, adressée aux acteurs de la filière (entreprises et associations) apporte les premiers éléments d'un cadrage macroéconomique. Compte tenu de la méthode retenue, seules les entreprises déjà engagées activement au sein de la Silver Économie ont pu être contactées. Les premiers résultats obtenus sont toutefois déjà très intéressants. Avec un chiffre d'affaires estimé à 16,6 milliards d'euros, ces entreprises dont une part non négligeable a été créée lors de la dernière décennie, sont créatrices d'emplois. La filière, dont le dynamisme s'appuie également de manière importante sur l'apport de l'économie sociale et solidaire ainsi que sur la participation de nombreux bénévoles, aurait pourvu 90 000 emplois en 2012, selon notre recensement. À l'horizon 2017, son niveau serait amené à s'accroître de l'ordre de 50 %, avec un taux de croissance annuel moyen estimé autour de 14 %.

Le domaine d'activité clef de la Silver Économie est constitué des services d'accompagnement à la personne. La composante technologique dans les produits et les services de la Silver Économie est de plus en plus prégnante ; le développement des « gérontechnologies », de la téléassistance en particulier, en est l'exemple le plus probant. La structure de l'offre au vu de ce premier recensement indique que les entreprises de la filière exercent des activités davantage à un niveau local ou national, la dimension régionale étant plus faiblement représentée. Les résultats indiquent par ailleurs un dynamisme relatif des entreprises implantées à l'international en matière de dépenses en R & D, toutefois inférieures à la moyenne nationale.

DOCUMENT ASSOCIÉ

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France*, décembre.



Document de travail n° 2014-1 – août – 40 pages

Les pratiques pédagogiques efficaces

Conclusions de recherches récentes

Pierre-Yves Cusset

Les études cherchant à évaluer l'efficacité des pratiques pédagogiques, plus nombreuses dans le contexte anglo-saxon qu'en France, se développent tant en quantité qu'en qualité. Ce document de travail présente d'abord la méthodologie et les limites de ces travaux, avant de synthétiser leurs résultats. Pour l'apprentissage de la lecture, ces recherches mettent en évidence l'intérêt, pour le déchiffrement, d'un enseignement systématique de la relation phonème-graphème mais démontrent aussi qu'il est possible de faire progresser les enfants en compréhension de texte en recourant à une approche structurée et explicite. Les approches de type apprentissage coopératif entre pairs sont également bénéfiques pour la lecture, mais uniquement dans la dimension compréhension (pas déchiffrement). Pour l'apprentissage des mathématiques, l'enseignement explicite et l'apprentissage coopératif sont aussi des stratégies d'enseignement particulièrement efficaces. Pour l'enseignement

des sciences, les études disponibles sont moins nombreuses et leurs conclusions encore assez contradictoires.

Des méthodes d'apprentissage par investigation (*inquiry-based learning*) présentent un réel intérêt mais supposent que l'enseignant parvienne à guider efficacement les élèves. Les effets comparés des différentes approches sur le niveau des élèves restent cependant relativement modestes au regard d'autres facteurs déterminants qui concernent l'élève lui-même : niveau initial, environnement, capacités.



Document de travail n° 2014-2 – décembre 2014 – 90 pages

Gouvernance et organisation des services à la personne

Hélène Garner et Noël Leuthereau-Morel

Les Services à la personne (SAP) bénéficient depuis le début des années 1990 en France d'un fort soutien des pouvoirs publics, qui passe principalement par des dispositifs visant à solvabiliser la demande privée des ménages. Cette politique a été impulsée au niveau européen et déclinée dans nombre de pays européens depuis la fin des années 1990. Elle répond à des impératifs économiques et sociaux en termes de vieillissement de la population, d'activité des femmes et de lutte contre le travail non déclaré, mais également d'insertion sur le marché du travail de populations faiblement qualifiées.

L'analyse de l'organisation et la gouvernance des SAP dans six pays européens (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Finlande et Suède) permet de mettre en lumière les tendances communes, dans les dispositifs de soutien aux SAP comme dans leur organisation, mais également les leviers plus spécifiques actionnés dans certains pays pour organiser ces services. Les services à la personne renvoient selon les pays à des périmètres de services différents et ils ne constituent jamais un secteur d'activité identifié en tant que tel.

Trois types de services à domicile recouvrent globalement l'éventail des SAP dans les pays étudiés : les services « de confort » ; les services de garde d'enfant ; les services d'assistance et d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées (dites dépendantes). Les services à la personne sont en réalité une construction sociofiscale renvoyant aux dispositifs publics mis en place pour baisser le montant restant à la charge des bénéficiaires de manière à encourager le travail déclaré. Ces dispositifs sont de différentes natures (exonérations sociales, réductions fiscales ou versements monétaires directs). Dans tous les cas, ils visent à solvabiliser la demande de services réalisés au domicile des bénéficiaires afin d'encourager le développement et la formalisation de ces emplois.

En lien avec les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs, une évolution commune aux pays étudiés est la marchandisation de ces services, ainsi que leur fourniture croissante par des structures privées à but lucratif au détriment des organisations publiques ou non lucratives. Ces transformations conduisent à une redéfinition du rôle des pouvoirs publics qui évolue vers davantage de soutien indirect à la demande et, ainsi, vers l'organisation de cette marchandisation.

Dans tous les pays étudiés, malgré des évaluations parfois très hétérogènes, les emplois de services à la personne se sont quantitativement développés sous l'effet des dispositifs instaurés avec, comme trait commun, leur mauvaise qualité. Leur développement quantitatif a, en effet, le plus souvent pris le pas sur les enjeux de qualité (des emplois comme des services) dans les dispositifs publics mis en œuvre. Ces emplois sont en outre concentrés sur des populations fragilisées : femmes peu qualifiées, immigrés, travailleurs âgés, personnes éloignées de l'emploi. Ces conditions d'emploi et de travail ne

favorisent pas une insertion professionnelle durable et de qualité, ni la fourniture de services de qualité.

En conclusion, ce panorama permet de s'interroger sur la soutenabilité des dispositifs de solvabilisation de la demande mis en œuvre et sur la nécessité d'y intégrer des critères qualitatifs pour, à la fois, jouer sur la qualité des services et améliorer la qualité de l'emploi et les perspectives d'évolution professionnelles des travailleurs.



Document de travail n° 2015-1 – mai – 57 pages

Une évaluation de la cohérence économique interne des régions

Claire Bernard, Arnaud Amabile et Anne Epaulard

L'analyse des liens économiques entre départements montre que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional. Toutefois, certains départements sont attirés par une région autre que celle à laquelle ils appartiennent, d'autres apparaissent relativement isolés, n'entretenant des liens économiques forts ni avec leur région, ni avec d'autres régions. Dans ce contexte, la tentation existe d'accorder une compensation aux départements peu intégrés à leur région en choisissant une capitale régionale dont ils ne sont pas trop éloignés. Cela créerait cependant d'autres déséquilibres au sein des régions.



Document de travail n° 2015-2 – mai – 28 pages

Rebalancing the governance of the euro area

Jean Pisani-Ferry

Alongside the setting-up of a crisis management regime and the creation of a banking union, the strengthening of economic governance has been a major pillar of the European Union's response to the eurozone crisis. Between 2010 and 2014, the Economic and Monetary Union (EMU) was the subject of a series of reforms, more than ever before in such a short time span. Yet, two years after this major legislative effort, few policy-makers would dare to claim 'mission accomplished'. This paper outlines and discusses alternative possible directions for the reform of euro area's economic governance. To this end, the reforms introduced in recent years, as well as the main shortcomings of the resulting policy system, are briefly reviewed. The paper then proceeds with a presentation and analysis of alternative templates for governance reform and concludes with proposals for a practical agenda.



Document de travail n° 2015-3 – juin – 37 pages

Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ?

Mahdi Ben Jelloul et Pierre-Yves Cusset, avec la participation de David Marguerit

À l'issue de la séparation d'un couple, le partage du coût d'entretien et d'éducation des enfants fait l'objet d'un contentieux important. Pour le réduire, le ministère de la Justice met à disposition des juges et des parties, depuis 2010, une table de référence indicative pour le paiement des pensions alimentaires. Il s'agit d'une avancée importante, dans la mesure où une telle table permet d'objectiver les situations et de fixer les pensions à partir de règles claires, compréhensibles par chacune des parties. À l'aide d'un nouvel outil de simulation, OpenFisca, France Stratégie a estimé, pour plusieurs centaines de cas, l'impact de la séparation sur le niveau de vie des parents et de leurs enfants lorsque l'on calcule la pension alimentaire en utilisant ce barème. Ces simulations prennent en compte le coût, pour le parent non gardien, de l'exercice de son droit de visite et d'hébergement, et intègrent les prestations monétaires et les économies d'impôts dont bénéficient chacun des parents du fait de leurs enfants. Elles montrent que l'application du barème indicatif aboutit, en l'état actuel de la législation socio-fiscale, à demander un sacrifice de niveau de vie sensiblement plus important au parent non gardien qu'au parent gardien. Ce document de travail présente ces résultats puis trois modes alternatifs pour le calcul des pensions. Il ressort de cette étude que partager plus équitablement le coût des enfants après la séparation suppose d'abord de mieux évaluer ce coût, tant pour le parent gardien que pour le parent non gardien, ce qui implique de repérer, dans les enquêtes sur les conditions de vie, les parents gardiens, les parents non gardiens, et les modes de garde des enfants. Puis il conviendrait de modifier soit la législation socio-fiscale pour qu'elle prenne mieux en compte la situation des parents gardiens et non gardiens, soit la table de référence utilisée pour le calcul des pensions alimentaires. *A minima*, recourir à un outil tel qu'OpenFisca permettrait de simuler la situation financière des deux ménages issus de la séparation, en prenant en compte l'effet des impôts et des transferts sociaux, afin d'éclairer la décision du juge lors de la fixation de la pension alimentaire.



Document de travail n° 2015-4 – août – 34 pages

La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ?

Cécile Jolly

La polarisation des emplois renvoie à l'accroissement simultané de la part des métiers les plus qualifiés et de celle des moins qualifiés, induisant une baisse concomitante de la proportion des effectifs en emploi au milieu de l'échelle des qualifications (numériquement les plus nombreux). Mesurée par le niveau de rémunération des métiers ou par la catégorie socioprofessionnelle, la polarisation est avérée sur longue période aux États-Unis mais apparaît moins évidente en Europe. Dans les pays de l'Union, l'élévation de la part des plus qualifiés est très nette mais celle des moins qualifiés croît faiblement, voire se réduit dans certains pays, à l'instar de la France. La baisse relative des effectifs situés au milieu de l'échelle des qualifications est restée limitée dans nombre de pays européens avant 2008. Elle s'est néanmoins considérablement accentuée depuis la crise, du fait des destructions d'emploi dans l'industrie et la construction. Plusieurs facteurs explicatifs rendent compte de ce phénomène et des différences d'évolution de part et d'autre de l'Atlantique : changement technologique favorable aux tâches cognitives et non

routinières, concurrence internationale pesant sur l'emploi industriel, régulation du marché du travail encourageant le maintien des effectifs de qualification moyenne ou au contraire favorisant les bas salaires, mutations sociodémographiques et modifications structurelles de l'offre et de la demande se conjuguent pour favoriser à la fois les emplois qualifiés et peu qualifiés. L'avenir de ces évolutions reste sujet à caution : d'aucuns anticipent avec le « *second machine age* » la disparition accélérée de tâches routinières, qui toucheraient l'ensemble des qualifications y compris faibles ou élevées ; d'autres voient dans la révolution des services numériques une occasion pour les qualifications moyennes d'associer une plus grande technicité et une relation client qui nécessite une adaptation impossible à réaliser par les machines.



Document de travail n° 2015-5 – octobre – 32 pages

La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques

Pierre Douillard, Baptiste Boitier, Gaël Callonnec, Anne Epaulard, Frédéric Gherzi, Emmanuelle Masson et Sandrine Mathy

La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique représentent des coûts et des opportunités conséquents à l'échelle de l'économie. Les modèles macroéconomiques permettent de comparer l'effet des différentes politiques mises en œuvre pour accompagner cette transition, exercice réalisé ici dans le cas de la France. Utilisés pour mesurer l'effet de la transition énergétique sur la croissance à long terme, ils aident aussi à identifier d'éventuelles politiques conjoncturelles ou structurelles susceptibles de faciliter l'absorption par l'économie des changements significatifs qu'implique cette transition. Pour contribuer à une meilleure compréhension de ces modèles, France Stratégie a lancé un exercice de simulation de chocs sur le secteur énergétique, réalisé avec les modèles macroéconomiques disponibles pour l'économie française. Quatre équipes de modélisation ont participé à ces simulations qui visent à interpréter les divergences de résultats des différents modèles comme une façon d'identifier les mécanismes économiques cruciaux qui sont à l'œuvre dans la transition énergétique. Sont analysés les résultats de ces simulations de chocs sur les variables énergétiques obtenus avec chacun des modèles. Les chocs envisagés successivement sont une hausse du prix des énergies fossiles, la création d'une taxe carbone et enfin l'instauration d'une taxe sur l'électricité. Il ne s'agit pas de simuler des politiques économiques susceptibles d'être mises en place mais plutôt d'observer les impacts sur l'économie française de chocs « simples ». Deux types de résultats sont présentés ici : les impacts sur l'équilibre macroéconomique (PIB, emploi, salaires, prix) et sur les grandeurs énergétiques (consommation d'énergie, intensité énergétique, émissions de CO₂).



Document de travail n° 2015-6 – novembre 2015 – 55 pages

La géographie de l'ascenseur social français

Clément Dherbécourt

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire varient du simple au double selon le département de naissance. Si elles ont augmenté en moyenne ces dernières décennies, l'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions – Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées – et mal dans

d'autres – Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais. Pour les individus d'origine populaire, qui sont peu mobiles géographiquement, l'ascension sociale apparaît peu liée au dynamisme économique du territoire. En revanche, elle est fortement liée à l'éducation – en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur. La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de rendement de l'éducation mais plutôt d'accès à l'éducation. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Cela supposerait une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le décloisonnement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes. Une telle politique implique de développer les outils de suivi longitudinal des élèves selon l'origine sociale au niveau national.



Document de travail n° 2016-01 – février 2016 – 32 pages

MOOC, l'âge de maturité ?

Modèles économiques et évolutions pédagogiques

Quentin Delpech et Marième Diagne

Depuis quelques années, les MOOC – *Massive Open Online Courses*, cours en ligne en libre accès sur internet – se sont développés de manière exponentielle : d'une dizaine en 2011, ils sont passés à 4 000 en 2015. Les plateformes qui les accueillent, dont le nombre ne cesse d'augmenter, sont diverses, elles peuvent être publiques ou privées, viser ou non un but lucratif. Parmi les plus connues, on trouve les plateformes américaines *Coursera*, *edX*, *Udacity*, au Royaume-Uni *FutureLearn*, et en Allemagne *Iversity*. En France, la plateforme *FUN (France Université numérique)* créée en 2013 héberge aujourd'hui plus de 140 MOOC, suivis par plus de 500 000 inscrits en France et à l'étranger. Les MOOC sont une facette des transformations qu'expérimente l'écosystème d'enseignement supérieur à l'heure de la révolution numérique : les pratiques d'enseignement et de recherche, les modes de gouvernance tout autant que l'expérience étudiante sont affectés par les nouvelles technologies. On assiste moins à une révolution des pratiques qu'à une recombinaison diffuse des usages d'enseignement et d'apprentissage. Les pouvoirs publics doivent accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur dans cette transformation afin que tous tirent profit des nombreuses innovations pédagogiques et organisationnelles que recèlent ces changements. Ce document de travail est un complément d'une note d'analyse proposant quatre axes stratégiques de développement des MOOC dans le cadre de l'agenda numérique dans l'enseignement supérieur. Il se concentre sur la diversité des plateformes de MOOC du point de vue de leurs statuts et de leurs modèles économiques et pédagogiques.



Document de travail n° 2016-02 – mars 2016 – 44 pages

Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison

Quentin Delpech, H  l  ne Garner, Camille Gu  zennec et Antoine Naboulet

This working paper provides comparative insights into the internal flexibility provisions between France and Germany before and during the crisis. Whereas Germany is perceived as a successful model of internal flexibility arrangements based on collective bargaining, France is regularly presented as having rigid employment rules favouring some kinds of external flexibility (short term contracts, temporary jobs, collective lay off...). Beyond this somewhat partial vision, this paper aims to place the impact of collective bargaining in the broader context of the labour market's operation and the overall economic structure of both countries. It suggests that limiting the Franco-German comparison to the idea of a German preference for internal flexibility as opposed to a French preference for external flexibility does not account for the complex links between internal and external flexibility tools in each country. The first part of this paper draws the current panorama of internal flexibility provisions in both countries, particularly in terms of working time. The extent to which they have been used and combined with external flexibility, atypical jobs development and wage moderation, in particular during the crisis, partly explains national employment performances. It shows that even if Germany made a wider use of existing internal tools based on working-time adjustments, the capacity of adaptation of German firms during the crisis also lies on changes that occurred before the crisis, in particular labour market reforms that enhanced labour market flexibility. Compared with Germany, the use of internal flexibility was limited in France, in particular during the crisis. Nevertheless, recent developments in France (under the terms of the job security act of 2013) suggest a clear trend toward an increase of internal flexibility through a streamlined recourse to existing instruments, notably short-time working schemes. Moreover, there is a current debate in France over the opportunity to give more room to social partners on working hours and wage adjustment provisions at the company level. The second part provides a review of the recent transformation of the German and the French collective bargaining systems to better understand the causes and consequences of internal flexibility. The paper highlights common trends toward a decentralization of collective bargaining and profound changes in labour-conflict regulations.



Document de travail n° 2016-03 – mars 2016 – 69 pages

Dix ans de transitions professionnelles : un   clairage sur le march   du travail fran  ais

Jean Flamand

La constitution d'un panel d'actifs sur la p  riode 2003-2014    partir de l'enqu  te Emploi permet de fournir une vision dynamique de l'  volution du march   du travail    la lumi  re des transitions professionnelles, et de pointer l'impact sp  cifique de la crise de 2008 sur le fonctionnement de ce march  . Sur la derni  re d  cennie, les transitions professionnelles des actifs sont relativement stables, autour de 16 % en moyenne chaque ann  e, et   voluent en lien avec le cycle   conomique et de l'emploi. Pour autant, depuis la crise de 2008, la structure des transitions professionnelles s'  st

modifiée : les allers et/ou retours entre emploi et chômage sont plus nombreux relativement aux transitions d'emploi à emploi (changements d'employeur). Ils représentent près de six transitions sur dix, illustrant ainsi l'instabilité du marché du travail. La rupture du lien d'emploi, mesurée à partir de la probabilité de connaître une transition de l'emploi vers le chômage, se concentre sur certaines catégories de travailleurs : les jeunes, les moins qualifiés et de façon moindre les seniors. Ce sont ces mêmes travailleurs qui présentent la probabilité la plus forte de changer d'entreprise d'une année sur l'autre. Le risque de basculement vers le chômage dépend fortement du type de contrat de travail, ce qui atteste de la dualité du marché du travail : il est dix fois plus important pour les salariés en intérim et six fois plus important pour les salariés en CDD que pour les salariés en CDI. Pour autant, au sein même de ce dernier segment, le risque est hétérogène : il apparaît ainsi plus élevé pour les familles monoparentales et les immigrés non européens. En tenant compte de facteurs objectifs, la probabilité de perdre son emploi renvoie surtout aux modes de gestion de la main-d'œuvre au sein des entreprises ou à certains métiers, plutôt qu'aux seules caractéristiques individuelles observables (sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle notamment). De ce point de vue, la montée des contrats à durée limitée (CDD et intérim) et le raccourcissement de leur durée moyenne, y compris des CDI, suggèrent que ces transitions sont davantage subies que voulues. Parallèlement, les transitions vers l'emploi stable (CDI) connaissent une baisse tendancielle depuis la crise de 2008, surtout pour les chômeurs, ce qui tend à renforcer la segmentation du marché du travail.



Document de travail n° 2016-04 – mars 2016 – 60 pages

L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ?

Cécile Jolly et Emmanuelle Prouet

À quoi ressemblera le travail de demain ? L'essor récent des plateformes numériques tend à modifier les formes de travail, les parcours professionnels et les statuts des actifs, mais ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de mutations plus profondes et plus anciennes. Ce document de travail rappelle les origines de ces changements, leurs conséquences sur l'emploi et les enjeux qu'ils soulèvent en matière de situation des actifs et de protection sociale. Depuis les années 1980, la mondialisation, la fragmentation des chaînes de valeur, l'externalisation, le changement technologique et le taux d'activité croissant des femmes ont profondément transformé l'emploi et le travail. L'économie s'est tertiaisée, les qualifications se sont polarisées, le salariat s'est précarisé, la poly-activité s'est développée, le travail indépendant a cessé de reculer, le morcellement des parcours s'est accentué. Les frontières ont eu tendance à se brouiller : la distinction entre salariés et indépendants est devenue floue, l'entreprise s'est « étendue », les lieux et le temps de travail sont apparus de plus en plus flexibles. Les nouvelles vagues de technologie, notamment numérique, et les nouveaux modèles d'affaires nés des plateformes sont susceptibles d'amplifier ces phénomènes déjà anciens, voire d'en modifier plus radicalement la nature, sans que l'on puisse dire aujourd'hui avec quelle ampleur. Quelles que soient les hypothèses, ces mutations pourraient remettre en question le système de protection des actifs, élaboré historiquement sur le modèle de carrières salariales continues qui sont de moins en moins la norme. Se trouvent ainsi interrogées la définition même du travail, la distinction structurante entre salariat et travail indépendant ou encore les formes du dialogue social. Quels seront les impacts sur notre protection sociale, en particulier sur la couverture de la perte de revenu courant (perte d'emploi ou inactivité subie) ou de revenu différé (retraite) ? Dans un cadre

financier contraint et sans faire obstacle aux opportunités de développement de l'emploi, le défi consiste donc à adapter notre système de droit du travail et de protection sociale à ces mutations, pour mieux protéger l'ensemble des actifs.



Document de travail n° 2016-05 – avril 2016 – 24 pages

Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie

Cécile Jolly et Pierre Douillard

Ce document de travail complète la *Note d'analyse* « L'économie circulaire, combien d'emplois ? » par l'approfondissement méthodologique de trois questions clés de l'évaluation de la circularité de l'économie : les indicateurs d'empreinte environnementale ; l'analyse de la productivité matière ; la mesure de l'emploi dans l'économie circulaire.



Document de travail n° 2016-06 – juillet 2016 – 33 pages

L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives

Sandrine Aboubadra-Pauly, Lucie d'Artois et Nicolas Le Ru

Que représente l'emploi saisonnier en France aujourd'hui ? Ces emplois par nature précaires, car temporaires, font l'objet d'une attention régulière mais d'une action encore peu coordonnée de la part des acteurs publics, des syndicats de salariés, des branches professionnelles et des acteurs associatifs. Or, dresser un portrait statistique fiable de cet emploi s'avère être une tâche ardue. Combien de personnes sont concernées chaque année en France ? Quel est leur profil ? Quelles sont les caractéristiques des emplois occupés ? Qui sont les employeurs des saisonniers ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre aujourd'hui en raison de la diversité des situations, des sources, des méthodes et des indicateurs mobilisés. Sous l'impulsion du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le Réseau Emplois Compétences s'est donc saisi de cette problématique. Un groupe de travail s'est constitué à l'initiative de France Stratégie pour apporter des éléments de réponse aux deux questions suivantes : au regard des enjeux de sécurisation de l'emploi saisonnier, qu'est-il le plus pertinent de mesurer et comment ? au regard des études existantes, que peut-on dire aujourd'hui de l'emploi saisonnier en France ?



Document de travail n° 2016-07 – octobre – 65 pages

Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle

Christel Gilles, Catherine Bruneau et Jean-Paul Nicolai

Comparé au niveau atteint en 2007, le chômage a progressé dans la plupart des pays de l'Union européenne à l'exception notable de l'Allemagne et, outre Atlantique, des États-Unis. La part des chômeurs de longue durée a par ailleurs augmenté quasiment partout, très nettement aux États-Unis comme en zone euro où il a doublé. En France, elle est passée de 3 % à 4,3 % de la population active, où elle concerne, au premier trimestre de l'année 2016, 1,2 million de personnes selon les statistiques du BIT. Déclarée priorité nationale par le président de la République lors de la conférence sociale en juin 2014, la lutte contre le chômage de longue durée a pris la forme d'un plan majeur présenté en février 2015, comparable par son ampleur à celui présenté par le ministre du Travail en avril 1992, face aux 900 000 chômeurs de longue durée de l'époque¹. Au-delà du défi social immédiat, l'objectif est de contrer les effets délétères de la forte dégradation de l'emploi et du capital humain sur la croissance de moyen et long terme afin d'éviter un effet en retour sur l'emploi et la situation sociale. Le phénomène d'hystérèse du chômage a été largement étudié dans le cadre de travaux tant micro- que macroéconomiques. L'étude présentée dans ce document de travail s'inscrit dans le prolongement de cette littérature ; elle adopte une approche macroéconomique et aborde trois questions : quelles mesures des effets de l'hystérèse proposer ? Quelle relation entre le chômage de longue durée et la croissance tendancielle ? Comment expliquer une telle relation, en particulier en liaison avec les mécanismes de découragement ?

Ce travail porte essentiellement sur la France mais présente également des éléments de comparaison pour huit pays industrialisés, sur la période 1980Q1-2013Q4. Du point de vue de la méthode économétrique utilisée, des relations de long terme sont estimées avec ruptures structurelles non imposées *a priori*. Les liens de causalité à court et moyen terme sont ensuite mesurés en tenant compte des effets possibles de retour vers des niveaux d'équilibre de long terme de la croissance et du chômage. Les résultats confirment l'existence du phénomène d'hystérèse dans les huit pays étudiés. On observe également le rôle central que joue le chômage de longue durée dans la détermination de la dynamique de la croissance tendancielle pour ces pays. En outre, dans le cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis notamment, le chômage de longue durée semble avoir un impact causal sur la croissance tendancielle plus fort après qu'avant la récente crise financière. On montre que cet effet est lié au découragement des demandeurs d'emploi, ce qui peut être mesuré directement dans le cas des États-Unis, et, indirectement en France, par la diminution de la population active.



Document de travail n° 2017-01 – janvier – 16 pages

Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012)

Clément Dherbécourt

Qui paie l'impôt sur les successions en France aujourd'hui, à quel taux ? Quels ont été les effets des réformes récentes ? Afin de répondre à ces questions nous avons eu recours à la microsimulation sur les données de l'enquête Patrimoine 2010 de l'Insee. Les bases de données de l'administration fiscale concernant les transmissions – qui ont fait l'objet de nombreux rapports¹ ou articles de recherche² largement cités dans la note – n'étaient en effet pas disponibles ou utilisables pour les années récentes. Celles-ci posent de toute façon un problème majeur pour l'évaluation des réformes fiscales, puisque l'information qu'elles contiennent est affectée par les réformes elles-mêmes. Par exemple, la loi de

finances de 2012 a étendu de dix à quinze ans la durée de rappel des donations passées en cas de nouvelle transmission. Or les données administratives antérieures à la réforme ne donnent aucune information sur les donations réalisées plus de dix ans auparavant.

Afin d'analyser les niveaux d'imposition et leur évolution au grès des réformes récentes, il a donc fallu recourir à une deuxième méthode : celle de la microsimulation fiscale. Le principe de cette méthode est d'appliquer les règles de la législation fiscale à des données d'enquête représentatives de la population. Cela nécessite des données d'enquête qui ne soient pas construites pour les besoins directs de l'administration fiscale, mais qui contiennent suffisamment d'information pour pouvoir simuler avec précision les taux payés par les contribuables. La simulation de la fiscalité française des successions requiert en effet un niveau d'information particulièrement élevé. Il faut notamment disposer de données sur le niveau et la composition du patrimoine, le nombre d'enfants du défunt, le lien de parenté entre le défunt et son héritier ou encore sur les donations antérieures.

Parmi les enquêtes de la statistique publique française, l'enquête Patrimoine 2010 de l'Insee s'est révélée la plus adaptée à nos besoins. Elle donne en effet un niveau d'information important sur le patrimoine des ménages, ainsi que de nombreuses caractéristiques individuelles. Elle fournit en outre l'historique des transmissions des individus, notamment les montants et les dates des donations versées. Cette enquête n'a toutefois pas été faite pour simuler des successions. Son but premier est de mesurer le niveau de patrimoine des vivants. Il a donc fallu l'adapter à notre objet d'étude, au prix de certaines hypothèses. Une fois les données traitées, la législation fiscale a été appliquée aux données. Là encore, certaines hypothèses ont été retenues, notamment sur les partages d'héritage et sur les héritiers. Le but premier de la microsimulation présentée dans la note a été de mesurer l'effet des réformes de 2007, 2011 et 2012 sur les taux d'imposition payés selon le niveau d'héritage. Nous avons donc simulé quatre législations fiscales, celle antérieure à 2007, celle en vigueur entre 2007 et 2011, celle mise en place de 2011 à 2012 et enfin la législation en vigueur depuis la réforme de 2012.



Document de travail n° 2017-02 – janvier 2017 – 67 pages

Comment estimer le rendement de l'investissement social

Arthur Heim

L'investissement social apparaît à la fin des années 1990 comme un modèle d'action sociale renouvelé pour faire face à l'évolution de sociétés fragilisées par l'émergence de nouveaux risques sociaux. Il consiste à investir dans le capital humain des individus de façon à augmenter et à maintenir leurs compétences et leur capacité à supporter les chocs. La notion s'appuie en outre largement sur la promesse que la dépense sociale d'aujourd'hui rapportera à un moment donné. Sa crédibilité repose donc sur l'existence de travaux permettant d'identifier ce rendement. Ce document de travail analyse les recherches existantes sur les impacts de l'investissement social. Il montre que l'approche consistant à lier les dépenses d'investissement social aux performances macroéconomiques des États n'est pas en mesure d'identifier de façon crédible l'effet causal de l'investissement social et a fortiori son rendement.

Ce document propose en outre d'adopter une vision plus locale et de séparer en deux étapes l'identification du rendement de l'investissement social. La première consiste à recourir à des évaluations d'impact en adoptant des méthodes qui permettent d'interpréter les résultats comme un lien de cause à effet. Une littérature scientifique abondante évalue déjà l'effet de politiques assimilables à de l'investissement social : la collecte de ces informations est un prérequis pour engager de nouvelles réformes d'investissement social. Nous proposons d'adopter une démarche de collecte systématique et d'analyses statistiques, en produisant davantage de méta-analyses.

La deuxième étape consiste à intégrer les résultats des évaluations d'impact dans des modèles de calculs socioéconomiques, afin de comparer les bénéfices des investissements ainsi identifiés aux coûts réels et sociaux de leur mise en œuvre. Le succès de cette étape suppose toutefois de surmonter deux obstacles importants : améliorer les données disponibles sur le coût des investissements sociaux mais aussi trouver la valeur monétaire des effets induits par l'investissement social ; prendre en compte la grande incertitude des estimations d'impact et de coût.



Document de travail n° 2017-03 – février – 79 pages

Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ?

Haithem Ben Hassine et Claude Mathieu

Les pôles de compétitivité ont été créés voici dix ans. L'objet de ce travail est de fournir une évaluation économétrique des effets de cette politique sur les activités de R & D des entreprises et leurs performances économiques (chiffre d'affaires, exportations, emploi, productivité apparente du travail et investissement). L'évaluation est réalisée à partir de la méthode de différence de différence conditionnelle et mobilise des données d'entreprises couvrant la période 2005 (année du début de traitement) à 2012.

Les résultats obtenus mettent en évidence un effet de levier à partir de 2009. En comparant avec des entreprises restées hors des pôles, on constate que les firmes des pôles accroissent l'autofinancement de leurs activités de R & D au-delà des aides publiques (directes et indirectes) perçues : lorsqu'une entreprise reçoit en moyenne 160 000 euros d'aides publiques supplémentaire pour l'année 2012, elle accroît ses dépenses de recherche de 500 000 euros la même année, dont 300 000 sont autofinancés.

L'appartenance aux pôles a été bénéfique aux activités de recherche et développement (R & D) des petites et moyennes entreprises (PME) : un effet positif net est observable dès 2007 pour le personnel affecté à la R & D et, à partir de 2010, pour l'autofinancement net des aides indirectes (crédit d'impôt recherche et exonérations pour les jeunes entreprises innovantes) et hors DERD (dépenses extérieures en recherche-développement) ainsi que pour les financements publics reçus.

Cet impact est en revanche plus mitigé pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Les résultats montrent que l'augmentation des dépenses de R & D de ces entreprises n'a pas été autofinancée. ETI et GE ont plutôt bénéficié d'effet d'aubaine. En effet, elles n'ont pas augmenté leur autofinancement, alors que dans le même temps leur recours au CIR a systématiquement augmenté depuis 2009. Le recours à une analyse en composantes principales mixtes et à une classification ascendante hiérarchique a permis d'identifier quatre groupes de pôles. Les résultats économétriques mettent en évidence un accroissement important des dépenses de R & D mais surtout la présence d'un effet de levier dans deux groupes sur quatre : le groupe des grandes entreprises étrangères investissant en R & D (appelé ici High-Tech GEE) et celui composé du plus grand nombre de pôles (appelé La Majorité). L'hétérogénéité mise en évidence entre groupes de pôles ne doit pas occulter le fait que l'effet de levier apparaît comme majoritaire sur l'ensemble des pôles puisque High-Tech GEE et La Majorité comptent 44 pôles sur les 71 labellisés aujourd'hui.

L'appartenance à un pôle n'a pas eu, à ce jour, d'impact sensible sur les variables de performance économique. Cette absence d'effet sur les variables de marché se confirme lorsqu'on prend en compte la diversité des pôles au travers de leur classification en quatre groupes homogènes.



Document de travail n° 2017-04 – mars – 52 pages

Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives

Rémi Lallement

Ce document de travail remet en perspective les mutations intervenues en Allemagne ces dernières années sur le plan économique et social. Il en examine la portée et les limites dans une série de domaines clés, non seulement en revenant sur les performances enregistrées par ce pays depuis deux décennies – en comparaison internationale – mais aussi en s'interrogeant sur leur durabilité à moyen et à long terme. L'analyse montre que les résultats récemment obtenus par l'Allemagne sont globalement favorables mais plus contrastés que ce qu'en retiennent la plupart des commentateurs. Les succès en matière de chômage, de création d'emplois et de consolidation des budgets publics sont allés de pair avec une quasi-stagnation globale des revenus et avec un accroissement des inégalités. Certes, et par rapport aux pays comparables, le bilan d'ensemble est enviable sur la décennie 2006-2016. L'économie de ce pays a pu surmonter la crise de 2008-2009 beaucoup plus rapidement que ne l'ont fait la plupart de ses voisins européens. L'embellie observée depuis 2010 doit cependant être relativisée. Elle succède au relatif marasme observé outre-Rhin pendant la décennie 1995-2005.

En outre, les perspectives d'évolution comportent des zones de vulnérabilité, notamment dans des domaines tels que la transition énergétique, l'investissement, voire la capacité d'innovation et de renouvellement du tissu productif, face à la révolution numérique. Les tendances démographiques sont clairement défavorables à long terme et les flux migratoires ne les compenseront qu'en partie. De plus, l'intégration des nouveaux arrivants pose à l'économie et à la société des défis plus sérieux que ce qui était encore anticipé il y a à peine plus d'un an. Ces flux migratoires contribuent cependant à renforcer le potentiel de croissance de l'économie allemande, et à rendre cette dernière moins dépendante des débouchés extérieurs. Car si la très forte orientation des entreprises allemandes vers les marchés mondiaux reflète le dynamisme persistant de l'industrie et sa forte insertion dans les échanges internationaux, l'excédent sans précédent des comptes extérieurs est révélateur d'un régime de croissance qui reste déséquilibré et controversé tant en Allemagne qu'à l'étranger.

In fine, l'Allemagne peut s'appuyer sur un mode d'organisation socio-économique qui a fait la preuve d'une forte capacité de résilience à long terme et qui, par de nombreux aspects, constitue un modèle exemplaire depuis une dizaine d'années. Mais l'éclat de ses performances risque fort de se ternir quelque peu, au-delà de la décennie actuelle.



Document de travail n° 2017-05 – avril – 41 pages

Imaginer l'avenir du travail

Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030

Salima Benhamou

Les organisations du travail sont un élément prédictif majeur pour imaginer le travail de demain. Elles ont contribué à modeler le monde d'aujourd'hui, et leur évolution sera porteuse de profonds changements à la fois pour les travailleurs, pour l'économie et pour la société dans son ensemble. Si les organisations dites apprenantes et hautement participatives offrent de bonnes perspectives aux salariés (stabilité de l'emploi, accès à la formation continue, conditions de travail satisfaisantes, etc.), d'autres modèles pourraient leur être moins favorables. Comment ces organisations du travail évolueront-elles d'ici 2030 ? Ces mutations seront-elles sources d'amélioration en termes de qualité du travail, de pratiques managériales et de mobilité ? En se fondant sur leurs caractéristiques actuelles et sur les grandes tendances – économiques, technologiques, démographiques et sociétales – qui façonneront les quinze prochaines années, ce document propose quatre évolutions possibles des modes d'organisation du travail : un boom des organisations apprenantes, l'essor de la plateforme apprenante virtuelle, le recours à un super-intérim et l'apparition d'un taylorisme new age. À chaque fois, il esquisse les conséquences sur la vie au travail comme sur la capacité des entreprises à bien figurer dans la compétition mondiale. Ces scénarios ne constituent pas des prédictions mais visent à nourrir la réflexion sur l'avenir du travail : si certains peuvent apparaître inquiétants, d'autres sont davantage porteurs d'espoir.



Document de travail n° 2017-06 – mai – 45 pages

Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain

Paul Charruau et Anne Epaulard

Cette étude réexamine la question de savoir si les disparités géographiques de salaire trouvent majoritairement leur explication dans les différences de densité de l'emploi ou dans l'existence d'externalités de capital humain. L'analyse repose sur un modèle d'estimation des déterminants des salaires moyens par catégories socioprofessionnelles (CSP) des 304 zones d'emploi de France métropolitaine en 2012. Une procédure d'estimations en deux temps, avec en deuxième étape une stratégie à variables instrumentales, permet d'isoler les effets de composition et de corriger des biais de causalité inverse. Les résultats confirment la présence de gains d'agglomération issus de la concentration des diplômés du supérieur long. Les primes de productivité et de salaires semblent moins le résultat de la seule densification de l'emploi que d'une part importante des personnes très qualifiées dans la population locale. Selon le modèle préféré, une augmentation d'un point du ratio de diplômés du supérieur long engendre des gains de salaires moyens de 0,6 % pour les CSP cadres, 0,5 % pour les CSP professions intermédiaires, et 0,3 % pour les CSP employés. L'écart interdécile de ce ratio de diplômés, c'est-à-dire la différence entre le dixième des zones les plus concentrées en diplômés et le dixième des zones les moins concentrées, est de 8 points.



Autres publications



Notes de synthèse

Note de synthèse – août 2015 – 8 pages

Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France

Synthèse des consultations

Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit
et Adélaïde Ploux-Chillès

En France, la publication du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en septembre 2009 a marqué une étape importante en reconnaissant que le progrès de la société ne pouvait plus se mesurer uniquement à l'aune de la croissance économique. Une seconde étape vient d'être franchie en avril 2015 avec l'adoption par la représentation nationale d'un texte de loi relatif à la prise en compte de « nouveaux indicateurs de richesse » du produit intérieur brut (PIB). Il prévoit chaque année la remise au Parlement d'un rapport par le gouvernement qui présente l'évolution de ces indicateurs sur les années passées et qui fournit une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées. Dans ce contexte, France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont mené une consultation auprès de la population française afin de proposer une liste d'indicateurs qui prenne en compte les aspirations des citoyens. L'objectif est de permettre un meilleur pilotage et une évaluation plus large des politiques publiques afin d'accroître leur efficacité au service du développement de la société.



Note de synthèse – avril 2016 – 8 pages

Compte personnel d'activité, synthèse des débats

Hélène Garner

En avril 2015, le président de la République a annoncé la création du compte personnel d'activité (CPA), qui doit permettre à chacun d'accéder facilement à l'ensemble de ses droits et de les mobiliser tout au long de son parcours de vie. En octobre 2015, France Stratégie a remis au Premier ministre son rapport *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, fruit d'une commission réunissant experts, acteurs du monde de l'entreprise et du numérique, représentants des administrations, etc. Pour prolonger la réflexion, France Stratégie s'est vu confier l'animation du débat sur le CPA. Pendant deux mois, les acteurs de la société – associations, partenaires sociaux, collectifs, fédérations, partis politiques, etc. – ont été invités à s'exprimer et à formuler leurs attentes comme leurs craintes, tandis qu'une adresse mail dédiée (cpa@strategie.gouv.fr) accueillait les questions et les contributions de tout citoyen intéressé. Ce document offre une synthèse de tous ces échanges qui avaient pour vocation de mieux définir les contours du CPA à court, moyen et long terme.



Note de synthèse – avril 2017 – 4 pages

Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail

Salima Benhamou

Des transformations majeures sont à l'œuvre dans le monde du travail. L'exemple d'Uber, qui a suscité une attention considérable, est emblématique. Ce mode d'organisation appuyé sur une plateforme numérique remet en cause ce qui constituait le cœur de notre vision du travail : un emploi relativement stable ouvrant des droits sociaux, un employeur bien identifié, des horaires déterminés. Ce qui rend possible une telle mutation, c'est notamment la diffusion des technologies de réseaux mais c'est aussi un environnement économique mondial marqué par une concurrence exacerbée. Une façon novatrice d'aborder la question du travail de demain consiste à interroger les modes d'organisation des entreprises. Ces formes d'organisation ont contribué à façonner le monde d'aujourd'hui, et leur évolution est porteuse de profonds changements à la fois pour les travailleurs, pour l'économie et pour la société dans son ensemble. En prenant appui sur une typologie classique et en répertoriant les tendances lourdes — économiques, technologiques ou démographiques —, on peut imaginer quatre types de développement pour les organisations du travail à l'horizon 2030 : la diffusion massive de l'organisation apprenante, l'essor de la plateforme collaborative virtuelle, le recours à un super-intérim ou l'apparition d'un taylorisme new age. Ces quatre scénarios ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils ne constituent pas des prédictions, mais visent plutôt à nourrir la réflexion. Certains peuvent apparaître inquiétants, d'autres sont davantage porteurs d'espoir.

Cette note offre une synthèse du document de travail : « [Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030](#) », n° 2017-05



Travaux de la Plateforme RSE

Plateforme nationale d'action globale pour la Responsabilité sociétale des entreprises

Compétitivité et développement durable, l'enjeu des TPE-PME

Rapport d'étape, novembre 2014, 29 pages

Ce rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 1, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 9 octobre 2014.



Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises

Rapport d'étape, novembre 2014, 32 pages

Ce rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 2, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 9 octobre 2014.



Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur

Rapport d'étape, novembre 2014, 34 pages

Ce rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 3, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 09 octobre 2014.



La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable, en particulier pour les PME

Rapport, mars 2016, 30 pages

Ce rapport présente la synthèse des recommandations de la Plateforme nationale d'action globale pour la RSE (issues des travaux du groupe de travail n° 1).



RSE, performance globale et compétitivité

Rapport, mars 2016, 81 pages

Ce rapport est le produit d'un sous-groupe créé au sein du groupe de travail n° 1. Les rapporteurs sont Odile Uzan et Frédéric Lehman.



L'implication des salariés dans les démarches RSE dans les TPE-PME-ETI

Rapport, mars 2016, 106 pages

Ce rapport est le produit d'un sous-groupe créé au sein du groupe de travail n° 1. Les rapporteurs sont Sylvie Brunet et Geoffroy de Vienne.



Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE

décembre 2016, 152 pages

La Commission européenne, dans une communication du 25 octobre 2011, a invité les États-membres à établir un « plan national pour le développement de la responsabilité sociétale des entreprises » et un « plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises ». Instance de concertation multi-parties prenantes, la Plateforme RSE a adopté ses propositions pour ces deux plans nationaux et les a adressées au Premier ministre. Cette *Contribution* formule plus d'une centaine de propositions portant sur l'ensemble du champ de la RSE, à travers dix thématiques phares : faire de la RSE un levier de transformation sociale et sociétale ; renforcer la contribution de la RSE à la transition énergétique et écologique ; renforcer la transparence du comportement social, environnemental et de gouvernance des entreprises (ESG) ; développer la finance responsable ; promouvoir la responsabilité des entreprises dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement ; favoriser et reconnaître l'engagement des TPE-PME dans la RSE et les accompagner dans leurs démarches ; valoriser la performance sociale et environnementale des entreprises ; renforcer la formation et la recherche comme levier pour le développement de la RSE ;

soutenir l'affirmation d'un modèle européen de l'entreprise responsable et affirmer à l'international l'approche française de la RSE ; promouvoir des règles du jeu équitables à l'international.



Avis sur le Plan d'action d'application des principes directeurs des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises

décembre 2016, 83 pages

La Commission européenne, dans une communication du 25 octobre 2011, a invité les États-membres à établir un « plan national pour le développement de la responsabilité sociétale des entreprises » et un « plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises ». Instance de concertation multi parties prenantes, la Plateforme RSE a adopté ses propositions pour ces deux plans nationaux et les a adressées au Premier ministre. Cet *Avis sur le Plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises* dresse un diagnostic partagé entre les parties prenantes et formule une série de recommandations sur les trois axes définis par les Nations unies : l'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État ; la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme ; l'accès à des voies de recours.



Avis sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises

février 2017, 32 pages

La directive européenne 2014/95/UE, adoptée en octobre 2014, introduit de nouvelles règles relatives à la publication d'informations RSE par les entreprises qui dépassent certains seuils. Le projet de transposition de cette directive a été rendu public par la direction générale du Trésor pour recueillir l'avis des parties prenantes. La Plateforme RSE a répondu à cette consultation. Elle s'est félicitée de la prise en compte de plusieurs de ses recommandations. Elle a formulé des propositions pour améliorer la liste des catégories d'informations extra-financières publiées par les entreprises. Enfin, elle a souhaité être associée à l'élaboration d'un guide pratique d'accompagnement à l'attention des entreprises.



RSE, place de l'entreprise dans la société : quels engagements de la France ?

Actes de colloque du 6 avril 2017, 75 pages

Quelle est, en 2017, la place de l'entreprise dans la société française ? Quels engagements prendre pour que s'affirme, en France et en Europe, un modèle d'entreprise responsable ? C'est pour débattre des perspectives de la RSE que la Plateforme RSE a invité les parties prenantes, le 6 avril 2017, au Palais d'Iéna, siège du CESE. Le colloque a été ouvert par Patrick Bernasconi, président du CESE, et conclu par

Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE, et Michel Yahiel, commissaire général de France Stratégie. La première table ronde était consacrée à la présentation des contributions de la plateforme aux deux plans nationaux – le plan national pour le développement de la RSE et le plan national « Entreprises et droits de l’homme ». La chercheuse Françoise Quairel-Lanoizelée en a formulé une analyse sémantique. Pedro Ortùn Silvan a apporté l’éclairage de la Commission européenne. La seconde table ronde était consacrée à l’idée que les différentes parties prenantes se font de l’avenir de l’entreprise et de la place de celle-ci dans la société. Y participaient François Asselin, président de la CPME ; Olivier Chabrol, coprésident du Forum citoyen pour la RSE ; Marylise Léon, secrétaire nationale de la CFDT ; Nicolas Postel, président du conseil d’orientation du RIODD et Catherine Tissot-Colle, présidente de la commission RSE du Medef.



La Plateforme RSE, 2013-2017

Secrétaire permanent

Michel Doucin (2013-2014)

Myriam Métais (2015-2016)

Gilles Bon-Maury (2016-2023)

Chargés d’études

Claire Videau (2016)

Arjuna Andrade (2016-2017)

Antoine Dallet (2017)

Carine Jeuland (2016-2018)

Points de vue

- **The Euro on the Mend**, par Jean Pisani-Ferry, 30 juin 2013
- **A fateful mistake**, par Jean Pisani-Ferry, 30 juin 2013
- **Les politiques publiques face à la barrière du temps**, par Jean Pisani-Ferry, 7 juillet 2013
- **Whose Economic Reform?**, par Jean Pisani-Ferry, 31 juillet 2013
- **Pourquoi la crise économique s'éternise-t-elle en Europe ?**, entretien avec Jean Pisani-Ferry, 5 août 2013
- **La France dans 10 ans**, interview de Jean Pisani-Ferry, 19 août 2013
- **Évaluer les choix d'investissements publics**, par Émile Quinet, 23 septembre 2013
- **Quelle France dans 10 ans ? Place au débat**, par Jean Pisani-Ferry, 26 septembre 2013
- **Quelle France dans 10 ans ? Contribution de Charles Wiplosz**, 26 septembre 2013
- **Quelle France dans 10 ans ? Contribution de Patrick Artus**, 26 septembre 2013
- **Angela Merkel's Return to Europe**, par Jean Pisani-Ferry, 30 septembre 2013
- **La première responsabilité de l'État, c'est la cohérence**, par Jean Pisani-Ferry, 9 octobre 2013
- **Europe's Elusive Growth Consensus**, par Jean Pisani-Ferry, 5 novembre 2013
- **The Unemployment Paradox**, par Jean Pisani-Ferry, 15 janvier 2014
- **La mixité femmes-hommes, un enjeu oublié pour les classes populaires**, par Vanessa Wisnia-Weill, 29 janvier 2014
- **Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs**, par Mohamed Harfi, 30 janvier 2014
- **Cut the Spending, Spare the Poor**, par Jean Pisani-Ferry, 31 janvier 2014
- **Réduire la dépense publique sans casser le modèle social**, par Jean Pisani-Ferry, 5 février 2014
- **L'évaluation dans tout l'État ?**, par Delphine Chauffaut, 7 février 2014
- **Le système électrique européen : un champ de ruines à reconstruire**, par Dominique Auverlot, Étienne Beeker, Gaëlle Hossie et Aude Rigard-Cerison, 24 février 2014 (*Le Monde*)
- **Nouvelles controverses sur la croissance**, par Jean Pisani-Ferry, 5 mars 2014
- **L'internationalisation de l'enseignement supérieur : les questions**, par Nicolas Charles et Quentin Delpech, 6 mars 2014
- **La pratique sportive régulière des Français en baisse : quelles pistes d'action publique ?**, par Marie-Cécile Naves, 31 mars 2014
- **Les conditions de travail des agents publics et les TIC**, par Salima Benhamou, 1^{er} avril 2014
- **L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises : quels leviers pour de meilleures pratiques ?**, par Rémi Lallement, 2 avril 2014
- **Vladimir Poutine va-t-il renforcer la zone euro ?**, par Jean-Pisani-Ferry, 6 avril 2014
- **Une lecture de Pisa 2012**, par Vanessa Wisnia-Weill, 30 avril 2014

- **Médicaments : l'urgence d'une stratégie globale**, par Virginie Gimbert, 30 avril 2014
- **Les limites étroites de la démocratie européenne**, par Jean Pisani-Ferry, 6 mai 2014
- **La tragédie du réchauffement climatique**, par Dominique Auberlot, 7 mai 2014
- **PMQ : Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?**, par Frédéric Lainé, 23 mai 2014
- **Les formations scientifiques : enjeux du système éducatif et du marché du travail**, Mohamed Harfi et Sandrine Aboubadra, 28 mai 2014
- **Conférence sociale : Intervention de Jean Pisani-Ferry**, 7 juillet 2014
- **Réflexions sur les prix actuels du gaz, du charbon, de l'électricité et du CO₂**, par Étienne Beeker, 16 juillet 2014
- **Dépenses publiques : comprendre l'exception française**, par Jean Pisani-Ferry, 7 août 2014
- **L'investissement peut-il sauver l'Europe ?**, par Jean Pisani-Ferry, 7 août 2014
- **Comment repenser le découpage régional ?**, par Claire Bernard, Tristan Cazenave et Anne Épaulard, 21 août 2014
- **Europe according to Draghi**, par Jean Pisani-Ferry, 1^{er} septembre 2014
- **L'Europe selon Draghi**, par Jean Pisani-Ferry, 3 septembre 2014
- **Une nouvelle façon de mesurer la qualité de la croissance**, par Jean Pisani-Ferry, 15 septembre 2014
- **Les jeunes générations sont-elles sacrifiées ?**, par Pierre-Yves Cusset, 6 octobre 2014
- **Europe : relancer tout en restant crédible sur la baisse des dépenses**, par Jean Pisani-Ferry, 13 octobre 2014
- **Trois leviers pour relancer vraiment l'investissement en Europe**, par Jean Pisani-Ferry, 14 novembre 2014
- **Le surplace de la négociation climatique mondial à 400 jours du Sommet climatique de Paris**, par Dominique Auberlot, 17 novembre 2014
- **Quelles politiques structurelles mener dans un contexte d'insuffisance de la demande ?**, par Jean Pisani-Ferry, 23 novembre 2014
- **La dualisation sociale de l'Europe**, Marine Boisson-Cohen et Bruno Palier, 8 décembre 2014
- **Aidons la BCE à franchir le Rubicon !**, par Jean Pisani-Ferry, 6 janvier 2015
- **Réforme du travail dominical**, non signé, 21 janvier 2015
- **La troisième épreuve grecque**, par Jean Pisani-Ferry, 23 janvier 2015
- **Professions réglementées du droit**, non signé, 26 janvier 2015
- **La justice prud'homale**, non signé, 26 janvier 2015
- **Mesures touchant à l'urbanisme commercial**, non signé, 28 janvier 2015
- **Conclusions de la Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité**, 29 janvier 2015
- **La BCE et ses critiques**, par Jean Pisani-Ferry, 5 février 2015
- **Le pilotage des politiques sociales par la donnée au Brésil**, par Catherine Collombet, 11 février 2015
- **Politiques d'emploi et de formation professionnelle : quelle juste dose de flexibilité territoriale ?**, par Sandrine Aboubadra-Paully et Lucie d'Artois, 18 février 2015
- **Promouvoir le rééquilibrage européen**, par Jean Pisani-Ferry, 1^{er} mars 2015
- **Si la Grèce sortait de la zone euro...**, par Jean Pisani-Ferry, 12 mars 2015
- **Une politique monétaire au service de l'investissement européen et du climat**, par Michel Aglietta, Vincent Aussilloux et Étienne Espagne, 25 mars 2015 (*Huffington Post*)
- **De l'utilité de la croissance potentielle**, par Jean Pisani-Ferry, 9 avril 2015
- **Les Européens répondent-ils à la crise par la mobilité ?**, par Cécile Jolly, 30 avril 2015 (revue *Esprit*)
- **Réinventer l'État**, par Jean Pisani-Ferry, 5 mai 2015

- **Choisir les capitales régionales : entre rayonnement économique et localisation géographique**, par Anne Epaulard et Arno Amabile , 20 mai 2015
- **L'internationalisation des soins de santé : un marché sous-exploité en France ?**, par David Marguerit, 26 mai 2015
- **France-Allemagne : pourquoi si peu de mobilités des travailleurs ?**, par Marine Boisson-Cohen, 28 mai 2015
- **École : jusqu'où va la ségrégation ?**, par Son Thierry Ly, 5 juin 2015
- **De petits pas pour la croissance en Europe**, par Jean Pisani-Ferry, 8 juin 2015
- **L'austérité n'est pas la cause du « désastre »**, par Jean Pisani-Ferry, 11 juin 2015
- **Avenir de l'emploi : que faire de ce qu'on sait ?**, par Jean Pisani-Ferry, 18 juin 2015
- **L'investissement en zone euro : panne de moteur**, non signé, 26 août 2015
- **Deux théories pour une croissance décevante**, par Jean-Pisani-Ferry, 4 septembre 2015
- **La chute de Volkswagen : quelles conséquences ?**, par Lionel Janin, 28 septembre 2015
- **Les paradoxes d'une gouvernance par le « big data »**, non signé, 2 octobre 2015
- **Les prix à la consommation des énergies fossiles : levier pour une action publique en faveur de la réduction des émissions de CO₂**, par Henri Prévot, 6 octobre 2015
- **Un prix mondial unique pour le carbone ? Une fausse bonne idée**, par Olivier Godard, 7 octobre 2015
- **Pourquoi la finance peut sauver la planète**, par Jean Pisani-Ferry, 12 octobre 2015
- **Une assurance chômage au niveau de la zone euro ?**, par Anne Epaulard, 12 octobre 2015
- **Programme d'achats d'actifs par la BCE : un premier bilan**, non signé, 14 octobre 2015
- **Pour la reconnaissance d'une valeur sociale du carbone dans l'accord Climat**, par Dominique Finon, 16 octobre 2015
- **Donner un prix au carbone ne suffira pas !**, par Dominique Dron, 16 octobre 2015
- **Le compte personnel d'activité en trois questions**, par Hélène Garner et Marine Boisson-Cohen, 19 octobre 2015
- **Les difficultés de Volkswagen risquent-elles d'affaiblir l'économie allemande ?**, par Homero Martinez, 27 octobre 2015
- **Le financement des « pertes et préjudices » et dommages aux pays vulnérables**, par Michel Damian, 9 novembre 2015
- **Investir dans la transition écologique en limitant les effets rebond**, par Wojtek Kalinowski, 9 novembre 2015
- **Prix du carbone : les pistes pour l'après COP 21**, par Christian de Perthuis, Pierre-André Jouvét, Raphaël Trotignon, 27 novembre 2015
- **Changement climatique : le secteur financier face aux trajectoires 2 °C**, par Pierre Moscovici, 2 décembre 2015, discours
- **Changement climatique : le secteur financier face aux trajectoires 2 °C**, par François Villeroy de Galhau, 3 décembre 2015, discours
- **Les trois fractures de l'Europe**, par Jean Pisani-Ferry, 9 décembre 2015
- **L'Accord de Paris : un accord bottom-up universel qui doit être traduit dans les actes**, par Dominique Auverlot, 18 décembre 2015
- **Comment répondre à la polarisation politique en Europe**, par Jean Pisani-Ferry, 11 janvier 2016
- **COP21 : un support pour reconstruire un système financier compatible avec le bien commun climatique ?** par Etienne Espagne et Baptiste Perrissin Fabert, 4 février 2016
- **Justice climatique mondiale : l'écueil de la démagogie**, par Jean-Pierre Bompard et Olivier Godard, 4 février 2016

- **Financer l'atténuation : comment établir un système de financement mondial équitable ?** par Kaba Nialé, 4 février 2016, discours
- **Politique de jeunes, politique de vieux** par Jean Pisani-Ferry, 9 février 2016
- **L'Europe en vaut-elle la peine ?** par Jean Pisani-Ferry, 7 mars 2016
- **Un écart croissant entre l'âge moyen des principales capitalisations en France et aux États-Unis,** par Arthur Sode, 21 mars 2016
- **Compte personnel d'activité. Synthèse des débats,** par Hélène Garner, 5 avril 2016
- **Combattre la prochaine récession,** par Jean Pisani-Ferry, 8 avril 2016
- **En économie aussi, "pas de conneries" !** par Jean Pisani-Ferry, 4 mai 2016
- **Les Britanniques à l'épreuve de la raison,** par Jean Pisani-Ferry, 6 juin 2016
- **Pourquoi les citoyens rejettent-ils les experts ?,** par Jean Pisani-Ferry, 5 juillet 2016
- **La démocratie a besoin d'experts dignes de confiance,** par Jean Pisani-Ferry, 3 août 2016
- **À l'origine des libertés de circulation en Europe,** par Bélich Nabli, 10 août 2016
- **La géographie des élections,** par Jean Pisani-Ferry, 12 octobre 2016
- **Rapport *Lignes de faille* - Réponse à Louis Chauvel,** par Jean Pisani-Ferry, 24 octobre 2016
- **La nouvelle réalité budgétaire,** par Jean Pisani-Ferry, 7 novembre 2016
- **États-Unis : après l'élection, la transition,** par Bélich Nabli, 22 novembre 2016
- **Empêcher dès maintenant une nouvelle crise de l'euro,** par Jean Pisani-Ferry, 7 décembre 2016
- **Marrakech : une Cop de transition qui n'aura pas permis de lever les inquiétudes suscitées par l'élection du président américain,** par Dominique Auverlot, 12 décembre 2016
- **Fiscalité du logement : concevoir un système plus équitable pour fluidifier le marché immobilier,** par Fabrice Lengart, 16 décembre 2016
- **L'enjeu de la concurrence en France, le cas des services,** par Vincent Aussilloux, 30 janvier 2017
- **Tirer le meilleur du marché unique européen,** par Vincent Aussilloux, Agnès Bénassy-Quéré, Clemens Fuest et Guntram Wolff, 2 février 2017
- **Le coût économique des discriminations,** par Christel Gilles, 16 février 2017
- **Le gouvernement ouvert, une réponse aux dérives de la démocratie ?,** par Julia Charrié et Lucien Dornier, 17 février 2017
- **Combattre la post-vérité climatique,** par Dominique Auverlot, 15 mars 2017
- **Le Fonds Spinelli. Un contrat européen pour la formation,** par Vincent Aussilloux, 24 mars 2017
- **Quel avenir pour le projet européen ?,** par Michel Yahiel, 30 mars 2017
- **Améliorer la connaissance du marché du travail,** par Jean Flamand, 6 avril 2017

Actes de colloque

Actes du colloque du 5 juin 2013 – 69 pages

Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ?

en partenariat avec la Chaire de santé de Sciences Po Paris

Enjeu à la croisée des questions de liberté de prescription, de qualité des soins et de régulation des dépenses, l'encadrement des pratiques médicales est perçu depuis longtemps comme un levier fondamental d'amélioration de l'efficacité du système de santé. La modification des pratiques a ainsi fait l'objet de nombreuses recommandations et dispositions réglementaires, notamment avec les lois de financement de la sécurité sociale successives. Toutefois, des marges de progrès demeurent, au regard notamment des disparités géographiques constatées. Comment rendre la prescription et la réalisation d'actes plus pertinentes ? Telle sera la question en débat au cours de ce colloque.

Table ronde 1 – Disparité des pratiques des professionnels médicaux : quelles réalités ?

avec Dominique Polton, France Vrijens, Francis Bonnet et René Mornex

Table ronde 2 – Quels outils d'encadrement des pratiques pour quels effets ?

avec Marie Grosset, Gérard Reach, Bruno Toussaint et Claude Rambaud

Table ronde 3 – Comment évaluer au mieux les pratiques des professionnels ?

avec Rémy Bataillon, Robert Nicodème, Guy Boudet, Una Lane, Mathieu Escot et Jean-François Girard



Actes du colloque du 26 septembre 2013, à la Maison de la Chimie – 37 pages

Quelle France dans dix ans ? Débat avec les think tanks

en partenariat avec le journal Le Monde

Dans le cadre de la préparation du projet « Quelle France dans 10 ans ? », le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) lance une consultation auprès des Français, qu'ils soient citoyens, experts, partenaires sociaux, représentants de la société civile organisée ou élus. Le CGSP publie à cette occasion ses premières contributions thématiques, destinées à stimuler et alimenter le débat. Elles portent sur cinq enjeux essentiels identifiés par le Gouvernement : l'évolution de notre modèle productif, le devenir de notre modèle social, la soutenabilité du modèle de croissance, les mutations de la société française et le projet européen. Pour ouvrir cette série de débats, le CGSP invite les représentants de certains grands think tanks, à s'exprimer et partager avec le public leurs analyses et préconisations. En présence de Jean Pisani-Ferry (CGSP), Cinzia Alcidi (Center for European Policy Studies – Bruxelles), Laurent Bigorgne (Institut Montaigne), Jean-Dominique Giuliani (Fondation Robert Schuman), Dominique Plihon (Attac), Juliette Méadel (Terra Nova), Dominique Reynié (Fondapol), et Cécile Ostria (Fondation Nicolas Hulot).



Actes du colloque – 23 décembre 2013, Hôtel de Vogüé – 32 pages

Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte

en présence de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille (publié le 7 mars 2014)

Les questions de développement et de bien-être des adolescents sont peu envisagées en tant que telles dans les politiques publiques. Or, durant cette période de remaniement identitaire dans le rapport à soi et aux autres, il peut y avoir des tensions et des complémentarités entre les dimensions de transmission, telles qu'assurée par exemple par l'école ou les institutions culturelles, et la prise d'autonomie. D'où l'utilité d'une approche intégrant les différents environnements de vie des adolescents (famille, pairs, institutions), pour favoriser des modes diversifiés d'individuation (acquérir des compétences et se lier aux autres) et d'articulation à la vie collective, éléments-clés dans le passage à l'âge adulte. Seront abordées, dans une première table ronde, les questions de socialisation, d'accès à l'autonomie et à la citoyenneté, et, dans une seconde table-ronde, les enjeux de rapport à l'école, aux loisirs et à la culture.

Table ronde 1 – Individuation, affiliations sociales et participations citoyennes des adolescents avec François de Singly, Maurice Corcos et Valérie Becquet

Table ronde 2 – Rapports des adolescents à l'école et à la culture avec François Dubet, Patricia Loncle et Sylvie Octobre



Actes du colloque FS-CGI-CGEDD – 16 septembre 2014 – 108 pages

L'évaluation socioéconomique des projets de transport

en partenariat avec le Commissariat général à l'investissement (CGI) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Afin d'assurer la meilleure efficacité possible des investissements publics, il est nécessaire d'évaluer au mieux les effets d'un projet sur notre économie et nos citoyens et d'envisager ses impacts sur le long terme. Ce colloque a permis de présenter le rapport de France Stratégie (rapport Quinet) sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics ; l'instruction du Gouvernement du 16 juin 2014 relative à l'évaluation des projets de transport ; le rôle du Commissariat général à l'investissement dans l'évaluation des investissements publics. Cette journée a également permis d'envisager, à la lumière des contre-expertises récentes, l'application du référentiel relatif au calcul socioéconomique dans les transports et d'aborder des questions de méthodologie.

Introduction – avec Roger Guesnerie, Louis Schweitzer, Jean-Pisani Ferry et Patrice Parisé

Table ronde 1 – L'évaluation socioéconomique des projets d'investissement public : nouveautés et déclinaison au domaine des transports avec Jean-Paul Ourliac, Émile Quinet et Dominique Auverlot, et Michel Massoni

Table ronde 2 – Retour sur les trois premières contre-expertises indépendantes en matière d'infrastructures de transport avec Sylviane Gastaldo, Claude Abraham, Michel Bellier, Guillaume Lamy, Aude Rigard-Cerison, François Viellard, Jean Bergougnoux, Clara Kalaydjian, Yves Crozet, Carl Gagné et Panos Tzieropoulos



Actes du colloque du 2 octobre 2014 – 33 pages

Trois ans après, l'*Energiewende* sur le point d'échouer ?

Publié le 31 décembre 2014

L'*Energiewende*, la transition énergétique allemande, entre dans sa troisième année. Véritable marche forcée vers une économie exempte d'énergies nucléaire et fossile, elle a été longtemps source d'admiration et érigée en modèle par les Allemands eux-mêmes. Mais l'enthousiasme laisse place aujourd'hui au scepticisme, voire aux critiques face à l'explosion des prix du kWh et à l'augmentation des émissions de CO₂ outre-Rhin. Simples turbulences passagères ou erreurs de conception beaucoup plus profondes ? C'est à cette question qu'ont tâché de répondre les experts invités.

avec Marc Olivier Bettzüge, Cécile Maisonneuve, Christophe Schramm et Dimitri Pescia



Actes du colloque du 22 octobre 2015 – Salle de conférences DGFiP Île-de-France – Auditorium de Saint-Sulpice – 63 pages, publié le 2 décembre 2015

La prise en compte des effets d'agglomération dans le calcul socioéconomique

En partenariat avec le Commissariat général à l'investissement (CGI) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Sous la présidence de Roger Guesnerie

L'évaluation socioéconomique a pour objet d'éclairer la décision politique, sans s'y substituer, avant que le décideur ne rende publics ses choix. La recherche de la meilleure efficacité des investissements publics rend nécessaire d'évaluer au mieux les effets d'un projet sur le long terme. Dans cette perspective, la prise en compte des impacts du projet sur l'emploi et l'activité de la zone concernée par le projet est attendue. Cette estimation est difficile et conduit à s'interroger sur les effets d'agglomération, dont la prise en compte pose un certain nombre de questions aujourd'hui inégalement résolues. Le colloque s'attache à faire le point de la doctrine et de la recherche sur ce sujet. Cette journée est la troisième du cycle de colloques initié par le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics (après l'évaluation socioéconomique des projets de transports et la prise en compte des externalités environnementales).

Ouverture par Jean Pisani-Ferry, Patrice Parisé, Thierry Francq et Jean-François Stoll

Première séquence – Que sait-on des effets d'agglomération ?

avec Émile Quinet et Florian Mayneris

Deuxième séquence – Les modèles LUTI et les effets d'agglomération

avec Matthieu de Lapparent et André de Palma

Troisième séquence – Les effets d'agglomération dans les métropoles capitales

avec Jean-Claude Prager et Elisabeth Gouvernal

Table ronde – Comment aller plus loin dans la prise en compte des effets d'agglomération ?

avec Roger Guesnerie, Emile Quinet, Jean-Paul Ourliac, Florian Mayneris et Luc Baumstark



Actes du colloque CGI-CGEDD-France Stratégie – 17 mars 2016 – Salle de conférences DGFIP Île-de-France Auditorium, site de Saint-Sulpice – 98 pages, publié le 3 juin

L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires

En partenariat avec le Commissariat général à l'investissement (CGI) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au Collège de France et président de Paris School of Economics.

L'évaluation socioéconomique a pour objet d'éclairer le décideur public, sans s'y substituer, avant qu'il ne rende publics ses choix. Le colloque s'attachera à faire le point de la doctrine et de la recherche sur ce sujet. L'un des points les plus délicats dans le calcul socioéconomique réside dans la prise en compte des risques. Les projets et politiques destinés à prévenir les risques naturels et sanitaires devraient aussi faire l'objet d'évaluations socioéconomiques aussi précises que possible. C'est le thème de ce quatrième colloque. Sans compter les emplois publics, en 2015, le seul secteur Assurances emploie environ 146 600 personnes. Les compagnies d'assurance ont versé 35,4 milliards d'euros de prestations en assurance de biens et de responsabilité et 16 milliards en maladie et accidents corporels. Plus de 13 millions de sinistres ont été indemnisés soit plus de 36 400 par jour. L'apparition des risques nouveaux aussi bien sanitaires que climatiques rend les choix de politiques publiques de plus en plus complexes. L'évaluation et l'analyse socioéconomique des risques, leur prévention et leur assurance constituent par conséquent un enjeu important pour la société. Sans aborder tous les types de risques, la journée sera organisée en deux parties portant, pour la matinée, sur les risques sanitaires et, pour l'après-midi, sur les risques naturels.

Ouverture par Jean Pisani-Ferry, Anne-Marie Levraut et Louis Schweitzer

Première partie – Évaluation socioéconomique des risques sanitaires
avec Luc Baumstark, Stéphan Marette, Lise Rochaix et Jean-Marc Brignon

Deuxième partie – Évaluation socioéconomique des risques naturels
avec Céline Grislain-Letrémy, Xavier Bonnet, José Bardaji, Stéphane Penet et Mathieu Choux

Clôture par Roger Guesnerie et Jean-François Stoll



Actes du colloque FS/CGI/CGEDD – 14 décembre 2016, publié en mars 2017, 54 pages

La sélection des projets d'investissement public

Sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au Collège de France et président honoraire de Paris School of Economics

Le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable ont initié un cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au collège de France et président honoraire de Paris School of Economics. L'évaluation socioéconomique a pour objet d'éclairer le décideur public, sans s'y substituer, avant qu'il ne rende publics ses choix. Le colloque s'attachera à faire le point de la doctrine et de la recherche sur ce sujet. Les quatre premiers colloques étaient consacrés à l'évaluation socioéconomique des projets de transports (16 septembre 2014), à la prise en compte des externalités environnementales (2 avril 2015), des effets d'agglomération (22 octobre 2015) et des risques naturels et sanitaires dans le calcul socioéconomique (17 mars 2016). Le cinquième colloque qui s'est tenu le 14 décembre 2016 était consacré à la sélection des projets d'investissement public.

Introduction par Roger Guesnerie, Anne Marie Levraut et Jean-Yves Raude

Ouverture par Jean Pisani-Ferry

Première partie – Qu’attendre des processus de sélection multisectoriels et quels indicateurs retenir ?
Avec Roger Guesnerie, Yves Crozet, Xavier Bonnet, Laurent Ménard et Sylviane Gastaldo

Deuxième partie – Les référentiels opérationnels dans plusieurs secteurs.
Avec Anne-Marie Armanteras de Saxcé, Christian Chardonnet, Michel Massoni et Jean-François Clerc

Table ronde – Quels sont les indicateurs utiles pour les décideurs publics ?
Avec Michel Houdebine, Philippe Duron, Fabienne Keller et Louis Schweitzer



Les enseignements des colloques, décembre 2016, 34 pages

Les nouveaux défis du calcul économique

Enseignements des colloques organisés de septembre 2014 à janvier 2016 par France Stratégie, le CGI et le CGEDD

Dominique Auverlot, Luc Baumstark, Géraldine Ducos, Sylviane Gastaldo, Michel Massoni, Jincheng Ni, Jean-Paul Ourliac, avant-propos de Roger Guesnerie

La loi a instauré l’obligation d’une évaluation socioéconomique pour tout projet d’investissement bénéficiant d’un financement de l’État ou de ses établissements publics. Elle a de plus institué des contre-expertises de ces évaluations pour les projets les plus importants. Dans ce contexte, France stratégie, le Commissariat général à l’investissement (CGI) et le Conseil général de l’environnement et du développement durable (CGEDD) ont organisé de septembre 2014 à avril 2016 une série de quatre colloques sur l’évaluation socioéconomique des projets d’investissement. Ces quatre rencontres qui ont réuni théoriciens et praticiens, experts et responsables ont largement contribué à vulgariser et diffuser la culture du calcul socioéconomique, mais surtout fait apparaître, par la discussion et le débat, des dimensions qui n’ont pas été suffisamment considérées jusqu’à présent dans les évaluations. Ainsi force est de constater, au terme de cette première série de colloques, que l’évaluation socioéconomique des projets d’investissements publics a encore de nombreux défis à relever. L’instauration de contre-expertises a d’ailleurs contribué au renouvellement des questions et des problématiques.

La poursuite de l’exercice du calcul socioéconomique nécessite désormais : I. de mieux expliquer l’évaluation socioéconomique ; II. de préciser, dans les différents secteurs, les indicateurs utiles pour les décideurs publics ; III. de revenir sur un certain nombre de notions ou de pratiques couramment utilisées dans le cadre du calcul socioéconomique telles que la valeur de la vie humaine, la valeur de la biodiversité, la valeur du carbone, les effets d’agglomération, la prise en compte des risques naturels ou la réalisation des bilans ex post ; IV. d’étendre le calcul socioéconomique à d’autres domaines (déploiement du très haut débit (THD), construction ou reconstruction d’hôpitaux ou d’établissements d’enseignement supérieur, infrastructures de recherche), notamment à travers l’identification des principaux avantages associés à la mise en œuvre de l’activité correspondante.



Compte rendu de séminaire – octobre 2015 à juin 2017 – 94 pages, publié le 24 novembre 2017
Mutations sociales, mutations technologiques

Sous la présidence de Michel Yahiel, avec la collaboration de Pierre-Cyrille Hautcoeur (EHESS) et Antoine Petit (Inria)

Lionel Janin, Adélaïde Ploux-Chillès et Céline Mareuge, coordinateurs

Initié en octobre 2015, ce séminaire est consacré aux doubles mutations – sociales et technologiques – qui bouleversent aujourd’hui l’économie et la société. Au fil des séances, il s’agit de prendre la mesure de ces bouleversements, dans des domaines très divers, mais aussi d’en repérer les enjeux, les risques ou les limites, avec toujours la volonté de mieux cerner la possibilité ou la nécessité d’une intervention des pouvoirs publics face à cette « révolution » en cours.

Date	Intitulé	Intervenants
12 oct. 2015	La « révolution » numérique, une révolution industrielle ?	Sylvain Allano et Pierre-Cyrille Hautcoeur
12 nov. 2015	<i>Big data</i> : création de valeur, enjeux et stratégies de régulation	Stéphane Grumbach et Laurent Gille
14 déc. 2015	Économie collaborative, économie du partage : quels enjeux pour demain ?	Frédéric Mazzella et Marie-Anne Dujarier
14 janv. 2016	Le risque technologique à l’heure du tout numérique	Gérard Berry et Jean-Baptiste Fresso
8 fév. 2016	La relation médecin-patient à l’ère des objets connectés	Sylvie Fainzang et Bruno Sportisse
10 mars 2016	Algorithmes, libertés et responsabilités	Daniel Le Métayer et Antoinette Rouvroy
11 avr. 2016	La place de l’homme face à l’intelligence artificielle	Yann LeCun et Jean-Gabriel Ganascia
12 juillet 2016	Quelle place pour les robots dans la société ?	Laurence Devillers et Anne-Sophie Rigaud
5 janvier 2017	Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne ?	Stéphanie Wojcik et Clément Mabi
2 février 2017	Quels sont les impacts des écrans sur les cerveaux ?	Daphné Bavelier et Sophie Pène,
2 mars 2017	Diffusion de l’information : quels enjeux démocratiques ?	Serge Abiteboul et Dominique Cardon
6 avril 2017	Le cybertariat	Ursula Huws et Antonio Casilli
4 mai 2017	Pauvreté et numérique	Pierre Mazet et Jean Deydier
1 ^{er} juin 2017	Quelle évolution des méthodes pédagogiques ?	Roberto Casati et François Taddei



Fiches

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité

Janvier-avril 2017

La loi pour la croissance et l'activité doit créer les conditions d'un rebond de l'économie et de l'emploi dans notre pays. Aussi, il est important que le débat, notamment au Parlement, puisse reposer sur des éléments objectifs d'évaluation des effets possibles des principales mesures. Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a demandé à Jean Pisani-Ferry et à France Stratégie de composer une commission temporaire d'évaluation de la loi qui est présidée par Anne Perrot, professeur à Paris-I et à l'ENSAE, associée du cabinet de conseil MAPP, et ancienne vice-présidente de l'Autorité de la concurrence. La commission a travaillé sur cinq thèmes : le travail du dimanche, la mobilité, la réforme des prud'hommes, les professions réglementées du droit, et l'immobilier commercial.

Cette commission présidée par **Anne Perrot** (présidente), professeure à Paris-I et à l'ENSAE, associée du cabinet de conseil MAPP, est composée d'**Antoine Bozio**, directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP), chercheur associé de l'École d'économie de Paris et enseignant à l'EHESS, membre du CAE ; **Pierre Cahuc**, directeur du laboratoire de macroéconomie du CREST-ENSAE, professeur à l'École polytechnique, membre du CAE ; **Philippe Choné**, professeur à l'ENSAE ; **Anne Epaulard**, professeure à Paris-Dauphine, conseillère scientifique auprès de France Stratégie ; **Marc Ferracci**, professeur à l'Université de Nantes – LEMNA, membre du CREST, conseiller scientifique auprès de France Stratégie ; **Giuseppe Nicoletti**, chef de la Division de l'analyse des politiques structurelles, OCDE ; **Jérôme Philippe**, avocat à la Cour, associé du cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer ; **André Sapir**, professeur à l'université libre de Bruxelles, membre de Bruegel ; et **Étienne Wasmer**, professeur à Sciences Po et co-directeur du LIEPP, membre du CAE.

Ouverture de l'offre de transport par autocar

12 pages, fiche publiée le 21 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant l'ouverture de l'offre de transport par autocar, cette note présente les résultats des analyses des impacts des ouvertures (anciennes ou récentes) intervenues dans les pays européens. Les méthodes utilisées dans la plupart de ces analyses sont assez frustes et consistent le plus souvent à comparer l'évolution de l'offre de transport dans toutes ses dimensions (trajets, réseaux, horaires, prix, concurrence avec les autres modes de transport) avant et après l'ouverture. La convergence des résultats entre les différents pays européens, alors que les ouvertures n'ont pas eu lieu au même moment, laisse penser que ces résultats sont suffisamment robustes pour que l'on puisse en tirer des leçons pour l'ouverture en France. Il reste que chaque pays est différent (les préférences des individus ne sont pas identiques, ni leur besoin de transport ; les réseaux routiers et autoroutiers diffèrent en densité) et que les modalités de l'ouverture diffèrent aussi d'un pays à l'autre. Dans cette note, la section 1 rappelle les objectifs de la mesure évaluée et identifie des indicateurs permettant cette évaluation. La section 2 détaille le contenu des articles du projet de loi ; la section 3 décrit les résultats des évaluations des réformes analogues et mobilise des données et statistiques publiques pour évaluer certains impacts à attendre dans le cas de la France, notamment en matière d'environnement et de sécurité routière.



Réforme du travail dominical

9 pages, fiche publiée le 21 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant la réglementation du travail dominical, cette note présente les résultats de travaux académiques ayant cherché à évaluer des réformes similaires, en France ou à l'étranger. Sont envisagés les effets de la loi sur l'emploi et l'activité, mais aussi l'impact sociétal, en particulier les éventuelles difficultés à coordonner les emplois du temps au sein de la cellule familiale que pourrait engendrer un développement du travail dominical. L'accent est mis ici sur les études visant à établir une relation de causalité entre des changements dans la réglementation du travail dominical et les indicateurs retenus. Établir ce type de relation est difficile, car cela suppose d'observer la situation qu'aurait connue l'économie en l'absence de la mesure. Ainsi, la comparaison des niveaux d'emploi avant et après l'assouplissement de la réglementation ne révèle en rien l'effet de cet assouplissement. Il est en effet possible que l'emploi ait varié dans le temps indépendamment de la mesure, pour des raisons conjoncturelles. Il faut donc exploiter des méthodes permettant de raisonner toutes choses égales par ailleurs et de bâtir un contrefactuel crédible. La première partie de cette fiche rappelle les objectifs de la mesure évaluée et identifie des indicateurs permettant d'en mesurer les effets. La deuxième partie détaille le contenu des articles du projet de loi et la troisième décrit les résultats des évaluations existantes pour des réformes analogues.



Réforme de la justice prud'homale

10 pages, fiche publiée le 26 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant la réforme de la justice prud'homale, la note présente les résultats de travaux académiques ayant cherché à évaluer les effets de réformes de même nature visant d'une part à réduire les délais des procédures et d'autre part à professionnaliser les conseillers prud'homaux. Nous analysons également les principaux mécanismes découlant de la loi à savoir la diminution des coûts de la justice prud'homale et l'accroissement de la sécurité juridique des procédures. Il apparaît en effet que la combinaison de ces différents éléments est susceptible d'avoir des effets partiels contraires selon que l'on s'intéresse aux effets sur les employeurs ou sur les salariés, sur les créations ou sur les destructions d'emplois, aux effets de court terme ou aux effets de long terme. La section 1 rappelle les objectifs de la mesure et identifie les indicateurs permettant d'en mesurer l'impact. La section 2 détaille le contenu de la proposition de loi et la section 3 présente les éléments d'évaluation empiriques existants. Cette section met aussi en évidence les différents effets partiels évoqués, notamment les effets de la réduction des délais des procédures sur le coût et le volume des procédures, les effets sur le bien-être et sur l'emploi.



Réformes des professions réglementées du droit

16 pages, fiche publiée le 26 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant la réforme des professions réglementées, cette fiche passe en revue les résultats de travaux académiques ayant cherché à évaluer l'impact de réformes similaires intervenues dans des pays dont le système de droit et l'organisation des professions étaient initialement proches de la situation française. Plusieurs pays européens ont en effet adopté des réformes visant à faciliter l'installation, à abaisser les barrières à l'entrée et à améliorer la concurrence par les prix. Nous concentrons nos développements sur la profession de notaire, pour laquelle ces réformes ont été les plus étudiées, de manière quantitative, par la littérature. La section 1 présente les objectifs visés par la loi et les indicateurs retenus pour mesurer l'impact de la réforme. La section 2 présente le contenu et la mise en œuvre de la loi. La section 3 présente les éléments d'évaluation existants. Après un survol de l'enjeu économique des services offerts par les professions réglementées pour l'économie dans son ensemble (3.1), nous présentons les principales réformes intervenues en Europe (3.2) et l'évaluation de leurs effets sur plusieurs indicateurs (3.3) : concurrence effective, prix, qualité des services, mobilité. Nous mettons enfin en évidence (3.4) ce qui nous apparaît comme des conditions de réussite de la réforme et les points sur lesquels il convient d'être particulièrement vigilant pour préserver l'effet utile des mesures proposées.



Mesures touchant à l'urbanisme commercial

12 pages, fiche publiée le 29 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant l'urbanisme commercial, cette fiche présente une série d'évaluations empiriques des politiques de réforme de la distribution intervenues dans divers pays, européens ou non. La question de la concentration du secteur et de ses effets sur les producteurs et les consommateurs peut se poser à un double niveau : celui du marché national, où les grandes enseignes se font concurrence, et celui des marchés locaux, qui peuvent s'avérer très concentrés. Ces problèmes se sont posés dans des termes parfois analogues à l'étranger, où diverses mesures destinées à limiter le pouvoir de marché de la grande distribution ont été mises en œuvre. Il s'agit principalement de mesures visant à abaisser les barrières à l'entrée dans le secteur en limitant le pouvoir des acteurs en place pour permettre aux nouveaux entrants de s'installer. La fiche recense les travaux ayant évalué ces mesures. Les mesures contenues plus spécifiquement dans le projet de loi visent, d'une part, à permettre à l'Autorité de la concurrence de vérifier le respect au niveau local d'une concurrence équitable dans l'implantation de nouveaux commerces et, d'autre part, donnent à l'Autorité un pouvoir d'injonction structurelle lui permettant d'enjoindre à une entreprise de céder des actifs. La section 1 rappelle les objectifs des mesures évaluées et les indicateurs permettant d'en mesurer les effets. La section 2 détaille le contenu de la proposition de loi et les modalités de mise en œuvre. La section 3 rassemble les éléments d'évaluation empirique existants sur les réformes de la distribution. La section 4 analyse les effets des dispositifs envisagés. Enfin, la section 5 énonce les conditions du succès des réformes proposées.



Réforme du permis de conduire

8 pages, fiche publiée le 10 avril 2017

Cette fiche présente les effets potentiels de mesures – la réduction des délais et des coûts d’obtention essentiellement – permettant de faciliter l’accès au permis de conduire. Elle mobilise un certain nombre de travaux d’évaluation, sur données françaises et étrangères, qui permettent d’apprécier l’impact d’une élévation du taux de détention du permis sur l’emploi et l’activité. Dans ce qui suit sont présentés les objectifs de la réforme et de ses amendements, ainsi que les indicateurs retenus pour l’évaluation, le contenu du projet de loi et des amendements, et les enseignements des travaux d’évaluation existants.



Mises de jeu, présentations et divers

Mise de jeu, Commission enfance et adolescence, séance du 20 mai 2014, 39 pages

Pauvreté et vulnérabilité des enfants et des familles

Marie-Pierre Hamel et David Marguerit

Identifier, connaître et localiser les enfants pauvres est indispensable pour orienter efficacement les politiques publiques. En France, le choix a été fait de mesurer la pauvreté des enfants à travers leur niveau de vie. Si cette approche a des avantages (possibilité de comparaisons internationales, indicateur de pauvreté relatifs, etc.), elle connaît des limites lorsqu'elle est appliquée aux enfants. Une manière de contourner ces limites est d'utiliser conjointement un indicateur de pauvreté mesuré par les privations. Cette mise de jeu s'attache à présenter, dans un premier temps, l'évolution du taux de pauvreté monétaire des enfants en France et dans certains pays européens, ainsi que les caractéristiques sociodémographiques des enfants concernés. Dans un deuxième temps, elle expose l'apport de l'indicateur de pauvreté mesuré par les privations et les questions méthodologiques soulevées par une telle approche. Elle présente aussi les résultats trouvés par Eurostat en 2009. Il est ensuite question de certaines actions que peuvent prendre les pouvoirs publics pour tenter de faire face à ces facteurs de vulnérabilité. Mises à part les prestations monétaires, quels services publics peuvent aider les familles et les enfants ? Une dernière section s'attache à la mise en œuvre de ces actions en s'intéressant à la question du moment de l'intervention : faut-il intervenir de façon précoce auprès des enfants « vulnérables » ? Comment, enfin, faciliter l'accès aux aides et services proposés pour les familles alors que celles-ci sont justement celles qui rencontrent le plus de difficultés d'accès ?



Présentation, novembre 2014, 11 pages

OpenFisca, un logiciel libre pour simuler des réformes fiscales et sociales

Madhi Ben Jelloul, Claire Bernard et Étienne Espagne

La révolution numérique et la diffusion massive d'internet permettent aujourd'hui aux citoyens du monde entier de s'informer, d'échanger, de s'exprimer plus facilement. Elles donnent à la société civile de nouvelles capacités d'agir et font naître ainsi de nouvelles pratiques sociales. Pour l'État, elles se traduisent par une nouvelle exigence d'ouverture. Le gouvernement français s'est engagé dans le partage des données publiques (open data) et le « gouvernement ouvert » (open government). En bénéficient la société civile, le monde de la recherche mais aussi les administrations elles-mêmes. La mise à disposition des modèles de simulation qui participent à l'élaboration des décisions et des politiques publiques s'inscrit dans ce mouvement de transformation profonde de l'action publique. France Stratégie a pris part à ce mouvement en créant un modèle de simulation des impôts et des

prestations en faveur des ménages, baptisé OpenFisca. Ce logiciel est accessible à tous : les administrations, les chercheurs, les journalistes, les simples citoyens peuvent s'en saisir et l'utiliser pour répondre aux questions qu'ils se posent ou le perfectionner. Cet outil a pour objectif de faciliter la compréhension du système socio-fiscal français. Doté d'une interface utilisateur simple, il peut donner lieu à de multiples développements. Après une rapide description d'OpenFisca et de la logique qui sous-tend son développement, on illustrera ses utilisations possibles en prenant pour exemple la suppression de la première tranche du barème d'impôt sur le revenu.



Mise de jeu pour la consultation du 3 février 2015, 16 pages

Pour une stratégie nationale de l'enfance et de l'adolescence

François de Singly et Vanessa Wisnia-Weill

À la demande du Premier ministre, France Stratégie a installé une commission, sous la présidence de François de Singly, chargée de préfigurer la stratégie nationale de la France pour l'enfance et l'adolescence. Cette commission a élaboré un projet de rapport qui définit un ensemble de principes directeurs et formule des orientations à horizon de moyen terme. Elle propose de donner comme finalité à la stratégie pour l'enfance et l'adolescence le développement complet d'un individu relationnel. Tout en respectant les spécificités – la famille n'est pas l'école, l'école n'est pas un mouvement d'éducation populaire, etc. –, il importe de donner aux éducateurs un objectif commun, ce qui suppose un effort de décloisonnement des politiques publiques. Quatre axes de réflexion sont identifiés : une société en crise et fragmentée, où la confiance, l'estime de soi, le sentiment de responsabilité et les liens humains et sociaux sont insuffisamment développés ; des mutations technologiques, économiques et sociologiques qui sont porteuses de nouvelles capacités et de nouveaux talents, de nouvelles aspirations et de nouveaux risques ; une école qui reste une instance centrale dans la vie des enfants et des adolescents, mais qui est en refondation car chahutée tant pour ses performances que pour l'inquiétude qu'elle soulève quant à la capacité offerte à chacun de trouver sa place dans la société ; enfin des obstacles et de nombreuses inégalités qui pèsent tôt sur les parcours des enfants, qu'ils soient dus aux aléas familiaux, à la pauvreté des parents ou encore aux déséquilibres entre les territoires.

Document associé : France Stratégie (2015), *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*, rapport de la commission présidée par François de Singly, rapport, septembre.



Mise de jeu, Atelier inaugural du séminaire, 26 janvier 2016, 30 pages

L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? Éléments de débat

Marine Boisson-Cohen et Catherine Collombet

en partenariat, Caisse nationale des allocations familiales, Direction générale de la Cohésion sociale, Fondation Apprentis d'Auteuil, France Stratégie et LIEPP Sciences Po

L'investissement social est une approche qui vise à donner une nouvelle orientation à la protection sociale, destinée à mieux équiper les individus dans leurs parcours de vie face à l'évolution des besoins sociaux et à promouvoir une économie fondée sur la formation et la qualification. Cette approche

souligne la nécessité d'intervenir le plus en amont des situations, dès la petite enfance notamment, afin d'anticiper et de prévenir les risques sociaux. Une stratégie d'investissement social ambitionne de compléter l'approche corrective et réparatrice des politiques sociales traditionnelles par l'ajout d'une approche plus préventive et « capacitante ». Elle postule que les politiques sociales ne représentent pas seulement une dépense, un coût ou une charge, mais sont susceptibles de procurer un retour sur investissement en termes sociaux (voire sociétaux), économiques et financiers. Ce séminaire prévoit une séance inaugurale, cinq séances thématiques et une séance conclusive d'ici à l'automne 2016. Le présent document vient en appui de la séance inaugurale. Il considère plus particulièrement : a) la généalogie du paradigme de l'investissement social ; b) les apports et les limites du concept ; c) les essais de décomposition analytique des dépenses sociales sous l'angle de l'investissement social. S'agissant de la France, il conclut d'une part sur la nécessité d'une étude plus approfondie, par champ thématique, des modalités de transition vers un modèle d'investissement social ; d'autre part sur l'intérêt d'une investigation des perspectives d'opérationnalisation (« quelle boîte à outils ? »).



Mise de jeu, atelier « Innovation de rupture », juin 2016, 24 pages

Le rôle des écosystèmes dans l'innovation de rupture – Éléments de cadrage

Rémi Lallement

Comment la dimension territoriale joue-t-elle pour l'innovation de rupture ? La numérisation permet-elle de l'abolir ? La proximité organisationnelle est-elle devenue plus importante que la proximité géographique ? Quels écosystèmes sont les plus à même de promouvoir l'apparition de l'innovation de rupture ? Quels déterminants institutionnels et quels modes d'organisation socioéconomiques sont cruciaux à cet égard ? Quels sont les principaux obstacles à surmonter pour les acteurs publics et privés ? Quelles sont les questions de financement les plus déterminantes pour l'éclosion et le développement de l'innovation de rupture ? L'offre de financement des fonds privés et publics est-elle suffisante et bien adaptée aux besoins spécifiques de l'innovation de rupture, dans les territoires concernés ? Le rachat de start-ups, de « gazelles » ou de « licornes » par des groupes étrangers est-il un problème ou une opportunité ? Existe-t-il des systèmes nationaux d'innovation plus propices que d'autres à l'innovation de rupture ? Ces modèles sont-ils exportables ? À l'échelle des territoires infranationaux (ou transnationaux), quel rôle pour les acteurs publics et privés ? Dans le cas de la France, existe-t-il des « meilleures pratiques » transposables d'un territoire à l'autre ? Pour répondre à ces interrogations, l'atelier se propose de dresser un bilan, à travers des analyses d'experts et des témoignages d'acteurs, pour aussi bien mettre en lumière quelques expériences réussies à caractère emblématique qu'identifier des obstacles clés à surmonter.



L'Essentiel, septembre 2013, 8 pages

Services à la personne : constats et enjeux

Hélène Garner et Frédéric Lainé

Les Services à la personne (SAP) se sont fortement développés depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion de dispositifs sociaux et fiscaux incitatifs répondant notamment aux besoins croissants liés

à la démographie du pays (natalité élevée et vieillissement de la population). Depuis 2010, leur croissance semble pourtant marquer une pause, qui se traduit par une baisse du nombre d'heures travaillées. Ce ralentissement pose la question de la viabilité du modèle économique sous-tendant ces services, mais aussi celle de la solvabilisation de la demande de SAP dans un contexte de crise économique et de contrainte budgétaire. Le recours aux SAP est fortement lié au degré de dépendance des individus et aux niveaux de revenus des ménages. Les aides sociales et fiscales accordées au secteur (de l'ordre de 6,7 milliards en 2012), conjuguées aux prestations versées par les Conseils généraux qui autorisent notamment le financement de services de maintien à domicile au travers de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) – pour un montant total d'environ 6,2 milliards d'euros en 2010 –, solvabilisent partiellement cette demande. Les SAP sont traditionnellement dominés par la relation d'emploi directe avec des particuliers employeurs. Le reste du secteur repose sur des organismes prestataires, parmi lesquels plusieurs modèles économiques coexistent. La montée en puissance d'entreprises du secteur privé et la perte de poids des acteurs de l'économie sociale et solidaire modifient cependant les équilibres entre ces modèles économiques. Au-delà de ces enjeux de structuration de l'offre et de solvabilisation de la demande de SAP, la question de la professionnalisation et de la qualité de l'emploi dans ces activités apparaît centrale pour à la fois répondre aux besoins de recrutement que va connaître le secteur dans les dix ans à venir et faire de ces métiers des SAP des vecteurs de qualification et de carrières professionnelles.



Co-édition, *Insee Première*, n° 1478, décembre 2013, 4 pages

Les métiers et leurs territoires

Jean-Michel Floch et Frédéric Lainé

L'histoire industrielle, le développement des villes et les migrations ont façonné la géographie des métiers. Les ouvriers industriels sont ainsi surreprésentés dans les parties nord et ouest de la France, à l'exception de l'Île-de-France. Dans les régions méditerranéennes, la gamme des métiers reflète le poids de l'économie résidentielle, avec par exemple une proportion plus élevée d'ouvriers du bâtiment ou de certaines professions du commerce et de la santé. L'Île-de-France occupe une place singulière avec une forte présence de certains métiers de cadres. Plus largement, les emplois de cadres sont concentrés dans les très grandes aires urbaines, tandis que les ouvriers sont surreprésentés dans les petites aires urbaines ou les communes isolées. Les cadres et les agents de la fonction publique ont plus souvent changé de région en cinq ans que les autres personnes ayant un emploi.



Index thématique

NA = Note d'analyse DT = Document de travail NS = Note de synthèse

AGRICULTURE

« Pour un secteur des semences diversifié et innovant », NA n° 5, octobre 2013, p. 131

ALLEMAGNE

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 23

« Trois ans après, l'Energiewende sur le point d'échouer ? », Actes du colloque du 2 octobre 2014, p. 262

France Allemagne : performances comparées, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57

« Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », NA n° 33, août 2015, p. 166

« Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives », DT n° 2017-04, mars, p. 205

COMPÉTITIVITÉ

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 21

Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique, rapport, juin 2014, p. 45

Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2014, p. 55

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2015, p. 73

Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité, Étude, janvier 2016, p. 81

« Compétitivité : que reste-t-il à faire ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 101

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2016, p. 93

Avis sur la politique des pôles de compétitivité, CNEPI, février 2017, p. 109

CROISSANCE

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, rapport, décembre 2013, p. 25

« Réforme régionale : un enjeu pour la croissance », NA *Quelle France dans dix ans ?*, juillet 2014, p. 140

« La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, avril 2016, p. 98

« Croissance et répartition des revenus », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, août 2016, p. 100

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 118

« Mieux investir au service de la croissance », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 119

DÉMOGRAPHIE

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, rapport, décembre 2013, p. 25

« Retours d'enquête sur la filière silver économie », DT n° 2013-08, décembre, p. 193

France Allemagne : performances comparées, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57

« Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 100

DÉPENSES PUBLIQUES

« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », *NA* Quelle France dans dix ans ?, juillet 2014, p. 141

« Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? », *NA* Quelle France dans dix ans, juillet 2014, p. 142

Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers, rapport, avril 2015, p. 63

« Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ? », *NA* n° 28, avril 2015, p. 161

« Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, juillet 2016, p. 102

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 118

DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Approvisionnements en métaux critiques », *NA* n° 3, juillet 2013, p. 129

« Approvisionnements en métaux critiques », *DT* n° 2013-04, juillet, p. 190

« Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT* n° 2013-05, septembre, p. 191

« Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, octobre 2013, p. 131

« Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? », *NA* n° 7, octobre 2013, p. 133

« Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA* n° 6, octobre 2013, p. 132

Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable, rapport thématique, juin 2014, p. 47

« Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », *NA* n° 15, août 2014, p. 144

« Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? », *NA* Quelle France dans dix ans ?, septembre 2014, p. 146

« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA* n° 24, fév. 2015, p. 155

« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, juin 2015, p. 165

« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, août 2015, p. 209

« Modèles macroéconomiques et transition énergétique », *NA* n° 43, février 2016, p. 176

« L'économie circulaire, combien d'emplois ? », *NA* n° 46, avril 2016, p. 179

« Climat : comment agir maintenant ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, avril 2016, p. 97

« Le véhicule propre au secours du climat », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 115

DISCRIMINATIONS

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 29

Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain, rapport, juin 2014, p. 49

« Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA* Hors série, mars 2015, p. 157

« Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 158

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 87

EMPLOI

- Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2013, p. 21
- « Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une exception française », *DT* n° 2013-06, octobre, p. 191
- Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*, rapport, novembre 2013, p. 23
- Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?*, Document méthodologique, avril 2014, p. 33
- Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 53
- Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2014, p. 55
- « Gouvernance et organisation des services à la personne », *DT* n° 2014-02, décembre, p. 194
- Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 65
- « Contrat de travail : les réformes italiennes », *NA*, n° 30, mai 2015, p. 163
- « Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », *NA*, n° 33, août 2015, p. 166
- « La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'euro-péenne ? », *DT* n° 2015-4, août, p. 196
- La négociation collective, le travail et l'emploi*, rapport de Jean-Denis Combrexelle, septembre 2015, p. 71
- Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2015, p. 73
- « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, février 2016, p. 175
- « Le temps partiel, une réserve d'emplois ? », *NA* n° 45, mars 2016, p. 178
- « Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français », *DT* n° 2016-03, mars, p. 199
- « L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-04, mars, p. 200.
- « Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 98
- « L'économie circulaire, combien d'emplois ? », *NA* n° 46, avril 2016, p. 179
- « Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie », *DT* n° 2016-05, avril, p. 201
- « Quels leviers pour l'emploi ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 100
- « L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », *DT* n° 2016-06, juillet, p. 201
- « L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », *NA* n° 49, juillet 2016, p. 182
- Le coût économique des discriminations*, rapport, septembre 2016, p. 87
- Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, sept. 2016, p. 93
- « Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses », *NA* n° 50, octobre 2016, p. 183
- « Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », *DT* n° 2016-07, octobre, p. 202
- L'insertion professionnelle des jeunes*, rapport, France Stratégie et Dares, janvier 2017, p. 107
- « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *NA* n° 53, février 2017, p. 186
- « Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 », *DT* n° 2017-05, avril, p. 206
- « Quelle politique du temps de travail ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 116
- « Repenser la protection des actifs », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 119
- « Élaborer une stratégie nationale des compétences », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, février 2017, p. 117

Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?, rapport du REC, avril 2017, p. 121

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail, rapport, mai 2017, p. 123

Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail.

Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, décembre 2017, p. 112

ÉNERGIE

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 31

« Trois ans après, l'Energiewende sur le point d'échouer ? », Actes du colloque du 2 oct. 2014, p. 263

« Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », NA n° 15, août 2014, p. 144

L'Union de l'énergie, Étude, août 2015, p. 69

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », DT n° 2015-5, octobre, p. 197

« Modèles macroéconomiques et transition énergétique », NA n° 43, février 2016, p. 176

« Énergie centralisée ou décentralisée ? » in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 115

ENSEIGNEMENT

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 23

« Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte », Actes du colloque du 23 décembre 2013, p. 220

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 29

« Augmenter aussi le nombre de bons élèves. Une lecture complémentaire de l'enquête PISA 2012 », NA n° 12, mai 2014, p. 138

« Les pratiques pédagogiques efficaces. Conclusions de recherches récentes », DT n° 2014-1, août, p. 193

Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, rapport, janvier 2015, p. 61

« Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », NA, n° 23, janvier 2015, p. 154

« Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social », NA n° 34, août 2015, p. 167

Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent, rapport, septembre 2015, p. 75

« MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques », DT, n° 2016-01, février, p. 198

« MOOC français : l'heure des choix », NA n° 40, février 2016, p. 173

Programme d'investissements d'avenir, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83

« Quelles priorités éducatives ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 101

« L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? », NA n° 48, juin 2016, p. 181

Quelle finalité pour quelle école ?, rapport, septembre 2016, p. 89

L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie, rapport, septembre 2016, p. 91

« Quelle autonomie pour les établissements scolaires ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 118

« La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 119

ENTREPRISES

« L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ? », DT n° 2013-02, juin, p. 189

- Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2013, p. 21
- « Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT* n° 2013-07, décembre, p. 192
- « Retours d'enquête sur la filière silver économie », *DT* n° 2013-08, décembre, p. 193
- « L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises », *NA* n° 11, mars 2014, p. 137
- « Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », *NA* n° 13, juin 2014, p. 139
- « Les processus "atypiques" de négociation collective en entreprise », *NA* n° 14, août 2014, p. 143
- « Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France », *NA* *Quelle France dans dix ans ?*, septembre 2014, p. 145
- Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, sept. 2014, p. 55
- La négociation collective, le travail et l'emploi*, rapport de Jean-Denis Combrexelle, sept. 2015, p. 71
- Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, sept. 2015, p. 73
- Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre 2015, p. 77
- Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité, Étude*, janvier 2016, p. 81
- Programme d'investissements d'avenir*, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83
- Compte personnel d'activité, synthèse des débats, *NS*, avril 2016, p. 209
- Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, sept. 2016, p. 93
- « Comprendre le ralentissement de la productivité en France », *NA* n° 38, janvier 2016, p. 171
- « Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison », *DT* n° 2016-02, mars, p. 199
- « Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 », *DT* n° 2017-05, avril, p. 206

EUROPE

- « Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA* n° 1, juin 2013, p. 127
- La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, rapport, janvier 2014, 133 pages, p. 31
- Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France*, rapport thématique, juin 2014, p. 47
- « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA* n° 16, sept. 2014, p. 147
- « Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 17, novembre 2014, p. 148
- « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 18, novembre 2014, p. 149
- « Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action », *NA* n° 19, décembre 2014, p. 150
- La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, rapport, décembre 2014, p. 59
- « La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *NA* n° 20, décembre 2014, p. 151
- « Profils migratoires européens dans la crise », *NA* n° 21, janvier 2015, p. 152
- « Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA* n° 24, février 2015, p. 155
- « Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA* n° 25, février 2015, p. 156
- « Rebalancing the governance of the euro area », *DT* n° 2015-2, mai, p. 195
- L'Union de l'énergie, Étude*, août 2015, p. 69
- « Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen », *NA* n° 39, fév. 2016, p. 172
- « Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 99
- « Quelle architecture pour la zone euro ? » *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 119

ÉVALUATION

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 17

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 21

Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2014, p. 55

« L'évaluation socioéconomique des projets de transport », Actes du colloque du 16 sept. 2014, p. 262

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2015, p. 73

« La prise en compte des effets d'agglomération dans le calcul socioéconomique », Actes du colloque du 22 octobre 2015, p. 221

Programme d'investissements d'avenir, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83

« L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires », Actes du colloque du 17 mars 2016, p. 222

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2016, p. 93

Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens, septembre 2016, p. 85

« Les nouveaux défis du calcul économique. Enseignements des colloques organisés de septembre 2014 à janvier 2016 par France Stratégie, le CGI et le CGEDD », décembre 2016, p. 223

« La sélection des projets d'investissement public », Actes du colloque du 14 décembre 2016, p. 222

« Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ? », NA n° 52, janvier 2017, p. 185

« Comment estimer le rendement de l'investissement social », DT n° 2017-02, janvier, p. 203

« Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? », DT n° 2017-03, février, p. 204

FISCALITÉ

« L'effet des "taxes comportementales" », DT n° 2013-01, juin, p. 233

« Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, août 2016, p. 102

« Comment réformer la fiscalité des successions ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 118

« Quelle fiscalité pour le logement ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 117

« Peut-on éviter une société d'héritiers ? », NA n° 51, janvier 2017, p. 184

« Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012) », DT n° 2017-01, janvier, p. 202

IMMIGRATION

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 23

« Profils migratoires européens dans la crise », NA n° 21, janvier 2015, p. 152

« Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », NA Hors série, mars 2015, p. 157

« Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », NA Hors série, mars 2015, p. 158

INNOVATION

« Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », DT n° 2013-05, septembre, p. 191

Quinze ans de politiques d'innovation en France, rapport de la CNEPI, janvier 2016, p. 79

Programme d'investissements d'avenir, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83

- « Répondre à l'innovation disruptive », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 116
- « Mobiliser l'épargne pour le financement des startups », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 116
- Avis sur la politique des pôles de compétitivité*, CNEPI, février 2017, p. 109

INÉGALITÉS

- Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, rapport, janvier 2014, p. 29
- Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économie et le social*, rapport thématique, juin 2014, p. 43
- « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA Hors série*, mars 2015, p. 157
- « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA Hors série*, mars 2015, p. 158
- « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité » *NA n° 42*, février 2016, p. 175
- « Dynamiques et inégalités territoriales », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, juillet 2016, p. 99
- Le coût économique des discriminations*, rapport, septembre 2016, p. 87
- « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *NA n° 51*, janvier 2017, p. 184
- « La géographie de l'ascenseur social français », *DT n° 2015-6*, novembre, p. 197

INTERNATIONAL

- « Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? », *NA n° 27*, mars 2015, p. 160
- Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, rapport, janvier 2015, p. 61
- « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *NA n° 23*, p. 154
- L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, rapport, septembre 2016, p. 91

INVESTISSEMENT

- L'évaluation socioéconomique des investissements publics*, rapport, septembre 2013, p. 17
- « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA n° 16*, sept. 2014, p. 147
- « Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement », *NA n° 17*, novembre 2014, p. 148
- « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », *NA n° 18*, novembre 2014, p. 149
- « Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA n° 24*, fév. 2015, p. 155
- Programme d'investissements d'avenir*, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83
- « Mieux investir au service de la croissance », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 119

JEUNES

- « Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA n° 1*, juin 2013, p. 127
- « Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte », Actes du colloque du 23 décembre 2013, p. 262
- « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA Hors série*, mars 2015, p. 157
- « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA Hors série*, mars 2015, p. 158
- Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes*, rapport, juin 2015, p. 67

Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent, rapport, septembre 2015, p. 75

« Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *NA* n° 37, janvier 2016, p. 170

« Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 100

L'insertion professionnelle des jeunes, rapport, France Stratégie et Dares, janvier 2017, p. 107

LOGEMENT

Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie, rapport, juin 2014, p. 35

La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux, rapport, novembre 2016, p. 105

« Fiscalité du logement : concevoir un système plus équitable pour fluidifier le marché immobilier », *Point de vue*, 16 décembre 2016, p. 218

« Quelle fiscalité pour le logement ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 117

MODÈLE SOCIAL

Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économie et le social, rapport thématique, juin 2014, p. 43

Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret, rapport, octobre 2015, p. 77

« L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-04, mars, p. 200

« Compte personnel d'activité, synthèse des débats », *NS*, avril 2016, p. 209

« Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 98

« Repenser la protection des actifs », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 119

NUMÉRIQUE

« Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 128

Les territoires numériques de la France de demain, rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, p. 19

« Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », *NA* n° 8, novembre 2013, p. 134

« Demain, l'internet des objets », *NA* n° 22, janvier 2015, p. 153

« Fiscalité du numérique », *NA* n° 26, mars 2015, p. 159

« Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? », *NA* n° 35, octobre 2015, p. 168

« Tirer parti de la révolution numérique », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, octobre 2016, p. 98

La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux, rapport, novembre 2016, p. 105

Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, rapport, mars 2017, p. 111

« Répondre à l'innovation disruptive », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 116

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 102

« Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu du séminaire 2015-2017, p. 224

PROSPECTIVE

« Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 128

« Quelle France dans dix ans ? Débat avec les think tanks », Actes du colloque du 26 sept. 2013, p. 261

- Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, rapport, juin 2014, p. 35
- Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économie et le social*, rapport, juin 2014, p. 43
- Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique*, rapport, juin 2014, p. 45
- Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable*, rapport, juin 2014, p. 47
- Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain*, rapport, juin 2014, p. 49
- Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France*, rapport thématique, juin 2014, p. 51
- Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 53
- Programme d'investissements d'avenir*, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83
- 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, octobre 2016, p. 95
- 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 113
- « L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-4, mars, p. 200
- « Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail », *NS*, avril 2017, p. 210

QUESTIONS SOCIALES

- « L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ? », *DT* n° 2013-02, juin, p. 189
- « La protection sociale en Amérique latine », *DT* n° 2013-03, juillet p. 190
- Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, rapport, janvier 2014, p. 29
- « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA* Hors série, mars 2015, p. 157
- « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 158
- « Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? », *NA* n° 31, juin 2015, p. 164
- « Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? », *DT* n° 2015-3, juin, p. 196
- Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre 2015, p. 77
- « La géographie de l'ascension sociale », *NA* n° 36, novembre 2015, p. 169
- « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *NA* n° 37, janvier 2016, p. 170
- « Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois », *NA* n° 41, février 2016, p. 174
- « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, février 2016, p. 175
- Le coût économique des discriminations*, rapport, septembre 2016, p. 87
- Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 103
- « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *NA* n° 51, janvier 2017, p. 184

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- « Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT* n° 2013-05, septembre, p. 191
- Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport de la CNEPI, janvier 2016, p. 79
- Programme d'investissements d'avenir*, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83
- Avis sur la politique des pôles de compétitivité*, CNEPI, février 2017, p. 109
- Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle*, rapport, mars 2017, p. 111

SANTÉ

- « Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ? », Actes du colloque du 5 juin 2013, p. 219

« L'effet des "taxes comportementales" », *DT* n° 2013-01, juin, p. 233

« Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? », *NA* n° 9, mars 2014, p. 135

« Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? », *NA* n° 10, mars 2014, p. 136

« Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? », *NA* n° 27, mars 2015, p. 160

TECHNOLOGIES

« Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 128

« Approvisionnements en métaux critiques », *NA* n° 3, juillet 2013, p. 129

« Approvisionnements en métaux critiques », *DT* n° 2013-04, juillet, p. 190

« Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA* n° 6, octobre 2013, p. 132

« Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », *NA* n° 8, novembre 2013, p. 134

« Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », *NA* n° 15, août 2014, p. 144

« Demain, l'internet des objets », *NA* n° 22, janvier 2015, p. 153

« Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? », *NA* n° 35, octobre 2015, p. 168

« Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu du séminaire d'octobre 2015 à juin 2017, p. 224

Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, rapport, mars 2017, p. 111

« Le véhicule propre au secours du climat », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 115

« Répondre à l'innovation disruptive », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 116

TERRITOIRES

« Les métiers et leurs territoires », co-édition, Insee Première, n° 1478, décembre 2013, p. 232

Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?, Document méthodologique, avril 2014, p. 33

« Réforme régionale : un enjeu pour la croissance », *NA* *Quelle France dans dix ans*, juillet 2014, p. 140

« Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *NA* n° 29, mai 2015, p. 162

« Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », *DT* n° 2015-1, mai, p. 195

« La géographie de l'ascenseur social français », *DT* n° 2015-6, novembre, p. 197

« Dynamiques et inégalités territoriales », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, juillet 2016, p. 99

« Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *NA* n° 53, février 2017, p. 186

« Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, mai, p. 206

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Voir **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

TRANSPORTS

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?, rapport, juillet 2013, p. 15

« Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? », *NA* n° 4, juillet 2013, p. 130

Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 27

« L'évaluation socioéconomique des projets de transport », Actes du colloque du 16 septembre 2014, p. 262

La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature, rapport, décembre 2014, p. 59

« La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *NA* n° 20, décembre 2014, p. 151

« Autocars interurbains : un bilan après 6 mois d'ouverture », *NA* n° 44, mars 2016, p. 177

« La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité », *NA* n° 47, avril 2016, p. 180

Index des auteurs

NA = Note d'analyse DT = Document de travail NS = Note de synthèse

Sandrine Aboubadra-Pauly

« Les formations scientifiques : enjeux du système éducatif et du marché du travail », *Point de vue*, mai 2014, p. 216 ; « Politiques d'emploi et de formation professionnelle : quelle juste dose de flexibilité territoriale ? », *Point de vue*, février 2015, p. 216 ; *Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport PMQ, juillet 2014, p. 53 ; *Les métiers en 2022*, rapport final PMQ, avril 2015, p. 65 ; *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport du REC, avril 2017, p. 121

Claude Abraham

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?, rapport, juillet 2013, p. 15 ; « Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? », NA n° 4, juillet 2013, p. 130

Antton Achiary

« Internet : prospective 2030 », NA n° 2, juin 2013, p. 128 ; *Les territoires numériques de la France de demain*, rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, p. 19 ; « Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40

Daniel Agacinski

« Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », NA Hors série, mars 2015, p. 158 ; « Quelles priorités éducatives ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 101 ; *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 103 ; « La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, janvier 2017, p. 119

Michel Aglietta

« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », NA n° 24, février 2015, p. 155 ; « Une politique monétaire au service de l'investissement européen et du climat », *Point de vue*, mars 2015, p. 216

Hippolyte d'Albis

« Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », NA n° 37, janvier 2016, p. 170

Arno Amabile

« Réforme territoriale et cohérence économique régionale », NA n° 29, mai 2015, p. 162 ; « Choisir les capitales régionales : entre rayonnement économique et localisation géographique », *Point de vue*, mai 2015, p. 217 ; « Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », DT n° 2015-1, mai 2015, p. 195

Nicolas Anxolabehere

Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 27

Julie Argouarc'h

Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 53 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 65

Lucie d'Artois

« Politiques d'emploi et de formation professionnelle : quelle juste dose de flexibilité territoriale ? », *Point de vue*, février 2015, p. 216 ; « L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », DT n° 2016-06, juillet, p. 201 ; *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport du REC, avril 2017, p. 121

Vincent Aussilloux

« Une politique monétaire au service de l'investissement européen et du climat », *Point de vue*, mars 2015, p. 216 ; « Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 99 ; « Compétitivité : que reste-t-il à faire ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 101 ; « Mobiliser l'épargne pour le financement des startups », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 116 ; « Mieux investir au service de la croissance », in *2017-*

2027, actions critiques pour une décennie, février 2017, p. 119 ; « Quelle architecture pour la zone euro ? » in 2017-2027, actions critiques pour une décennie, rapport, p. 119 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », NA n° 32, juin 2015, p. 165 ; « Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen », NA n° 39, février 2016, p. 172 ; « L'enjeu de la concurrence en France, le cas des services », *Point de vue*, 30 janvier 2017, p. 218 ; « Tirer le meilleur du marché unique européen », 2 février 2017, *Point de vue*, p. 218 ; « Le Fonds Spinelli. Un contrat européen pour la formation », *Point de vue*, 24 mars 2017, p. 218

Dominique Auverlot

« Internet : prospective 2030 », NA n° 2, juin 2013, p. 128 ; « Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? », NA n° 7, octobre 2013, p. 133 ; *Pour une politique du stationnement au service des usagers*, rapport, décembre 2013, p. 27 ; *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, rapport, janvier 2014, p. 31 ; « La tragédie du réchauffement climatique », *Point de vue*, mai 2014, p. 216 ; « Le surplace de la négociation climatique mondial à 400 jours du sommet climatique de Paris », *Point de vue*, novembre 2014, p. 216 ; *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, rapport, décembre 2014, p. 59 ; *L'Union de l'énergie*, Étude, août 2015, p. 69 ; « L'Accord de Paris : un accord bottom-up universel qui doit être traduit dans les actes », *Point de vue*, décembre 2015, p. 217 ; « Climat : comment agir maintenant ? », in 2017-2027, enjeux pour une décennie, avril 2016, p. 97 ; « Marrakech : une Cop de transition qui n'aura pas permis de lever les inquiétudes suscitées par l'élection du président américain », *Point de vue*, 12 décembre 2016, p. 218 ; « Les nouveaux défis du calcul économique », Enseignements des colloques, décembre 2016, p. 223 ; « Le véhicule propre au secours du climat », in 2017-2027, actions critiques pour une décennie, février 2017, p. 115 ; « Combattre la post-vérité climatique », *Point de vue*, 15 mars 2017, p. 218

Bernd Balkenhol

« Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », NA n° 13, juin 2014, p. 139

Blandine Barreau

« Approvisionnements en métaux critiques », DT n° 2013-04, juillet, p. 190 ; « Approvisionnements en métaux critiques » NA n° 3, juillet 2013, p. 129 ; « Quel modèle républicain ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; « Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », NA n° 6, octobre 2013, p. 132 ; « Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? » NA n° 7, octobre 2013, p. 133 ; « Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? », *Input F10*, septembre 2014, p. 146

Luc Baumstark

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 17 ; « Les nouveaux défis du calcul économique », Enseignements des colloques, décembre 2016, p. 223

Étienne Beeker

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 31 ; « Réflexions sur les prix actuels du gaz, du charbon, de l'électricité et du CO₂ », *Point de vue*, juillet 2014, p. 216 ; *L'Union de l'énergie*, Étude, août 2015, p. 69 ; « Climat : comment agir maintenant ? », in 2017-2027, enjeux pour une décennie, rapport, avril 2016, p. 97 ; « Énergie centralisée ou décentralisée ? » in 2017-2027, actions critiques pour une décennie, rapport, janvier 2017, p. 115 ; « Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », NA n° 15, août 2014, p. 144

Daniel Benamouzig

« Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? », NA n° 10, mars 2014, p. 136

Agnès Bénassy-Quéré

« Tirer le meilleur du marché unique européen », *Point de vue*, 2 février 2017, p. 218

Salima Benhamou

« Les conditions de travail des agents publics et les TIC », *Point de vue*, 1^{er} avril 2014, p. 216 ; « Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 », DT n° 2017-05, avril, p. 206 ; *Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité*, Étude, janvier 2016, p. 81 ; « Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail », NS, avril 2017, p. 210

Haithem Ben Hassine

« Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? », *DT* n° 2017-03, février, p. 204

Mahdi Ben Jelloul

« Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; « OpenFisca, un logiciel libre pour simuler des réformes fiscales et sociales », *Présentation*, novembre 2014, p. 229 ; « Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? », *NA* n° 31, juin 2015, p. 164 ; « Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? », *DT* n° 2015-3, juin, p. 196

Morad Ben Mezian

« Élaborer une stratégie nationale des compétences », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, février 2017, p. 117 ; *Renforcer la capacité des entreprises à recruter*, rapport du REC, p. 108

Claire Bernard

« Quel modèle social ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2013, p. 21 ; *La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France*, rapport, décembre 2013, p. 25 ; « Comment repenser le découpage régional ? », *Point de vue*, août 2014, p. 216 ; *Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2014, p. 55 ; « OpenFisca, un logiciel libre pour simuler des réformes fiscales et sociales », *Présentation*, novembre 2014, p. 229 ; « Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *NA* n° 29, mai 2015, p. 162 ; « Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », *DT* n° 2015-1, mai 2015, p. 195 *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2015, p. 73

Sabine Bessière

Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 53 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 65

Marc Oliver Bettzüge

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 31 ; *L'Union de l'énergie*, Étude, août 2015, p. 69

Marine Boisson-Cohen

« Quel projet pour l'Europe ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 42 ; *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, rapport, janvier 2014, p. 29 ; « La dualisation sociale de l'Europe », *Point de vue*, décembre 2014, p. 216 ; « Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action », *NA* n° 19, décembre 2014, p. 150 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA* n° 25, février 2015, p. 156 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 158 ; « France-Allemagne : pourquoi si peu de mobilités des travailleurs ? », *Point de vue*, mai 2015, p. 217 ; *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre 2015, p. 77 ; « Le compte personnel d'activité en trois questions », *Point de vue*, octobre 2015, p. 217 ; « L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? Éléments de débat », *Mise de jeu*, janvier 2016, p. 230 ; « Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 100 ; *L'insertion professionnelle des jeunes*, rapport, janvier 2017, p. 107 ; « Quelle autonomie pour les établissements scolaires ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 118

Baptiste Boitier

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, oct., p. 197

Gilles Bon-Maury

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 87 ; *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 103

Julien Bonnet

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 17.

Antoine Bozio

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Damien Brochier

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, p. 102 ;

Amandine Brun-Schammé

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, rapport, p. 73 ; « Le temps partiel, une réserve d'emplois ? », *NA*

n° 45, mars 2016, p. 178 ; « Quels leviers pour l'emploi ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 100 ; *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2016, p. 93 ; « Quelle politique du temps de travail ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 116 ; *Les exonérations générales de cotisations*, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 106 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 110

Catherine Bruneau

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 87 ; « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », NA n° 42, février 2016, p. 175 ; « Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », DT n° 2016-07, octobre, p. 202

Dominique Bureau

Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers, rapport, avril 2015, p. 63

Pierre Cahuc

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Gaël Callonnec

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », DT n° 2015-5, oct., p. 197

Odile Chagny

« Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », NA n° 33, p. 166

Nicolas Charles

« Quel modèle républicain ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; *Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*, rapport, novembre 2013, p. 23 ; *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, rapport, janvier 2015, p. 61 ; « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », NA n° 23, janvier 2015, p. 154 ; « Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social », NA n° 34, août 2015, p. 167

Julia Charrié

« Fiscalité du numérique » NA n° 26, mars 2015, p. 159 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France » NA n° 32, juin 2015, p. 165 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », NS, août 2015,

p. 209 ; « Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? » NA n° 35, octobre 2015, p. 168 ; « Tirer parti de la révolution numérique », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 98 ; « Répondre à l'innovation disruptive », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, janvier 2017, p. 116 ; « Le gouvernement ouvert, une réponse aux dérives de la démocratie ? », *Point de vue*, 17 février 2017, p. 218

Paul Charruau

« Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », DT n° 2017-06, mai, p. 206

Philippe Choné

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Jean-François Colin

Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 53 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 65

Catherine Collombet

« La protection sociale en Amérique latine », DT n° 2013-03, juillet p. 190 ; « L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? Éléments de débat », *Mise de jeu*, janvier 2016, p. 230

Jean-Denis Combrexelle

La négociation collective, le travail et l'emploi, rapport, septembre 2015, p. 71

Patricia Crifo

Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité, Étude, janvier 2016, p. 81

Aurélien Croq

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans, rapport, juillet 2013, p. 15 ; « Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? » NA n° 4, juillet 2013, p. 130 ; *L'évaluation socioéconomique des investissements publics*, rapport, septembre 2013, p. 17

Pierre-Yves Cusset

« L'effet des taxes comportementales », DT n° 2013-01, juin, p. 233 ; « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; « Les pratiques pédagogiques efficaces. Conclusions de recherches récentes », DT n° 2014-1, août, p. 193 ; « Les jeunes générations sont-elles sacrifiées ? », *Point de vue*, octobre

2014, p. 216 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA Hors série*, mars 2015, p. 157 ; « Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? » *NA* n° 31, juin 2015, p. 164 ; « Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? », *DT* n° 2015-3, juin, p. 196 ; « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *NA* n° 37, janvier 2016, p. 170 ; « Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 100 ; *La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux*, rapport, novembre 2016, p. 105 ; « Quelle fiscalité pour le logement ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 117

Fabien Dell

« Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? » *NA* n° 16, septembre 2014, p. 147 ; « Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 17, novembre 2014, p. 148

Quentin Delpech

« Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA* n° 1, juin 2013, p. 127 ; « Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *France-Allemagne : performances comparées*, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, rapport, janvier 2015, p. 61 ; « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *NA* n° 23, janvier 2015, p. 154 ; « Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social », *NA* n° 34, août 2015, p. 167 ; « MOOC français : l'heure des choix », *NA* n° 40, février 2016, p. 173 ; « MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques », *DT* n° 2016-01, février, p. 198 ; « Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison », *DT* n° 2016-02, mars, p. 199 ; *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, rapport, septembre 2016, p. 91

Véronique Deprez-Boudier

France-Allemagne : performances comparées, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA Hors série*, mars 2015, p. 158

Rozenn Desplatz

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, septembre 2016, p. 93 ; *Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, Guide, septembre 2016, p. 85

Clément Dherbécourt

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 87 ; « Dynamiques et inégalités territoriales », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, juillet 2016, p. 99 ; « Comment réformer la fiscalité des successions ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 118 ; « La géographie de l'ascension sociale », *NA* n° 36, novembre 2015, p. 169 ; « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité » *NA* n° 42, février 2016, p. 175 ; « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *NA* n° 51, janvier 2017, p. 184 ; « La géographie de l'ascenseur social français », *DT* n° 2015-6, novembre, p. 197 ; « Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012) », *DT* n° 2017-01, janvier, p. 202 ; *Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267 ; *Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267

Marième Diagne

L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie, rapport, septembre 2016, p. 91 ; *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport du REC, avril 2017, p. 121 ; « MOOC français : l'heure des choix » *NA* n° 40, février 2016, p. 173 ; « MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques », *DT* n° 2016-01, février, p. 198

Adama Diallo

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 87

Marc-Arthur Diaye

Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité, Étude, janvier 2016, p. 81

Lucien Dornier

« Le gouvernement ouvert, une réponse aux dérives de la démocratie ? », *Point de vue*, 17 février 2017, p. 218

Pierre Douillard

France-Allemagne : performances comparées, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA* n° 16, septembre 2014 ; p. 147 ; « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 18, p. 149 ; « Modèles macroéconomiques et transition énergétique », *NA* n° 43, février 2016, p. 176 ; « L'économie circulaire, combien d'emplois ? » *NA* n° 46, avril 2016, p. 179 ; « La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, octobre, p. 197 ; « Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie », *DT* n° 2016-05, avril, p. 201

Géraldine Ducos

« Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; *L'évaluation socioéconomique des investissements publics*, rapport, septembre 2013, p. 17 ; « Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, octobre 2013, p. 131 ; *Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable*, rapport thématique, juin 2014, p. 47 ; « Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? », Input F10, septembre 2014, p. 146 ; « Les nouveaux défis du calcul économique », Enseignements des colloques, décembre 2016, p. 223

Henrik Enderlein

France Allemagne : performances comparées, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57

Anne Epaulard

« Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique*, rapport thématique, juin 2014, p. 45 ; « Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *NA* n° 29, mai 2015, p. 162 ; « Choisir les capitales régionales : entre rayonnement économique et localisation géographique », *Point de vue*, mai 2015, p. 217 ; « Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », *DT* n° 2015-1, mai 2015, p. 195 ; « La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, octobre, p. 197 ; « Une assurance chômage au niveau de la zone euro ? », *Point de vue*, octobre 2015, p. 217 ; « Modèles macroéconomiques et transition

énergétique », *NA* n° 43, février 2016, p. 176 ; « Autocars interurbains : un bilan après six mois d'ouverture », *NA* n° 44, mars 2016, p. 177 ; « Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, mai, p. 206

Étienne Espagne

« Quel projet pour l'Europe ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 42 ; « OpenFisca, un logiciel libre pour simuler des réformes fiscales et sociales », *Présentation*, novembre 2014, p. 229 ; « Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA* n° 24, février 2015, p. 155 ; « Une politique monétaire au service de l'investissement européen et du climat », *Point de vue*, mars 2015, p. 216 ; « COP21 : un support pour reconstruire un système financier compatible avec le bien commun climatique ? », *Point de vue*, 4 février 2016, p. 2017

Marc Ferracci

Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens, Guide, septembre 2016, p. 85 ; Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Jean Flamand

« Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, février 2015, p. 175 ; *Le coût économique des discriminations*, rapport, septembre 2016, p. 87 ; « Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses », *NA* n° 50, octobre 2016, p. 183 ; « Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français », *DT* n° 2016-03, mars, p. 199 ; « Améliorer la connaissance du marché du travail », *Point de vue*, 6 avril 2017, p. 218

Clemens Fuest

« Tirer le meilleur du marché unique européen », *Point de vue*, 2 février 2017, p. 218

Hélène Garner

« Services à la personne : constats et enjeux », *L'Essentiel*, septembre 2013, p. 231 ; « Quel modèle social ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économie et le social*, rapport thématique, juin 2014, p. 43 ; « Gouvernance et organisation des services à la personne », *DT* n° 2014-02, décembre, p. 194 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à

leur insertion économique ? », *NA Hors série*, mars 2015, p. 157 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA Hors série*, mars 2015, p. 158 ; *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre 2015, p. 77 ; « Le compte personnel d'activité en trois questions », *Point de vue*, octobre 2015, p. 217 ; « Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison », *DT n° 2016-02*, mars, p. 199 ; « Compte personnel d'activité. Synthèse des débats », *Point de vue*, 5 avril 2016, p. 218 ; « Quels leviers pour l'emploi ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 100 ; *L'insertion professionnelle des jeunes*, rapport, janvier 2017, p. 107 ; « Élaborer une stratégie nationale des compétences », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, février 2017, p. 117 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 123 ;

Frédéric Ghersi

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT n° 2015-5*, oct., p. 197

Christel Gilles

« Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique*, rapport thématique, juin 2014, p. 45 ; « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA n° 42*, février 2016, p. 175 ; « Croissance et répartition des revenus », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, août 2016, p. 100 ; *Le coût économique des discriminations*, rapport, septembre 2016, p. 87 ; « Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », *DT n° 2016-07*, octobre, p. 202 ; « Le coût économique des discriminations », 16 février 2017, p. 218

Virginie Gimbert

« Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? », *NA n° 9*, mars 2014, p. 135 ; « Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? », *NA n° 10*, mars 2014, p. 136 ; « Médicaments : l'urgence d'une stratégie globale », *Point de vue*, 30 avril 2014, p. 216

Clélia Godot

« Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? Note d'introduction au débat

national », septembre 2013, p. 41 ; *Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable*, rapport thématique, juin 2014, p. 47

Carole Gostner

Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, p. 271

Christophe Gouardo

« Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, août 2016, p. 102 ; « Quelle architecture pour la zone euro ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, décembre 2016, p. 119 ; « Mobiliser l'épargne pour le financement des startups », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, janvier 2017, p. 116 ; « Mieux investir au service de la croissance », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 119 ;

Claude Gressier

La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature, rapport, décembre 2014, p. 59

Yves Guégano

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 118

Roger Guesnerie

« Les nouveaux défis du calcul économique », Enseignements des colloques, décembre 2016, p. 223

Camille Guézennec

« L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ? », *DT n° 2013-02*, juin, p. 189 ; « Quel modèle social ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économie et le social*, rapport thématique, juin 2014, p. 43 ; « Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », *NA n° 13*, juin 2014, p. 139 ; *France-Allemagne : performances comparées*, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; « Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison », *DT n° 2016-02*, mars, p. 199

Loïck Guillemot

« Autocars interurbains : un bilan après six mois d'ouverture », *NA n° 44*, mars 2016, p. 177

Annick Guilloux

« Quel modèle républicain ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41

Sanaa Hallal

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, rapport, décembre 2013, p. 25 ; « Retours d'enquête sur la filière silver économie », *DT* n° 2013-08, décembre, p. 193

Marie-Pierre Hamel

« Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », *NA* n° 8, novembre 2013, p. 134 ; « Pauvreté et vulnérabilité des enfants et des familles », *Mise de jeu*, mai 2014, p. 229

Joël Hamelin

Les territoires numériques de la France de demain, rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, p. 19 ; « Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 128 ; « Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT* n° 2013-05, septembre, p. 191

Mohamed Harfi

« Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; « Les formations scientifiques : enjeux du système éducatif et du marché du travail », *Point de vue*, mai 2014, p. 216 ; *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport, janvier 2016, p. 79 ; *Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours*, mars 2016, rapport, p. 83 ; « Quelles priorités éducatives ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 101 ; *Avis sur la politique des pôles de compétitivité*, CNEPI, février 2017, p. 109 ; « La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 119 ; « Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA* n° 1, juin 2013, p. 127 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? » *NA* Hors série, mars 2015, p. 157 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 158 ; « Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une exception française », *DT* n° 2013-06, octobre, p. 191

Arthur Heim

« L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? » *NA* n° 48, juin 2016, p. 181 ; « Peut-on estimer le

rendement de l'investissement social ? », *NA* n° 52, janvier 2017, p. 195 ; « Comment estimer le rendement de l'investissement social », *DT* n° 2017-02, janvier, p. 203

Dieter Helm

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 31 ; *L'Union de l'énergie*, Étude, août 2015, p. 69

Rand Hindi

Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, rapport, mars 2017, p. 111

Gaëlle Hossie

« Approvisionnements en métaux critiques », *DT* n° 2013-04, juillet, p. 190 ; « Approvisionnements en métaux critiques », *NA* n° 3, juillet 2013, p. 129 ; « Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA* n° 6, octobre 2013, p. 132 ; *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, rapport, janvier 2014, p. 31 ; *L'Union de l'énergie*, Étude, août 2015, p. 69

Lionel Janin

« La chute de Volkswagen : quelles conséquences ? », *Point de vue*, septembre 2015, p. 217 ; « Tirer parti de la révolution numérique », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 98 ; *Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle*, rapport, mars 2017, p. 111 ; « Répondre à l'innovation disruptive », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 116 ; « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA* n° 16, p. 147 ; « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 18, p. 149 ; « Fiscalité du numérique », *NA* n° 26, mars 2015, p. 159 ; « Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? », *NA* n° 35, octobre 2015, p. 168 ; « La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité », *NA* n° 47, avril 2016, p. 180

Matthieu Jeanneney

« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, juin 2015, p. 165 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, août 2015, p. 209

Cécile Jolly

« Quel projet pour l'Europe ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 42 ;

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 23 ; *Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 53 ; *France-Allemagne : performances comparées*, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 65 ; « Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 98 ; « Repenser la protection des actifs », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, décembre 2016, p. 117 ; « Profils migratoires européens dans la crise », NA n° 21, janvier 2015, p. 152 ; « Les Européens répondent-ils à la crise par la mobilité ? », *Point de vue*, avril 2015, p. 216 ; « La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ? », DT n° 2015-4, août, p. 196 ; « L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », DT n° 2016-04, mars, p. 200 ; « Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie », DT n° 2016-05, avril, p. 201 ; « L'économie circulaire, combien d'emplois ? », NA n° 46, avril 2016, p. 179

Alice Karakachian

Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes, rapport, juin 2015, p. 67

Tristan Klein

Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?, Document méthodologique, avril 2014, p. 33

Philippe Laffon

Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret, rapport, octobre 2015, p. 77

Frédéric Lainé

« Services à la personne : constats et enjeux », *L'Essentiel*, septembre 2013, p. 231 ; *Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*, rapport, novembre 2013, p. 23 ; « Les métiers et leurs territoires », co-édition, *Insee Première*, n° 1478, décembre 2013, p. 232 ; *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, rapport, janvier 2014, p. 29 ; « PMQ : quelle démarche suivre à l'échelon régional ? », *Point de vue*, mai 2014, p. 216 ; *Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 53 ; *Les*

métiers en 2022, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 65 ; *France-Allemagne : performances comparées*, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », NA Hors série, mars 2015, p. 157 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », NA Hors série, mars 2015, p. 158 ; « Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », NA n° 33, août 2015, p. 166 ; « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », NA n° 53, février 2017, p. 186

Benoît Lajudie

« Réforme régionale : un enjeu pour la croissance », NA Input F10, juillet 2014, p. 140

Rémi Lallement

« *Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national* », septembre 2013, p. 40 ; « Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », NA n° 6, octobre 2013, p. 132 ; « L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises », NA n° 11, mars 2014, p. 137 ; « L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises : quels leviers pour de meilleures pratiques ? », *Point de vue*, avril 2014, p. 215 ; *France-Allemagne : performances comparées*, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport, janvier 2016, p. 79 ; *Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours*, mars 2016, p. 83 ; « Le rôle des écosystèmes dans l'innovation de rupture. Éléments de cadrage », *Mise de jeu*, juin 2016, p. 231 ; *Avis sur la politique des pôles de compétitivité*, CNEPI, février 2017, p. 109 ; « Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives », DT n° 2017-04, mars, p. 205

Claudy Lebreton

Les territoires numériques de la France de demain, rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, p. 19

Boris Le Hir

« Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen », NA n° 39, février 2016, p. 172 ; « Modèles macroéconomiques et transition énergétique », NA n° 43, février 2016, p. 176 « Dynamiques et inégalités territoriales »,

in 2017-2027, enjeux pour une décennie, juillet 2016, p. 99 ; « Croissance et répartition des revenus », in 2017-2027, enjeux pour une décennie, rapport, août 2016, p. 100 ;

Fabrice Lenglard

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, septembre 2016, p. 93 ; 2017-2027, enjeux pour une décennie, rapport, octobre 2016, p. 74 ; Lignes de faille. Une société à réunifier, rapport, octobre 2016, p. 103 ; « Fiscalité du logement : concevoir un système plus équitable pour fluidifier le marché immobilier », Point de vue, 16 décembre 2016, p. 218 ; 2017-2027, actions critiques pour une décennie, rapport, février 2017, p. 113 ; « Quelle politique du temps de travail ? », in 2017-2027, actions critiques pour une décennie, p. 116

Nicolas Le Ru

« Quels leviers pour l'emploi ? », in 2017-2027, enjeux pour une décennie, mai 2016, p. 100 ; « Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », in 2017-2027, enjeux pour une décennie, août 2016, p. 102 ; Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?, rapport du REC, avril 2017, p. 121 ; Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 102 ; Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?, rapport du REC, juillet 2017, p. 104 ; « Le temps partiel, une réserve d'emplois ? », NA n° 45, mars 2016, p. 178 ; « L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », NA n° 49, juillet 2016, p. 182 ; « L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », DT n° 2016-06, juillet, p. 201 ; Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie, Atlas, novembre 2017, p. 267 ; Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie, Atlas, novembre 2017, p. 267

Noël Leuthereau-Morel

« Gouvernance et organisation des services à la personne », DT n° 2014-02, décembre, p. 194

Son Thierry Ly

« École : jusqu'où va la ségrégation ? », Point de vue, juin 2015, p. 217 ; Quelle finalité pour quelle École ?, rapport, septembre 2016, p. 89 ; « Quelles priorités éducatives ? », in 2017-2027, enjeux pour une décennie, mai 2016, p. 101

Nicolas Lorach

Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025, juin 2014, p. 37 ; « Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », Input F10, juillet 2014, p. 141 ; « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », NA n° 16, septembre 2014, p. 147 ; « Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement », NA n° 17, novembre 2014, p. 148 ; France-Allemagne : performances comparées, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; « Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ? », NA n° 28, avril 2015, p. 161

Suzanne Lutfalla

« Approvisionnements en métaux critiques », NA n° 3, juillet 2013, p. 129 ; « Approvisionnements en métaux critiques », DT n° 2013-04, juillet, p. 190

Selma Mahfouz

Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret, rapport, octobre 2015, p. 77

Gautier Maigne

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », in 2017-2027, actions critiques pour une décennie, rapport, p. 118 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », NA Hors série, mars 2015, mars 2015, p. 158

Guillaume Malochet

« L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ? », DT n° 2013-02, juin, p. 189 ; « Quel modèle social ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40

Céline Mareuge

« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », Input F10, juillet 2014, p. 141 ; « Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? », Input F10, juillet 2014, p. 142 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », NA n° 25, février 2015, p. 156

David Marguerit

« Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », NA n° 8, novembre 2013, p. 134 ; « Pauvreté et vulnérabilité des enfants et des familles », Mise de jeu, mai 2014, p. 229 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », NA n° 25, février 2015, p. 156 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? » NA Hors série, mars 2015,

p. 157 ; « Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? », *NA* n° 27, mars 2015, p. 160 ; « L'internationalisation des soins de santé : un marché sous-exploité en France ? », *Point de vue*, mai 2015, p. 217 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, juin 2015, p. 165 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, août 2015, p. 209 ; « Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois », *NA* n° 41, février 2016, p. 174 ; « Croissance et répartition des revenus », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, août 2016, p. 100

Emmanuelle Masson

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, oct., p. 197

Claude Mathieu

« Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT* n° 2013-07, décembre, p. 192 ; « Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? », *DT* n° 2017-03, février, p. 204

Sandrine Mathy

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, oct., p. 197

Philippe Maystadt

Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 83

Catherine Merckling

« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », *Input F10*, juillet 2014, p. 141 ; « Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? », *Input F10*, juillet 2014, p. 142

David Meunier

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 17

Hervé Monange

Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025, juin 2014, p. 37 ; *France-Allemagne : performances comparées*, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57

Béligh Nabli

Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes, rapport, juin 2015, p. 67 ; « À l'origine des libertés de circulation en Europe », *Point de*

vue, août 2016, p. 218 ; « États-Unis : après l'élection, la transition », *Point de vue*, novembre 2016, p. 218

Antoine Naboulet

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 21 ; *Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2014, p. 55 ; *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2015, p. 73 ; *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2016, p. 93 ; « Quels leviers pour l'emploi ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 100 ; « Élaborer une stratégie nationale des compétences », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, février 2017, p. 117 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 123 ; « Les processus "atypiques" de négociation collective en entreprise », *NA* n° 14, août 2014, p. 143 ; « Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison », *DT* n° 2016-02, mars, p. 199

Julien Navaux

« Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? » *NA* n° 37, janvier 2016, p. 170

Marie-Cécile Naves

« Quel modèle républicain ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, rapport, janvier 2014, p. 29 ; *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain*, rapport thématique, juin 2014, p. 49 ; *Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers*, rapport, avril 2015, p. 63 ; *Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes*, rapport, juin 2015, p. 67

Mehdi Nemri

« Demain, l'internet des objets », *NA* n° 22, janvier 2015, p. 153 ; « La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité ? », *NA* n° 47, avril 2016, p. 180

Jincheng Ni

« L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? », *NA* n° 48, juin 2016, p. 181 ; « Les nouveaux défis du calcul économique », Enseignements des colloques, décembre 2016, p. 223

Jean-Paul Nicolai

« Quel projet pour l'Europe ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 42 ; *La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France*, rapport, décembre 2013, p. 25 ; « Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT n° 2013-07*, décembre, p. 192 ; *Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France*, rapport thématique, juin 2014, p. 51 ; « Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », *DT n° 2016-07*, octobre, p. 202

Giuseppe Nicoletti

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Sylvie Octobre

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 29

Louise Oriol

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 31

Bruno Palier

« Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action », *NA n° 19*, décembre 2014, p. 150 ; « La dualisation sociale de l'Europe », *Point de vue*, décembre 2014, p. 216 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA n° 25*, février 2015, p. 156

Olivier Paul-Dubois-Taine

Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 27

Baptiste Perrissin Fabert

« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA n° 24*, février 2015, p. 155 ; « COP21 : un support pour reconstruire un système financier compatible avec le bien commun climatique ? », *Point de vue*, 4 février 2016, p. 2017

Anne Perrot

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Jérôme Philippe

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Jean Pisani-Ferry

« The Euro on the Mend », *Point de vue*, 30 juin 2013 ; « A fateful mistake », *Point de vue*, 30 juin 2013 ; « Les politiques publiques face à la barrière du temps », *Point de vue*, 7 juillet 2013 ; « Whose Economic Reform? », *Point de vue*, 31 juillet 2013 ; « Pourquoi la crise économique s'éternise-t-elle en Europe ? », *Point de vue*, 5 août 2013 ; *Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2013, p. 21 ; « Angela Merkel's Return to Europe », *Point de vue*, 30 septembre 2013 ; « La première responsabilité de l'État, c'est la cohérence », *Point de vue*, 9 octobre 2013 ; « Europe's Elusive Growth Consensus », *Point de vue*, 5 novembre 2013 ; « The Unemployment Paradox », *Point de vue*, 15 janvier 2014 ; « Vladimir Poutine va-t-il renforcer la zone euro ? », *Point de vue*, 6 avril 2014, p. 216 ; « Les limites étroites de la démocratie européenne », *Point de vue*, 6 mai 2014, p. 216 ; *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, rapport, juin 2014, p. 35 ; *Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025*, juin 2014, p. 37 ; « Conférence sociale : Intervention de Jean Pisani-Ferry », *Point de vue*, 7 juillet 2014, p. 216 ; « Dépenses publiques : comprendre l'exception française », *Point de vue*, 7 août 2014, p. 216 ; « L'investissement peut-il sauver l'Europe ? », *Point de vue*, 7 août 2014, p. 216 ; « Europe according to Draghi », *Point de vue*, 1^{er} septembre 2014, p. 216 ; « L'Europe selon Draghi », *Point de vue*, 3 septembre 2014, p. 216 ; « Une nouvelle façon de mesurer la qualité de la croissance », *Point de vue*, 15 septembre 2014, p. 216 ; *Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2014, p. 55 ; « Europe : relancer tout en restant crédible sur la baisse des dépenses », *Point de vue*, 13 octobre 2014, p. 216 ; « Trois leviers pour relancer vraiment l'investissement en Europe », *Point de vue*, 14 novembre 2014, p. 216 ; « Quelles politiques structurelles mener dans un contexte d'insuffisance de la demande ? », *Point de vue*, 23 novembre 2014, p. 216 ; *France Allemagne : performances comparées*, Cahier des indicateurs, décembre 2014, p. 57 ; « Aidons la BCE à franchir le Rubicon ! », *Point de vue*, 6 janvier 2015, p. 216 ; « La troisième épreuve grecque », *Point de vue*, 23 janvier 2015, p. 216 ; « La BCE et ses critiques », *Point de vue*, 5 février 2015, p. 216 ; « Promouvoir le rééquilibrage européen », *Point de vue*, 1^{er} mars 2015, p. 216 ; « Si la Grèce sortait de la zone

euro... », *Point de vue*, 12 mars 2015, p. 216 ; « De l'utilité de la croissance potentielle », *Point de vue*, 9 avril 2015, p. 216 ; « Réinventer l'État », *Point de vue*, 5 mai 2015, p. 216 ; « De petits pas pour la croissance en Europe », *Point de vue*, 8 juin 2015, p. 217 ; « L'austérité n'est pas la cause du désastre », *Point de vue*, 11 juin 2015, p. 217 ; « Avenir de l'emploi : que faire de ce qu'on sait ? », *Point de vue*, 18 juin 2015, p. 217 ; « Deux théories pour une croissance décevante », *Point de vue*, 4 septembre 2015, p. 217 ; *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2015, p. 73 ; « Pourquoi la finance peut sauver la planète », *Point de vue*, 12 octobre 2015, p. 217 ; « Les trois fractures de l'Europe », *Point de vue*, 9 décembre 2015 ; *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport, janvier 2016, p. 79 ; « Comment répondre à la polarisation politique en Europe », *Point de vue*, 11 janvier 2016, p. 217 ; « Politique de jeunes, politique de vieux », *Point de vue*, 9 février 2016, p. 218 ; « L'Europe en vaut-elle la peine ? », *Point de vue*, 7 mars 2016, p. 218 ; *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2016, p. 93 ; *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, octobre 2016, p. 83 ; « 2017-2027 : projet, méthode, enseignements », octobre 2016, p. 97 ; *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 103 ; « Rebalancing the governance of the euro area », *DT* n° 2015-2, mai, p. 195 ; « Combattre la prochaine récession », *Point de vue*, 8 avril 2016, p. 218 ; « En économie aussi, "pas de conneries" ! », *Point de vue*, mai 2016, p. 218 ; « Les Britanniques à l'épreuve de la raison », *Point de vue*, 6 juin 2016 ; « Pourquoi les citoyens rejettent-ils les experts ? », *Point de vue*, juillet 2016, p. 218 ; « La démocratie a besoin d'experts dignes de confiance », *Point de vue*, août 2016, p. 218 ; « La géographie des élections », *Point de vue*, 12 octobre 2016, p. 218 ; « Rapport Lignes de faille. Réponse à Louis Chauvel », *Point de vue*, 24 octobre 2016, p. 218 ; « La nouvelle réalité budgétaire », *Point de vue*, novembre 2016, p. 218 ; « Empêcher dès maintenant une nouvelle crise de l'euro », *Point de vue*, décembre 2016, p. 218

Adelaïde Ploux-Chillès

« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, juin 2015, p. 165 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, août 2015, p. 209 ;

« Mutations sociales, mutations technologiques », *Compte rendu de séminaire*, novembre 2017, p. 224

Emmanuelle Prouet

« Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 98 ; « Repenser la protection des actifs », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, décembre 2016, p. 117 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 123 ; « Contrat de travail : les réformes italiennes », *NA* n° 30, mai 2015, p. 163 ; « L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-04, mars, p. 200

Jean-Luc Pujol

« Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; « Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, octobre 2013, p. 131 ; « Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT* n° 2013-05, septembre, p. 191

Jean-Pierre Quignaux

Les territoires numériques de la France de demain, rapport de la mission présidée par Claudy Lebretton, septembre 2013, p. 19

Émile Quinet

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 17 ; « Évaluer les choix d'investissements publics », *Point de vue*, 23 septembre 2013

Xavier Ragot

« Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40

Bernard Ramanantsoa

L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie, rapport, septembre 2016, p. 91

Christine Raynard

« Quel modèle social ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *Pour une politique du stationnement au service des usagers*, rapport, décembre 2013, p. 27 ; *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, rapport, décembre 2014, p. 59 ; « La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle

mandature ? », *NA* n° 20, décembre 2014, p. 151 ; « La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité », *NA* n° 47, avril 2016, p. 180

Mathilde Reynaudi

« Quel modèle républicain ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 41 ; *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, rapport, janvier 2014, p. 29 ; *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain*, rapport thématique, juin 2014, p. 49 ; « Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? » *NA* n° 27, p. 160

Aude Rigard-Cerison

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 17 ; *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, rapport, janvier 2014, p. 31

Fabien Roques

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 31 ; *L'Union de l'énergie*, Étude, août 2015, p. 69

Quentin Roquigny

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 17

André Sapir

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Sarah Sauneron

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 29

François de Singly

« Pour une stratégie nationale de l'enfance et de l'adolescence », *Mise de jeu*, février 2015, p. 229 ; *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*, rapport, septembre 2015, p. 75

Arthur Sode

« Un écart croissant entre l'âge moyen des principales capitalisations en France et aux États-Unis », *Point de vue*, 21 mars 2016, p. 218 ; « La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, avril 2016, p. 98 ; « Compétitivité : que reste-t-il à faire ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 101 ; « Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, juillet 2016, p. 102 ;

« Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, août 2016, p. 102 ; « Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, mai 2016, p. 99 ; « Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ? », *NA* n° 28, avril 2015, p. 161 ; « Comprendre le ralentissement de la productivité en France », *NA* n° 38, janvier 2016, p. 171

Mouhamadou Sy

« Quel modèle productif ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; « Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France », *Input F10*, septembre 2014, p. 145

Aude Teillant

« Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, octobre 2013, p. 131

Marine Tépaut

« Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT* n° 2013-07, décembre, p. 192

Alain Trannoy

« Quel modèle social ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 40 ; *Le coût économique des discriminations*, rapport, septembre 2016, p. 87 ; « Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, août 2016, p. 102

Aline Valette-Wursthén

Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?, Document méthodologique, avril 2014, p. 33

Natacha Valla

Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France, rapport thématique, juin 2014, p. 51

François Viellard

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?, rapport, juillet 2013, p. 15 ; « Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? », *NA* n° 4, juillet 2013, p. 130 ; « Quel projet pour l'Europe ? Note d'introduction au débat national », septembre 2013, p. 42 ; *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, rapport, décembre 2014, p. 59 ; « La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *NA* n° 20, décembre 2014, p. 151

Bernard Vorms

La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux, rapport, novembre 2016, p. 105

Étienne Wasmer

Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité, janvier-avril 2017, p. 225

Vanessa Wisnia-Weill

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 29 ; « Augmenter aussi le nombre de bons élèves. Une lecture complémentaire de l'enquête PISA 2012 », *NA* n° 12, mai 2014, p. 138 ; « Pour une stratégie nationale de l'enfance et de l'adolescence », *Mise de jeu*, février 2015, p. 229 ; *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*, rapport, septembre 2015, p. 75 ; « Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, mars 2016, p. 98 ; « Repenser la protection des actifs », in

2017-2027, actions critiques pour une décennie, rapport, décembre 2016, p. 117

Guntram Wolff

« Tirer le meilleur du marché unique européen », *Point de vue*, 2 février 2017, p. 218

Michel Yahiel

2017-2027, Actions critiques pour une décennie, rapport, février 2017, p. 113 ; « Quel avenir pour le projet européen ? », *Point de vue*, 30 mars 2017, p. 218 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 123

Philippe Zamora

L'insertion professionnelle des jeunes, rapport, janvier 2017, p. 107

Mona Zegai

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 29

Sommaire

Table des matières.....	7
Rapports.....	13
2013.....	15
2014.....	29
2015.....	61
2016.....	79
2017.....	107
Notes d'analyse.....	125
2013.....	127
2014.....	135
2015.....	152
2016.....	170
2017.....	184
Documents de travail.....	187
2013.....	189
2014.....	193
2015.....	195
2016.....	198
2017.....	202
Autres publications.....	207
Index thématique.....	233
Index des auteurs.....	245

L'équipe éditoriale

Olivier de Broca

Sylvie Chasseloup

Delphine Gorges (jusqu'en 2014)

Sylvie Hurion

Valérie Senné

Catalogue des publications réalisé par

olivier.de-broca@strategie.gouv.fr

responsable éditorial

01 42 75 61 36

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@strategie_Gouv](https://twitter.com/strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Ces publications sont publiées sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE STRATÉGIE

Institution autonome placée auprès de la Première ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.